

Communauté de Communes

OSARTIS-MARQUION



Diagnostic territorial

Dossier 19076237
27/12/2022

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Diagnostic territorial

Version	Date	Description
Diagnostic territorial	27/12/2022	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	ROUX Fabien, Responsable d'Agence	27/12/2022	
Validation			

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1. DEMOGRAPHIE ET HABITAT	7
CHAPITRE 1. LA POPULATION DU TERRITOIRE	8
1.1 Introduction : la démographie au cœur des évolutions du territoire et des besoins de la population	8
1.2 Evolution du nombre d'habitants	9
1.2.1 À l'échelle de la Communauté de Communes : une croissance démographique constante ..	9
1.2.2 Un dynamisme démographique inégal sur le territoire	13
1.3 Evolution de la structure de la population.....	16
1.3.1 Une population encore jeune mais vieillissante.....	16
1.3.2 Un territoire touché par le desserrement des ménages	18
CHAPITRE 2. L'OFFRE DE LOGEMENTS	23
2.1 L'évolution de la structure de l'offre de logements.....	23
2.1.1 Un parc de logement qui progresse rapidement.....	23
2.1.2 Un nombre de logements vacants maîtrisé.....	26
2.2 Les caractéristiques de l'offre résidentielle	31
2.2.1 Un parc majoritairement composé de logements individuels	31
2.2.2 Une offre de logements de grande taille.....	32
2.2.3 Une majorité de résidences principales occupées par leurs propriétaires	34
2.2.4 Un parc de logements indignes qui s'estompe.....	37
CHAPITRE 3. CE QUE DIT LE SCOT	39
3.1 Les secteurs du SCOT.....	39
3.2 Les objectifs quantitatifs	41
3.3 Les objectifs qualitatifs	42
3.3.1 L'objectif d'optimisation du foncier.....	42
3.3.2 Les typologies.....	43
PARTIE 2. ECONOMIE, EMPLOI ET TOURISME.....	45
CHAPITRE 1. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION.....	46
1.1 Une diminution de la population active, liée à son vieillissement.....	46
1.2 Une diminution de la part des actifs occupés mais un chômage contenu	49
1.3 Les classes populaires et à faible niveau d'études surreprésentées, malgré une forte progression des diplômés de l'enseignement supérieur en 15 ans.	51
1.4 Un niveau de revenus moyen relativement élevé entraînant une assiette fiscale confortable	54
CHAPITRE 2. LES STRUCTURES DES EMPLOIS ET DE LA DEMANDE DE MAIN D'ŒUVRE.....	57
2.1 La répartition des emplois par professions et catégories socioprofessionnelles.	57
2.2 La répartition des emplois par secteur et sphère d'activité	58
2.3 Comparaison du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par professions et catégories socioprofessionnelles.....	60
2.4 Répartition géographique, dynamiques de localisation et indice de concentration des emplois.	61
2.5 Répartition géographique des établissements économiques.....	64
CHAPITRE 3. ZOOM SUR L'ACTIVITE TOURISTIQUE	68
3.1 Cadrage – définitions et contexte	68
3.1.1 Définitions.....	68
3.1.2 Contexte régional et départemental	68
3.2 Le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion	70
3.2.1 Tourisme patrimonial	70
3.2.2 Tourisme vert.....	78

3.2.3	Le potentiel de tourisme fluvial, le canal SNE et ses ouvrages d'art	79
3.3	L'hébergement touristique	80
3.3.1	L'offre d'hébergement.....	80
PARTIE 3. EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES		82
Introduction		83
CHAPITRE 1. ANALYSE DES POLES D'EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES		84
1.1	Hiérarchisation des pôles selon l'offre d'équipements, commerce et services	84
1.1.1	Une offre d'équipements, commerce et services répartie en 3 catégories	84
1.1.2	Vitry-en-Artois se distingue nettement par l'importance de son offre d'équipements, commerce et services.....	87
1.1.3	Un réseau de pôles d'équipements, commerce et services dense.....	88
1.2	Les bassins de vie : un territoire globalement centré sur Douai-Lens et Arleux.....	90
CHAPITRE 2. ANALYSE SECTORIELLE DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES		92
2.1	L'offre commerciale	92
2.2	Les équipements de santé	93
2.3	Petite enfance et enseignement	94
2.3.1	Les écoles maternelles et élémentaires	94
2.3.2	Les collèges de rattachement	96
2.3.3	Les lycées	96
2.4	Équipements culturels et sportifs	97
2.4.1	Les musées.....	97
2.4.2	Médiathèques et bibliothèques, cinéma, salles d'arts et de spectacle.....	97
2.4.3	Les équipements sportifs et de loisirs	97
PARTIE 4. MOBILITE.....		99
CHAPITRE 1. INTRODUCTION – DEFINITION ET ENJEUX LIES A LA MOBILITE		100
1.1	Mobilité et transports	100
1.2	Répartition des compétences en matière de transports et de mobilité	102
1.2.1	Routes et chemins	102
1.2.2	Transports collectifs.....	103
1.3	Mobilité et aménagement ; en quoi le PLUi peut-il agir ?	104
CHAPITRE 2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LA CC OSARTIS-MARQUION.....		105
2.1	Un maillage routier dense.....	105
2.1.1	Une desserte autoroutière non négligeable.....	105
2.1.2	Un territoire quadrillé par de nombreuses routes départementales.....	107
2.2	Une offre ferroviaire relativement éloignée du territoire	112
2.3	Un réseau de bus n'offrant pas d'alternative à l'utilisation de la voiture.....	113
2.4	Une itinérance douce à renforcer	115
2.5	Le transport de marchandises.....	117
2.5.1	Le transport de marchandises par voie routière	117
2.5.2	Le transport de marchandises par voie fluviale.....	118
CHAPITRE 3. LES DEPLACEMENTS DES HABITANTS DE LA CCOM		120
3.1	Les modes de déplacement utilisés par les habitants du territoire	120
3.2	L'émergence de nouvelles pratiques	123
3.2.1	Le covoiturage.....	123
3.2.2	Le développement de bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	124
3.2.3	La Communauté de communes Osartis-Marquion, un territoire générateur de flux internes et externes	126
PARTIE 5. PAYSAGES ET PATRIMOINES		129

CHAPITRE 1.	LE PAYSAGE	130
1.1	Les entités paysagères du territoire.....	131
1.2	Les perceptions visuelles.....	136
CHAPITRE 2.	LE PAYSAGE URBAIN ET LA FORME URBAINE.....	142
2.1	La forme urbaine.....	142
2.2	L'évolution urbaine de Brebières, village rural	144
2.3	Les caractéristiques architecturales.....	145
2.4	Les typologies bâties	148
2.5	Les entrées de commune	151
2.6	Le patrimoine	153
2.6.1	Le patrimoine bâti protégé	153
2.6.2	Sites classés ou inscrits (loi 1930).....	158
2.6.3	Sites Patrimoniaux Remarquables	158
2.6.4	Le patrimoine non protégé	159
PARTIE 6. DIAGNOSTIC AGRICOLE	172	
Introduction	173	
CHAPITRE 1.	CONTEXTE DE L'ETUDE.....	174
1.1	L'agriculture au centre des défis de l'aménagement des territoires	174
1.1.1	Méthodologie de l'étude	174
CHAPITRE 2.	LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE OSARTIS MARQUION.....	176
2.1	L'agriculture, une activité économique majeure en France	176
2.2	Les caractéristiques naturelles du territoire	178
2.3	Signes de qualité	179
CHAPITRE 3.	ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE.....	181
3.1	Orientation technico-économique des exploitations	181
3.2	Évolution du nombre d'exploitations agricoles	184
3.3	Évolution du nombre d'emplois agricoles.....	188
3.4	Nombre moyen d'UGB par exploitation	191
3.5	SAU moyenne des exploitations	194
3.6	SAU en terre labourable moyenne par exploitation	198
3.7	SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation	200
CHAPITRE 4.	ANALYSE DES DONNEES D'OCCUPATION DU SOL AGRICOLE ET AGRONOMIQUE.....	205
4.1	Registre Parcellaire Graphique	205
4.1.1	Définition	205
4.1.2	Sur le territoire Osartis-Marquion	205
4.2	Qualité agronomique des terres	208
CHAPITRE 5.	FILIERES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES	210
5.1	Filière agroalimentaire en France	210
5.2	Filière agroalimentaire en Hauts de France	210
5.3	Entreprises agroalimentaires sur Osartis Marquion	212
CHAPITRE 6.	PROJETS EN COURS TOUCHANT L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE	213
6.1	Canal Seine Nord Europe	213
6.2	Appel à projets « Mesures compensatoires boisements et reboisements »	213
6.3	Dispositifs d'aide au milieu agricole.....	214
6.3.1	Mesures agro-environnementales.....	214
6.3.2	Dispositifs d'aides Régionaux	215
CHAPITRE 7.	PARTAGE DES ENJEUX AVEC LES ELUS ET LES AGRICULTEURS.....	218

7.1	Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs	218
ANNEXES		222

PARTIE 1. DEMOGRAPHIE ET HABITAT

Chapitre 1. LA POPULATION DU TERRITOIRE

1.1 Introduction : la démographie au cœur des évolutions du territoire et des besoins de la population

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal comprend une importante dimension prospective : il doit permettre au territoire de se fixer des ambitions et de se doter d'un projet pour les années à venir.

L'objet du diagnostic est non seulement de décrire la situation à un instant T, mais aussi de **mettre en lumière des dynamiques à l'œuvre sur le territoire**.

Or l'analyse démographique est une partie essentielle de toute réflexion prospective dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet, l'évolution de la population (d'un point de vue quantitatif, mais aussi d'un point de vue structurel) va générer une évolution de ses besoins, qu'il est nécessaire d'anticiper. Ces besoins concernent aussi bien le logement, que les équipements et services, ou encore la mobilité, etc...

La démographie se trouvera donc au cœur du projet de territoire inscrit dans le PLUi, étroitement entremêlée avec la question du logement.

En effet, **les évolutions démographiques sont étroitement liées à la demande et à la production de logements** : d'une part produire des logements permet aux communes de conserver voire d'augmenter leur population, d'autre part l'évolution de la population influence ses besoins en logements et donc la réponse à y apporter.

La principale source utilisée pour réaliser le présent diagnostic est le recensement de l'INSEE, millésime 2016 (disponible au 25 juin 2019 pour la population).

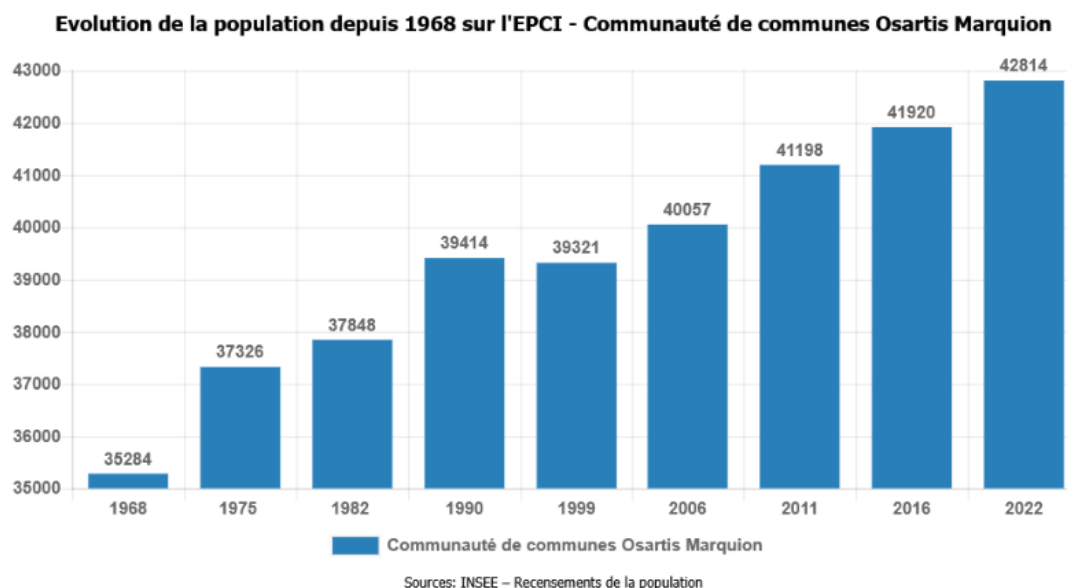
A la fin de chaque chapitre, une synthèse des données actualisées selon le recensement de l'INSEE, millésime 2022, sera réalisée. Les graphiques seront mis à jour dans le document.

1.2 Evolution du nombre d'habitants

1.2.1 À l'échelle de la Communauté de Communes : une croissance démographique constante

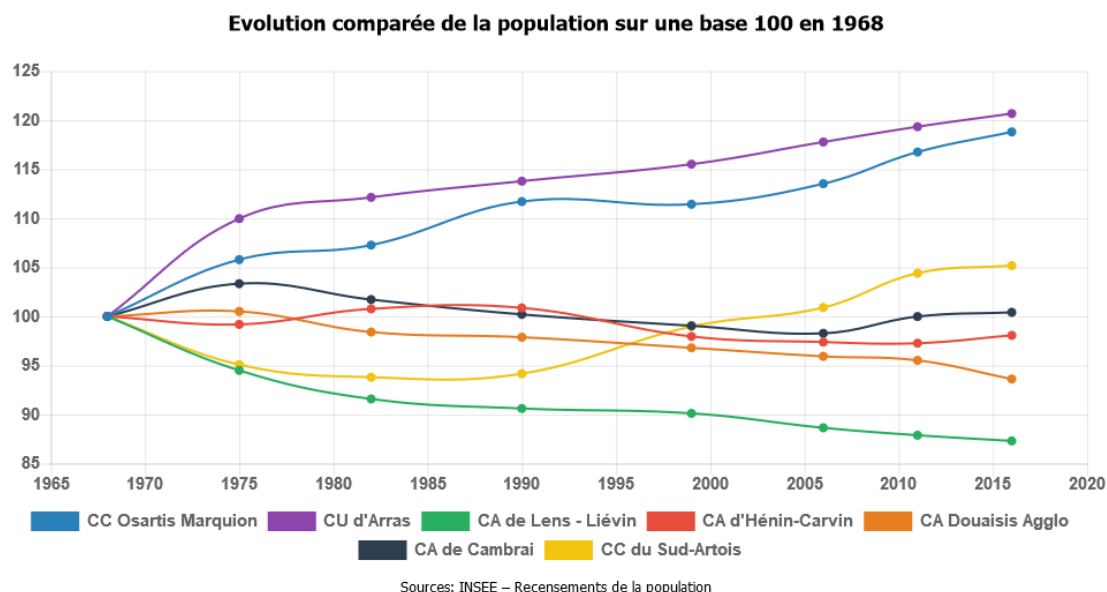
■ Un dynamisme démographique constant

En 2016, la Communauté de Communes Osartis-Marquion comptait 41 920 habitants. Comme l'indique le graphique suivant, le territoire connaît une croissance démographique constante depuis les années 1970.



Les décennies 1980 et 1990 se démarquent dans cette évolution. En effet, après une hausse importante de sa population entre 1982 et 1990 (+ 1500 habitants), la Communauté de Communes accuse une légère chute entre 1990 et 1999 (- 100 habitants).

Néanmoins, pour mettre ces chiffres en perspective, il semble utile de les comparer avec des territoires plus vastes, et avec les territoires intercommunaux limitrophes.



Le graphique permet de constater que la CC Osartis-Marquion et la Communauté Urbaine d'Arras se démarquent du contexte local.

Avec l'étude des intercommunalités limitrophes du territoire d'étude, on remarque :

- Une baisse constante de la population sur la couronne nord de la CC Osartis-Marquion (CA de Lens-Liévin, CA d'Hénin-Carvin et CA Douaisis Agglo),
- Un maintien de la population sur la CA de Cambrai,
- Une croissance de la population sur la partie ouest (CC du Sud-Artois, CU d'Arras et CC Osartis-Marquion).

La Communauté Urbaine d'Arras et la CC Osartis-Marquion se démarquent par une croissance positive et constante, tandis que la CC du Sud-Artois est bien entrée en phase de croissance mais seulement après avoir connu une baisse jusque dans les années 1985, elle accuse donc un certain retard.

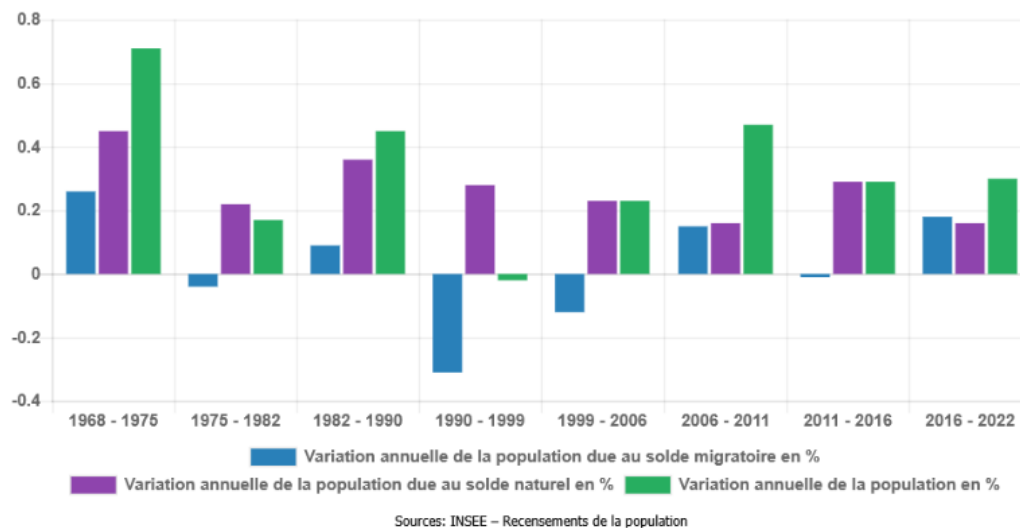
Cette situation peut s'expliquer notamment par la situation géographique de la CC Osartis-Marquion à l'interface de 4 agglomérations régionales (Arras, Douai, Lens-Liévin-Hénin-Carvin et Cambrai). Cette intercommunalité au profil majoritairement rural bénéficie d'une situation de proximité aux pôles majeurs, et donc aux emplois offerts par ceux-ci, sans pour autant être dépendante de l'un ou l'autre des pôles. Ce territoire attire donc les travailleurs de ces pôles en recherche d'un cadre de vie plus « rural ».

La Communauté de Communes Osartis-Marquion apparaît donc comme un territoire dynamique sur le plan démographique.

■ Une dynamique migratoire fluctuante toujours compensée par le solde naturel

Deux facteurs influencent la croissance démographique : le solde naturel et le solde migratoire.

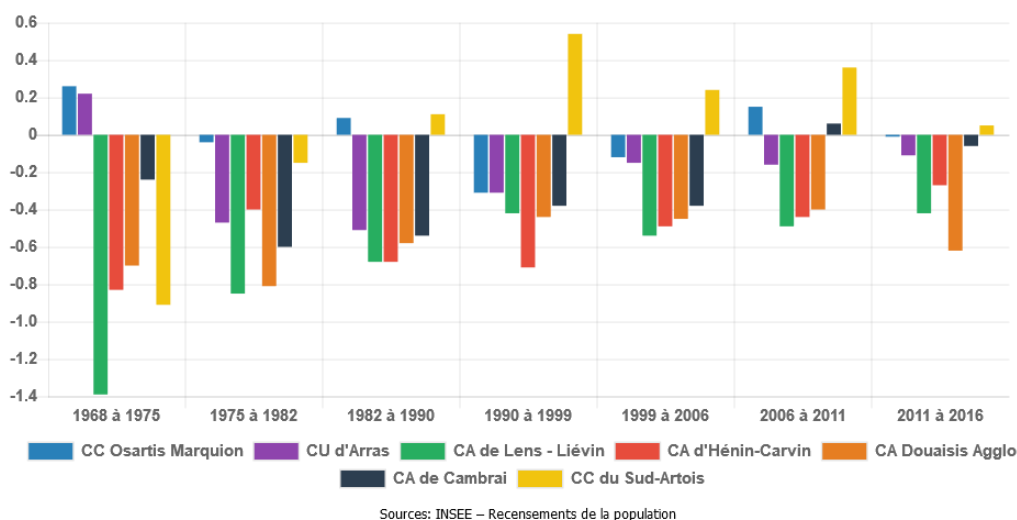
Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population - Communauté de communes Osartis Marquion



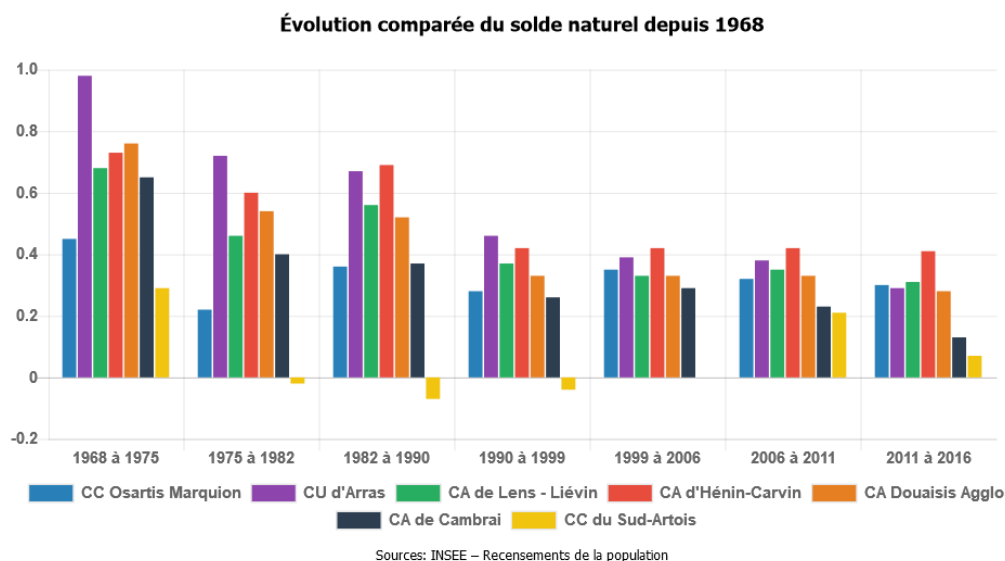
Le solde migratoire de la CC Osartis-Marquion est très variable ces dernières années. En effet, les périodes de solde migratoire positif (plus d'arrivées que de sorties sur le territoire) s'alternent avec des périodes de solde migratoire négatif. Depuis 2011, les arrivées et sorties du territoire sont quasiment à l'équilibre (-0,01% par an), mais cette donnée est relativement instable. La dépendance aux territoires voisins expliquée ci-avant, s'illustre également par ce solde migratoire sensible (les personnes sont mobiles et se déplacent en fonction des emplois).

La croissance naturelle, constamment positive depuis 1968, est cependant en baisse depuis 1999 (+0,35% par an entre 1999 et 2006 contre +0,30% par an entre 2011 et 2016). Elle est assez soutenue pour compenser les périodes de solde naturel négatif et permettre le maintien d'une croissance de la population, sauf sur la période 1990-1999 où le nombre important de départ et le faible taux de naissance ont donné lieu à une légère décroissance (-0,02 % par an).

Évolution comparée du solde migratoire depuis 1968



Les territoires voisins présentent des soldes migratoires majoritairement négatifs, à l'exception de la CC du Sud-Artois qui, depuis les années 1980, dispose d'un solde migratoire positif.



Concernant le solde naturel, la CC Osartis-Marquion se place dans une moyenne par rapport aux territoires voisins, autour de +0,4% par an. Une certaine constance des soldes naturels peut être remarquée, les intercommunalités présentant des taux similaires depuis 1968. Toutefois, la CU d'Arras se démarque par une baisse constante de son solde naturel (passant de +0,98% par an entre 1968 et 1975 à +0,29% par an entre 2011 et 2016) et la CC du Sud-Artois se distingue par un solde naturel très variable passant même quelques années dans le négatif.

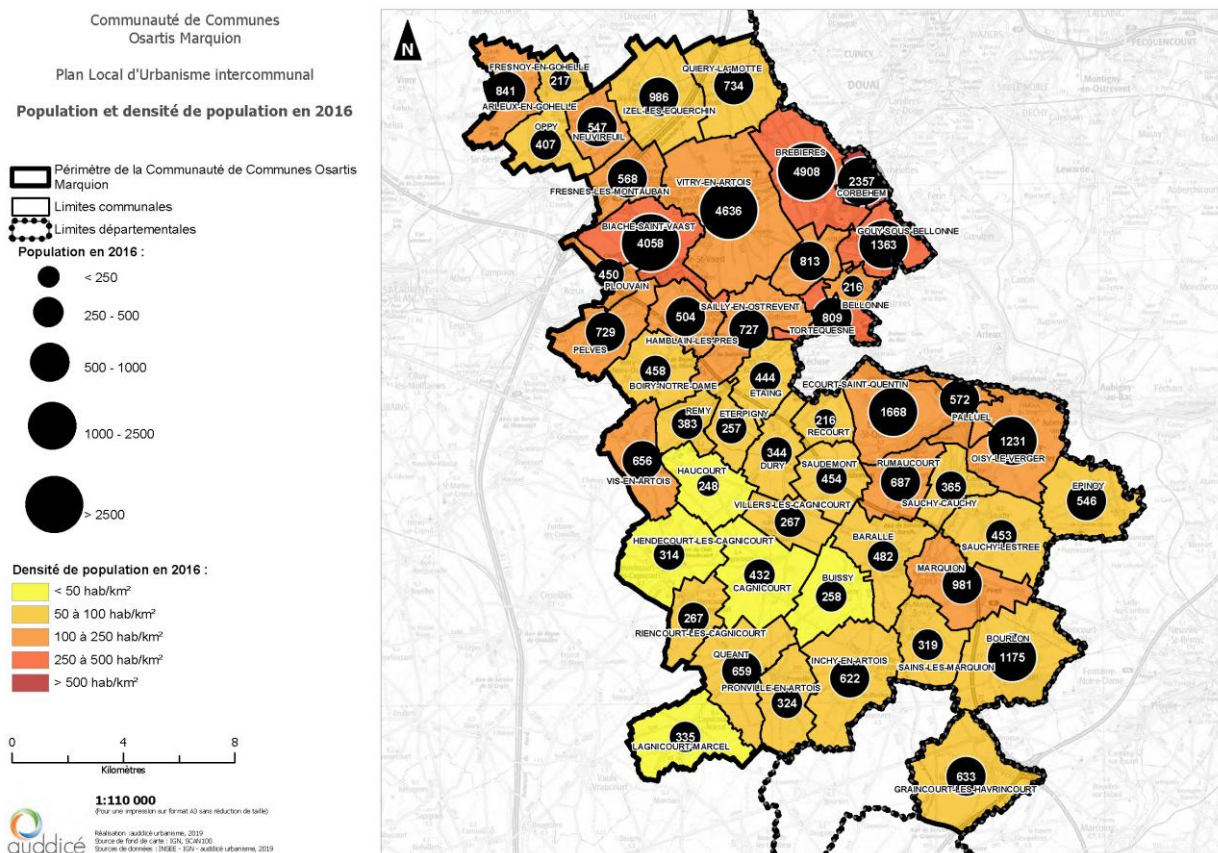
Éléments à retenir sur l'évolution du nombre d'habitants à l'échelle d'Osartis-Marquion

La Communauté de Communes Osartis-Marquion connaît une croissance pérenne depuis les années 1970, hormis un relatif déclin sur la décennie 90. Cette dynamique est majoritairement due à un solde naturel toujours positif et soutenu qui permet d'absorber les variations du solde migratoire.

Les comparaisons entre territoires montrent que la Communauté de Communes Osartis-Marquion présente un dynamisme démographique que se détache des autres intercommunalités qui ont une croissance beaucoup plus modérée voire qui sont en période de décroissance.

1.2.2 Un dynamisme démographique inégal sur le territoire

La carte suivante permet d'observer les populations communales en 2016 :



Les communes situées sur l'axe routier reliant les deux pôles d'Arras et Douai, dans le Val de Scarpe, présentent les plus fortes concentrations de population :

- **Biache-Saint-Vaast** : 4058 habitants (densité de 250 à 500 habitants au km²)
- **Vitry-en-Artois** : 4636 habitants (densité de 100 à 250 habitants au km²)
- **Brebières** : 4908 habitants (densité de 250 à 500 habitants au km²)
- **Corbehem** : 2357 habitants (densité > 500 habitants au km²)

Les 45 autres communes de l'intercommunalité se répartissent ainsi :

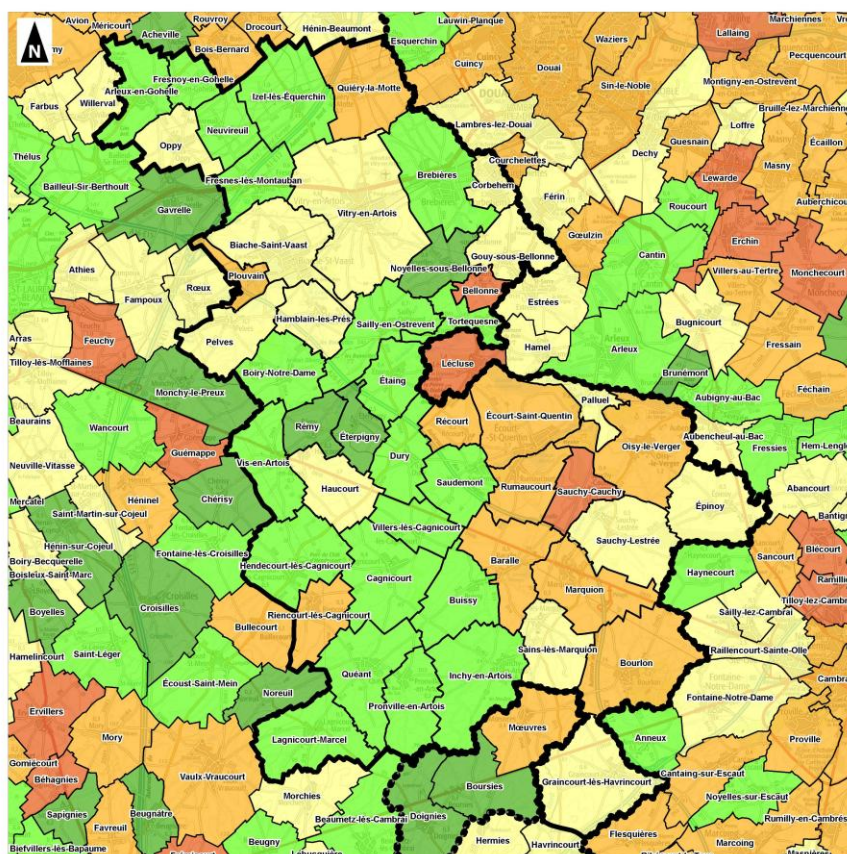
- 2 communes de plus de 1300 habitants : **Gouy-sous-Bellonne** et **Ecourt-Saint-Quentin**
- 20 communes de 500 à 1300 habitants
- 23 communes de moins de 500 habitants

La carte ci-dessous illustre les évolutions de population entre 1999 et 2016 sur le territoire :

Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution de la population entre 1999 et 2016

 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
 Limites communales
 Limites départementales
 Evolution de la population entre 1999 et 2016 :
 > - 10%
 - 10% à 0%
 0% à 10%
 10% à 25%
 > 25%

0 4 8
 Kilomètres
 1:110 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 audicé urbanisme
 Réalisation : audicé urbanisme, 2019
 Sources de fonds de carte : IGN
 Sources de données : INSEE - 1999 - audicé urbanisme, 2019



Sur cette période d'une quinzaine d'année, une certaine inégalité apparaît entre les communes du territoire. En effet, on peut observer que les communes du pôle Marquion et de la frange sud, ont perdu de la population (jusqu'à plus de 10 % de perte pour la commune de Sauchy-Cauchy) tandis que les communes de la frange sud-ouest (pôles d'excellence rurale et cœur de territoire) ont des croissances positives, avec notamment jusqu'à plus de 25 % de gain pour les communes de Remy et Eterpigny. La partie nord du territoire est plus disparate, avec une tendance au maintien de sa population pour les communes les plus importantes du territoire (Biache-Saint-Vaast, Vitry-en-Artois, Corbehem, Gouy-sous-Bellonne).

Cette donnée nous donne plusieurs informations. En effet, dans un premier temps, on peut mettre en lien la décroissance démographique observée sur les pôles de Douai et Cambrai, situés à l'est de la CC Osartis-Marquion. Cette perte de population impacte également la frange est du territoire d'étude puisque celle-ci se déplace vers l'ouest à la recherche d'une proximité avec le pôle dynamique d'Arras.

En parallèle, l'attractivité de la frange ouest de la CC Osartis-Marquion est à mettre en relation avec ce qui se passe du côté de la CC du Sud-Artois. En effet, on constate également que les communes situées autour de Croisilles et Chérisy présentent également des taux élevés d'évolution de leur population tandis que les communes de la frange est de la Communauté d'Agglomération d'Arras présentent un développement nettement plus timide. Ainsi, le développement de ce territoire à l'interface de la CC Osartis-Marquion et de la CC du Sud-Artois peut être également dû à l'accueil d'une population s'éloignant de l'agglomération d'Arras à la recherche d'une qualité de vie plus rurale ou de biens immobiliers correspondant à leurs moyens.

Éléments à retenir sur les dynamiques internes d'évolution de la population

L'analyse de la situation en 2016 fait apparaître deux phénomènes. Tout d'abord, l'attractivité du territoire de la CC Osartis-Marquion se concentre essentiellement sur les communes situées en franges nord et ouest du territoire au désavantage de la frange est, révélant le besoin pour les populations de se rapprocher du pôle principal du territoire, dans la limite d'un accès à la ville-centre en moins de 30 minutes de voiture. Ensuite, les communes pôles du territoire, situées sur l'axe historique Arras / Douai, présentent une attractivité moins soutenue alors qu'elles disposent d'un accès rapide à l'agglomération arrageoise. La recherche d'un cadre de vie moins urbain ou les prix du logement peuvent en partie expliquer ces mouvements de population.

Quoi qu'il en soit, l'éloignement des populations de pôles principaux et la dispersion sur le territoire engendrent des besoins importants en déplacements (accès aux emplois, aux services, aux commerces).

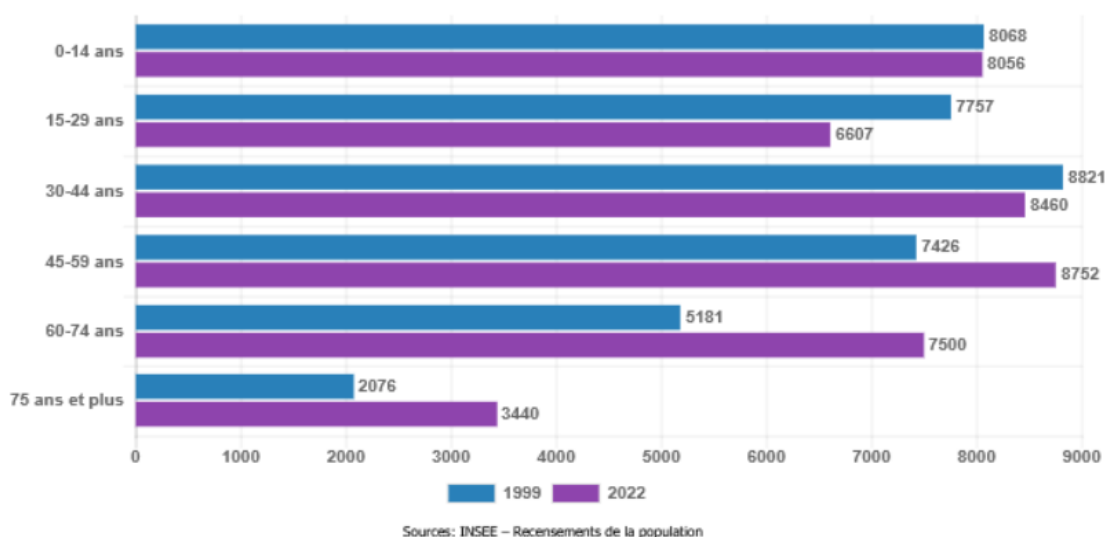
1.3 Evolution de la structure de la population

1.3.1 Une population encore jeune mais vieillissante

Le vieillissement de la population est une tendance nationale.

Le graphique affiché en page suivante permet d'observer l'évolution de la pyramide des âges entre 1999 et 2016.

Evolution de l'âge de la population entre 1999 et 2022 - Communauté de communes Osartis Marquion



Cette dernière est marquée par :

- une augmentation timide mais présente des 0 à 14 ans,
- Un recul des 15-45 ans sur le territoire,
- une forte progression de toutes les catégories supérieures à 45 ans,

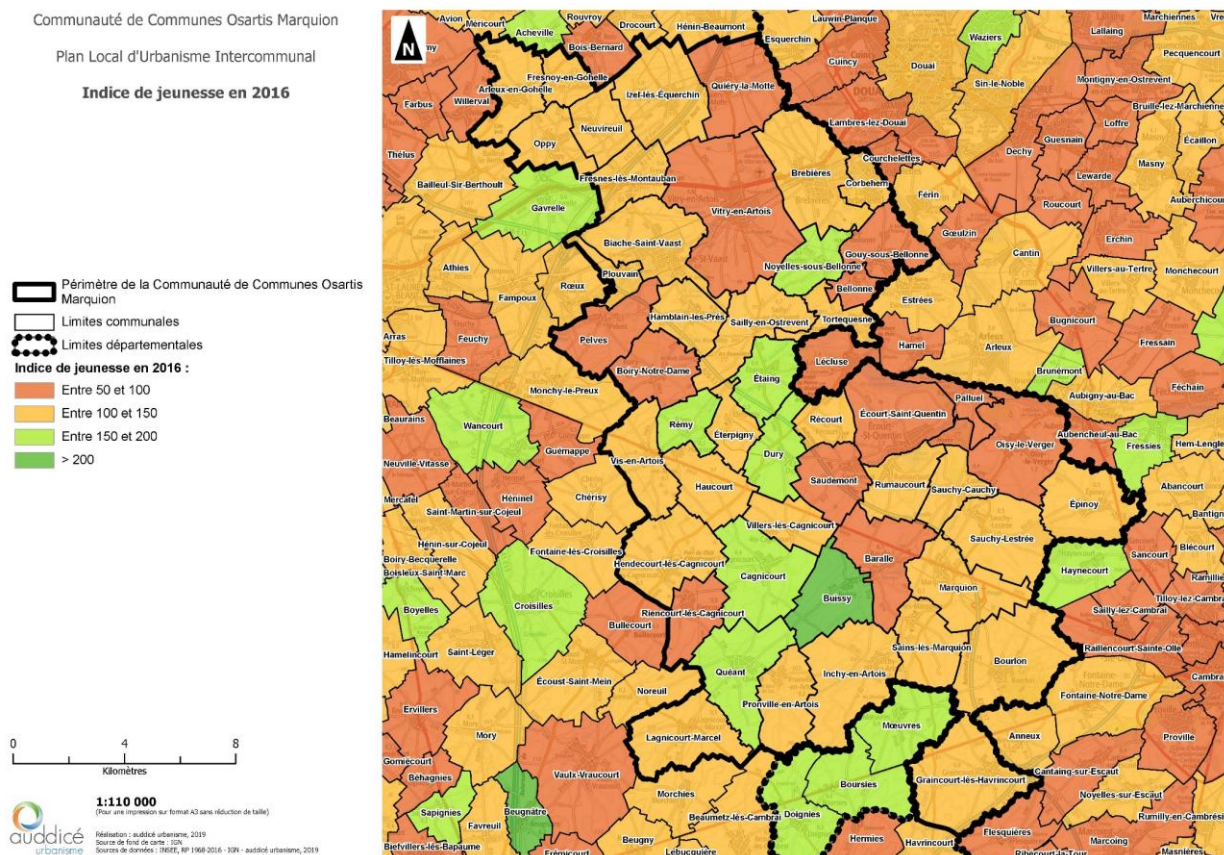
Ainsi, dans la Communauté de Communes Osartis-Marquion, **le vieillissement de la population procède autant par une progression des classes les plus âgées (progression marquée) que par un recul des 15 – 45 ans.**

A la lumière de ce graphique, il paraît vraisemblable que ce vieillissement se poursuivra dans les années à venir : en effet, les 45 – 59 ans (une classe d'âge charnière) sont particulièrement nombreux et devraient alimenter dans les années à venir la classe d'âge supérieure (s'ils décident de rester sur le territoire).

Le recul des 15 – 29 ans (jeunes adultes) peut également être considéré comme enjeu : un défaut de « fixation » de cette population sur le territoire pourrait freiner le renouvellement des générations.

Le calcul de l'indice de jeunesse (nombre des moins de 20 ans divisés par le nombre des plus de 60 ans) permet une comparaison plus aisée de la structure par âge de nombreux territoires. Plus cet indice est élevé, plus la population est jeune.

La cartographie suivante permet ainsi une comparaison des différentes communes de la Communauté de Communes Osartis-Marquion :



Seules 12 communes du territoire présentent un indice de jeunesse inférieur à 1. Cela signifie que dans ces communes, la part des plus de 60 ans est plus importante que la part des moins de 20 ans. Ces communes se placent en frange est du territoire (Gouy-sous-Bellonne, Bellonne, Ecourt-Saint-Quentin, Palluel, Oisy-le-Verger) mais ponctuent également le reste du territoire (Riencourt-lès-Cagnicourt, Saudemont, Barralle, Pelves, Boiry-Notre-Dame, Vitry-en-Artois).

Les taux les plus élevés (sur-représentation des moins de 20 ans) se trouvent sur un axe nord-sud, de Quéant à Noyelles-sous-Bellonne, partie la plus à l'est de l'ensemble des communes accueillant le plus de population ces dernières années (cf. partie précédente). Buissy est la commune la plus jeune du territoire.

On observe également que les communes pôles du territoire présentent un indice de jeunesse entre 0.5 et 1.5.

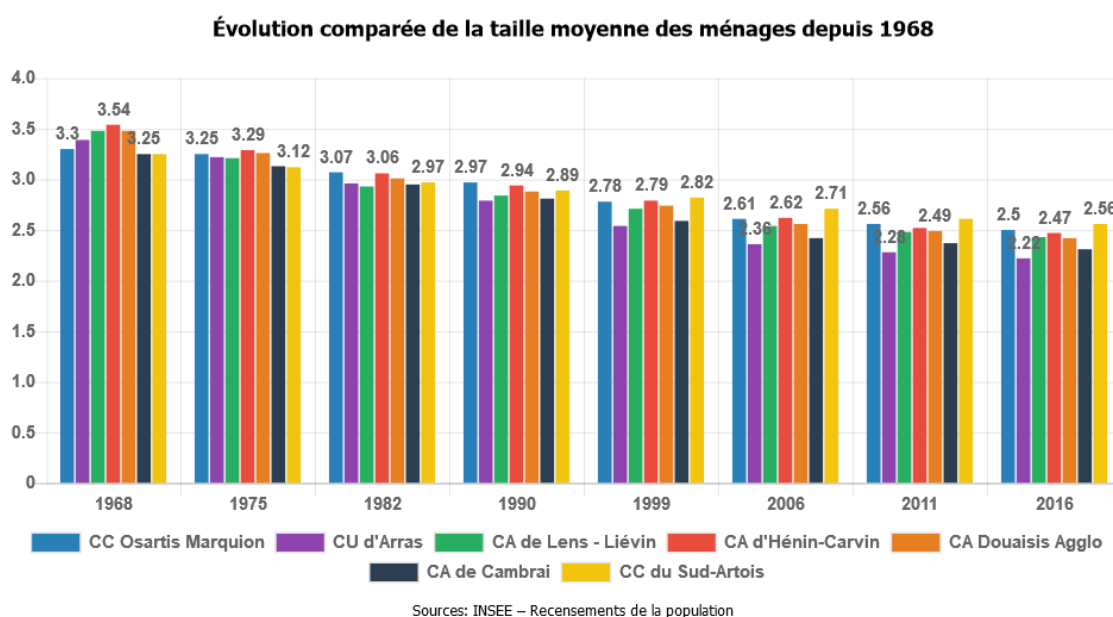
Il convient de noter que le vieillissement de la population s'accompagne généralement d'une diminution de la taille des ménages.

1.3.2 Un territoire touché par le desserrement des ménages

Le desserrement des ménages est une évolution de fond de la société française, que l'on mesure aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. Il consiste en une diminution de la taille moyenne des ménages, et en une augmentation de leur nombre dé-corrélée de la croissance démographique. Cette évolution est sous-tendue par plusieurs phénomènes : d'une part le vieillissement de population (voir plus bas), et d'autre part l'évolution des modes de vie (avec de plus en plus de gens qui vivent seuls ou sans enfants, même parmi la population jeune, et une augmentation des familles monoparentales).

■ Un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue, mais qui reste supérieur à la moyenne locale

Comme le montre le graphique suivant, le desserrement des ménages est observable sur la Communauté de Communes Osartis-Marquion mais également sur les intercommunalités limitrophes :



En effet, **la taille moyenne des ménages est passée de 3,3 à 2,5 entre 1968 et 2016, soit -0,8 personne par ménage.** On peut constater que ce desserrement a été moins marqué que sur certaines intercommunalités limitrophes, par exemple :

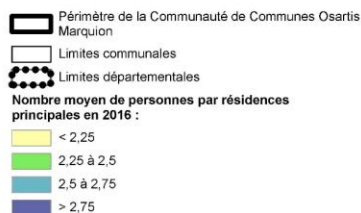
- La CU d'Arras passe de 3,39 personnes par ménage en 1968 à 2,22 en 2016, soit -1,17 personne par ménage.
- La CC d'Hénin-Carvin passe de 3,54 personnes par ménage en 1968 à 2,47 en 2016, soit -1,07 personne par ménage.

Au sein de la Communauté de Communes Osartis-Marquion elle-même, on voit également d'importantes disparités, qui coïncident pour beaucoup avec les disparités liées à l'âge des habitants.

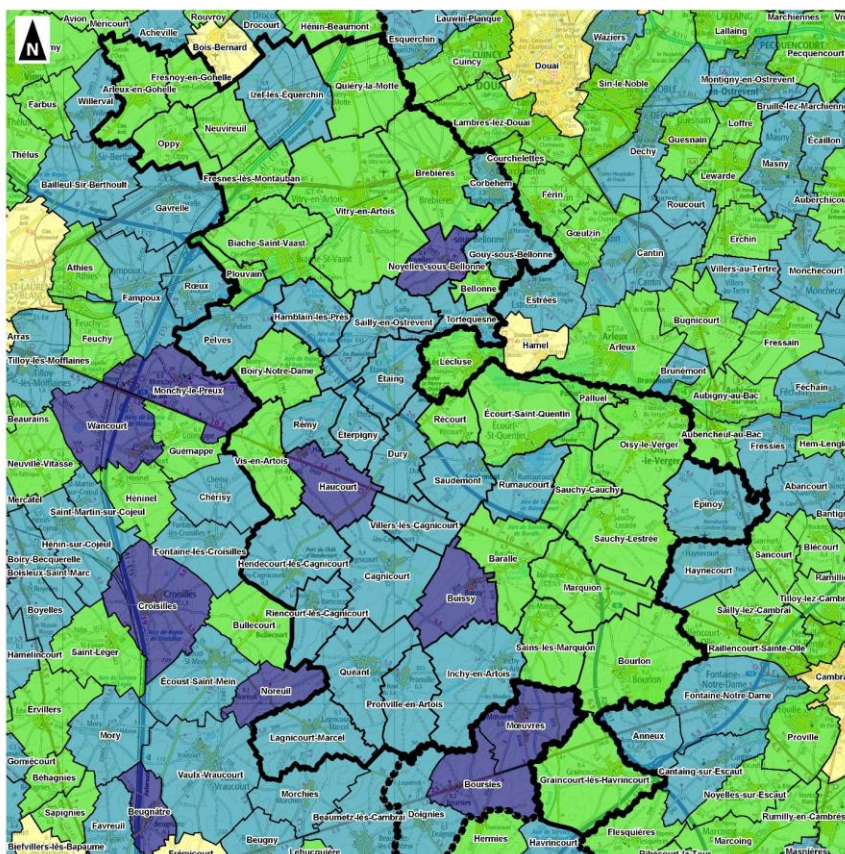
Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Nombre moyen de personnes par
résidences principales en 2016



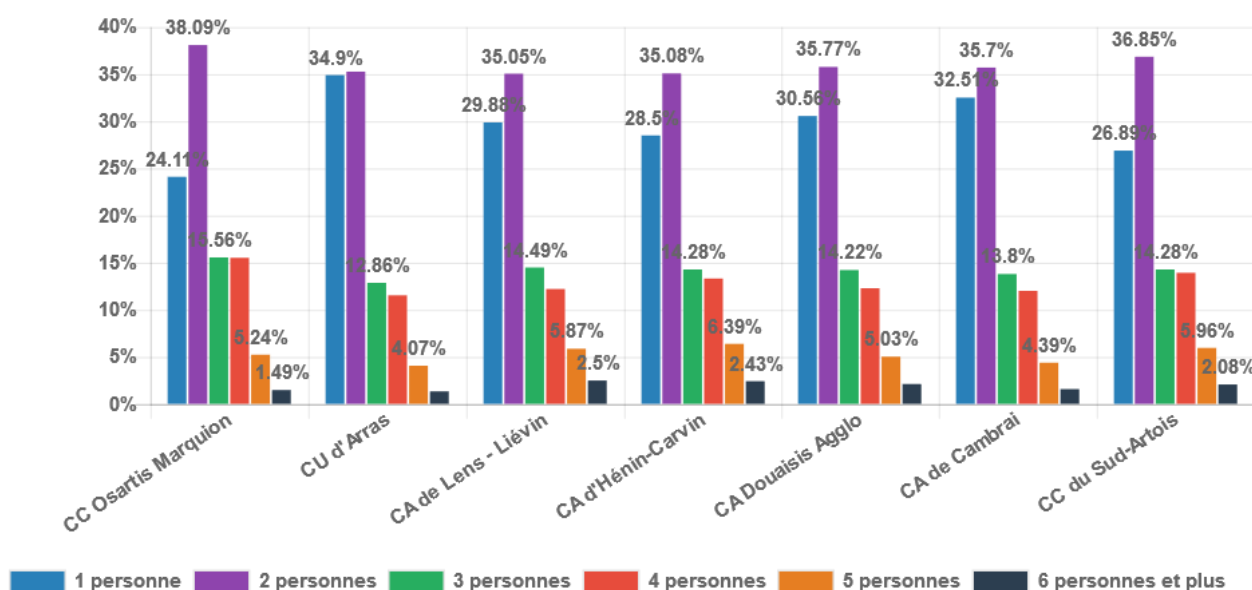
1:110 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
auidicé urbanisme
Réalisation : auidicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : INSEE - IGN - auidicé urbanisme, 2019



Ainsi, on retrouve la disparité entre les parties nord et sud-est du territoire, qui présentent les ménages les plus petits (de 2,25 à 2,5 personnes / ménage) et la partie ouest, qui présente les ménages les plus grands (de 2,5 à plus de 2,75 personnes / ménage).

■ Des ménages d'une ou deux personnes majoritaires, et relativement âgés

Taille comparée des ménages en 2016 (%)



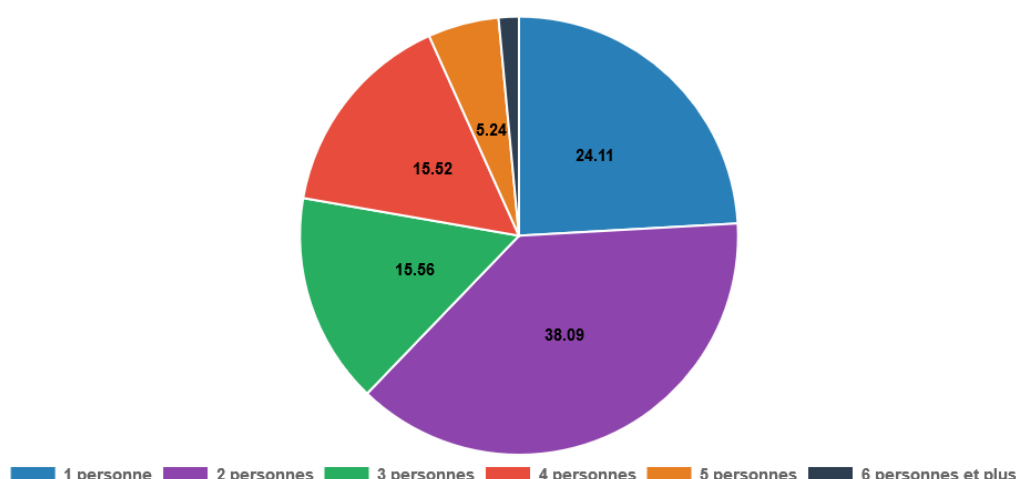
Sources: INSEE – Recensements de la population

Comme le montre le graphique ci-dessus, **les ménages les plus répandus sont les ménages de 2 personnes** (38% sur la Communauté de Communes Osartis-Marquion), suivis des personnes seules (24%).

Les différentes structures intercommunales se ressemblent mais on peut constater que la CU d'Arras et la CA de Cambrai présentent des taux plus resserrés entre les ménages d'une ou deux personnes.

Même s'ils ne sont pas majoritaires, les ménages de 3 et 4 personnes représentent une part importante sur tous les territoires, environ 14 % - 15% chacun. Les ménages de 5 personnes et plus, sont les types de ménage les plus minoritaires.

Taille des ménages sur l'EPCI en 2016 - CC Osartis Marquion

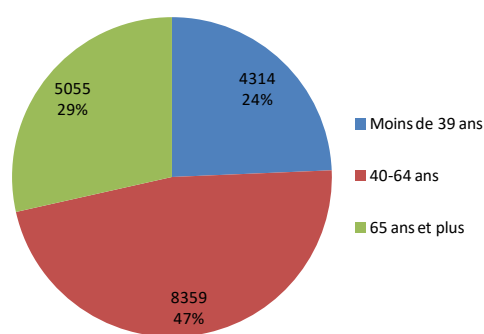


Sources: INSEE – Recensements de la population

Les ménages composés d'une ou deux personnes sont donc majoritaires, comme sur tous les territoires de comparaison.

Cette mesure de la part des petits ménages ne suffit pas à caractériser la population intercommunale. En effet, on peut s'interroger sur l'âge de ces petits ménages : s'agit-il de personnes jeunes ou de personnes âgées ? Le graphique suivant permet de répondre à cette question :

Répartition par âge des individus vivant dans des foyers de 1 ou 2 personnes en 2015



Source : INSEE, RP 2015

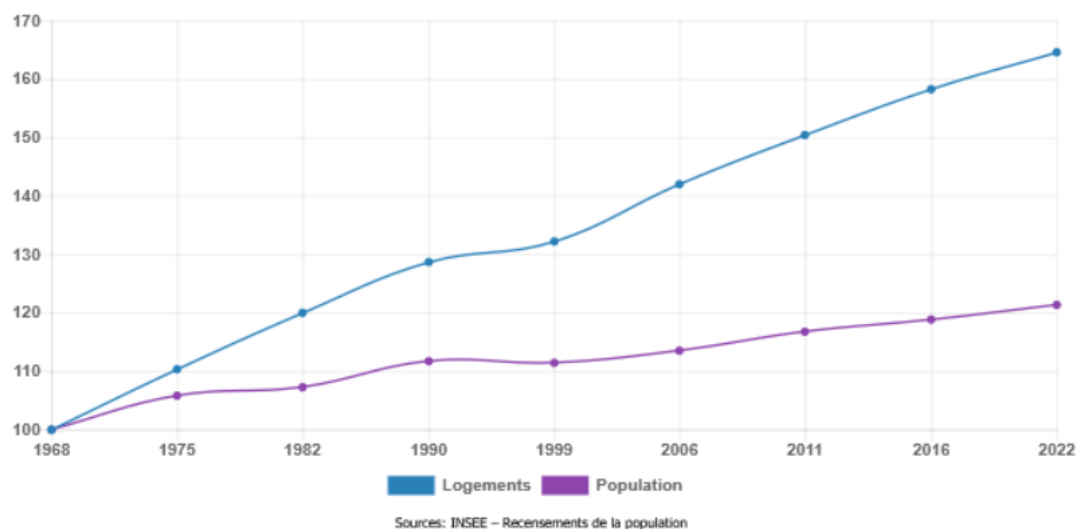
Les moins de 39 ans sont largement minoritaires parmi les petits ménages. Il s'agit d'abord de 40 – 64 ans, puis de 65 ans et plus.

Cette observation est intéressante en termes de perspectives : les petits ménages qui ont des chances de s'agrandir sont peu nombreux, ce qui signifie que **le nombre de petits ménages va demeurer important dans les années à venir** (avec notamment un « réservoir » de 40 – 64 ans très important).

■ Une forte progression du nombre de ménages

Comme le montre le graphique suivant, l'une des conséquences du desserrement des ménages est une rapide progression du nombre de ménages, qui croît nettement plus vite que la population :

Comparaison de l'évolution de la population et des logements (base 100 en 1968) - Communauté de communes Osartis Marquion



Le desserrement des ménages alimente par conséquent la demande en logements : le nombre de résidences principales augmente plus vite que la population.

Néanmoins, comme l'ont montré les observations précédentes, le desserrement des ménages ne génère pas seulement des nouveaux besoins en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs.

Éléments à retenir sur l'évolution de la structure interne de la population

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est concernée par deux grandes tendances :

- **Le desserrement des ménages**, avec une taille moyenne des ménages qui diminue et un nombre de ménages qui croît rapidement. Ce desserrement est alimenté par le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie.
Si la taille moyenne des ménages est de 2,5 personnes par ménage sur le territoire, les ménages d'une à deux personnes représentent 62,2 % des ménages.
- **Le vieillissement de la population**, qui se manifeste au sein de la Communauté de Communes Osartis-Marquion par une forte progression de toutes les catégories de plus de 45 ans.
*La catégorie charnière des 45 – 59 en particulier a fortement progressé au cours de la dernière décennie, ce qui laisse penser que le vieillissement perçu va se poursuivre dans les années à venir.
Le recul des 15 – 44 ans pose la question de la fixation des jeunes ménages sur le territoire, et du renouvellement des générations, d'autant plus dans un contexte de disponibilité d'emplois pas forcément évident.*

De manière générale, la structure de la population connaît des évolutions assez profondes qui ont des répercussions sur les besoins en logements, en déplacements, en équipements et services etc...

Evolutions constatées entre la prescription de la procédure et l'approbation du PLUi :

- La population du territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion continue à évoluer de manière positive en atteignant le 42 814 habitants en 2022 ;
- La variation annuelle de population est de 0.4% entre 2016 et 2022 et reste similaire à celle observée sur la période précédente avec notamment une part quasi égale entre le solde naturel et le solde migratoire ;
- En comparant l'évolution de la population entre 1999 et 2022, on constate une stabilisation de la tranche d'âge 0-14 ans, une diminution du nombre de personnes âgées de 15-45 ans et une augmentation des populations supérieures à 45 ans ;
- Le territoire suit la dynamique de desserrement des ménages déjà constaté en 2016.

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est toujours dynamique avec une population en augmentation, les données INSEE de 2022 appuient le constat des données de 2016. La structure de la population du territoire Osartis-Marquion connaît des évolutions en termes de vieillissement de la population et de desserrement des ménages.

Chapitre 2. L'OFFRE DE LOGEMENTS

2.1 L'évolution de la structure de l'offre de logements

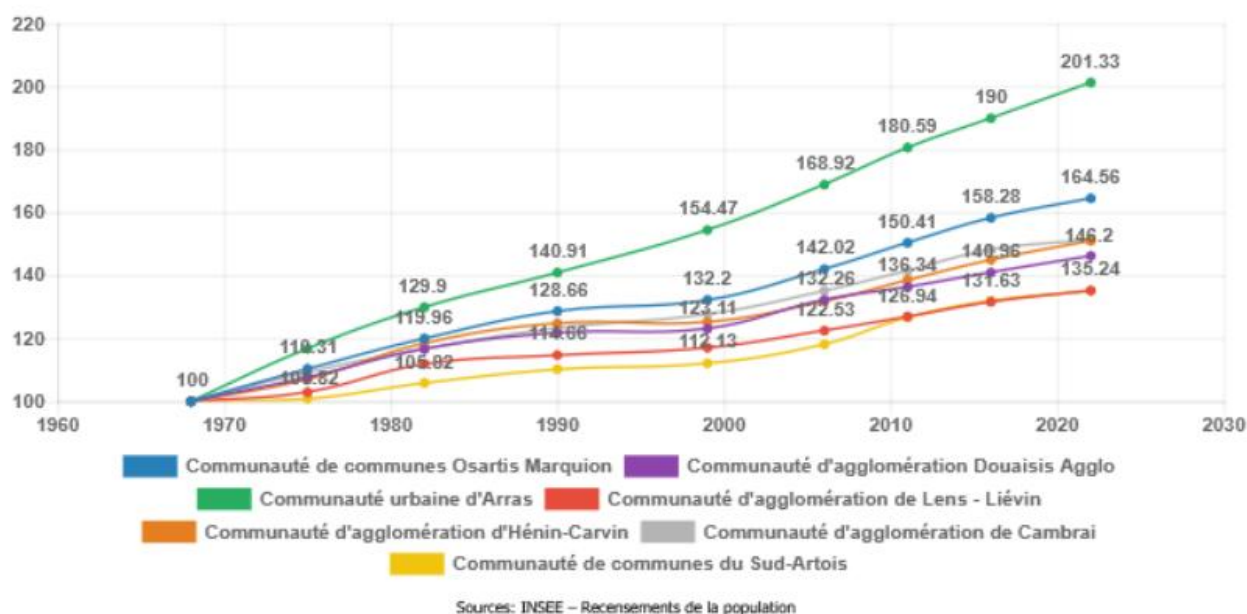
Il s'agit ici de qualifier l'offre de logements dans sa globalité et d'identifier d'éventuels spécificités ou dysfonctionnements :

- L'analyse de la construction neuve au regard de la population ou du parc de logements existants permet de mesurer l'intensité de l'effort d'urbanisation. Elle nécessite une approche de sa structure en termes de cible, de forme urbaine, et de localisation sur le territoire.
- Un logement vacant étant un logement inoccupé à une date donnée, le taux de logements vacants n'est jamais nul. La mesure de la vacance et de ses évolutions contribue ainsi à cerner la situation du marché. De façon générale, plus le taux est faible, plus le marché est tendu. L'analyse de la vacance globale n'a qu'une pertinence relative, car elle regroupe des phénomènes différents, c'est pourquoi il est important de distinguer, quand cela est possible, le type de propriétaire, la durée de la vacance et l'âge du parc vacant.

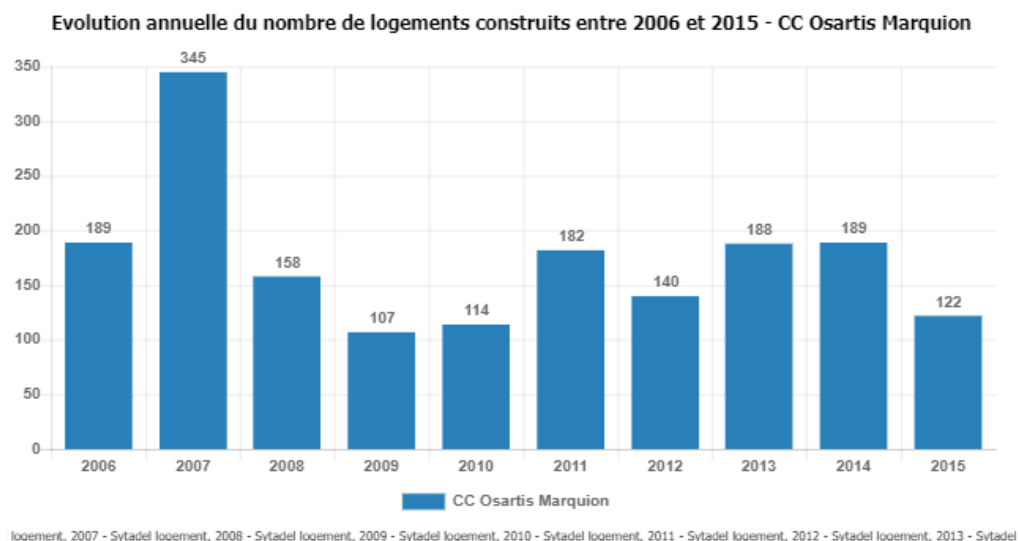
2.1.1 Un parc de logement qui progresse rapidement

Comme vu ci-dessus, la population de la Communauté de Communes Osartis-Marquion connaît une progression constante depuis les années 2000. La taille moyenne des foyers a cependant connu une importante réduction sur la même période. Il en résulte une augmentation importante du nombre de logements nécessaires à l'hébergement de la population.

Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2022 (base 100 en 1968)



On constate que la Communauté de Communes Osartis-Marquion a créé un nombre important de logements sur la période 1968- 2016. Elle se place juste après la Communauté Urbaine d'Arras et devant tous les autres territoires de comparaison. Il est intéressant de souligner que les territoires de la CA de Les-Liévin, d'Hénin-Carvin, de Douaisis Agglo, de Cambrai et du Sud-Artois présentent des croissances soutenues de leur nombre de logements alors qu'ils présentent des évolutions de population très modérées voire négatives sur les mêmes années.



L'analyse des données sit@del permet de comparer le rythme de la construction neuve et les nouveaux logements créés enregistrés par l'INSEE. En effet, les nouveaux logements ne sont pas tous réalisés en construction neuve, cela peut être fait par la division d'une maison en plusieurs appartements, par le changement de destination d'un bâtiment agricole en logement etc.

Ainsi on remarque que l'année 2007 a enregistré un pic de 345 constructions neuves. Suite à cela, le rythme de constructions neuves a marqué un franc ralentissement correspondant à environ 164 constructions neuves par an entre 2011 et 2015. En parallèle, les données de l'INSEE, indiquent que sur la période 2011-2016 le nombre de logements est passé de 17 354 à 18 262 logements, soit une augmentation d'environ 181 logements / an.

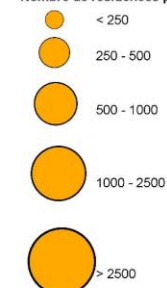
En comparant ces deux informations, on constate que la tendance est très majoritairement à la construction neuve pour la création de nouveaux logements. Toutefois, une vingtaine de nouveaux logements seraient créés chaque année par d'autres biais.

La répartition des résidences principales, c'est-à-dire des logements accueillant effectivement des habitants, sur le territoire présente logiquement une structure proche de celle de l'effectif de population. Ainsi, ce sont les communes de l'axe historique Arras - Douai qui accueillent le plus de résidences principales (carte ci-dessous).

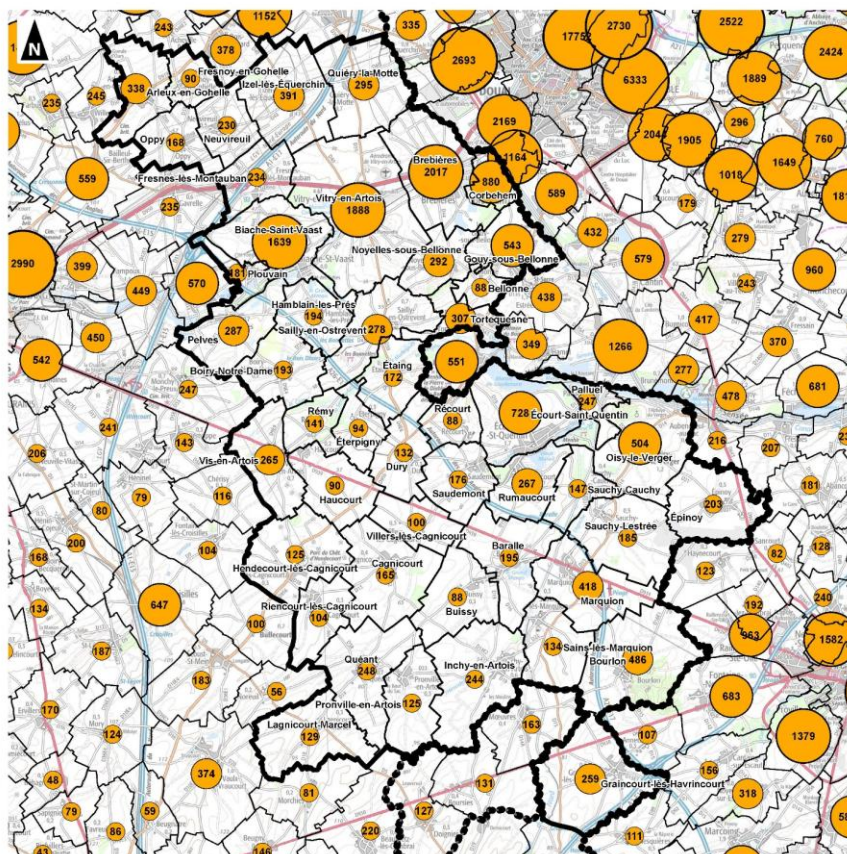
Communauté de Communes Osartis-Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Nombre de résidences principales en 2016

 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis-Marquion
 Limites communales
 Limites départementales

Nombre de résidences principales en 2016 :



 **1:110 000**
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
 Source de fond de carte : IGN
 Sources de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2019

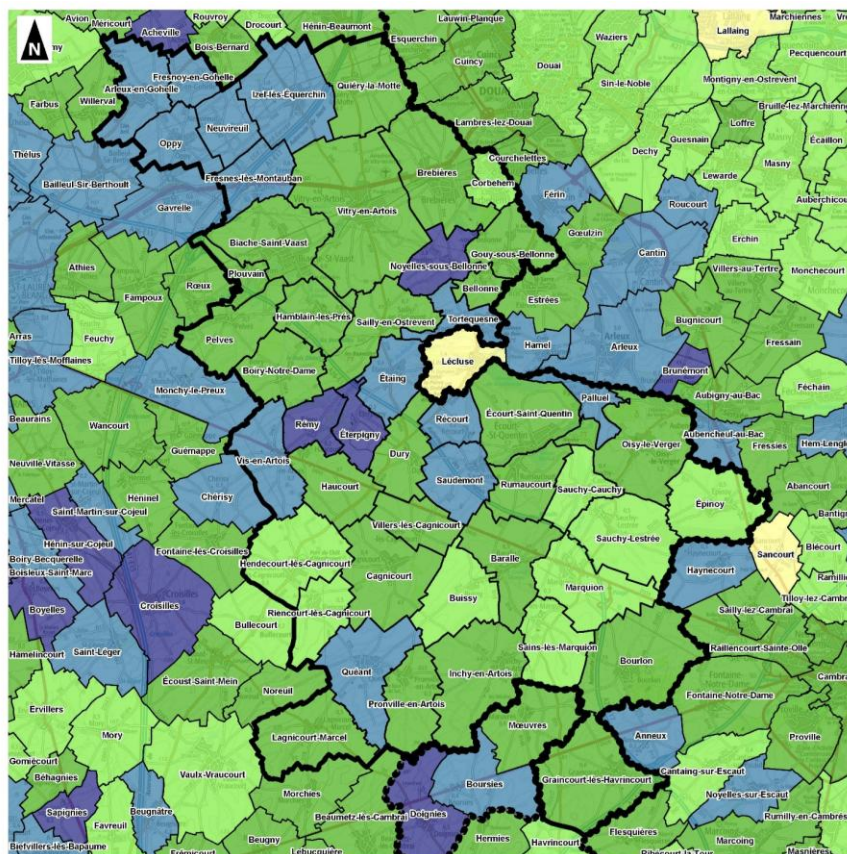


Par contre, si on étudie l'évolution des résidences principales sur les dernières années, ce sont plutôt les communes situées juste en dessous de cet axe (Vis-en-Artois, Rémy, Eterpigny, Etaing, Tortequesne) et celles situées au nord de l'autoroute A1 (Arleux-en-Gohelle, Fresnoy-en-Gohelle, Oppy, Neuville, Izel-lès-Equerchin, Fresnes-lès-Montauban) qui ont développé majoritairement leur parc (carte ci-dessous).

Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution du nombre de résidences principales
entre 1999 et 2016

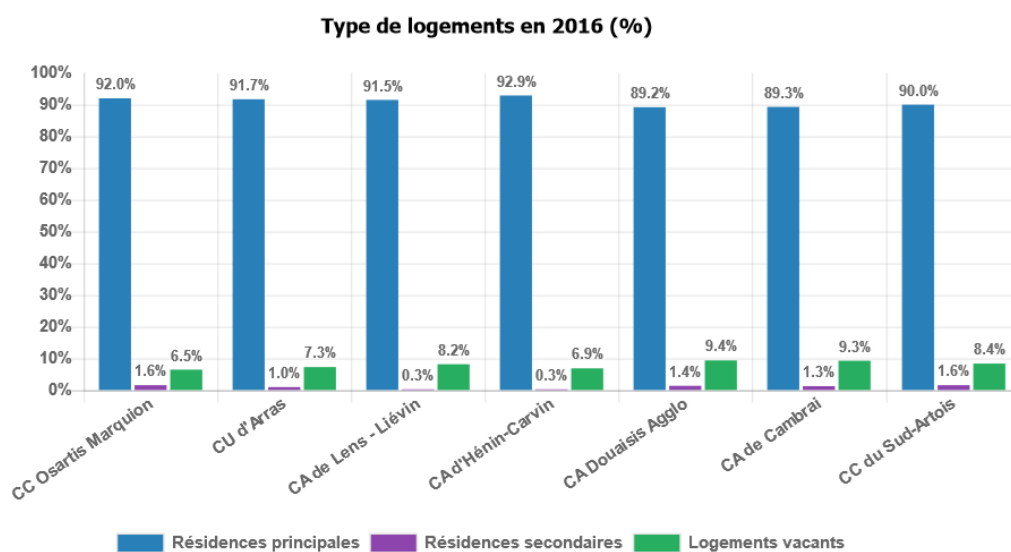
 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
 Limites communales
 Limites départementales
 Evolution du nombre de résidences principales
entre 1999 et 2016 :
 < 0%
 0% à 10%
 10% à 25%
 25% à 50%
 > 50%

0 4 8
Kilomètres
 1:110 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 auddicé urbanisme
 Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
 Source de fond de carte : IGN
 Sources de données : INSEE - IGH - INH - auidat urbanisme, 2019

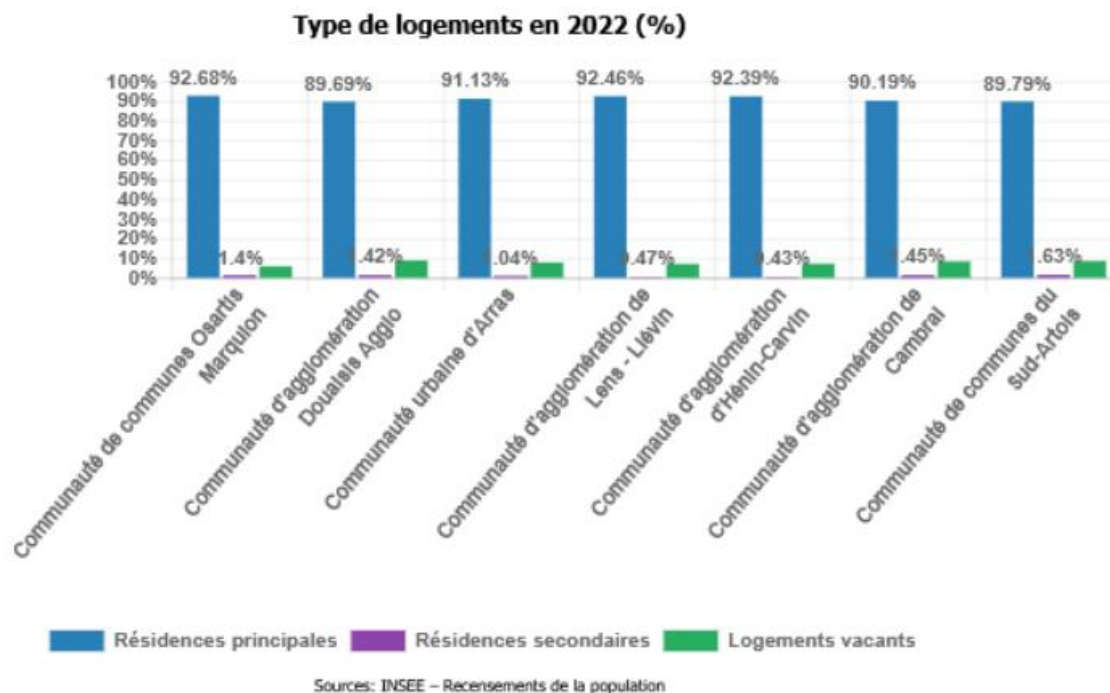


2.1.2 Un nombre de logements vacants maîtrisé

Tous les logements évoqués ici ne sont pas des résidences principales. En effet, certains constituent des résidences secondaires, d'autres sont des logements vacants.



Sources : INSEE - Recensements de la population



La part de logements vacants sur l'ensemble des logements de la CC Osartis-Marquion représente environ 6,5%. Comparativement aux intercommunalités limitrophes, ce taux est le plus faible.

Une partie de la vacance est considérée comme « normale » car inévitable au sein d'un parc de logement. En effet, rappelons que l'INSEE définit les logements vacants ainsi :

« un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- *proposé à la vente, à la location ;*
- *déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;*
- *en attente de règlement de succession ;*
- *conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;*
- *gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...). »*

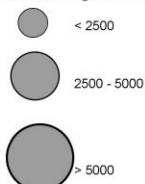
Ainsi, il existe toujours une partie des logements qui correspondent à ces catégories, il est donc estimé que cette vacance est « normale » si elle se situe entre 5% et 7 %. Si le territoire présente une vacance en deçà de ce taux, cela peut indiquer que le territoire subit une forte pression foncière. Si le taux est au-delà des 7%, il est essentiel de déterminer les raisons de la vacance (rétention des propriétaires, vétusté des logements, logements inadaptés au marché immobilier etc.).

Avec ses 6.5 % de logements vacants, on peut donc dire que la CC Osartis-Marquion dispose d'un parc de logements équilibré mais ne dispose donc pas de marge de manœuvre pour créer des nouveaux logements en reprise de la vacance.

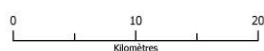
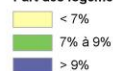
Communauté de Communes Osartis-Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Nombre et part de logements vacants en 2016

 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis-Marquion
 Limites intercommunales
 Limites départementales

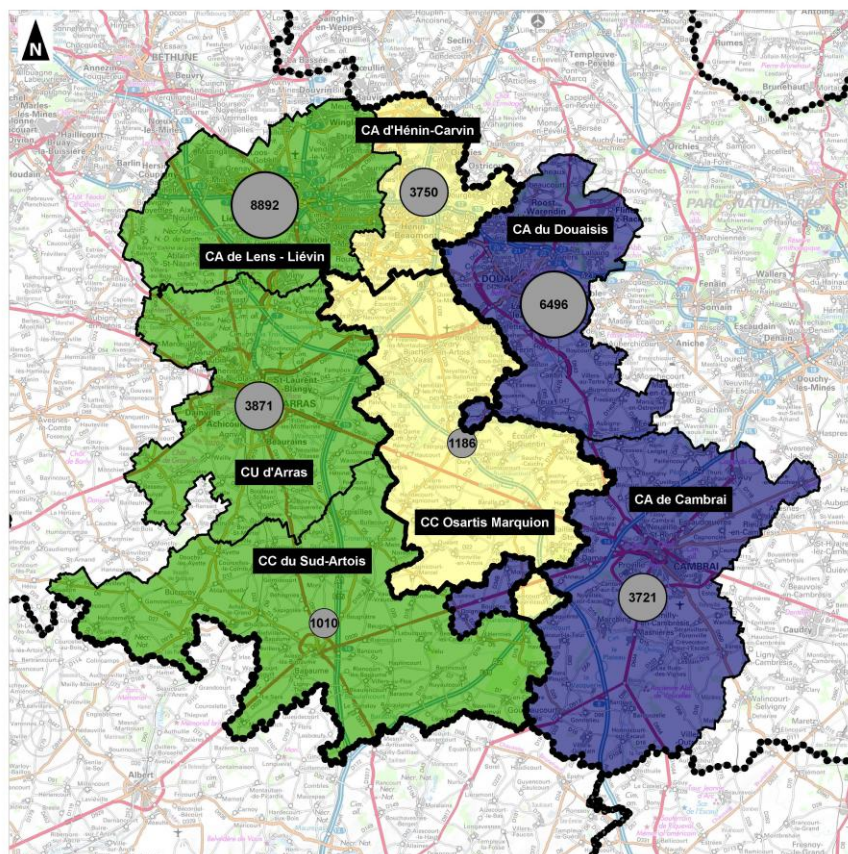
Nombre de logements vacants en 2016 :



Part des logements vacants en 2016 :



 1:250 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
 Source de fond de carte : IGN
 Sources de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2019

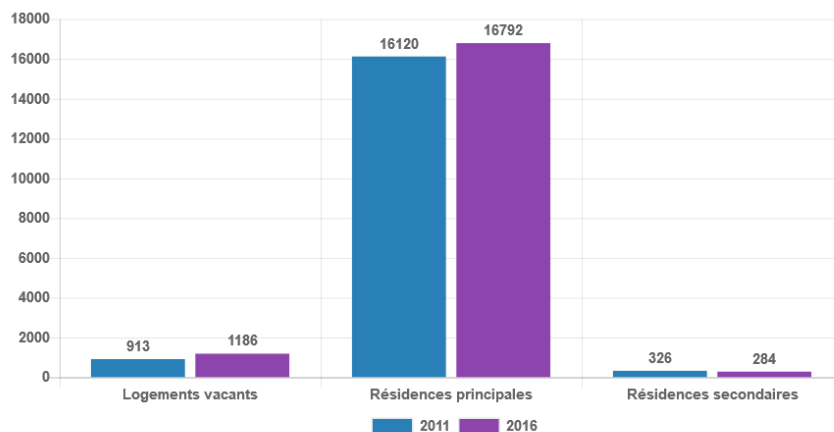


La carte ci-dessus illustre bien le propos précédent qui tendait à dire que le territoire de la CC Osartis-Marquion, situé à l'interface des grandes villes du territoire, bénéficie d'un attrait non négligeable de par son positionnement stratégique. Le même constat est fait sur la CA d'Hénin – Carvin.

Il convient par ailleurs d'observer la dynamique du parc de logement de la CC Osartis-Marquion :

- En passant de 17 359 logements en 2011 à 18 262 logements en 2016, le parc de logement a progressé de 903 unités.
- Le parc de résidences principales (logements occupés) a progressé de 852 unités
- Les résidences secondaires ont diminuées de 42 unités
- Les logements vacants ont progressés de 273 unités.

Evolution de la typologie des logements entre 2011 et 2016 (échelon communal) - CC Osartis Marquion



Sources: INSEE – Recensements de la population

Le SCoT Osartis-Marquion indique également que le nombre de logements vacants en 2007 sur le territoire était de 737, soit 4,3 % du parc de logements. On constate donc une tendance à l'augmentation du parc de logements vacants, ce qui est signe d'une certaine « détente » du marché. Il faut donc maintenir un point d'attention sur cet indicateur pour vérifier qu'il n'y ait pas une trop forte détente du marché dans les années à venir. Il faudra aussi en tenir compte dans l'intensité de la programmation neuve à venir.

La répartition par commune de ces logements nous informe néanmoins que l'effort de récupération de ces logements vacants ne pourra être le même partout, certaines communes comptant plus de 10% de logements vacants (Buissy, Inchy-en-Artois, Pronville-en-Artois, Riencourt-lès-Cagnicourt), d'autres moins de 5%.

Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Nombre et part de logements vacants en 2016

Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
 Limites communales
 Limites départementales

Part des logements vacants en 2016 :

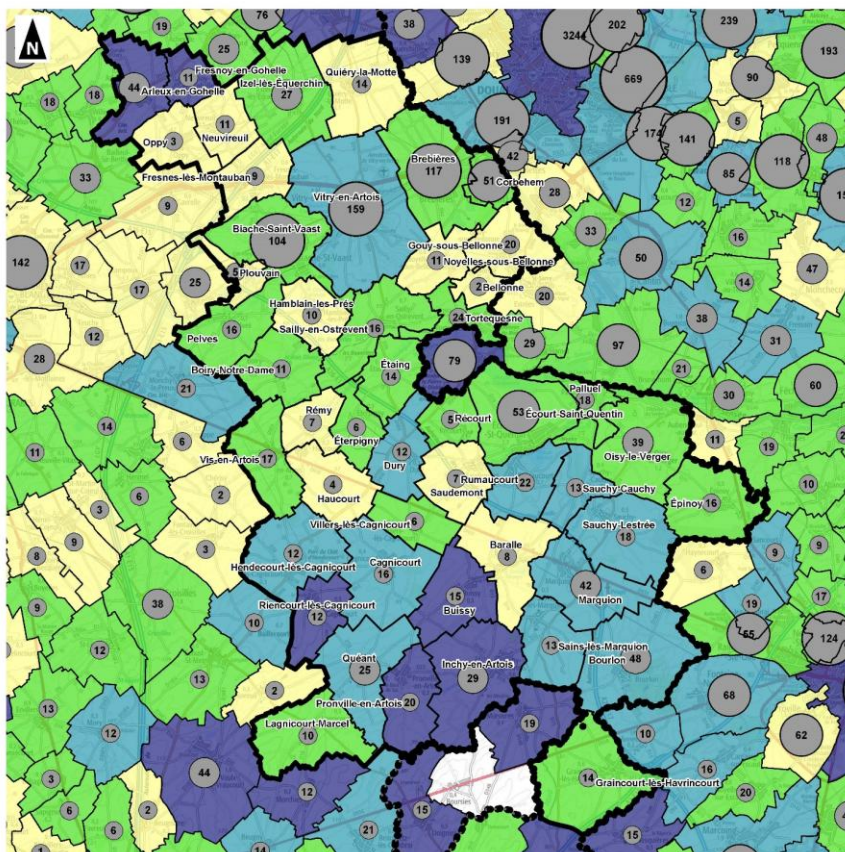
< 5%
 5% à 7,5%
 7,5% à 10%
 > 10%

Nombre de logements vacants en 2016 :

< 25
 25 - 50
 50 - 100
 100 - 250
 > 250

0 4 8
Kilomètres

1:110 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 auddicé urbanisme
 Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
 Source de fond de carte : IGN
 Sources de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2019



Une certaine vacance peut apparaître lorsque la mise sur le marché d'une offre en logements récents entre en concurrence avec l'offre plus ancienne. Il est donc important dans les années à venir de veiller à ce que l'augmentation de la vacance ne se poursuive pas et ne gagne pas d'autres communes car elle risquerait d'entraîner une dévalorisation des bourgs.

Le SCoT Osartis-Marquion indique qu'en 2013, selon les données Filocom, sur un total de 907 logements vacants, 365 logements du parc privé étaient vacants depuis moins d'un an, soit environ 40%. Ce chiffre témoignerait d'une part relativement importante de logements concernée par une vacance structurelle, tendance qui ne peut être confirmée avec certitude en raison de données Filocom secrétisées. 11% du parc de logements vacants (105) le serait par ailleurs depuis plus de 9 ans au sein du parc privé.

Éléments à retenir sur les dynamiques de production de logements

Une progression rapide du parc de logement, en lien avec la dynamique démographique et la baisse de la taille des ménages.

Une vacance qui reste « normale », mais qui augmente depuis quelques années.

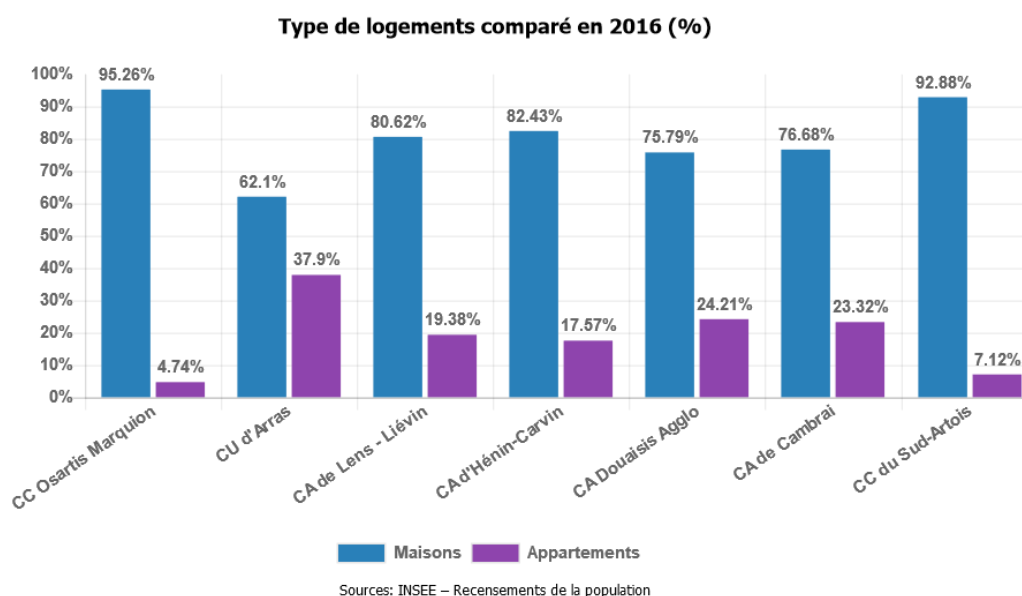
Une tendance au ralentissement de la construction neuve.

2.2 Les caractéristiques de l'offre résidentielle

Il s'agit de qualifier l'offre de logements présente sur le territoire et de déterminer à quels demandeurs elle s'adresse :

- La structure du parc des résidences principales comparée à celle de la population permettra d'identifier les difficultés de tel ou tel type de ménages : insuffisance du parc locatif, de petits logements...
- L'identification du parc ancien et de son état permettra de mesurer les besoins en amélioration. Plus la part de logements anciens est importante, plus le potentiel de rénovation peut être important.
- La comparaison des différents segments du parc sur le territoire étudié et sur des territoires similaires permet d'affiner le rôle de chaque segment.

2.2.1 Un parc majoritairement composé de logements individuels

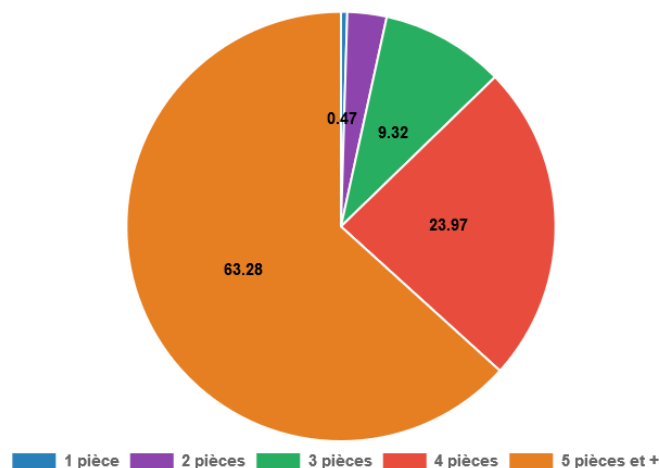


Les logements présents sur la Communauté de Communes Osartis-Marquion sont en très grande majorité des maisons individuelles (~95%), ce qui révèle une uniformité de l'offre en logement et insinue une faible densité de construction. Cette caractéristique est typique de la morphologie « rurale » des territoires, mais elle est profondément marquée sur celui de la CC Osartis-Marquion et de la CC du Sud-Artois qui présentent des taux bien supérieurs aux autres territoires de comparaison.

2.2.2 Une offre de logements de grande taille

Le parc de logement de la Communauté de Communes Osartis-Marquion était essentiellement composé de biens de grande taille, en 2016. En effet, 87% des logements comportaient 4 pièces ou plus. La part de logements de moins de 3 pièces est extrêmement faible (moins de 3,5%).

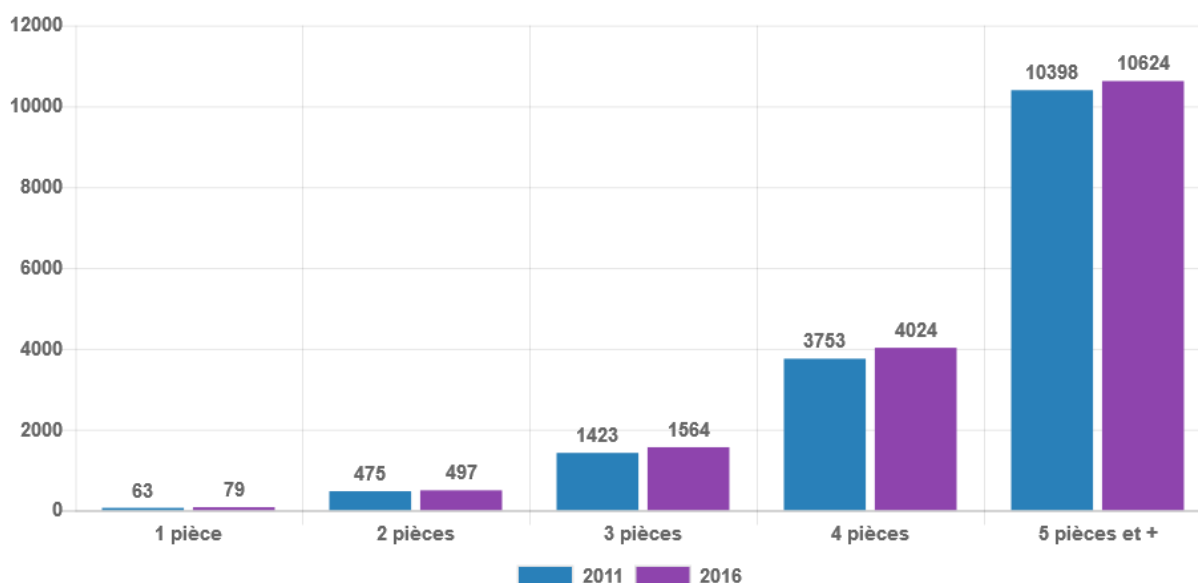
Nombre de pièces des logements sur l'EPCI en 2016 - CC Osartis Marquion



Sources: INSEE – Recensements de la population

Rappelons que la taille moyenne des ménages tend à réduire, aussi, cette surreprésentation des grands logements peut traduire une difficulté plus importante pour les petits ménages de réaliser leur parcours résidentiel (jeunes décohabitants, isolés de tous âges, familles monoparentales, personnes âgées dont le logement est devenu trop lourd à entretenir...). Pourtant, on constate sur les dernières années, que ce sont toujours les grands logements qui présentent la hausse la plus marquée.

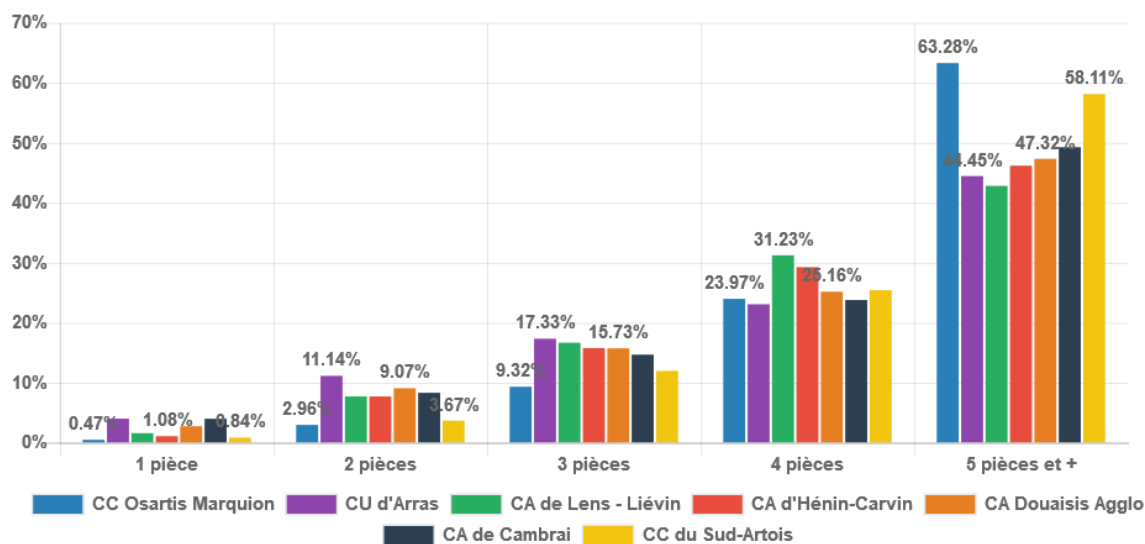
Evolution de la taille des résidences principales entre 2011 et 2016 - CC Osartis Marquion



Sources: INSEE – Recensements de la population

Lorsque l'on regarde les territoires limitrophes, on remarque que le phénomène des grands logements est bien plus marqué sur la CC Osartis-Marquion avec plus de 63 % de logements de 5 pièces et plus. La CC du Sud-Artois présente un taux un peu plus raisonnable de 58 % alors qu'elle dispose d'à peu près la même proportion de maison que la CC Osartis-Marquion.

Tailles des résidences principales comparée en 2016 (%)



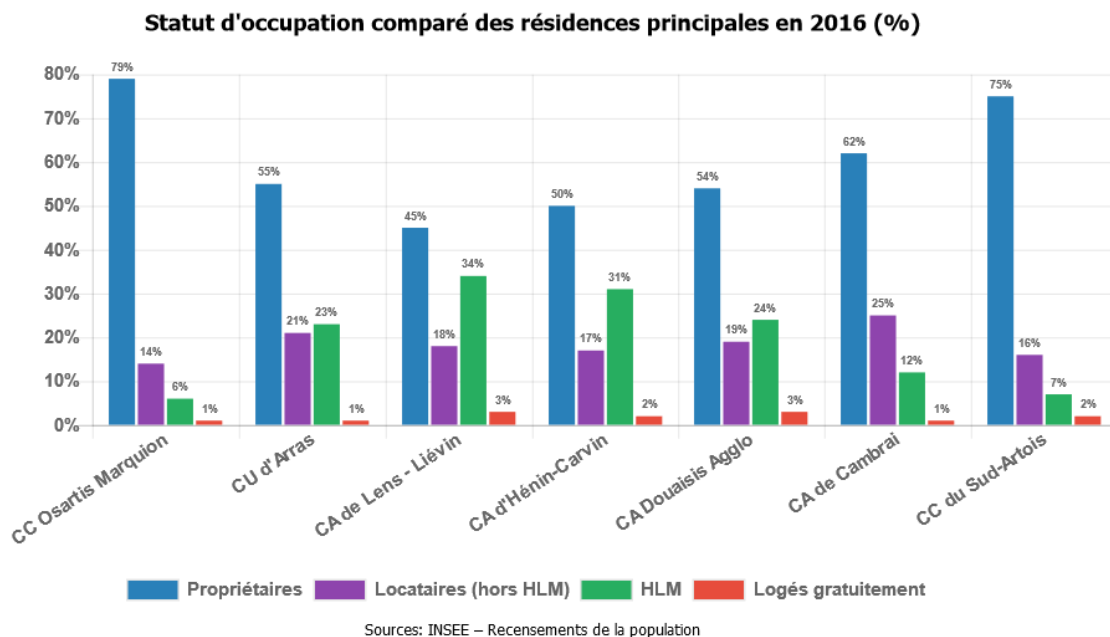
Sources: INSEE – Recensements de la population

Pour mémoire, les petits ménages (1 et 2 personnes) représentent plus de 60% des ménages du territoire. Il y a donc ici un écart important entre taille des logements (4,5 pièces par logement en moyenne en 2016) et taille des ménages (2,3 personnes). C'est une caractéristique fréquente dans les territoires ruraux à la population vieillissante, qui peinent à diversifier leur offre de logement.

Quand il existe cette incohérence entre les ménages et l'offre en logement, les petits ménages en recherche d'une location, disposent généralement de trois options :

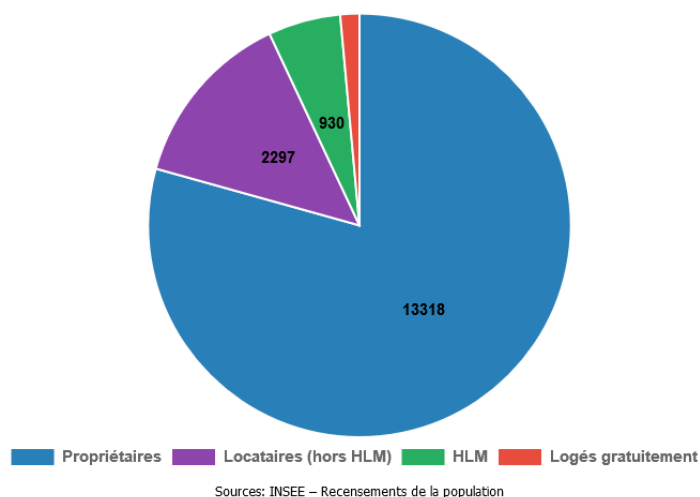
- Choisir un logement de moindre qualité mais plus adapté au budget et risquer le « mal logement », sans parler des risques liés à la précarité énergétique.
- Privilégier la qualité et risquer de se fragiliser financièrement.
- Quitter le territoire ou renoncer à y vivre.

2.2.3 Une majorité de résidences principales occupées par leurs propriétaires

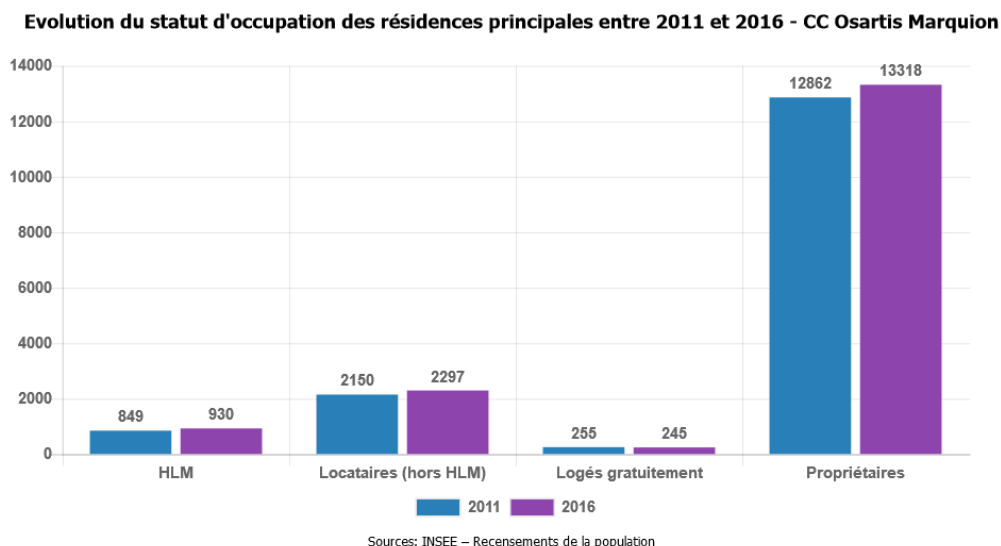


Sur le graphique ci-dessus, les CC Osartis-Marquion et du Sud-Artois se distinguent encore par la sur-représentation. En effet, ces deux territoires se démarquent par le taux de propriétaires occupants qui représentent respectivement environ 80 % et 75 % des ménages.

Statut d'occupation des résidences principales sur l'EPCI en 2016 - CC Osartis Marquion



Entre 2011 et 2016, il n'y a pas de différences notables sur les évolutions du statut d'occupation mais il peut tout de même être soulevé que le nombre de propriétaires, avec une progression de +3,5 %, a progressé moins vite que le nombre de locataires HLM (+10%) et le nombre de locataires hors HLM (+6%).



On ne compte donc que 20% de résidences principales en locatif sur l'ensemble de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, dont un tiers seulement (soit 6% du total des résidences principales) de locatif social.

Seule la commune de Vitry-en-Artois présente un taux de logements locatifs supérieur à 30% en 2016, le reste du territoire présente un taux de 10 à 20 %. On constate également des taux inférieurs à 10 % sur les petites communes situées sous la commune de Vitry et plus largement sous l'axe historique Arras-Douai, de Rémy à Gouy-sous-Bellonne.

Avec 297 logements HLM, la commune de Vitry comporte plus de 30 % du parc d'HLM de l'ensemble de la CC Osartis-Marquion. S'il semble judicieux de concentrer les HLM à proximité des pôles d'emplois et de services afin de limiter la dépendance à l'automobile et le surcoût qu'elle engendre pour les foyers à bas revenus, il semble également opportun de s'interroger sur la répartition de cette offre sur le territoire.

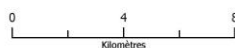
Communauté de Communes Osartis-Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Taux de logements locatifs en 2016



X / X = Nombre de résidences principales occupées par des locataires (dont HLM) / Nombre de résidences principales occupées par des locataires dans des HLM



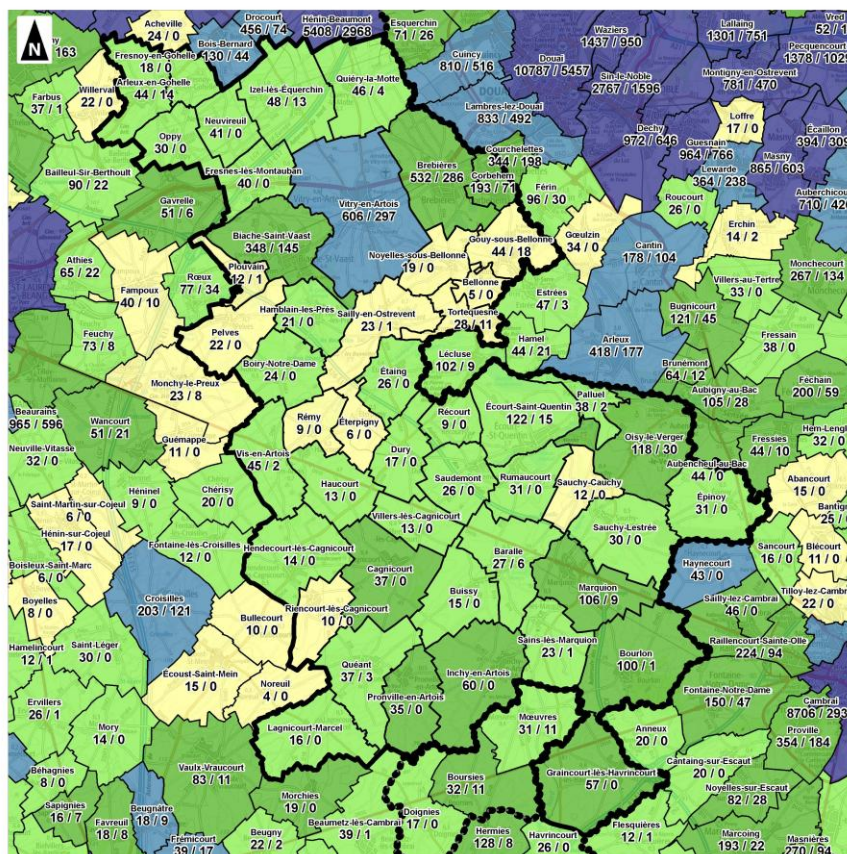
1:110 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019

Source de fond de carte : IGN

Sources de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2019



Au-delà des données INSEE, les données relatives au locatif social issues du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), sont plus précises.

D'après ces données, Au 1er janvier 2017, le parc locatif du logement social de la Communauté de Communes Osartis-Marquion représente 1086 logements. La majorité de ces logements se trouve à Vitry-en-Artois (31%), à Brebières (31%) et à Biache-Saint-Vaast (14%).

Au 1er janvier 2017, sur les 1086 logements locatifs sociaux que compte la Communauté de Communes, les logements de taille moyenne (T3, T4) sont majoritaires puisqu'ils représentent plus de 70 % du parc de logements locatifs sociaux. On note une faible représentation des petites et grandes typologies (T1 et T5 et plus).

CC Osartis-M.	1086	100
T1	9	0,83 %
T2	162	14,92 %
T3	389	35,82 %
T4	385	35,45 %
T5	140	12,89 %
T6 et plus	1	0,09 %

2.2.4 Un parc de logements indignes qui s'estompe

Source : SCot Osartis-Marquion, données FILOCOM 2013

L'article 84 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion de 25 mars 2009 a défini la notion d'habitat indigne. Ainsi « **constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé** ».

Selon les données de l'Etat et de l'ANAH, en 2005, le nombre de logements du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) représentait 9,5% du total des résidences principales privées, pour une moyenne départementale de 11,6%.

Le taux de logements concerné sur le territoire bien qu'inférieur à la moyenne départementale représentait tout de même près de 1 300 logements abritant 2 963 résidents, soit un peu plus de 7% de la population totale.

En 2013, le nombre et la part de logements indignes reculent : la CCOM ne compte plus que 813 logements indignes (1846 résidents) soit 5% du parc privé, un taux à nouveau bien en deçà des chiffres observés sur le département ou le NPDC, respectivement de 9,3 et 8%.

Sur ces 813 logements indignes, 596 datent d'avant 1949 montrant la corrélation entre ancienneté du bâti et indignité des logements.

Si en 2006, le profil dominant de l'occupant du PPPI était le ménage âgé de plus de 60 ans (43,4% des ménages logés dans ce parc), ce n'est plus vrai en 2013. Le profil dominant a entre 26 et 59 ans (56% des ménages logés dans ce parc), les plus de 60 ans représente quant à eux 40%.

Éléments à retenir concernant de l'offre de logement

- *Une offre résidentielle « rurale » (individuelle, grands logements) qui se perpétue, mais qui n'est plus tout à fait adaptée aux besoins générés par la nouvelle composition des ménages.*
- *Trop peu de logements locatifs, couplé à une progression trop lente de l'offre.*
- *Une prise en compte du vieillissement dans l'habitat qu'il faudra poursuivre tant sur le plan du maintien à domicile que sur le plan du logement dédié hors structure.*

Evolutions constatées entre la prescription de la procédure et l'approbation du PLUi :

- Le parc de logements sur le territoire est en constante augmentation ;
- Entre 2016 et 2022, on observe un léger recul des résidences secondaires contre une légère augmentation des résidences principales ;
- Le parc de logements est passé de 18 262 logements en 2016 à 18 985 logements en 2022, soit une progression de 723 unités ;
- Le taux de vacance a diminué entre 2016 et 2022, passant de 1186 à 1123 ;
- L'offre de logement se développe pour la catégorie appartement (4,74% en 2016 contre 5,08% en 2022)

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est toujours dynamique dans son offre de logements, le taux de vacance a diminué entre 2016 et 2022, ce qui est positif pour le territoire. L'offre de logements reste similaire à celle constatée en 2016 avec une prédominance de logements de grande taille. L'offre de logements s'inscrit toujours dans la trajectoire observée grâce aux données de 2016 et conforte les objectifs du PLUi.

Chapitre 3. CE QUE DIT LE SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Osartis-Marquion, approuvé le 26 juin 2019, donne des objectifs de développement sur la période 2017-2035. Le PLUI se doit d'être compatible avec ces objectifs et orientations.

3.1 Les secteurs du SCoT

Pour mieux prendre en compte les spécificités du territoire dans l'organisation de son développement, le SCOT identifie les sept secteurs suivants :



Entrée du territoire – Frange nord	Cœur de territoire	Pôle du cœur de territoire
Arleux-en-Gohelle	Bellonne	Haucourt
Fresnoy-en-Gohelle	Boiry-Notre-Dame	Villers-lez-Cagnicourt
Izel-lès-Equerchin	Dury	Vis-en-Artois
Neuvireuil	Écourt-Saint-Quentin	Pôle Marquion et alentours
Oppy	Étaing	Baralle
Quiéry-la-Motte	Eterpigny	Marquion
Pôle d'excellence rurale	Gouy-sous-Bellonne	Oisy-le-Verger
Buissy	Hamblain-lès-Prés	Palluel
Cagnicourt	Noyelles-sous-Bellonne	Rumaucourt
Hendecourt-lès-Cagnicourt	Pelves	Sauchy-Cauchy
Inchy-en-Artois	Récourt	Sauchy-Lestrée
Lagnicourt-Marcel	Rémy	Pôle Val de Scarpe
Pronville	Sailly-en-Ostrevent	Biache-Saint-Vaast
Quéant	Saudemont	Brebières
Riencourt-lès-Cagnicourt	Tortequesne	Corbehem
Sains-lès-Marquion		Fresnes-lès-Montauban
Entrée du territoire – Frange sud		Plouvain
Epinoy		Vitry-en-Artois
Graincourt-lès-Havrincourt		
Bourlon		

Le SCoT prévoit un développement du territoire autour de deux principes majeurs :

- Le renforcement des secteurs-pôles urbains et en particulier de leur « polarité » :
 - **Les secteurs- pôles urbains majeurs**, où se concentrent et se concentreront les emplois locaux existants et à venir, et bénéficiant d'un certain niveau de desserte en transport en commun. Il s'agit des secteurs « Pôle Val de Scarpe » et « Pôle Marquion et alentours ».
 - **Les secteurs- pôles urbains intermédiaires**, qui offrent une armature commerciale et de services de proximité aux communes rurales voisines. Il s'agit du secteur « Pôle du Coeur du territoire ».
- Le développement raisonné des villages.

Ces deux principes guident le déroulé du projet de territoire émis par le SCoT et donc les objectifs qui sont déclinés ci-après.

3.2 Les objectifs quantitatifs

Le SCoT prévoit pour le territoire de la CC Osartis-Marquion, l'accueil de 7000 habitants supplémentaires à l'horizon 2035.

Afin de répondre au besoin en logement généré par ces nouveaux habitants, le SCoT projette un taux d'occupation de logements d'environ 2,3 personnes par ménage (contre 2,5 en 2013). Ainsi, la production totale nécessaire est estimée à environ 4 000 nouveaux logements, pour disposer d'une offre supplémentaire d'un peu plus de 3 000 résidences principales. Cette production correspond à un effort de production d'un peu moins de 200 logements par an, quasiment équivalent au rythme moyen observé entre 2007 et 2016.

Une répartition des objectifs par secteur a été effectuée ainsi, guidée par la volonté d'avoir un rythme soutenu dans les communes des secteurs – pôles urbains et un rythme raisonné dans les autres communes :

	Objectif de production total en %	Nombre de logements à produire 2017-2035 ²
Frange Nord	7%	254
Pôle Val de Scarpe	37%	1338
Cœur de territoire	18%	651
Pôle du cœur de territoire	4%	144
Pôle d'excellence rurale	7%	254
Pôle Marquion et Alentour	20%	723
Frange sud	7%	254
Total	100%	3 618

² Les valeurs présentées dans cette colonne ne le sont qu'à titre indicatif. En effet, elles s'appuient sur une estimation de production de logements 2014-2016, appréciée à partir des données « logements commencés » de la base SITADEL (et non les « Logements construits » de l'INSEE).

3.3 Les objectifs qualitatifs

3.3.1 L'objectif d'optimisation du foncier

Le SCoT hiérarchise les conditions d'implantation des nouveaux logements.

Réinvestir les espaces urbains existants en optimisant le foncier

- Prioriser le développement des communes dans leurs espaces déjà urbanisés :

À cette fin, les communes devront analyser la capacité d'évolution de leurs espaces déjà bâtis.

- Respecter la répartition de la production de logements entre « renouvellement urbain » et « extension » :

*Le principe est que chaque commune réalise au minimum **40% de la production de logements en renouvellement urbain** (c'est-à-dire dans son enveloppe urbaine telle que définie dans le cadre de l'inventaire du foncier potentiellement disponible dans les espaces déjà bâtis) et **au maximum 60% en extension**.*

Toutefois, si la commune ne peut pas atteindre l'objectif en renouvellement urbain, ce qui sera dûment justifié par l'étude de la capacité de densification et de mutation du foncier dans son enveloppe urbaine, il pourra être dérogé à ce principe, dans les conditions suivantes :

- *L'effort de renouvellement urbain est réalisé par une ou plusieurs communes du même secteur et si ce n'est pas possible par celles d'un autre secteur ;*
- *Les autres prescriptions du DOO sont respectées ;*
- *Le principe est respecté à l'échelle du périmètre du SCoT.*
- Identifier les sites stratégiques de développement et adopter autant que possible une politique foncière volontariste pour mobiliser le foncier et/ou engager les opérations d'aménagement sur ces sites
- Respecter les moyennes de densités nettes minimales ci-dessous pour toute opération de construction de logements sur une superficie supérieure ou égale à 0,5 hectare, qu'elle se réalise en extension ou dans le tissu urbain existant :
 - **25 logements à l'hectare** dans les bourgs suivants : VITRY-EN-ARTOIS, BREBIERES, CORBEHEM, BIACHE-SAINT-VAAST, MARQUION, VIS-EN-ARTOIS.
 - **16 logements à l'hectare** dans les autres communes.
 - Par ailleurs, autour des pôles desservis par les transports collectifs existants, l'urbanisation doit atteindre un niveau de densité suffisant pour permettre à la desserte en transports publics d'être performante. **Dans un rayon de 500 mètres autour des gares de Vitry-en-Artois, Brebières, Biache-Saint-Vaast et Corbehem, cette densité est fixée à 30 logements à l'hectare.**

3.3.2 Les typologies

L'orientation 4.2.3 du SCoT définit le cadre sur la typologie de logements attendue. En effet, le SCOT indique que le territoire doit disposer d'un éventail complet de logements qui permette à chaque habitant de trouver un logement adapté à ses besoins et attentes aux différentes étapes de sa vie. Aujourd'hui, le parc de logements ne permet pas de réaliser ce parcours résidentiel. La production de logements à venir se concentrera sur :

- Le locatif : À l'horizon 2035, le locatif doit représenter 25 % des résidences principales et la part du locatif aidé viser les 10 % du parc locatif.
- L'accession à la propriété en adéquation avec les évolutions sociétales, les attentes ainsi que les revenus des ménages modestes et du primo-accédant.
- Une offre de logements adaptée aux parcours des aînés par la création de petites unités de vie, de logements adaptés à proximité des services, équipements et transports en commun.

Le PLUi devra favoriser la diversification de l'offre en logements en respectant les objectifs du SCoT suivants :

- **Dans toutes les communes, « construire mieux »** pour accompagner l'évolution des modes de vie et de la production de logements qui en découle (diversité des modes d'habiter, nouvelles formes urbaines).
- **Les communes qui doivent disposer d'un parc de logements sociaux à hauteur de 20% de leur parc de résidences principales (article 55 de la loi SRU) doivent résorber le déficit pour atteindre cette part de 20 %.**
- **Dans les autres communes des secteurs pôles urbains**, l'effort de production de logements favorisera celle de **logements locatifs aidés** afin que sa part atteigne les **10 % du parc total**.
- **Dans toutes les communes, on veillera au respect des lois concernant la production de logements adaptés au handicap.**
- **Dans toutes les communes, l'accession à la propriété par le plus grand nombre sera favorisée** à travers notamment la typologie des développements urbains.
- **Dans les communes des secteurs pôles**, les PLU ou le PLUi devra estimer et prévoir les opérations de **logements adaptés nécessaires pour répondre aux besoins des aînés**.

Le PLUi devra également respecter les prescriptions suivantes :

- **Mobiliser les outils pour** notamment :
 - Définir des réserves foncières pour la production de logements aidés ;
 - Définir des réserves foncières pour la création de logements adaptés aux aînés à proximité des commerces, services et équipements ;
 - Intégrer une bonification de droit à construire pour la réalisation de logements sociaux.

- **Imposer la réalisation de 10 % de logements aidés** dans les opérations de constructions nouvelles de 10 logements ou plus pour les communes de polarités des secteurs- pôles urbains. Pour les autres communes, la réalisation de logements aidés sera favorisée.
- **Valoriser, dans toutes les communes, des typologies de développements urbains orientées sur des principes et formes urbaines valorisant des parcelles de petite taille et une optimisation du foncier.**

PARTIE 2. ECONOMIE, EMPLOI ET TOURISME

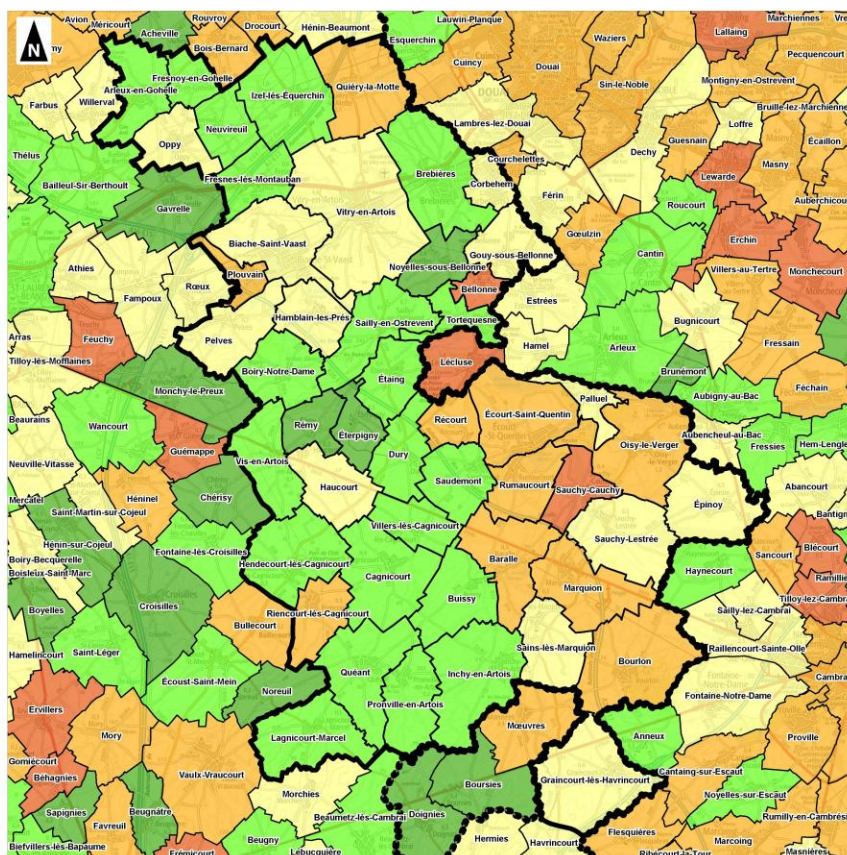
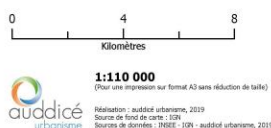
Chapitre 1. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION

1.1 Une diminution de la population active, liée à son vieillissement

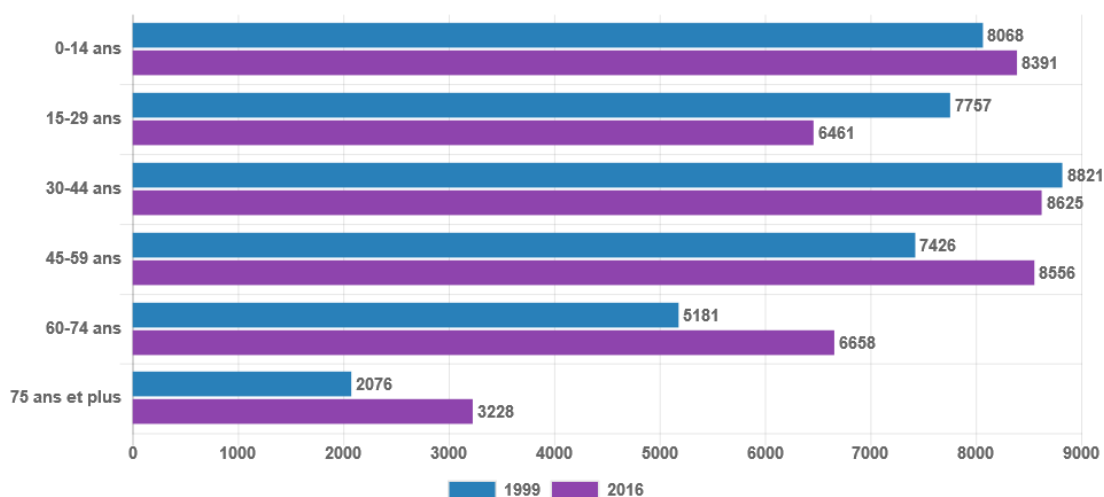
Comme vu dans le profil démographie-habitat, la population de la Communauté de communes Osartis-Marquion est en hausse de 6,6% entre 1999 et 2016, soit +2599 habitants (+0,4% par an entre 2012 et 2017). Cette progression cache toutefois des disparités fortes en fonction des communes. Alors que le Nord du territoire connaît globalement une augmentation relativement soutenue (+0,6% sur l'ensemble nord), le Sud du territoire, et notamment les plus grosses communes (Oisy-le-Verger, Ecourt-Saint-Quentin, Bourlon) connaissent une stagnation voire une régression de la population (-0,1% par an sur l'ensemble sud).

Il convient également de s'intéresser à l'aspect qualitatif et non juste quantitatif de ces données. Pour rappel, la population tend, comme partout en France en dehors du centre des grandes métropoles, à vieillir. Pour Osartis-Marquion, l'indice de vieillissement entre 2011 et 2016 a augmenté de 10 points (de 56 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2011 à 66 pour 100 en 2016).

Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution de la population entre 1999 et 2016



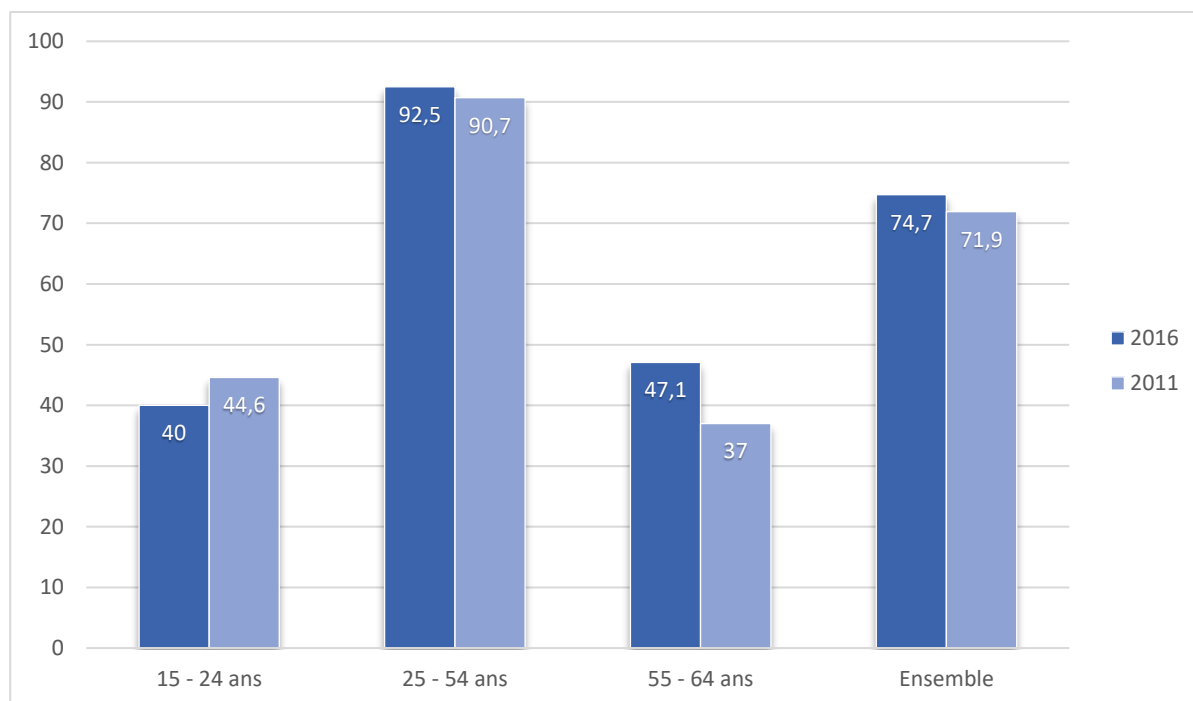
Evolution de l'âge de la population entre 1999 et 2016 - CC Osartis Marquion



Sources: INSEE – Recensements de la population

Ce vieillissement aboutit mécaniquement à une baisse tendancielle de la part des actifs dans la population totale. Le nombre de 15-64 ans a légèrement baissé entre 2011 et 2016, ainsi que leur proportion dans la population totale, passant de 54,3% à 52,8% (-0,3 points par an), soit environ 400 personnes en moins à l'échelle de la communauté de communes.

Evolution de la part de la population active dans les 15 à 64 ans entre 2011 et 2016

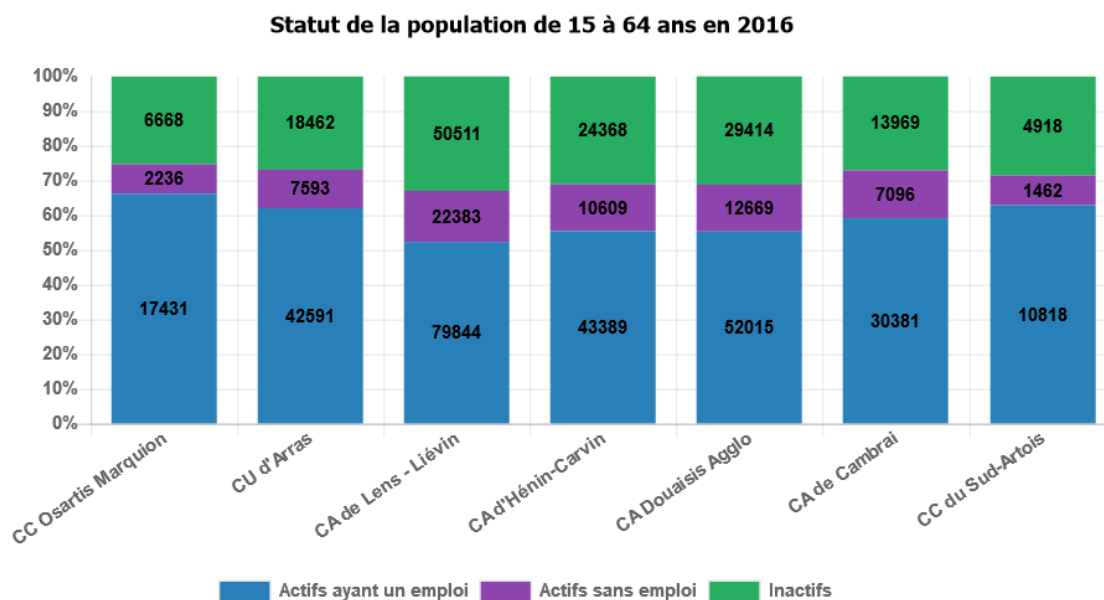


Source : INSEE RP2011 et RP2016

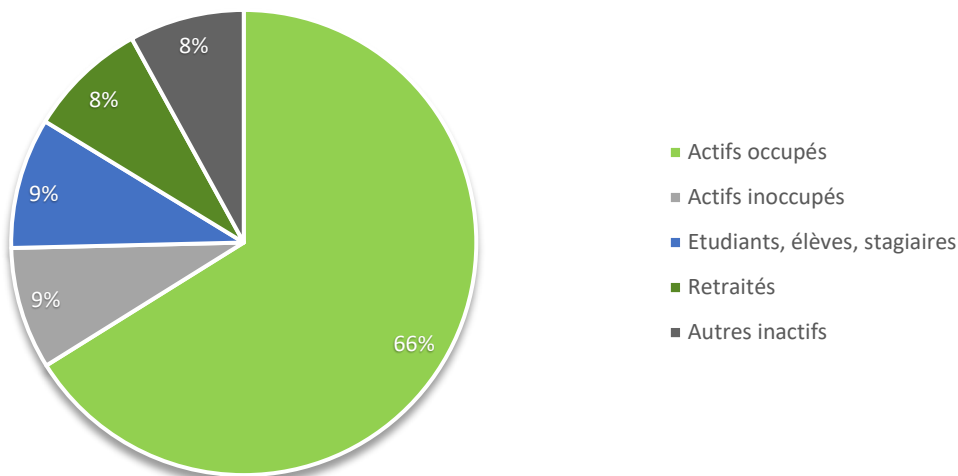
Le graphique ci-dessous montre de grands bouleversements dans la structure de la population en âge de travailler (15-64 ans). En effet, entre 2011 et 2016 on constate à la fois :

- **chez les jeunes** une baisse du taux d'activité, c'est-à-dire qu'entre 15 et 24 ans, les jeunes commencent à rechercher un emploi et travaillent de plus en plus tard

- **chez les plus âgés** une augmentation forte de l'activité (+27% en 5 ans), notamment imputable au recul de l'âge de départ en retraite, et à la recherche de revenus complémentaires.



Répartition de la population des 15-64 ans par type d'activité en 2016



INSEE, RP 2016

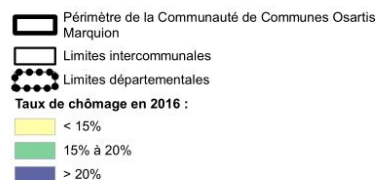
1.2 Une diminution de la part des actifs occupés mais un chômage contenu

A l'échelle des territoires voisins, l'Osartis-Marquion observe le plus fort taux d'activité avec, en 2016, 3 personnes âgées de 15 à 64 ans sur 4 dites « actives », c'est-à-dire soit en emploi, soit à la recherche d'un emploi. Parmi celles-ci, en 2016, les chômeurs représentent ainsi 11,4 personnes sur 100, contre 17,9 % au niveau du département du Nord et 14,1% pour la France métropolitaine.

On note cependant d'importantes variations au sein du territoire intercommunal : les communes les plus rurales du centre du territoire et de l'extrême nord font majoritairement état d'un chômage très faible (inférieur à 10% voire à 5% pour 2 communes). En revanche, les villes et villages des couloirs fluviaux de la Scarpe et du Canal du Nord sont plus impactées par le phénomène, dans une mesure toutefois relative.

Il est par ailleurs notable qu'au sein du groupe formé par les actifs de 15-64 ans, le nombre des actifs sans emploi, c'est-à-dire des chômeurs (au sens du recensement), a progressé de +5% entre 2011 et 2016 (+105 individus), quand que le nombre d'actifs occupés augmente également de 300 personnes environ, notamment du fait de l'augmentation du taux d'activité (départ à la retraite plus tard). On a donc un triple accroissement de la population en âge d'être active, des actifs occupés et des actifs au chômage.

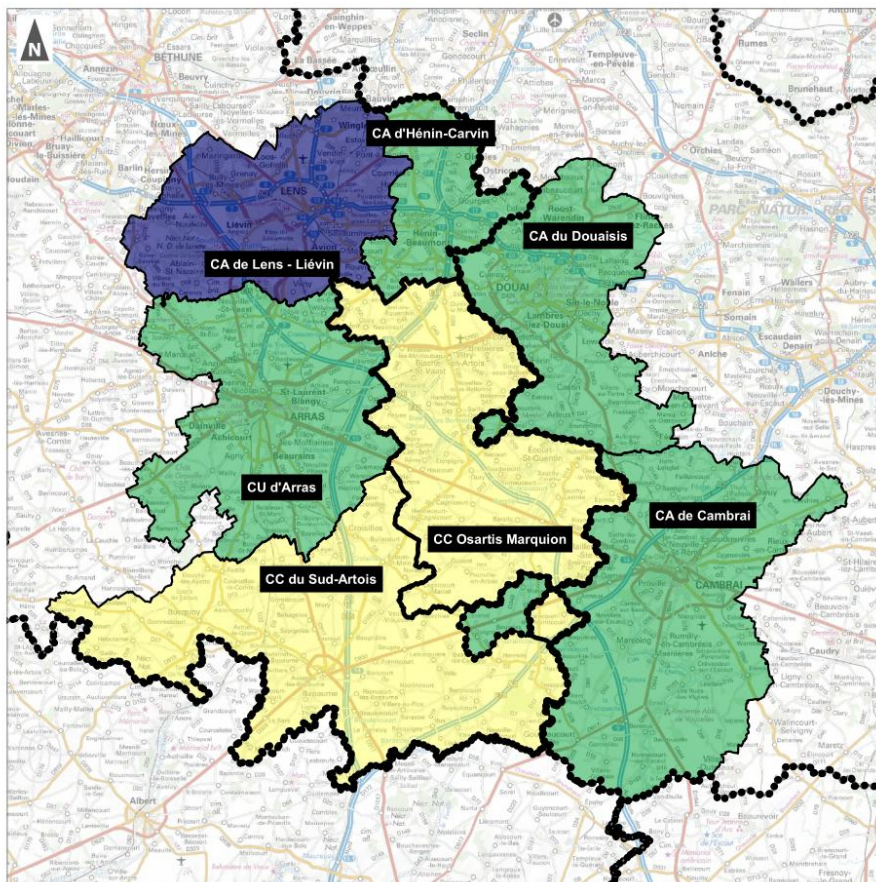
Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Taux de chômage en 2016



0 10 20
Kilomètres



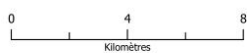
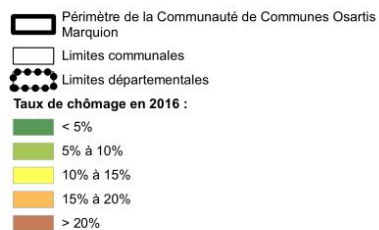
1:250 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2019



Communauté de Communes Osartis-Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Taux de chômage en 2016



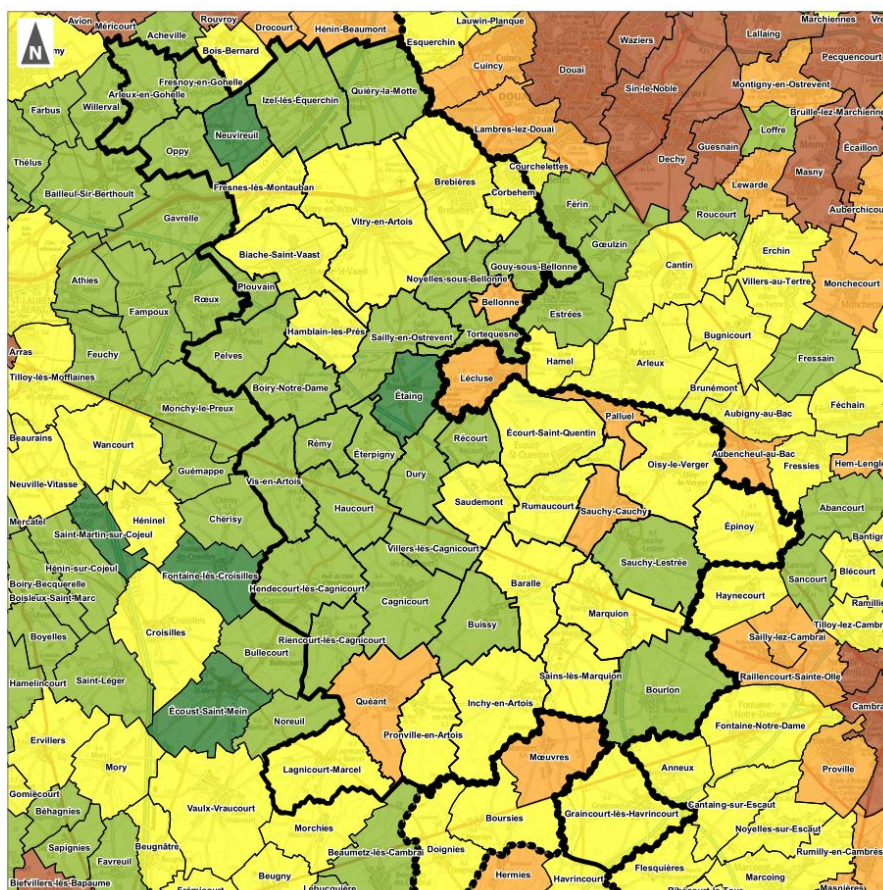
1:110 000

 (pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

 Réalisation : auddicé urbanisme, 2019

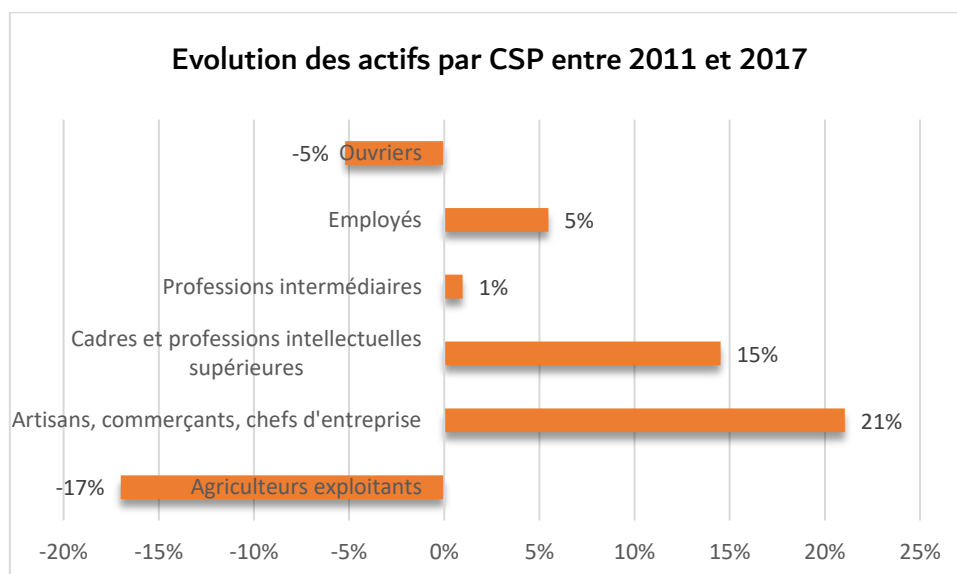
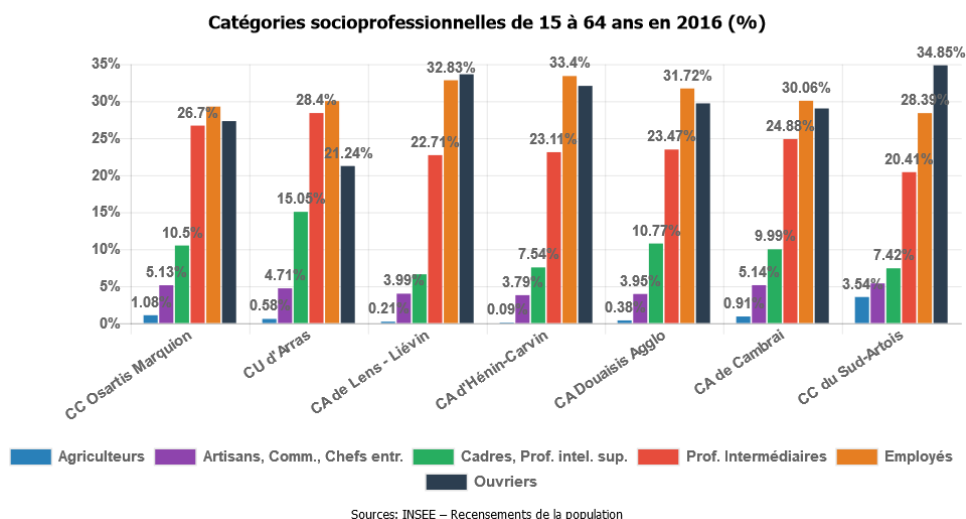
 Source de fond de carte : IGN

 Sources de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2019



1.3 Les classes populaires et à faible niveau d'études surreprésentées, malgré une forte progression des diplômés de l'enseignement supérieur en 15 ans.

Ce faible de chômage peut s'expliquer en partie par la structure des actifs : les professions et catégories socioprofessionnelles dites « intermédiaires et supérieures », artisans, commerçants, chefs d'entreprises, professions libérales, et cadres et professions intellectuelles supérieures représentent ensemble près de 43% de la population active de la Communauté de Communes de l'Osartis-Marquion, soit relativement plus que les territoires voisins, qui ont un profil nettement plus « populaire ouvrier ».

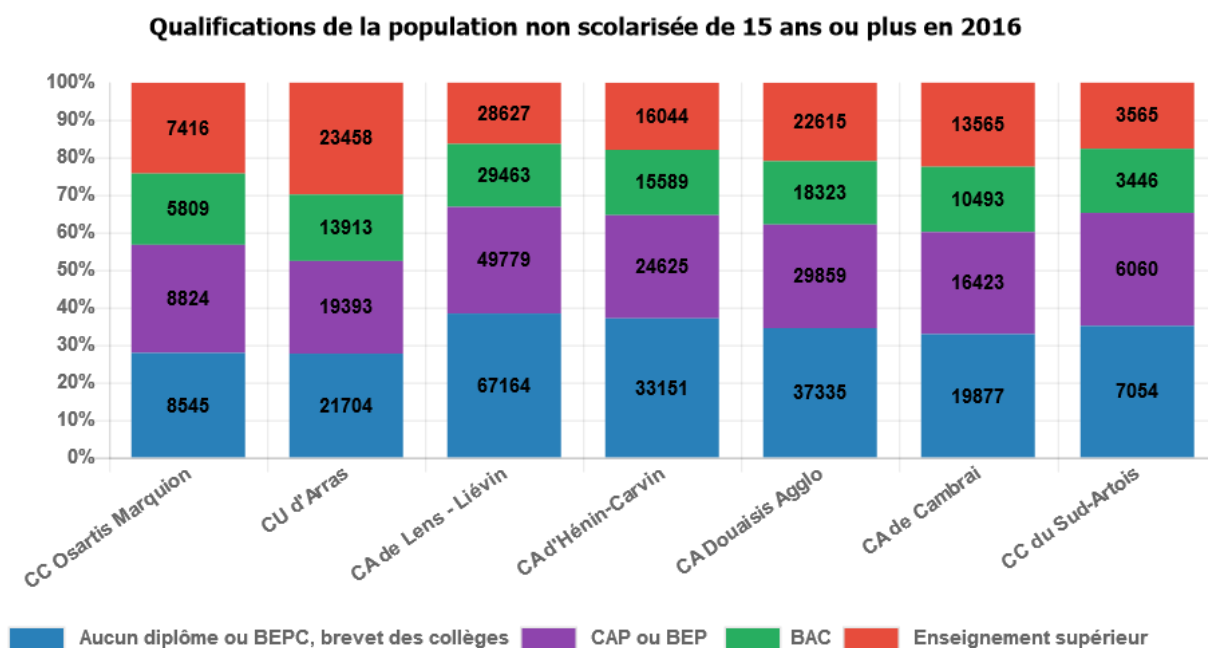


Source : INSEE RP 2011 - 2016

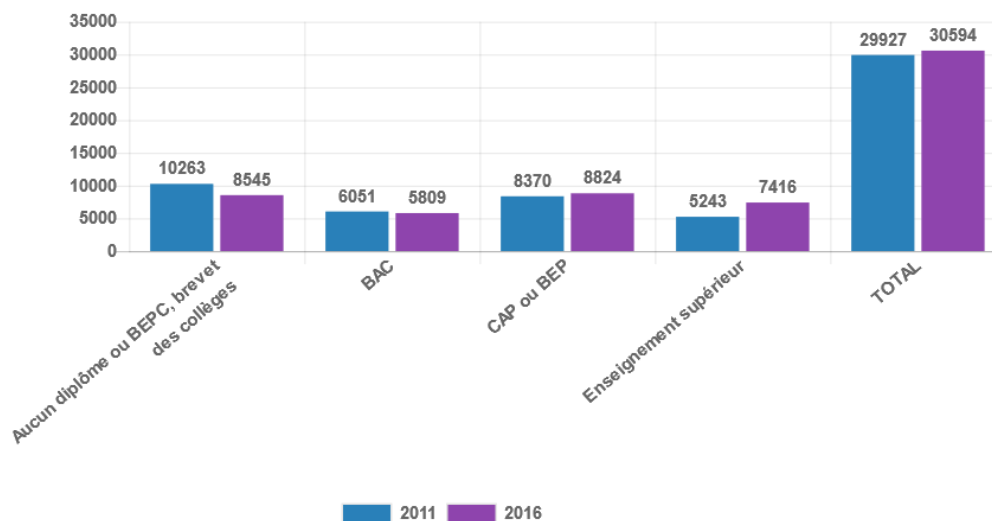
Sur la période récente, cette caractéristique a tendance à s'accroître. Elle s'illustre par une stabilité du nombre d'actifs ouvriers et employés (qui masque toutefois un transfert du second vers le premier), et une augmentation de près de 500 actifs occupés sur des postes à responsabilité ou (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions intellectuelles supérieures).

Pour ce qui est des agriculteurs, exploitants, et à l'image des tendances nationales, leur nombre chute de 17%, correspondant à une profonde période de mutations de ce domaine d'activité. Du fait d'un âge des exploitants encore élevé et de prochains départs en retraite prévisibles sans reprise, une poursuite de cette tendance est à prévoir sur les prochaines années.

Par voie de conséquence, on constate également un niveau d'étude moyen relativement élevé, par rapport aux territoires voisins. En effet, la CC Osartis-Marquion observe la plus faible proportion d'actifs sans diplôme et a passé sous seuil des 30% entre 2011 et 2016. A l'inverse, et suivant une tendance généralisée, la proportion d'actifs diplômés du supérieur continue d'augmenter à un rythme soutenu (+400 actifs par an environ).



Évolutions des qualifications de la population active entre 2011 et 2016 - CC Osartis Marquion



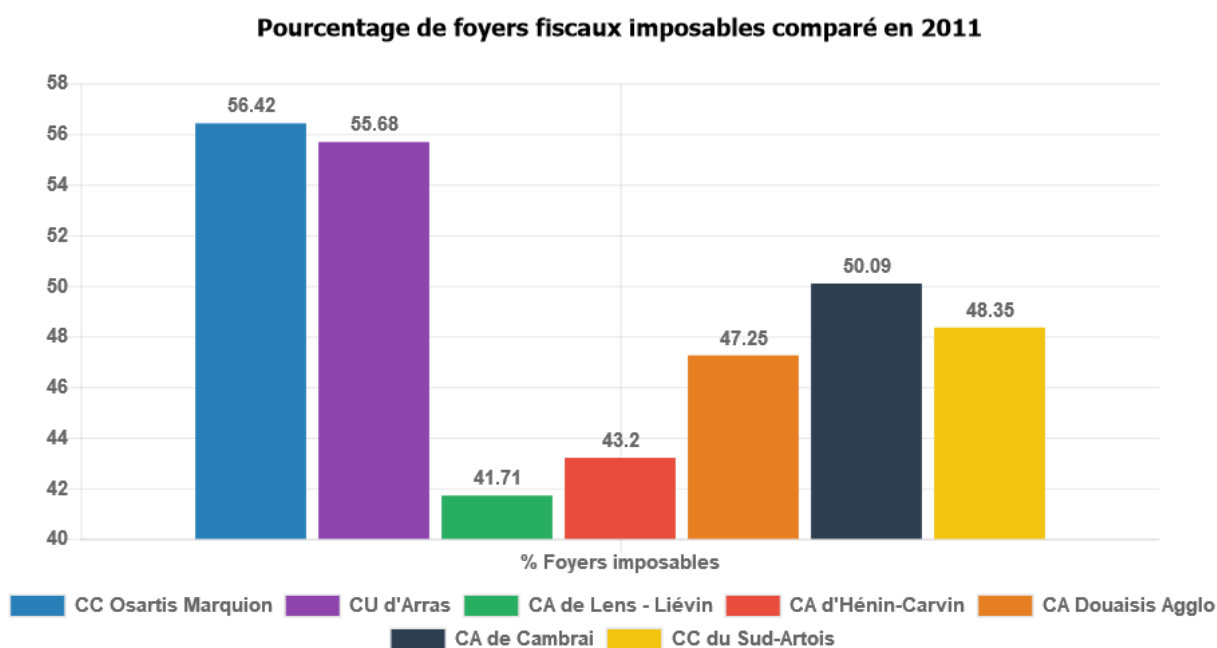
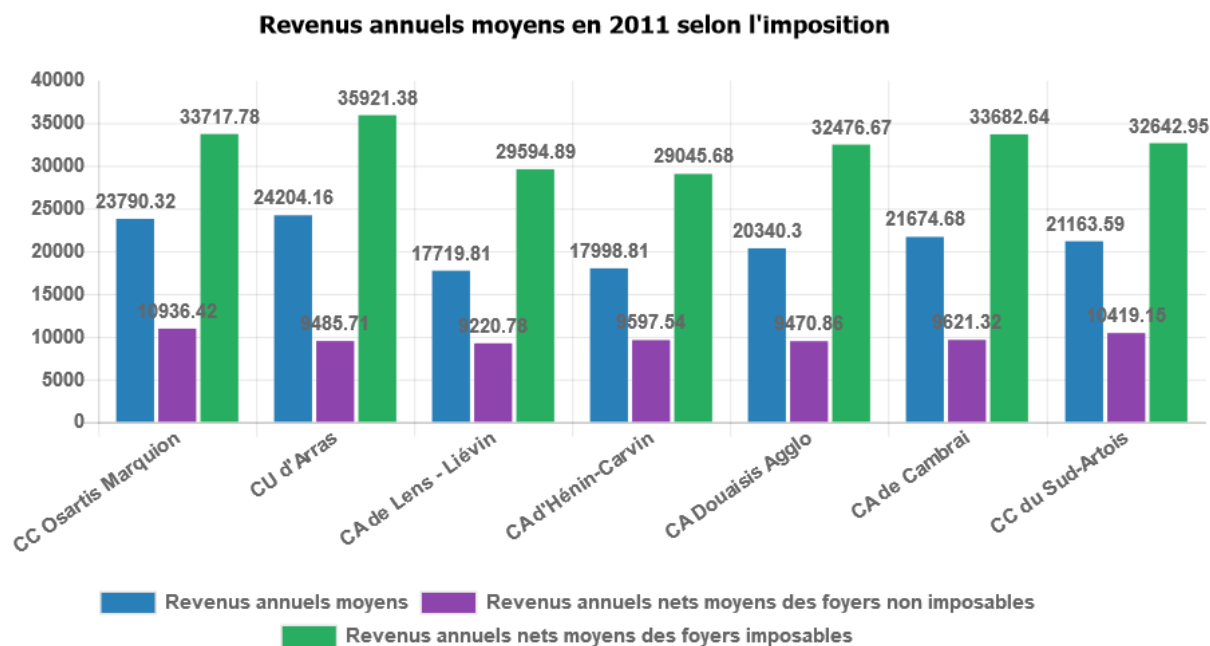
Sources: INSEE – Recensements de la population

Source : INSEE RP 2014

Fait notable, les personnes sortant du système éducatif avec juste un bac en poche sont également en baisse. Ils demeurent toutefois proportionnellement plus que dans les territoires voisins. On observe là l'effet de la démocratisation des études, et notamment du supérieur, dont la principale conséquence est d'avoir rendu les diplômes comme une condition souvent nécessaire à l'accès à l'emploi.

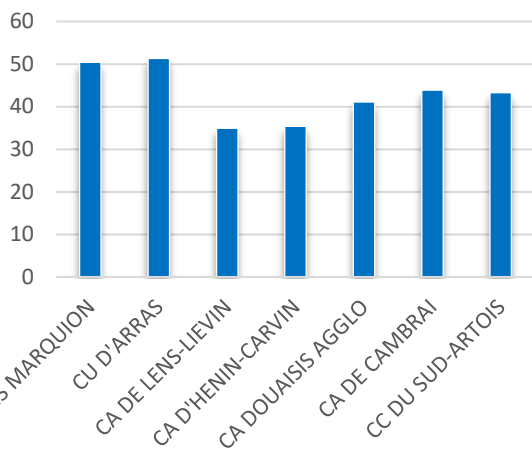
1.4 Un niveau de revenus moyen relativement élevé entraînant une assiette fiscale confortable

Le niveau moyen ayant augmenté, mais restant inférieur à la moyenne nationale et même départementale, il en résulte des revenus annuels moyens et une part de foyers fiscaux imposables relativement élevé, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.



Source : INSEE RP 2011

Part des ménages fiscaux imposés, 2016

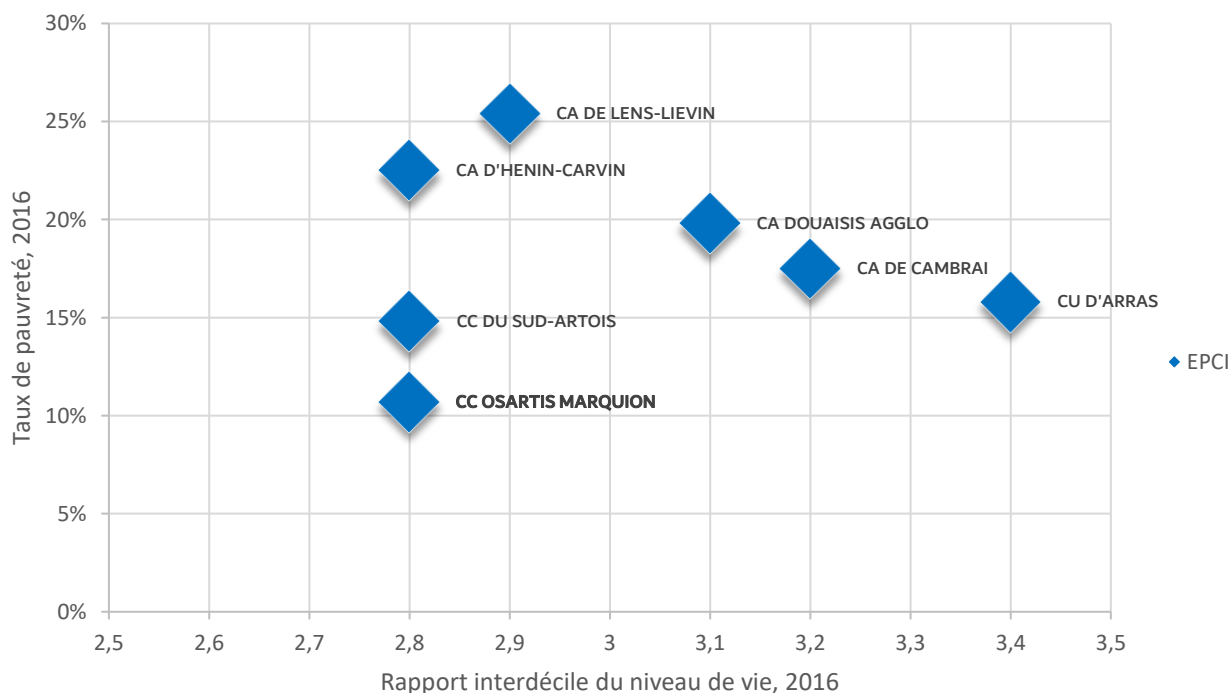


La part des foyers fiscaux imposés a toutefois baissé entre 2011 et 2016, conséquence principale de la révision des régimes de fiscalités. En 2016, 5 ménages sur 10 sont imposés sur le territoire intercommunal, quand la moyenne départementale est de 4,1.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre la double particularité de la CC OSARTIS MARQUION d'avoir à la fois un taux de pauvreté relativement faible (10%) et un indice d'inégalité de revenu également parmi les plus faibles en comparaison des territoires voisins. En effet, par rapport à la CU d'Arras qui elle aussi observe des taux de pauvreté

et des indicateurs socioéconomiques semblables mais le rapport entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres est nettement plus marqué (plus d'½ part du premier décile supplémentaire).

Pauvreté et inégalités dans les territoires, 2016



Éléments à retenir au sujet des caractéristiques socio-économiques à l'échelle de la CC Osartis-Marquion

La lente augmentation de la population ces dernières années associée à son vieillissement aboutit mécaniquement à une baisse légère de la part des actifs dans la population totale.

Par ailleurs, le chômage progresse en valeur absolue mais l'augmentation du nombre d'actifs occupés est également une réalité sur le territoire.

Cette situation plutôt favorable s'explique en partie par une qualification des actifs où les professions libérales, commerciales, d'artisans et d'encadrement sont plutôt bien représentées et continuent de s'accroître.

Il en résulte à la fois des niveaux de revenus relativement confortables et des indicateurs d'inégalités contenus par rapport aux territoires voisins.

Evolutions constatées entre la prescription de la procédure et l'approbation du PLUi :

- La population active du territoire a augmenté depuis 2016 (17 431 actifs ayant un emploi en 2016 contre 18 537 en 2022). Les populations d'actifs sans emplois et d'inactifs ont diminué ;
- La qualification de la population non-scolarisée de 15 ans ou plus reste globalement similaire à celle constatée en 2016.

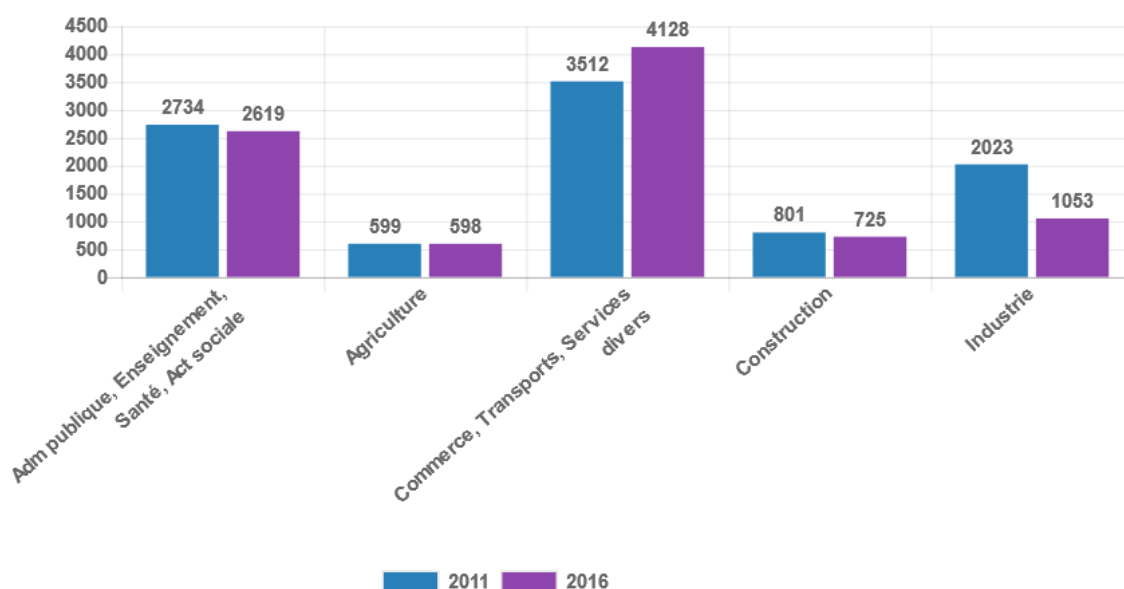
La Communauté de Communes Osartis-Marquion est marquée par une légère augmentation de la population active depuis 2016, la qualification des actifs continue de croître et offre un contexte favorable au développement socio-économique pour le territoire.

Chapitre 2. LES STRUCTURES DES EMPLOIS ET DE LA DEMANDE DE MAIN D'ŒUVRE

2.1 La répartition des emplois par professions et catégories socioprofessionnelles.

Si le nombre de personnes en activité progresse, le nombre d'emplois dans la Communauté de communes, lui, diminue fortement sur la période 2011-2016, avec une perte de 600 emplois, soit 6% environ. La principale différence est une chute de moitié des emplois liés à l'industrie (-1000 emplois), en partie compensée par des emplois dans le secteur des transports, commerce et services.

Évolution des emplois par secteurs d'activité sur le territoire entre 2011 et 2016 (exploitation complémentaire) - CC Osartis Marquion



Sources: INSEE – Recensements de la population

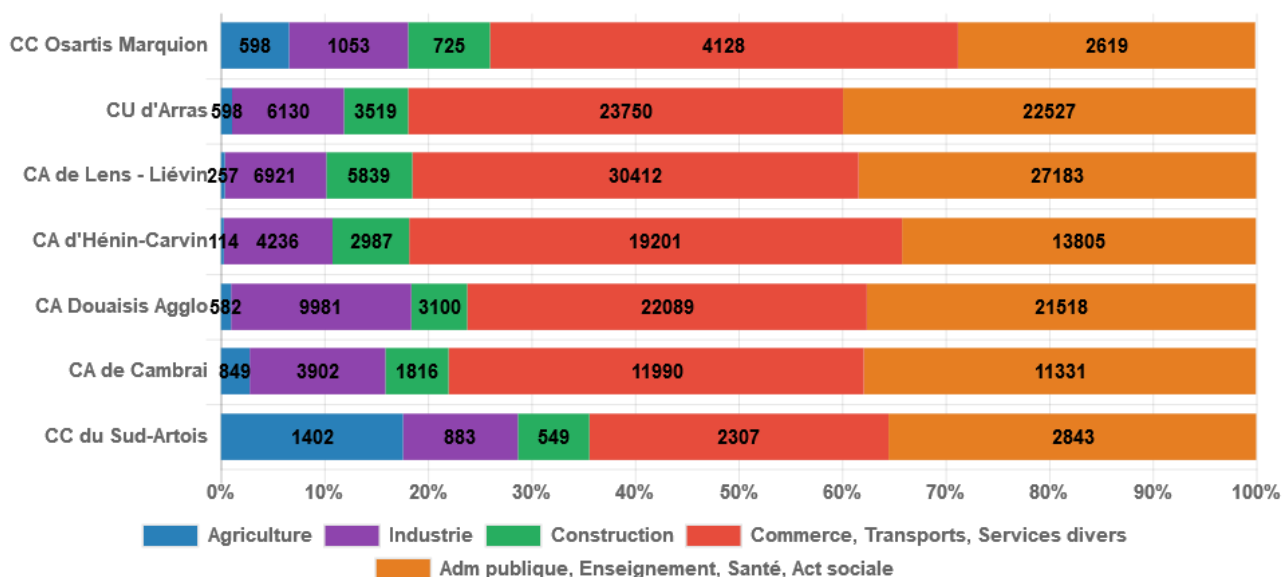
Source : INSEE RP2011 et RP2020

Parmi les causes probables ayant participé à ce phénomène, on notera la mécanisation et la délocalisation d'une grande partie des structures productives traditionnelles du territoire ; phénomène particulièrement important dans les années 70-80, qui semble se poursuivre jusqu'à nos jours (groupe Doux, Stora Enso).

2.2 La répartition des emplois par secteur et sphère d'activité

L'étude des secteurs d'activité les plus prégnants sur le territoire de la Communauté de Communes de la Osartis-Marquion met en évidence la part de l'industrie qui en se contractant depuis 2011 se place dans le même ordre de grandeur que les territoires voisins. Au contraire, l'EPCI observe une spécificité forte dans le nombre d'emplois dans le secteur agricole (près de 600 emplois), montrant l'importance de ce secteur. C'est un peu moins que la moyenne du territoire du SCoT, mais bien au-dessus de la moyenne départementale ou nationale. Enfin, le territoire constitué principalement d'un tissu rural sans charges de centralité très affirmées, le secteur public (administration publique, enseignement, santé et action sociale) y est relativement peu représenté (moins de 30% contre 35 à 40% dans les territoires voisins).

Emplois par secteur d'activité sur le territoire en 2016 (exploitation complémentaire)

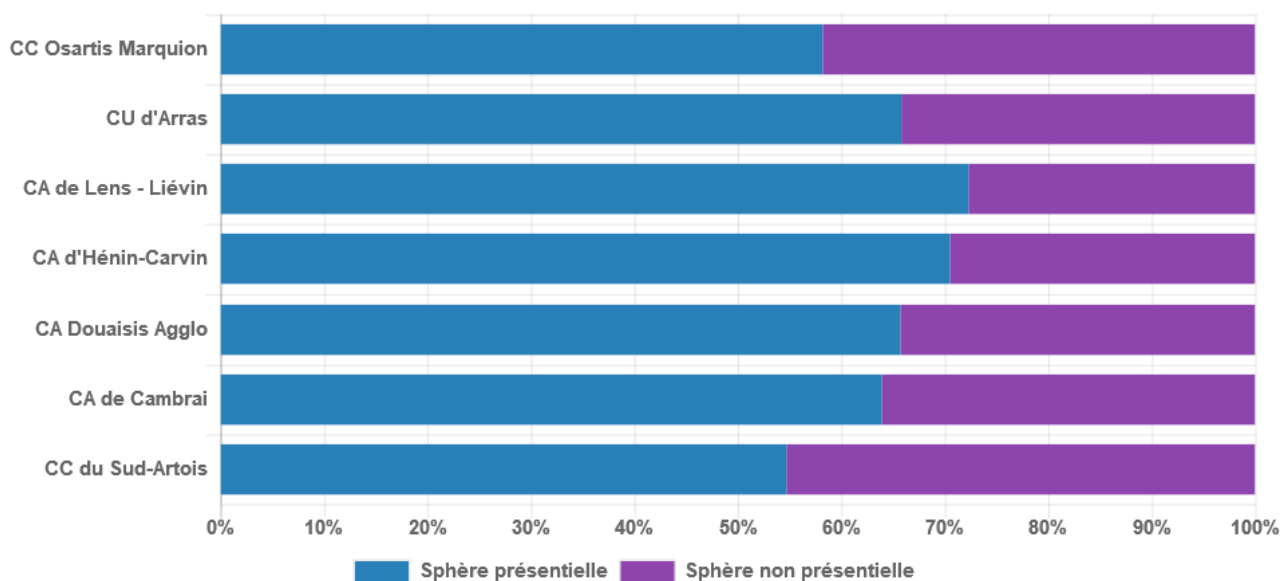


Sources: INSEE – Recensements de la population

Source : INSEE RP2016

Une autre classification économique recense les activités en termes de secteur présentiel ou productif.

Sphère économique des établissements en 2015



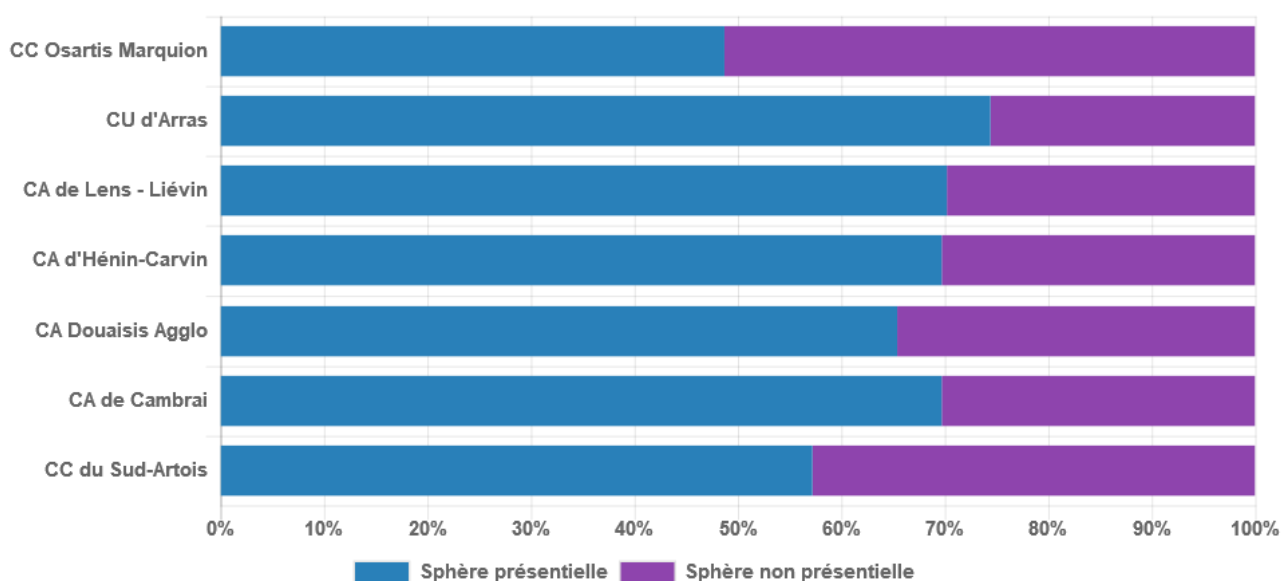
Sources: INSEE – Recensements de la population

Activités présentesielles (source INSEE) : activités nécessaires à la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire

Activités productives (source INSEE) : production de biens et services consommés hors du territoire

Ici aussi, il n'est pas étonnant de retrouver le même type de structure que pour l'analyse des actifs ; en comparaison aux autres territoires, Osartis-Marquion observe une sphère productive plus importante bien que demeurant minoritaire (environ 40% des habitants pour 50% des effectifs).

Effectifs des établissements par sphère économique en 2015



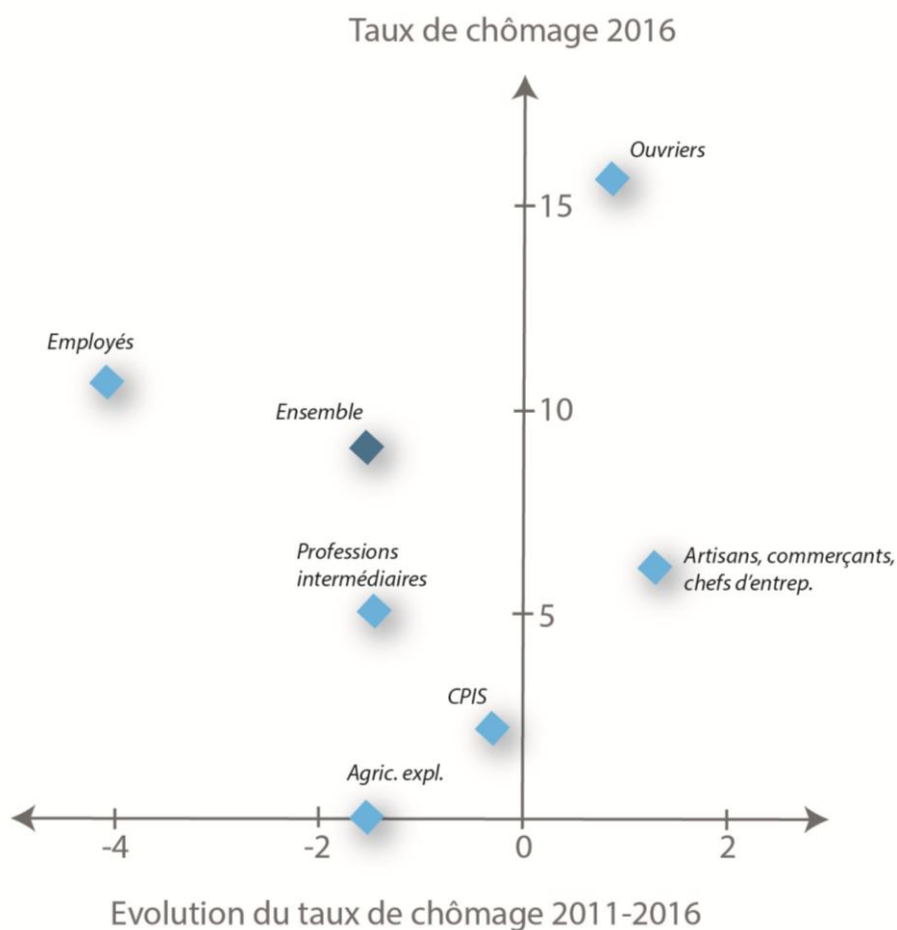
Sources: INSEE – Recensements de la population

2.3 Comparaison du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par professions et catégories socioprofessionnelles

Une comparaison par catégories socioprofessionnelles des actifs occupés et des emplois permet de mettre en évidence les catégories les plus touchées par le risque de chômage ou la mobilité contrainte.

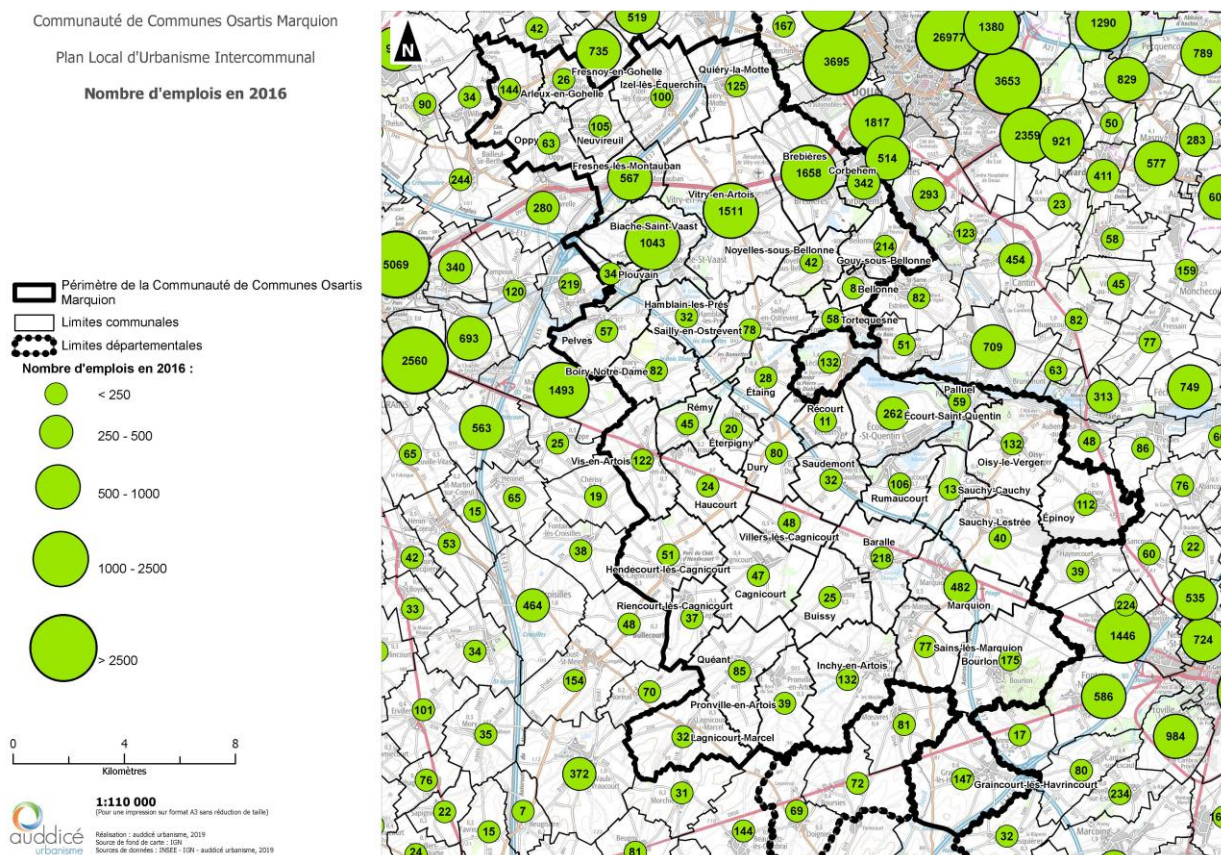
On voit ainsi clairement que le nombre d'emplois disponibles est inférieur aux nombres d'actifs. Ce sont ainsi près de 6000 habitants qui se tournent vers les territoires voisins, ou qui se retrouvent au chômage. Comme vu précédemment, les catégories dites populaires (employés et ouvriers) sont manifestement les plus impactées.

Taux et évolution du chômage 2011-2016 selon les catégories socio-professionnelles
(au sens du recensement)



INSEE, RP 2011 et 2016 exploitation principale

2.4 Répartition géographique, dynamiques de localisation et indice de concentration des emplois.

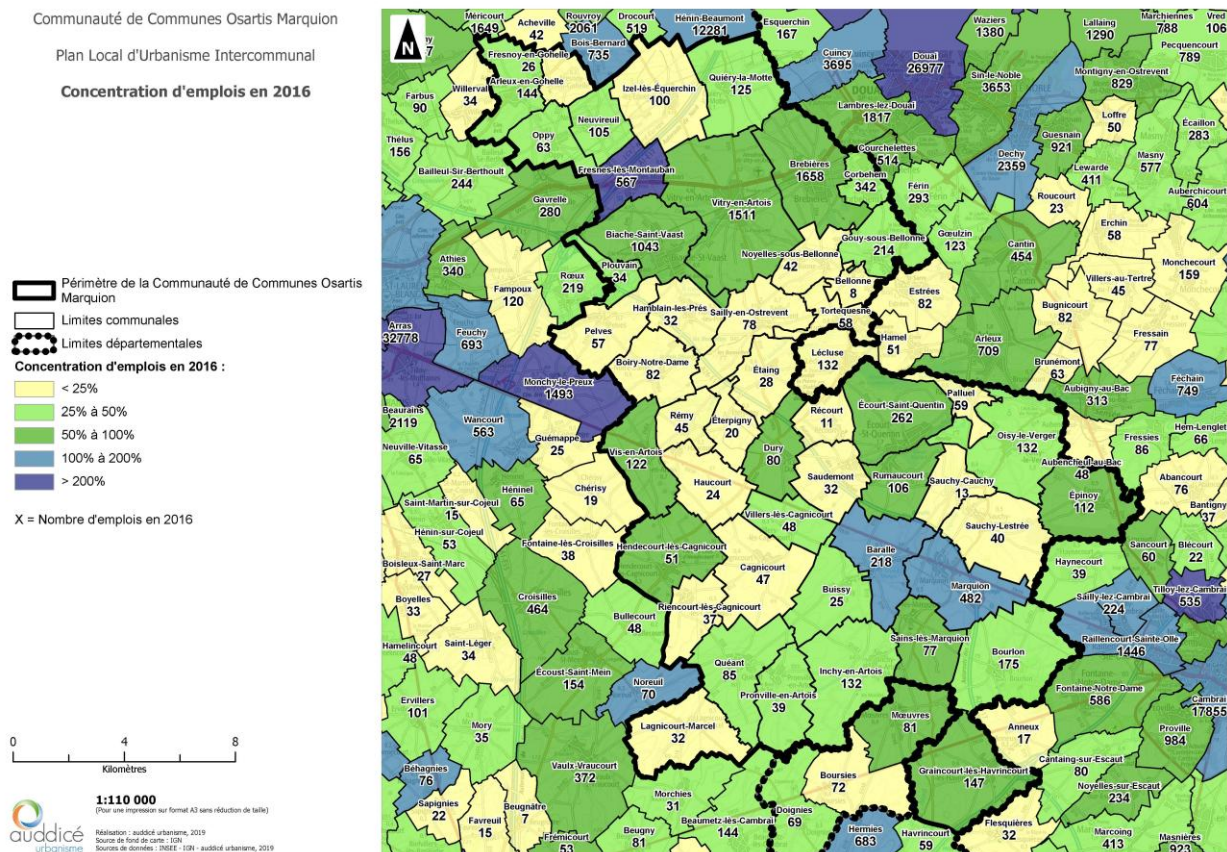


En 2016, on comptait 8969 emplois sur la Communauté de Communes, dont plus de 1000 à Vitry-en-Artois, Blache Saint-Vaast, et Brebières. A l'inverse, 17 communes recensent moins de 50 emplois.

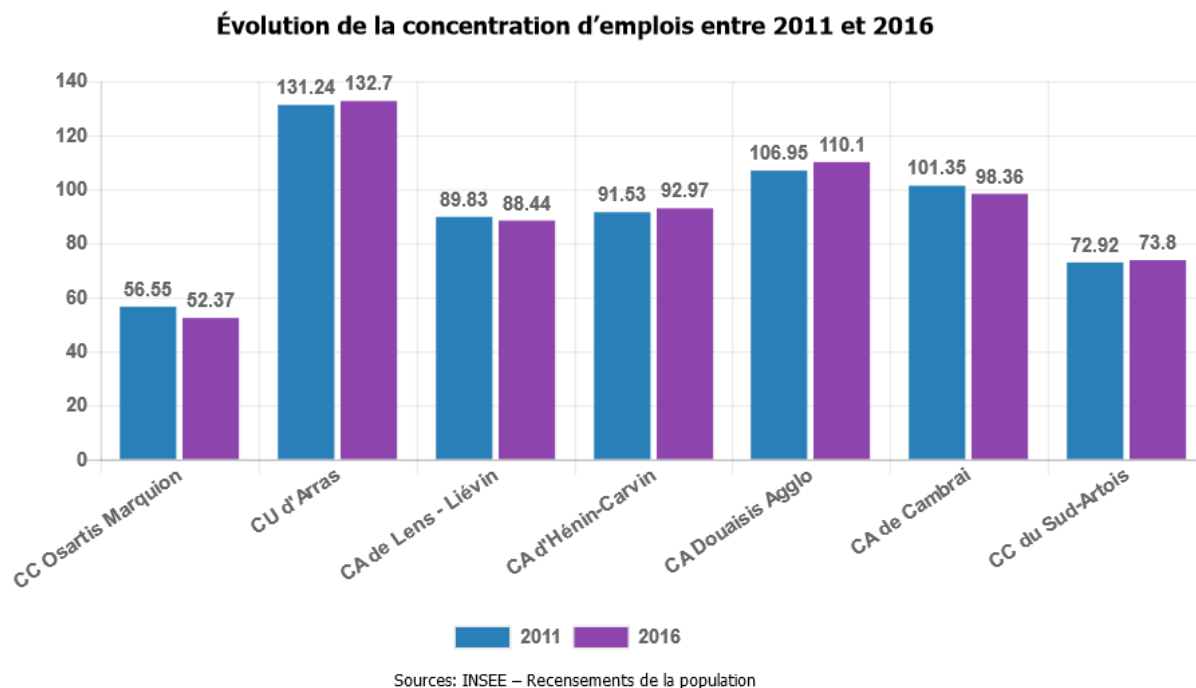
Brebières, Epinoy, Corbehem et Graincourt-lès-Havrincourt ont connu sur la période 2011-2016 la plus forte baisse du nombre d'emploi (plus de 50 par an). En revanche, Neuville, Vitry-en-Artois et Blache-Saint-Vaast sortent leur épingle du jeu avec une création de plus de 10 emplois par an.

Commune	Evolution de l'emploi (2011-2016)	Baralle	24
Brebières	-273	Oisy-le-Verger	26
Épinoy	-253	Boiry-Notre-Dame	31
Corbehem	-242	Quiéry-la-Motte	48
Graincourt-lès-Havrincourt	-190	Neuvireuil	55
Marquion	-62	Vitry-en-Artois	70
Rumaucourt	-55	Biache-Saint-Vaast	138
Riencourt-lès-Cagnicourt	-21		
Hamblain-les-Prés	-16		
Pelves	-15		
Cagnicourt	-12		
Villers-lès-Cagnicourt	-11		
Pronville-en-Artois	-10		
Vis-en-Artois	-9		
Récourt	-6		
Sauchy-Cauchy	-5		
Bellonne	-3		
Hendecourt-lès-Cagnicourt	-3		
Inchy-en-Artois	-2		
Lagnicourt-Marcel	-2		
Fresnoy-en-Gohelle	-1		
Saudemont	-1		
Buissy	0		
Haucourt	0		
Plouvain	1		
Noyelles-sous-Bellonne	2		
Étaing	4		
Sailly-en-Ostrevent	4		
Fresnes-lès-Montauban	5		
Quéant	5		
Oppy	7		
Écourt-Saint-Quentin	8		
Bourlon	9		
Sains-lès-Marquion	9		
Arleux-en-Gohelle	11		
Éterpigny	12		
Sauchy-Lestrée	13		
Izel-lès-Équerchin	14		
Tortequesne	15		
Gouy-sous-Bellonne	17		
Dury	19		
Rémy	19		
Palluel	22		

En rapportant le nombre d'emplois présents sur un territoire à l'effectif de la population active occupée résidant sur ce territoire, on peut calculer l'indice de concentration d'emplois. Cet indice permet de faire ressortir les principaux pôles d'emplois de la Communauté de Communes Osartis Marquion et, par contraste, les communes avant tout résidentielles.

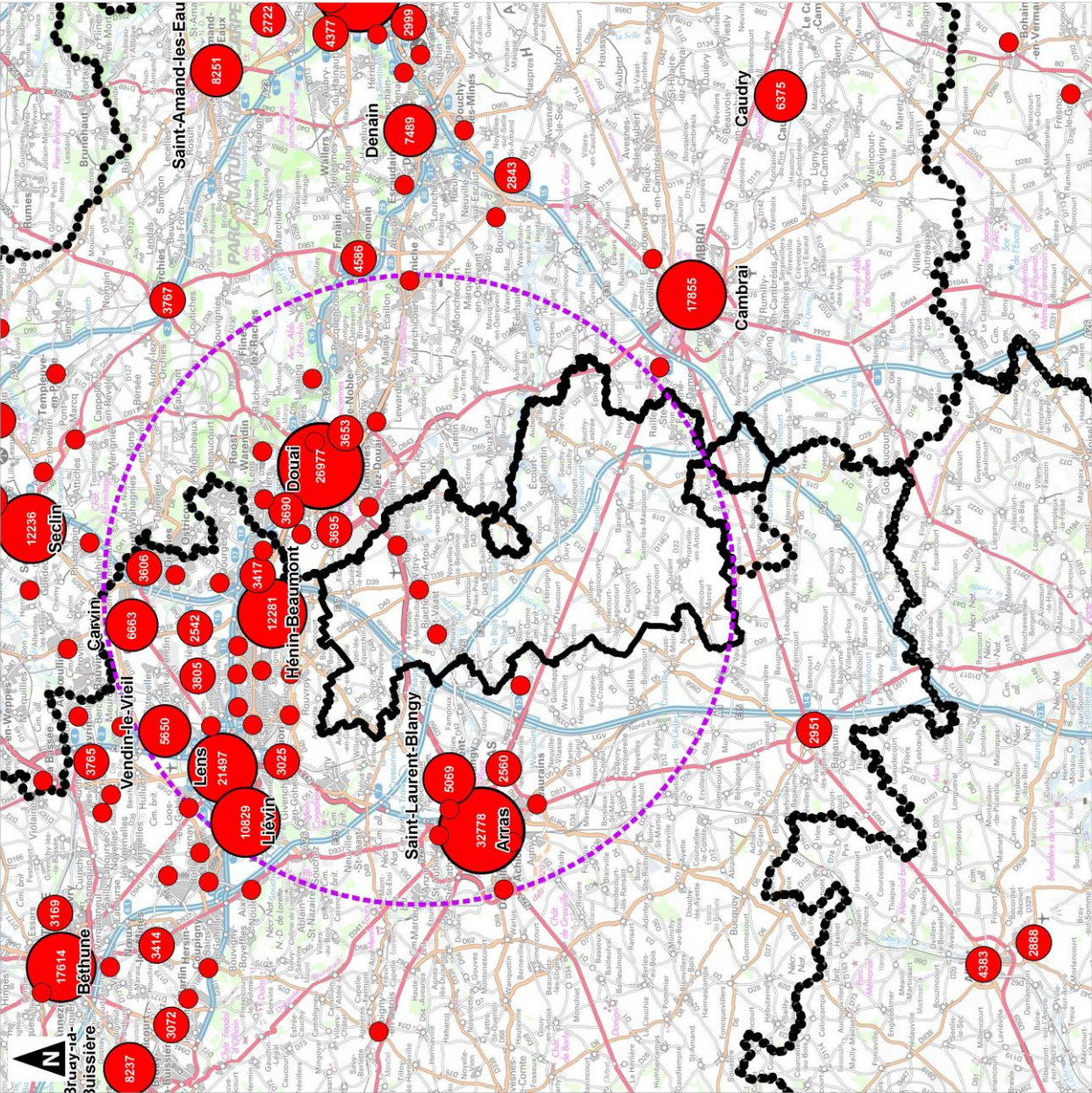


On peut par ailleurs constater la concentration d'emplois relativement faible sur la Communauté de communes. En effet, en 2016, seul 1 actif sur deux peut trouver un emploi sur le territoire, un chiffre qui a baissé de 5 points de pourcentage entre 2016 et 2011. Par voie de conséquence, la majeure partie des habitants vont travailler en dehors du territoire sur les agglomérations importantes (Arras, Lens, Cambrai, Douai). A l'intérieur du territoire, seules 3 communes recensent plus d'emplois que d'actifs : Fresnes, Baralle et Marquion.



2.5 Répartition géographique des établissements économiques

L'analyse de la localisation des entreprises de plus de 10 salariés vient confirmer cette idée d'une polarisation très importante de l'économie intercommunale, la plupart des emplois au sein de ce type d'entreprise étant concentrée à proximité de l'échangeur autoroutier de l'A1 et le long de la RD950 reliant l'A1 à Douai (communes de Biache-Saint-Vaast, Vitry-en-Artois, Fresnes-lès-Montauban, Brebières).



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pôles d'emplois en 2016

Périmètre de la Communauté de Communes Osartis

Marquion

Limites départementales

Périmètre de 20 km autour du centre-bourg de Vitry-en-Artois

Nombre d'emplois en 2016 :

1000 - 2500

2500 - 5000

5000 - 10000

10000 - 25000

> 25000

0 10 20
Kilomètres

1:250 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme
Source de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2019

auddicé urbanisme

16 entreprises emploient plus de 50 salariés. La plupart d'entre elles sont dans le secteur de l'agro-alimentaire, du textile, de la distribution ou de la logistique. Il convient toutefois de souligner que pour une partie d'entre elles, les emplois ne sont pas exercés localement (sécurité privée, nettoyage et services aux entreprises)

Les entreprises de plus de 50 salariés (dont le siège se situe sur le territoire intercommunal)

Raison sociale	Localisation	Effectif	NAF 2008
DECA France	Fresnes Lès Montauban	376	Nettoyage courant des bâtiments
SECURITAS France	Fresnes-lès-Montauban	369	Activités de sécurité privée
ONET	Vitry-en-Artois	268	Nettoyage courant des bâtiments
ID LOGISTIQUE BREBIERES	Brebières	199	Autres activités de soutien aux entreprises
AGILICE	Biache-Saint-Vaast	157	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
UM Corporation	Biache-Saint-Vaast	155	Découpage, emboutissage
FINIMETAL	Biache-Saint-Vaast	148	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
SAPHYT	Inchy-en-Artois	120	Analyses, essais et inspections techniques
HYPER U	Baralle	99	Hypermarchés
LE PETIT CUISINIER	Vitry-en-Artois	93	Fabrication de plats préparés
SUPER U	Vity-en-Artois	85	Supermarchés
SUPER U	Biache-Saint-Vaast	80	Supermarchés
DBT-CEV	Brebières	65	Fabrication d'autres matériels électriques
SERIANCE PROPRETE	Neuvireuil	61	Nettoyage courant des bâtiments
AXIANS	Fresnes Lès Montauban	52	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
TRANSPORTS JACOT	Brebières	51	Transports routiers de fret interurbains

Source : <https://www.aef.cci.fr>

Éléments à retenir au sujet de l'emploi sur le territoire Osartis-Marquion

En 2016, on comptait 8 969 emplois sur la Communauté de Communes, dont plus de 30% le long de la Scarpe (RD950). De fait, à l'exception de l'usine agroalimentaire d'Inchy, l'ensemble des établissements de plus de 50 salariés sont localisés dans ce secteur.

L'emploi ces dernières années s'est assez fortement contracté (-6%), notamment suite au départ ou fermeture d'établissements industriels. Ce sont avant tout les ouvriers et les agriculteurs qui ont subi ces pertes, les autres catégories socio-professionnelles fluctuant bien plus modérément. Toutefois, certaines communes, telles Vitry-en-Artois et Biache-Saint-Vaast connaissent un redressement de l'emploi sur leur territoire.

Une comparaison par catégories socioprofessionnelles des actifs occupés et des emplois permet de mettre en évidence les catégories les plus touchées par le risque de chômage ou la mobilité contrainte. On voit ainsi clairement que le nombre d'emplois disponibles est inférieur aux nombres d'actifs. Ce sont ainsi près de 6000 habitants qui se tournent vers les territoires voisins, ou qui se retrouvent au chômage. Comme vu précédemment, les catégories dites populaires (employés et ouvriers) sont manifestement les plus impactées. On voit à contrario que le territoire manque de cadres et professions intellectuelles supérieures comparativement à ses besoins.

Evolutions constatées entre la prescription de la procédure et l'approbation du PLUi :

- La répartition des emplois par profession et catégorie socio-professionnelle est globalement restée la même, bien que l'on puisse noter une évolution toujours constante du secteur industriel sur le territoire (passant de 1 053 emplois en 2016 à 1 214 en 2022) ;
- La part du secteur d'activité dédié au commerce, transports et services divers continue d'être prédominante sur le territoire ;
- Entre 2011 et 2016, l'indice de concentration d'emploi avait diminué. Cette tendance s'est inversée entre 2016 et 2022, car l'indice de concentration d'emploi est resté stable.

La Communauté de Communes Osartis-Marquion maintient une structure des emplois et de la demande de main d'œuvre correspondante aux constats des données de 2016. La dynamique économique du territoire appuie l'arrivée de population sur le territoire et du développement qui lui est liée.

Chapitre 3. ZOOM SUR L'ACTIVITE TOURISTIQUE

3.1 Cadrage – définitions et contexte

3.1.1 Définitions

L'INSEE définit le tourisme de la manière suivante : « Le tourisme comprend **les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel** [...], à des fins de loisirs, pour affaires, et pour autres motifs [...] ».

Ainsi, la notion de tourisme se limite aux voyages et séjours, ce qui signifie qu'un touriste passe au moins une nuit sur son lieu de visite.

Du point de vue de l'INSEE, le tourisme se distingue donc des loisirs : les activités de loisirs ne supposent pas de séjourner en dehors de chez soi.

Néanmoins, **il semble intéressant d'élargir la définition aux « excursionnistes »**, c'est-à-dire les personnes qui visitent le territoire sur la journée ou la demi-journée, et qui ont des attentes assez proches de celles des touristes : se divertir, se restaurer, se déplacer etc...

La thématique abordée dans le diagnostic est donc celle du tourisme au sens large du terme.

3.1.2 Contexte régional et départemental

■ L'économie touristique des Hauts-de-France en quelques chiffres

En mars 2019, l'INSEE a publié une brochure intitulée « Le Tourisme dans les Hauts-de-France : un secteur dynamique et en croissance pour l'emploi », qui permet de faire le point sur le secteur au sein de la nouvelle Région.

Cette publication indique les chiffres suivants à l'échelle des Haut-de-France :

- 50 000 emplois générés par la présence de touristes sur le territoire en 2015 (le tourisme représente 70 000 emplois si l'on prend en compte les professionnels en charge d'activités de transport ou de préparation de voyages),
- 13 000 emplois dans la restauration, 11 000 dans l'hébergement, 6 300 dans les activités de sports et loisirs, 5 300 dans les activités culturelles,
- 2,4% de l'emploi régional, soit autant que l'industrie agro-alimentaire,
- 2% de croissance de l'emploi touristique entre 2009 et 2015, soit le 6^{ème} meilleur taux parmi les régions françaises, 4^{ème} en 2013.

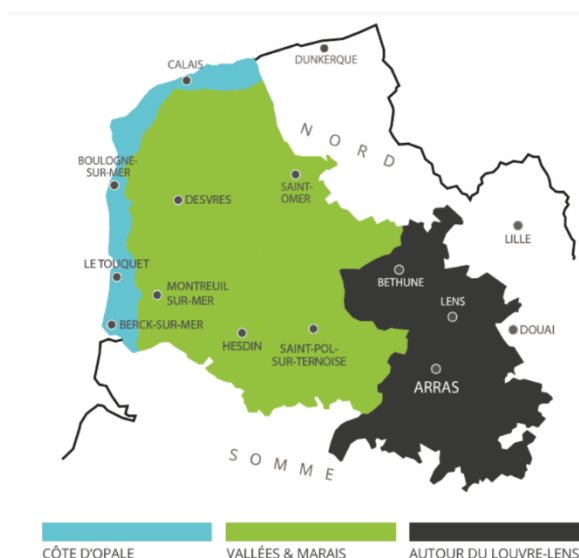
A l'échelle de la nouvelle région, le tourisme représente donc un secteur d'activité significatif en termes d'emploi. Entre 2009 et 2017, le nombre d'emploi touristique progresse de 8,4%. Toutefois, cette progression est moins dynamique que dans le reste de la France province, avec une augmentation de 13,2% du nombre d'emploi touristique.

■ Contexte départemental

D'après la publication citée précédemment, le Département du Pas de Calais compte quant à lui 13 300 emplois directement liés au tourisme. Les deux activités qui emploient le plus sont l'hôtellerie et la restauration.

Comme le montre la carte suivante, le Pas-de-Calais comprend plusieurs secteurs touristiques, susceptibles de générer des flux touristiques.

Les 3 formes de tourisme sont présentes dans le Département :



- Le tourisme balnéaire, dont l'attraction phare est la Côte d'Opale.
- Le tourisme culturel, avec les villes d'Arras et Lens
- Le tourisme vert, avec les vallées et marais présents sur le territoire.

Source : Pas de Calais tourisme

3.2 Le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

3.2.1 Tourisme patrimonial

Voici une définition intéressante du patrimoine : « *Ce qui est considéré comme un bien propre, une richesse* » ; « *Ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe* » (dictionnaire Larousse).

→ Le patrimoine peut être **bâti**, mais aussi **culturel**, ou **naturel**.

Concernant le patrimoine bâti, on peut différencier :

- **Le patrimoine protégé** : les monuments historiques, les sites classés.
- **Le patrimoine non protégé**, beaucoup plus abondant, qui peut prendre des formes très diverses :
 - les grandes caractéristiques urbaines et paysagères du territoire (implantation des villages dans le relief, forme urbaine, matériaux de construction, etc...),
 - bâti remarquable (maisons, fermes, bâtiments publics),
 - patrimoine religieux (églises, calvaires, chapelles, oratoires),
 - Patrimoine rural (puits, pigeonniers...).

Finalement, qu'il soit protégé ou non, c'est bien **l'ensemble du patrimoine qui fait le caractère, l'ambiance et le charme du territoire**.

Ainsi, **patrimoine et tourisme sont 2 notions qui se recoupent partiellement** :

- Le patrimoine peut faire l'objet d'une valorisation touristique. De manière générale, il peut être un atout en termes d'attractivité, mis au service du développement territorial,
- Le tourisme peut exister sans patrimoine, même si de nombreuses activités touristiques sont liées au patrimoine (surtout si on le prend au sens large : bâti, naturel, culturel).

■ Les monuments historiques recensés sur la CCOM

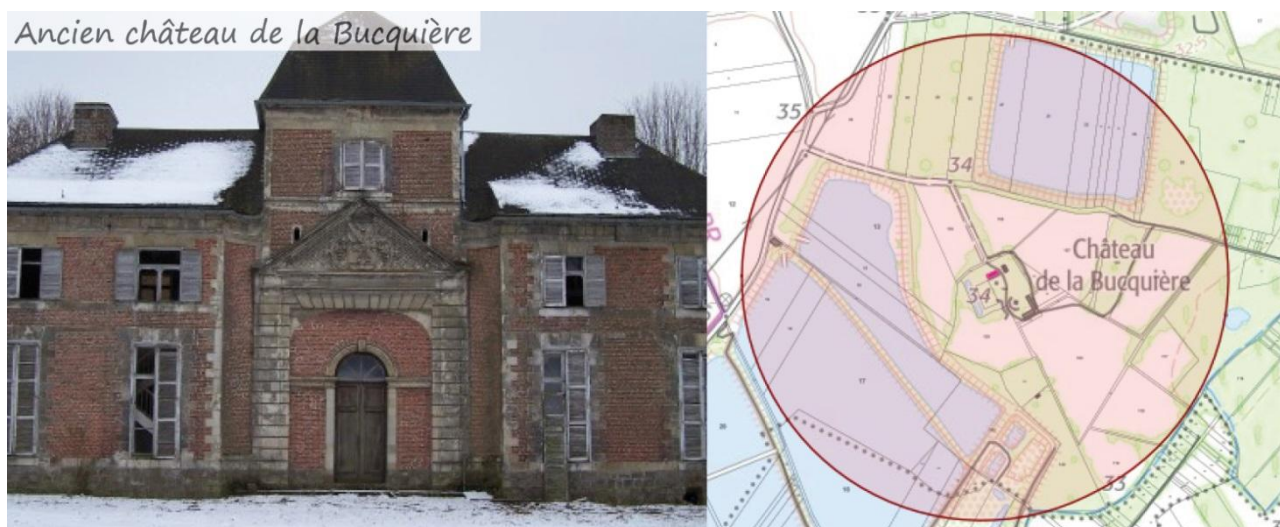
Au sein des monuments historiques, nous en démembrons deux types :



D'une part, les Monuments classés : le caractère exceptionnel du site justifie une protection de niveau national. Cependant, les protections peuvent être assez lourdes et comprendre de ne pas faire de travaux sans l'autorisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et que toute modification réalisée dans le champ de visibilité de 500m doit impérativement l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

D'une autre part, les Monuments inscrits : la qualité du site justifie une surveillance de leur évolution. C'est-à-dire que la DRAC doit être informée des travaux mais ne peut s'y opposer sans lancer une procédure de classement et que toute modification réalisée dans le champ de visibilité de 500 m doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

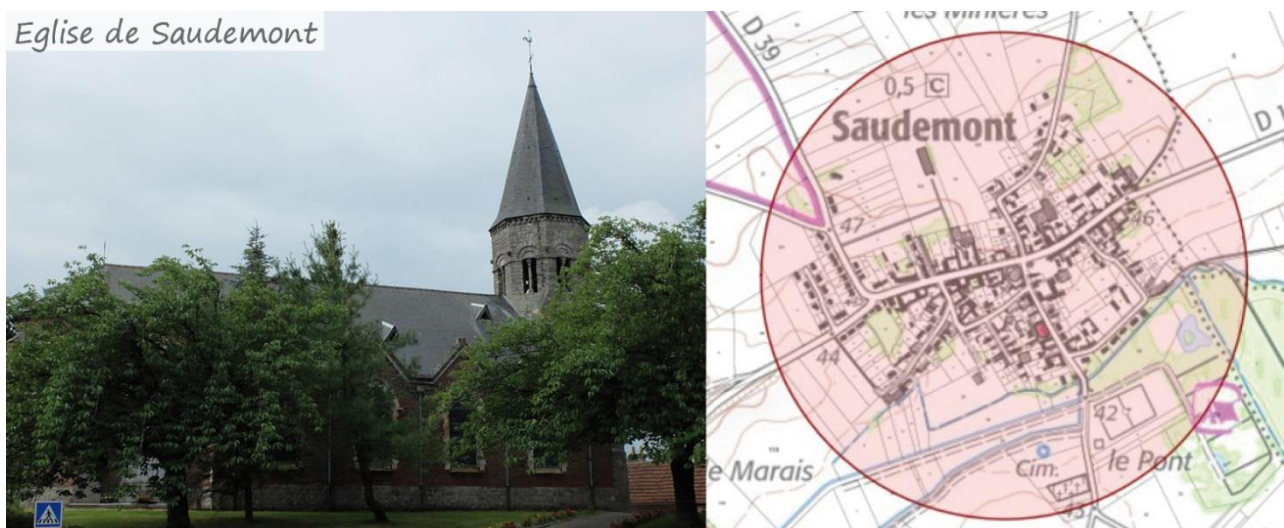
La CCOM accueille 5 monuments classés et 5 monuments inscrits aux monuments historiques et sont décrits ci-dessous.



Ancien château inscrit à Brebières (62). Propriété d'une personne privée aux abords d'une ancienne carrière. Les éléments protégés MH sont la conciergerie, l'élévation et la toiture de la porterie (cadastre AL 132)



Cromelech classé à Sailly-en-Ostrevent (62). Le Cromelech est présent sur un tumulus ovoïde de 5 mètres de haut. Six pierres sont disposées en cercle et espacées d'environ deux mètres. Une septième dont on ignore la forme, se trouvait, dit-on, au centre de celles-ci. La partie supérieure des pierres est arrondie en forme de bonnet ou de capuchon. Les capuchons, en saillie de 9 cm, sont tournés vers le centre commun. (parcelle C311).



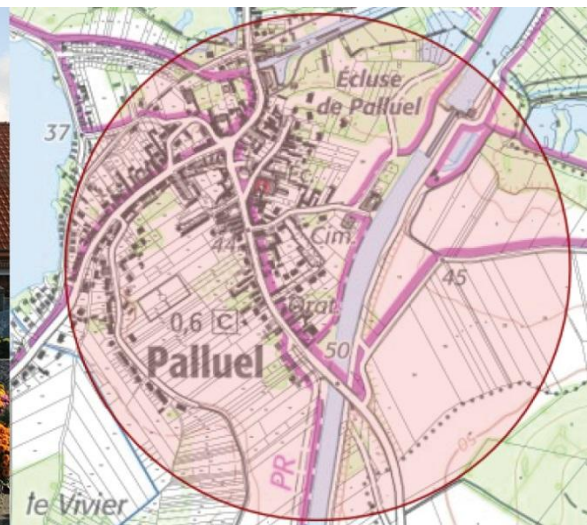
Eglise classée à Saudemont (62). Le clocher date du XIIème siècle et constitue l'élément protégé MH.

Menhir à Oisy-le-Verger



Menhir classé à Oisy-le-Verger (62). Le menhir « Le Gros Caillou » est présent sur la parcelle D571 et D572.

Croix de Grès à Palluel



Croix de grès inscrit à Palluel (62). La croix est dans le cimetière communal du village (parcelle B277).

Dolmen au Bois de Hamel



Le Dolmen classé à Hamel fait partie du périmètre d'AVAP. Il est situé dans un bois sur la parcelle A172. Son aire de protection de 500 m interfère avec le territoire de la communauté de communes.



Menhir classé à Lécluse (59). « La Pierre du Diable » ou « La Borne des Pierres » est présent sur la parcelle B223. Son aire de protection de 500 mètres interfère avec le territoire de la communauté de communes.



Menhir inscrit à Aubigny-au-Bac (59). La Pierre qui pousse appartient à la parcelle A30. Son aire de protection de 500 mètres interfère avec le territoire de la communauté de communes.



Eglise Saint-Didier inscrite à Oisy-Le-Verger (62). Située sur la parcelle B563, est inscrite en totalité y compris la sacristie. (Source : Plateforme Ouverte du Patrimoine)

Nécropole Mérovingienne inscrite à Quiéry-la-Motte (62). Son aire de protection de 500 mètres interfère avec le territoire de la communauté de communes.



■ Sites classés ou inscrits

Un seul site de ce type est recensé sur la commune de Remy : le site inscrit du Marais de Rémy et sources de la Brogne couvrant 145 hectares. Il s'agit d'un site pittoresque et verdoyant, vaste zone humide boisée qui comprend deux moulins à eau. L'ancien moulin de Lannoy est présent sur le Cojeul tandis que le Moulin du Roy se situe sur la Sensée.

■ Patrimoine non protégé

Il s'agit d'édifices sans protection, mais auxquels la population est bien souvent attachée. Ils sont parfois ordinaires et donc relativement « invisibles » pour ceux qui les fréquentent quotidiennement, contrairement aux sites classés ou inscrits, ils ne font preuve d'aucune réglementation, et leur préservation est au bon vouloir des élus communaux et des habitants.

La plus grande part du patrimoine du territoire concerne le petit patrimoine religieux et le patrimoine de guerre (cimetières, monuments aux morts, mémoriaux).





A ce patrimoine, on peut ajouter les plaques de cocher, les bornes hectométriques ainsi que les panneaux Michelin qui sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis Marquion comme le montre les photos ci-dessous.



■ Le tourisme de mémoire

Le territoire de la CCOM est un lieu de mémoire de la première guerre mondiale. Ainsi de nombreux visiteurs étrangers viennent se recueillir dans les cimetières militaires. Le Pays d'Artois porte les stigmates de la violence du conflit à travers de nombreux vestiges, tels les sapes de guerre, cimetières et autres monuments militaires. Les cimetières militaires, majoritairement britanniques (25) pour 2 allemands et 2 mémoriaux canadiens, sont de tailles variées allant de la dizaine à la centaine de tombes. On les retrouve essentiellement au sud et au sud-est du territoire. Ils sont parfaitement entretenus par la Common Wealth War Grave Commission et leur visite est le but de nombreux visiteurs étrangers, notamment anglais.

3.2.2 Tourisme vert

■ Un potentiel de tourisme nature sur les vallées sensibles de la Scarpe et de la Sensée

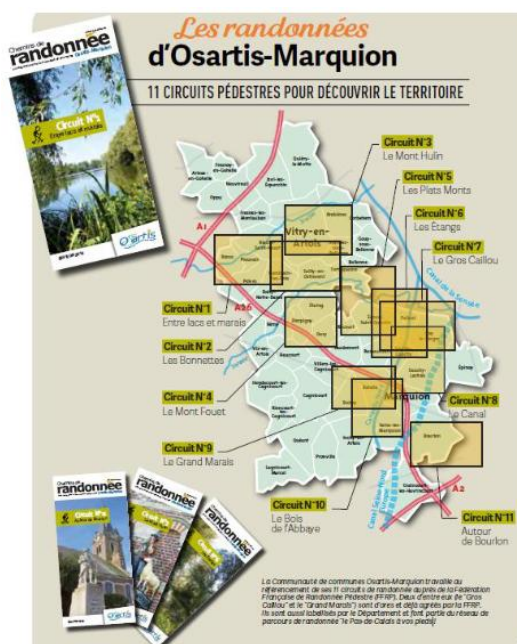
Le patrimoine naturel et de loisirs se retrouve sur « l'Artois bleu » et principalement sur les communes de la vallée de la Scarpe et de la Sensée, où l'on retrouve un paysage composé d'étangs, de marais et de boisements propices à la pratique d'activités de loisirs telles que chasse, pêche, sports nautiques, randonnées ... Globalement, il y a corrélation entre ces espaces de loisirs et les espaces identifiés comme sensibles (classés en ZNIEFF de type I et II ou Espace Naturel Sensible). Parmi les aménagements liés aux sports nautiques, on peut noter, à proximité du territoire, la halte nautique de Roeux aux abords de la Scarpe supérieure et la base de loisirs aménagée à Biache-Saint-Vaast, située au cœur d'un espace naturel de 50 hectares de marais et de bois. Sur les communes de Roeux et de Plouvain, le « Lac Bleu » est un lac artificiel, sur l'emplacement d'une ancienne carrière qui a été acquis et aménagé par le Conseil Départemental. Plus de 43 hectares sont réservés à la promenade.

L'une des principales menaces pesant sur les vallées de la Scarpe et de la Sensée, est la forte pression humaine avec le mitage par les campings, les cabanons et bungalows entraînant une compartimentation des milieux naturels, l'artificialisation des berges au niveau des étangs, le phénomène d'appropriation par certains usagers (pêcheurs, chasseurs...) et la pression de la chasse réduisant l'attrait de la zone pour les oiseaux migrateurs et hivernants. Le territoire de la CCOM est emprunté par les circuits cyclotouristiques « entre Scarpe et Sensée ». Le territoire est aussi concerné au titre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par plusieurs itinéraires de randonnée : grande randonnée 121, liaison des espaces naturels L10 et équestre E7.

■ Itinéraires de randonnées

Le tourisme vert sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion est lié à la pratique de randonnées pédestres, équestres ou cyclos. La CCOM dispose de plusieurs chemins identifiés au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR : grande randonnée 121, liaison des espaces naturels L10 et équestre E7).

La communauté de Communes dispose aussi de 12 circuits de randonnées dispersés sur tout le territoire, équivalents à plus de 150 km de marche.



3.2.3 Le potentiel de tourisme fluvial, le canal SNE et ses ouvrages d'art

Le canal du Nord ne constitue pas une entité paysagère à part entière dans la mesure où il n'y a pas une homogénéité des composantes physiques du paysage sur l'ensemble du linéaire. Le canal offre un éventail d'ouvrages d'art hydrauliques qui lui sont propres : ponts, écluses... Le projet du Canal Seine-Nord Europe reliera le bassin parisien aux 20 000 km de canaux de l'Europe du Nord jusqu'à l'Europe Centrale. Ce projet revêt en plus de sa dimension économique de premier ordre une dimension touristique à plusieurs égards :

- Il reliera des régions à fort pouvoir d'attractivité touristique (tourisme urbain, culturel, historique, naturel) ;
- Les dimensions exceptionnelles du canal permettent d'envisager le développement de nouveaux produits de croisières à bord de paquebots fluviaux ;
- Les ouvrages d'art qui jalonnent le canal sont autant de sites d'intérêt touristique ;
- 5 escales de plaisance seront aménagées sur le linéaire du canal (en dehors du territoire). Sur le territoire de la CCOM, le potentiel touristique du projet du canal Seine-Nord Europe est également à considérer à travers les ouvrages d'art majeurs qui seront réalisés sur le territoire.
- La création d'une halte nautique à Havrincourt.

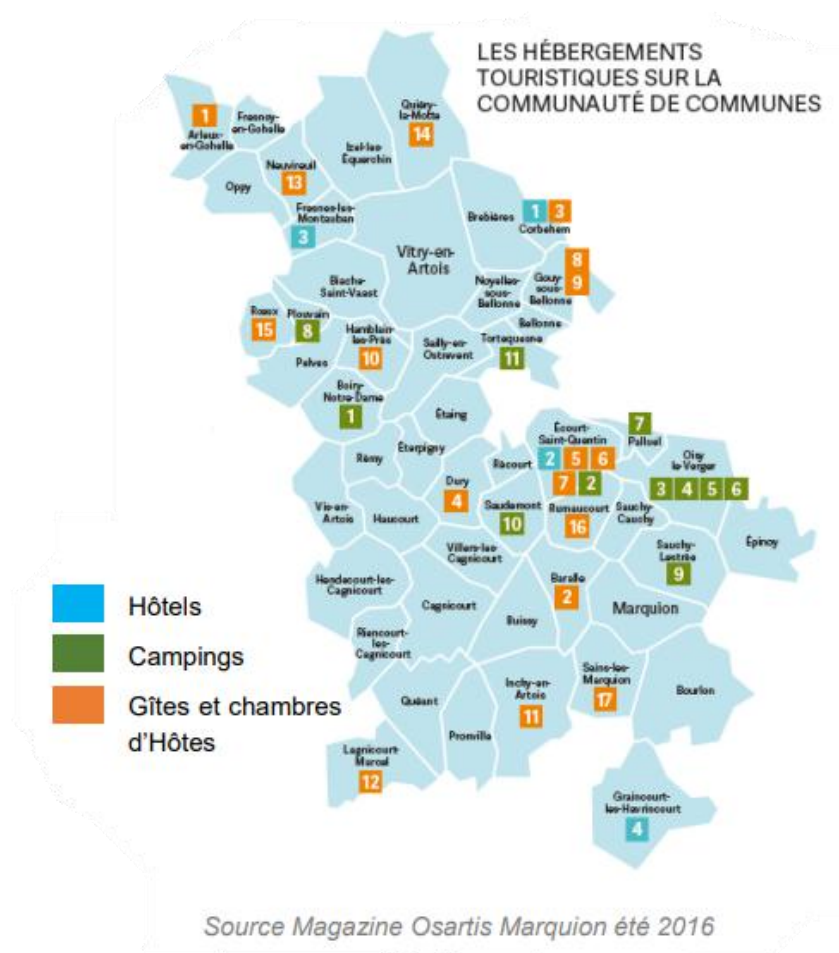
L'enjeu est de développer une étape de tourisme fluvial à Marquion, ainsi que des activités nautiques dans le bras du canal du Nord qui va finir en cul de sac.

3.3 L'hébergement touristique

3.3.1 L'offre d'hébergement

Selon les données du SCoT de la Communauté de communes Osartis-Marquion, seulement 14 communes disposent d'une capacité d'accueil touristique avec une concentration des campings sur la vallée de la Sensée et plus généralement suivant le cheminement de la trame verte et bleue mais peu d'hôtels, gîtes et chambres d'hôtes. La CCOM recense en 2017, 23 hébergements. Une des tendances serait à la reconversion de bâtiments remarquables à valeur patrimoniale en site d'accueil : hôtellerie, chambres d'hôtes.

Le Château de Fresnoy-en-Gohelle a par exemple ouvert en novembre 2017, et propose des chambres d'hôtes haut de gamme. Il est le seul établissement classé 5 épis dans le département et figure parmi les 200 plus belles chambres d'hôtes de France. Le territoire attire les investisseurs du fait de son positionnement à la convergence de sites touristiques couplé à son bon niveau de desserte.



Éléments à retenir au sujet du tourisme sur le territoire Osartis-Marquion

Sur le territoire, plusieurs types de tourisme co-existent : le tourisme patrimonial, le tourisme vert et le tourisme de mémoire.

Le territoire comprend plusieurs édifices classés et inscrits au titre des Monuments Historiques, mais sa richesse patrimoniale est loin de se limiter à ces édifices. En effet, le patrimoine « ordinaire » y est très important.

Le territoire présente également de nombreux atouts en termes de tourisme vert, avec le passage de chemins de randonnées et d'activités nautiques, profitant de la qualité des paysages.

Enfin, le territoire pourrait connaître un développement touristique fluvial en lien avec le passage du canal Seine-Nord Europe, la requalification du canal du Nord et de leurs ouvrages associés.

PARTIE 3. EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

Introduction

Les équipements, commerces et services constituent une thématique centrale pour un projet d'aménagement et de développement local. En effet, la thématique est intimement liée aux sujets suivants/

- **La démographie**, dont l'évolution influence le besoin en équipements, commerces et services. En l'occurrence, la Haute Somme est caractérisée par une population qui a des difficultés à augmenter, de plus en plus âgée, et composée de ménages de plus en plus petits.
- **La qualité du cadre de vie et l'attractivité résidentielle du territoire**. En effet, l'offre d'équipements, commerces et services est un critère majeur dans les choix de résidence des ménages. La proximité de cette offre facilite les déplacements et l'organisation quotidienne des ménages.

Avec l'éloignement des lieux de résidence et d'emploi, le lien entre résidence et équipements s'est partiellement distendu : les actifs peuvent accéder aux services sur le lieu d'emploi, ou entre le lieu d'emploi et le lieu de résidence. Cette tendance représente un défi pour les territoires ruraux et périurbains, qui voient leur nombre d'habitants augmenter sans que cela se ressente forcément sur la vitalité du tissu local d'équipements, commerces et services.

- **Le développement économique**. Le lien est à la fois direct et indirect :
 - direct dans le sens où les commerces et services représentent de l'emploi local. La « sphère présentielle » (toutes les activités permettant de répondre aux besoins des personnes présentes sur le territoire) occupe en effet une place importante dans l'économie des territoires. En 2014, la sphère présentielle représentait un peu plus de 50% de l'emploi salarié dans la Haute Somme,
 - indirect dans la mesure où la présence d'équipements, commerces et services contribuent à l'attractivité économique du territoire.
- **La mobilité**. En effet, dans les territoires peu denses, la question de l'accès aux équipements, commerces et services est cruciale.
- **Le tourisme**. Si l'offre d'équipements, commerces et services répond au quotidien aux besoins des habitants, elle peut aussi répondre aux besoins exprimés plus ponctuellement par les touristes et excursionnistes. Ainsi, la présence d'une offre fournie contribue à rendre le territoire plus accueillant et plus attractifs pour les visiteurs.

Le diagnostic équipements, commerces et services présenté à la suite s'attache d'une part à comprendre la structure et le fonctionnement du territoire en pôles d'équipements et en bassins de vie, et d'autre part à faire l'état des lieux de l'offre secteur par secteur.

Cette analyse s'appuie à la fois sur des éléments de données statistiques (INSEE, Académie, etc.) et sur les ateliers de diagnostic menés avec les élus du territoire.

Chapitre 1. ANALYSE DES POLES D'EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

1.1 Hiérarchisation des pôles selon l'offre d'équipements, commerces et services

1.1.1 Une offre d'équipements, commerces et services répartie en 3 catégories

Cette analyse repose sur l'exploitation d'une base de données gérée par l'INSEE : la **Base Permanente des Equipements 2020**. Cette dernière permet de savoir précisément quels équipements, commerces et services sont présents dans chaque commune, parmi une liste de 100 items environ (relevant aussi bien des commerces et services privés, que des services et équipements publics).

L'INSEE répartit l'offre d'équipements, commerces et services en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. On distingue ainsi :

- Les équipements, commerces et services **de proximité** : on y trouve aussi bien la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, que le médecin généraliste, la pharmacie, les écoles maternelles et élémentaires, le bureau de Poste, certains terrains de sport etc...

Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers
Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers
Maçon	proximité	Services aux particuliers
Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers
Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers
Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers
Electricien	proximité	Services aux particuliers
Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers
Coiffure	proximité	Services aux particuliers
Restaurant, restaurant rapide	proximité	Services aux particuliers
Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers
Institut de beauté – ongles	proximité	Services aux particuliers
Epicerie, supérette	proximité	Commerces
Boulangerie	proximité	Commerces
Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces
Fleuriste – jardinerie – animalerie	proximité	Commerces
Ecole élémentaire	proximité	Enseignement
Médecin généraliste	proximité	Santé
Chirurgien dentiste	proximité	Santé
Infirmier	proximité	Santé
Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé
Pharmacie	proximité	Santé
Taxi – VTC	proximité	Transports et déplacements
Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture
Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture
Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture
Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture
Bibliothèque	proximité	Sports, loisirs et culture

- Les équipements, commerces et services **intermédiaires** : supermarché, divers commerces d'équipement de la personne ou de la maison, structure d'hébergement pour personnes âgées, collège, poste de police ou gendarmerie, gare etc...

Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers
Centre de finances publiques	intermédiaire	Services aux particuliers
Maisons de services au public, France Services	intermédiaire	Services aux particuliers
Banque, Caisse d'Epargne	intermédiaire	Services aux particuliers
Services funéraires	intermédiaire	Services aux particuliers
Contrôle technique automobile	intermédiaire	Services aux particuliers
Ecole de conduite	intermédiaire	Services aux particuliers
Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers
Pressing – laverie automatique	intermédiaire	Services aux particuliers
Supermarché	intermédiaire	Commerces
Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire	Commerces
Magasin de vêtements	intermédiaire	Commerces
Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	Commerces
Magasin de chaussures	intermédiaire	Commerces
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	intermédiaire	Commerces
Magasin de meubles	intermédiaire	Commerces
Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	Commerces
Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	Commerces
Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	Commerces
Magasin d'optique	intermédiaire	Commerces
Magasin de matériel médical et orthopédique	intermédiaire	Commerces
Station service	intermédiaire	Commerces
Ecole maternelle	intermédiaire	Enseignement
Collège	intermédiaire	Enseignement
Sage-femme	intermédiaire	Santé
Orthophoniste	intermédiaire	Santé
Pédicure, podologue	intermédiaire	Santé
Psychologue	intermédiaire	Santé
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire	Santé
Ambulance	intermédiaire	Santé
Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	Santé
Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire	Santé
Crèche	intermédiaire	Santé
Salle de sport spécialisée	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Bassin de natation	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Athlétisme	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire	Sports, loisirs et culture

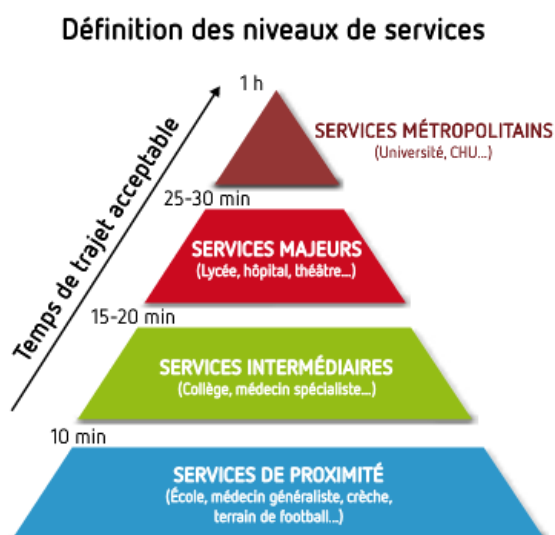
- Les équipements, commerces et services **supérieurs** : hypermarché, lycée, hôpital, cinéma etc...

Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure	Services aux particuliers
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	Services aux particuliers
Agence de travail temporaire	supérieure	Services aux particuliers
Hypermarché	supérieure	Commerces
Produits surgelés	supérieure	Commerces
Poissonnerie	supérieure	Commerces
Magasin de revêtements murs et sols	supérieure	Commerces
Parfumerie – cosmétique	supérieure	Commerces
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	Enseignement
Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	Enseignement
Formation santé	supérieure	Enseignement
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	supérieure	Enseignement
Etablissement de santé de court séjour	supérieure	Santé
Etablissement de santé de moyen séjour	supérieure	Santé
Etablissement de santé de long séjour	supérieure	Santé
Etablissement psychiatrique	supérieure	Santé
Urgences	supérieure	Santé
Centre de santé	supérieure	Santé

Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	Santé
Dialyse	supérieure	Santé
Spécialiste en cardiologie	supérieure	Santé
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure	Santé
Spécialiste en gynécologie	supérieure	Santé
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	Santé
Spécialiste en psychiatrie	supérieure	Santé
Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	Santé
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	Santé
Spécialiste en pédiatrie	supérieure	Santé
Spécialiste en pneumologie	supérieure	Santé
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	Santé
Orthoptiste	supérieure	Santé
Audio prothésiste	supérieure	Santé
Psychomotricien	supérieure	Santé
Diététicien	supérieure	Santé
Personnes âgées : soins à domicile	supérieure	Santé
Enfants handicapés : hébergement	supérieure	Santé
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	supérieure	Santé
Adultes handicapés : accueil, hébergement	supérieure	Santé
Adultes handicapés : services d'aide	supérieure	Santé
Travail protégé	supérieure	Santé
Adultes handicapés : services de soins à domicile	supérieure	Santé
Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure	Santé
Gare	supérieure	Transports et déplacements
Parcours sportif/santé	supérieure	Sports, loisirs et culture
Théâtre, art de rue, cirque	supérieure	Sports, loisirs et culture
Cinéma	supérieure	Sports, loisirs et culture
Lieux d'exposition et patrimoine	supérieure	Sports, loisirs et culture

Le temps de trajet acceptable varie selon le niveau de services recherché. Ainsi, ce temps de trajet est acceptable est en moyenne :

- De **10 minutes** pour accéder aux **services de proximité** (école, médecin généraliste, crèche, terrain de football...),
- De **15 à 20 minutes** pour accéder aux **services intermédiaires** (collège, médecin spécialiste...),
- De **25 à 30 minutes** pour accéder à des **services majeurs** (lycée, hôpital, théâtre...),
- De **60 minutes** pour accéder à des **services métropolitains** (universités, centre hospitalier régional...).



1.1.2 Vitry-en-Artois se distingue nettement par l'importance de son offre d'équipements, commerces et services

Le graphique suivant représente la variété de l'offre d'équipements, commerces et services dans chaque commune. Pour chaque catégorie, plus le segment est long, plus le nombre d'équipements, commerces et services différents est important :

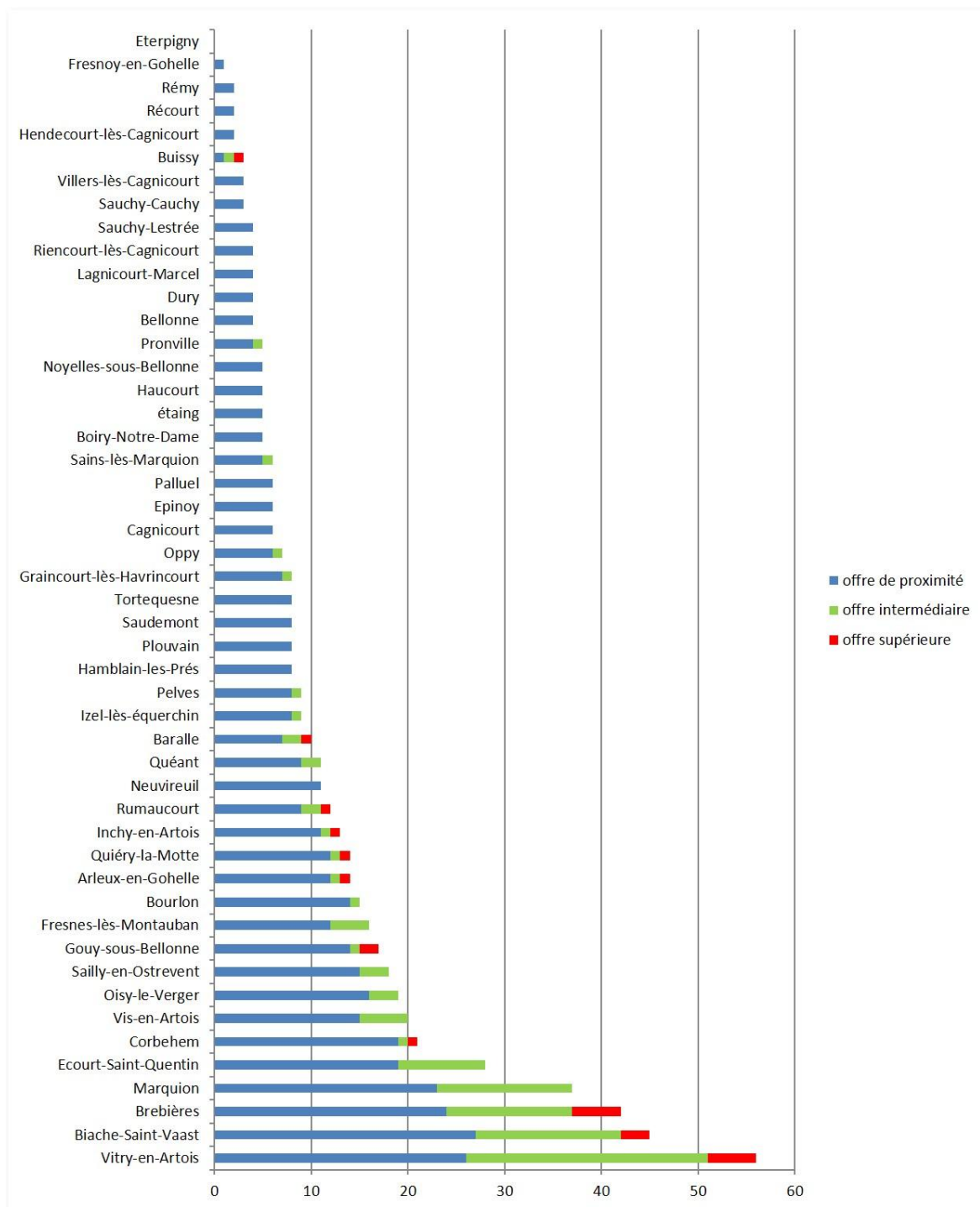


Figure 1. Variété des équipements et services sur le territoire d'Osartis-Marquion – Source : INSEE, BPE 2017. Réalisation : Auddicé Urbanisme

Vitry-en-Artois se dégage nettement comme la commune qui présente la plus grande variété d'équipements, commerces et services. Vient ensuite Biache-Saint-Vaast et Brebières, dont l'offre d'équipements intermédiaire est assez étoffée.

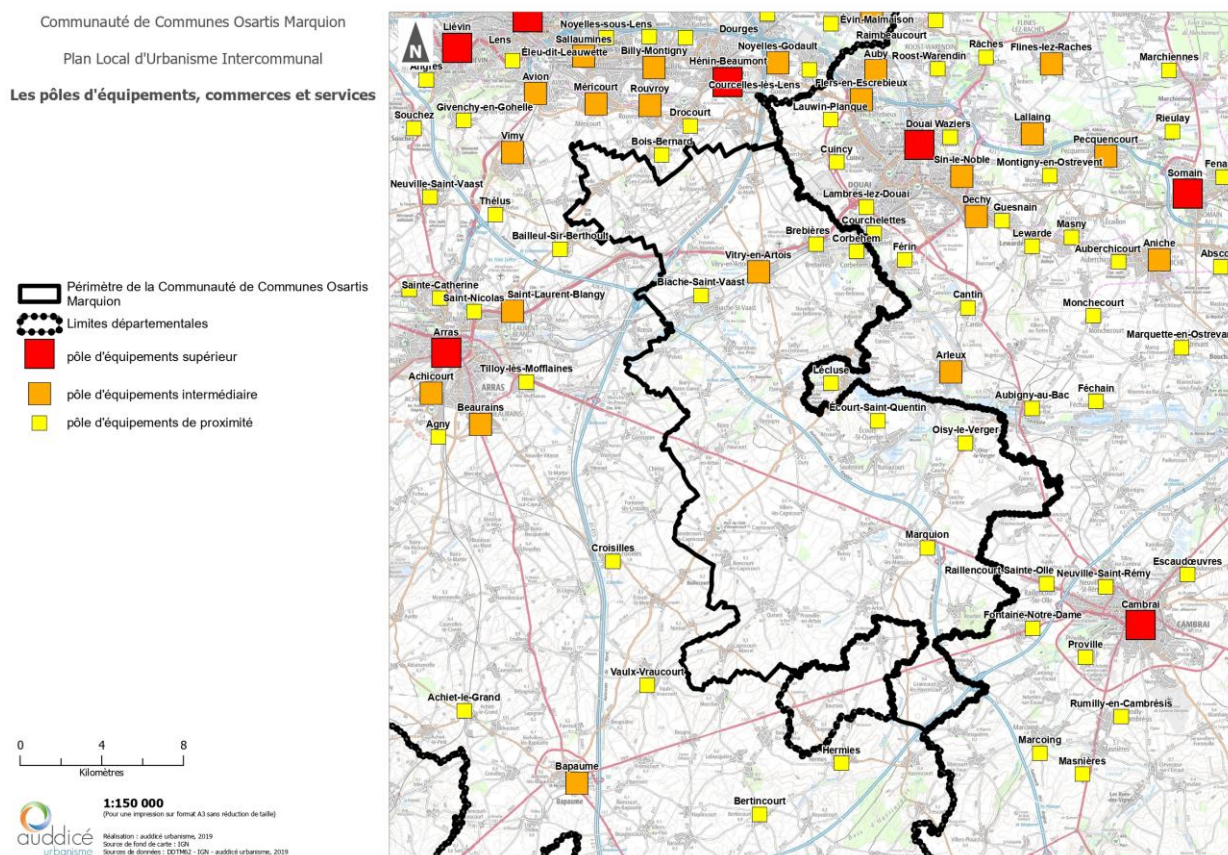
Derrière ces trois pôles principaux apparaît un groupe de pôles moins importants, mais caractérisés par une offre d'équipements de proximité correcte, éventuellement accompagnée de quelques équipements intermédiaires ou supérieur. Il s'agit de **Corbehem, Ecourt-Saint-Quentin, Oisy-le-Verger, Vis-en-Artois et Marquion**. Ces communes bénéficient d'une offre de commerces (notamment de proximité), et d'équipements de santé de première nécessité (voir état des lieux par secteurs).

1.1.3 Un réseau de pôles d'équipements, commerces et services dense

Sur la carte suivante, il a été considéré que :

- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements supérieurs sont des pôles supérieurs,
- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements intermédiaires sont des pôles intermédiaires,
- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements de proximité sont des pôles de proximité.

Cette représentation permet de spatialiser la hiérarchie observée dans le graphique précédent :



La Communauté de Communes Osartis Marquion compte donc :

- un pôle d'équipements intermédiaire : Vitry-en-Artois
- 6 pôles de proximité (Brebrières, Corbehem, Biache-Saint-Vaast, Ecourt-Saint-Quentin, Oisy-le-Verger et Marquion)

En matière de commerces, d'équipements et de services, la CC Osartis-Marquion présente donc **un fonctionnement centralisé sur Vitry-en-Artois, avec toutefois un maillage territorial intéressant en termes de polarités de proximité** au regard de la taille du territoire.

Ce maillage territorial en termes de polarités de proximité n'est toutefois pas également réparti sur le territoire, étant donné que la partie Sud-Ouest du territoire en est dépourvue.

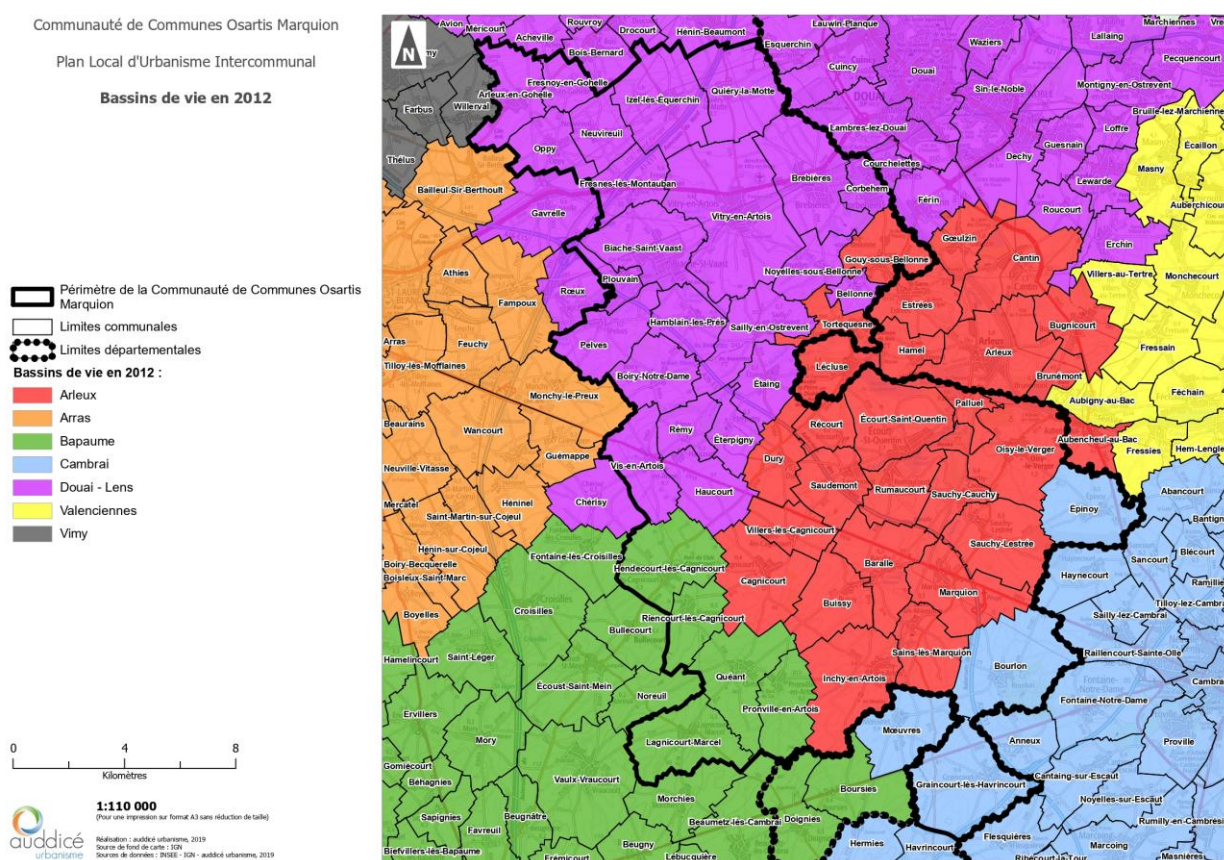
Au regard de la taille importante du territoire, **certaines communes situées en limite intercommunale sont parfois tournées vers des polarités externes**, notamment les communes situées à la limite Sud-Ouest du territoire.

1.2 Les bassins de vie : un territoire globalement centré sur Douai-Lens et Arleux

Une seconde manière d’appréhender le fonctionnement général du territoire est de se référer aux bassins de vie de l’INSEE. D’après ce dernier : « le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. »

Le zonage des bassins de vie est construit autour des pôles intermédiaires (voir carte précédente) : la méthode consiste à déterminer les zones d’influence de ces pôles en regardant où les habitants peuvent accéder au plus proche (en temps de trajet) aux équipements de proximité et intermédiaires.

Appliquée au territoire d’Osartis-Marquion et à son environnement immédiat, cette méthode donne la carte suivante :



Ainsi, la CC d’Osartis Marquion est concernée par 4 bassins de vie, dont celui de Douai-Lens qui regroupe la moitié des communes du territoire.

En effet, **Douai-Lens constitue le principal bassin de vie du territoire puisque 24 communes sur les 49 que compte la CC y sont rattachées**. 18 communes de la moitié Sud du territoire sont quant à elles rattachées au bassin de vie d’Arleux, tandis que 5 communes du Sud-Est dépendent du bassin de vie de Bapaume, et que les communes d’Epinoy et de Bourlon, en limite Sud-Est, dépendent du bassin de vie de Cambrai.

Les polarités de proximité qui émergent de l'analyse précédente (Brebrières, Corbehem, Biache-Saint-Vaast, Ecourt-Saint-Quentin, Oisy-le-Verger et Marquion), sont toutes incluses dans les bassins de vie de Douai-Lens ou d'Arleux. Néanmoins, la Communauté de Communes Osartis-Marquion ressent également les attractions des bassins de vie d'Arras et de Cambrai.

Sur un territoire aussi vaste (60 communes), cela induit des déplacements conséquents notamment pour les habitants vivant au sein des communes situées à proximité des limites de l'intercommunalité.

Éléments à retenir sur les polarités à l'échelle du territoire d'Osartis-Marquion

La Communauté de Communes Osartis-Marquion présente, d'un point de vue des équipements, commerces et services, plusieurs polarités :

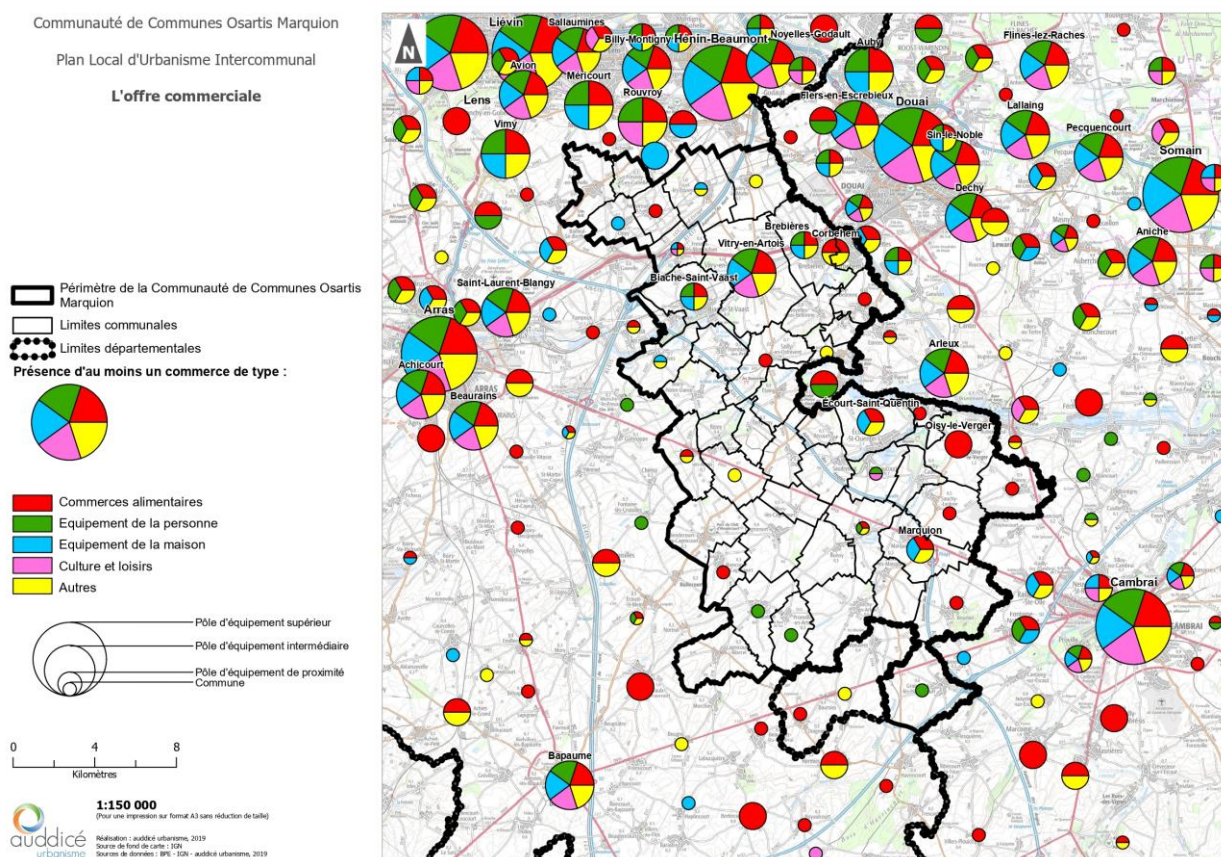
- *Vitry-en-Artois qui se distingue du reste du territoire par le nombre et la variété d'équipements, commerces et services,*
- *Brebrières, Corbehem, Biache-Saint-Vaast, Ecourt-Saint-Quentin, Oisy-le-Verger et Marquion : ces communes bénéficient d'une offre de commerces (notamment de proximité), et d'équipements de santé de première nécessité.*

Les bassins de vie majoritaires du territoire sont celui de Douai-Lens et celui de Arleux, toutefois plusieurs communes en limites intercommunales sont davantage tournées vers les territoires voisins dans leurs habitudes du quotidien et appartiennent donc à d'autres bassins de vie.

Chapitre 2. ANALYSE SECTORIELLE DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

2.1 L'offre commerciale

La carte suivante représente l'importance des différents pôles à la fois en nombre d'équipements, commerces et services proposés (taille des symboles) et en diversité des commerces présents (nombre de couleurs présentes dans les symboles) :



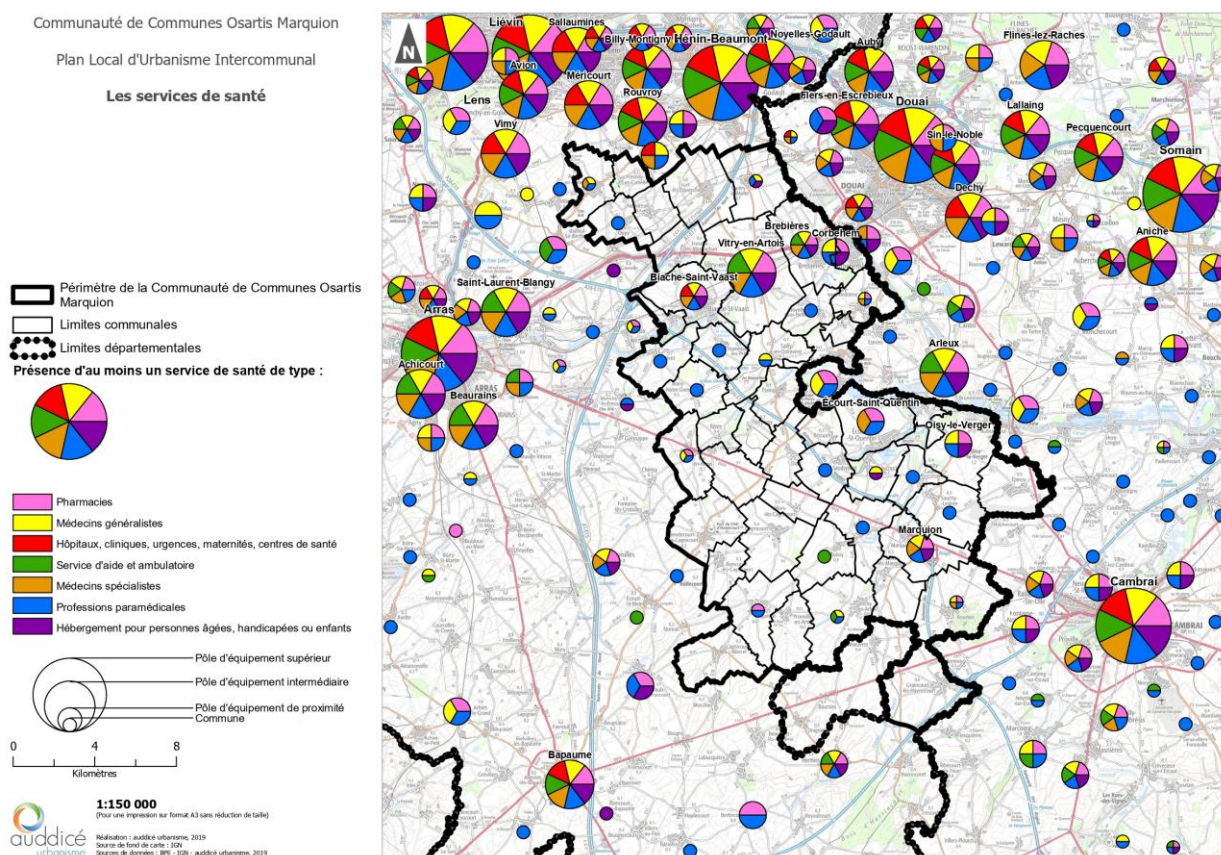
La cartographie ci-dessus fait apparaître Vitry-en-Artois **comme la seule locomotive commerciale du territoire, proposant une offre diversifiée.**

Cette carte permet également d'illustrer la présence de commerces alimentaires sur de nombreuses communes du territoire, même celles ne constituant pas une polarité, même si leur importance reste relativement faible.

Enfin, il faut noter l'importance de l'offre commerciale présente sur les territoires voisins notamment sur les agglomérations d'Arras, de Lens-Liévin, de Douai et de Cambrai.

2.2 Les équipements de santé

La carte ci-dessous permet de dresser un état des lieux des équipements de santé sur le territoire :



Vitry-en-Artois est la commune qui propose le plus grand nombre de services de santé, mais aussi des services de santé très diversifiés (pharmacies, médecins généralistes, service d'aide et ambulatoire, médecins spécialistes, professions paramédicales, hébergements pour personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants, et hôpital). Cependant, celle-ci ne dispose pas d'hôpitaux, de cliniques, d'urgences, de maternités ou de centres de santé.

Exception faite de l'hôpital, **Brebières, Corbehem, Ecourt-Saint-Quentin, Oisy-le-Verger et Marquion offrent également une grande diversité en termes de services de santé**. Aussi, un projet de maison médicale est en cours de réalisation sur la commune de Baralle, qui permettra à celle-ci d'accueillir un ou plusieurs autres services de santé sur le territoire.

Au-delà de ces pôles de santé, 8 communes disposent encore d'un médecin généraliste et 17 de professionnels paramédicaux sur leur territoire.

Encore une fois, il faut noter l'importance de l'offre d'équipements de santé sur les intercommunalités voisines notamment au nord du territoire.

2.3 Petite enfance et enseignement

2.3.1 Les écoles maternelles et élémentaires

L'organisation scolaire en France est relativement complexe. En effet, les communes ont le choix entre plusieurs organisations :

- école communale (à laquelle d'autres communes peuvent être rattachées, moyennant participation financière)
- regroupement intercommunal qui peut être :
 - concentré (tous les niveaux sur le même site - RPC)
 - ou non concentré (les différents niveaux sont répartis sur plusieurs communes - RPI).

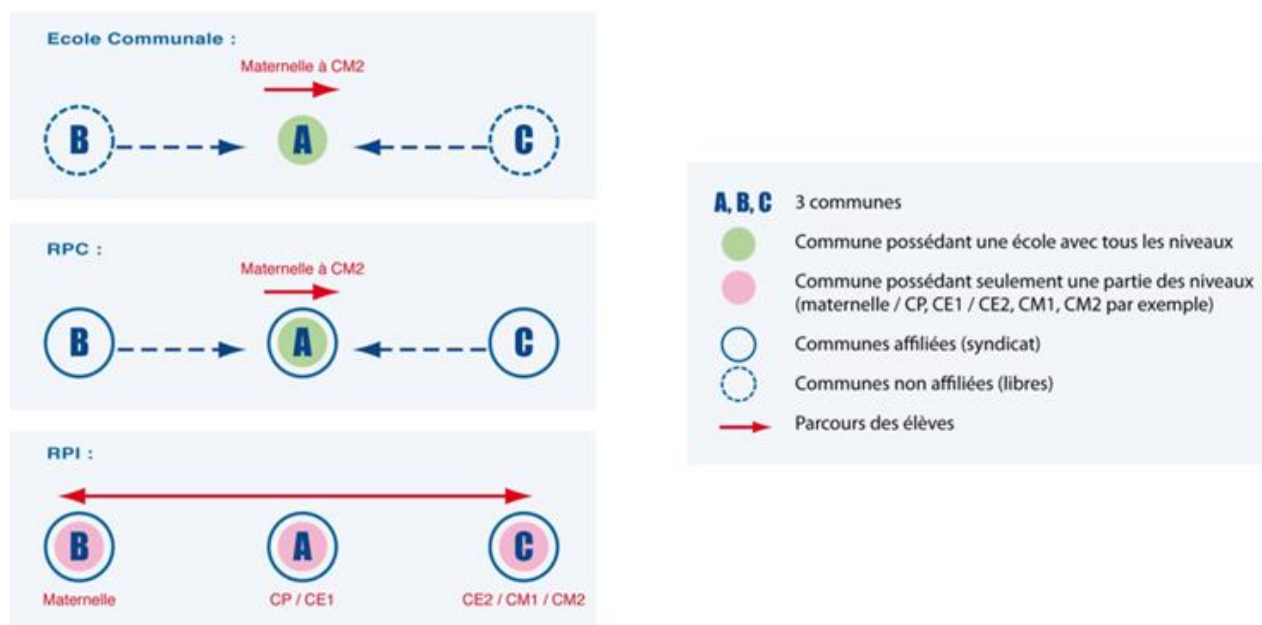


Figure 2. Les différentes organisations scolaires possibles

Sur le territoire intercommunal de la Communauté de communes Osartis Marquion, les organisations scolaires les plus représentées sont les RPI. On compte 47 écoles au total. Elles sont toutes présentées ci-dessous (données du Ministère de l'éducation nationale) :

Type d'école	Etablissement scolaire de rattachement	Nom de la commune
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE		MARQUION
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	RPI 84	SAUCHY CAUCHY
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RPI 158	RUMAUCOURT
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	GROUPE LA FONTAINE	BIACHE ST VAAST
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	RPI 65	CAGNICOURT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	PAYEN-BACQUET	PELVES

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RPI 145	PLOUVAIN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	JEAN JAURES	OISY LE VERGER
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	CURIE-PASTEUR	BREBIERES
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	VICTOR HUGO	VITRY EN ARTOIS
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	ELSA TRIOLET	VITRY EN ARTOIS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RPI 7	BARALLE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	VICTOR HUGO	BOURLON
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	RPI 84	SAUCHY LESTREE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RPI 60	INCHY EN ARTOIS
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	SENSEE COJEUL RPI 54	BOIRY NOTRE DAME
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	PJ LESAGE	NOYELLES SOUS BELLONNE
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	RPI 65	VILLERS LES CAGNICOURT
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	SENSEE COJEUL RPI 54	VIS EN ARTOIS
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE		IZEL LES EQUERCHIN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RPI 76	NEUVIREUIL
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE		ECOURT ST QUENTIN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	PIERRE ET MARIE CURIE	CORBEHEM
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE		GOUY SOUS BELLONNE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	SENSEE COJEUL RPI 54	HAMBLAIN LES PRES
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	SAINT EXUPERY	BREBIERES
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	RPI 7	BUISSY
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	RPI 60	SAINS LES MARQUION
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	MIXTE RPI 145	FRESNES LES MONTAUBAN
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RPI 158	SAUDEMONT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	JEAN JAURES	VITRY EN ARTOIS
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE		BIACHE ST VAAST
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	RPI 64	GRAINCOURT LES HAVRINCOURT
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE		QUEANT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE		ETAING
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	SENSEE COJEUL RPI 54	ETERPIGNY
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	RPI 65	RIENCOURT LES CAGNICOURT
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	GROUPE SCOLAIRE LEON WAYMEL	TORTEQUESNE
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	RPI 84	EPINOY
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE		PALLUEL
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	RPI 65	HENDECOURT LES CAGNICOURT
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	SENSEE COJEUL RPI 54	REMY
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	RPI 76	OPPY
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE		QUIERY LA MOTTE
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	JULES JAMBART	SAILLY EN OSTREVENT
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE		ECOURT ST QUENTIN
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	RPI 91	ARLEUX EN GOHELLE
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		NEUVIREUIL
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		BOURLON

2.3.2 Les collèges de rattachement

La CC d'Osartis-Marquion accueille 3 collèges publics et 1 collège privé sur son territoire : le collège Germinal à Biache-Saint-Vaast, le collège des Marches de l'Artois à Marquion, le collège Pablo Neruda à Vitry-en-Artois et le collège privé Saint-Joseph à Bourlon.

Bien que ce soit le réseau de bus du Département qui assure la desserte des établissements, il apparaît que pour certains collégiens du territoire, l'établissement auquel ils sont rattachés n'est pas toujours à proximité de leur lieu de résidence.

2.3.3 Les lycées

Il n'y a pas de lycée sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion. En dehors du territoire intercommunal, on retrouve plusieurs lycées dans les villes d'Arras, de Douai ou de Cambrai. Toutefois, le lycée professionnel Elisa Lemonier situé à Douai possède un site sur la commune de Brebières où des formations en industries sont proposées.

2.4 Equipements culturels et sportifs

2.4.1 Les musées

Le territoire de la Communauté de Communes d'Osartis Marquion ne compte pas de musée sur son territoire.

2.4.2 Médiathèques et bibliothèques, cinéma, salles d'arts et de spectacle

- Le territoire intercommunal compte 15 bibliothèques-médiathèques situées dans les communes de Biache-Saint- Vaast, Boiry-Notre-Dame, Brebières, Corbehem, Ecourt-Saint-Quentin, Epinoy, Fresnoy-en-Gohelle, Marquion, Neuville, Oisy-le-Verger, Quéant, Saudemont, Tortequesne, Vis-en-Artois, Vitry-en-Artois.
- Un cinéma itinérant, « Cinéligue » est présent sur le territoire ; il s'agit du cinéma de Dury. Les Cinéligue permettent aux populations éloignées des centres-villes de bénéficier d'une programmation cinéma et d'activités culturelles audiovisuelle.
- La Communauté de Communes d'Osartis-Marquion propose chaque année, lors de sa saison culturelle, divers spectacles, concerts et animations sur tout le territoire. Plusieurs salles municipales sont donc mises à dispositions (salle des fêtes de Marquion, d'Arleux-en-Gohelle ou d'Ecourt-Saint-Quentin ou salle du Châtelet à Brebières par exemple).
- Des enseignements artistiques sont aussi dispensés par la communauté de communes. En effet, des cours de théâtres et de musique sont proposés lors des ateliers théâtres ou à École Rurale Intercommunale de Musique.
- La Communauté de Communes, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Rectorat de Lille, accompagne des Contrat Local d'Éducation Artistique qui permettent d'accueillir des artistes en résidence-mission sur le territoire.

2.4.3 Les équipements sportifs et de loisirs

En termes d'équipements sportifs et de loisirs, certaines installations sont présentes dans de nombreuses communes : boulodromes, terrains de grands jeux (qui permettent notamment la pratique du football).

Certains équipements sportifs et de loisirs sont toutefois moins généralisés, et sont localisés uniquement sur certaines communes du territoire. C'est le cas par exemple, des courts de tennis (disponibles sur les communes de Vitry-en-Artois et Corbehem) , des gymnases ou des piscines (disponibles sur la commune de Marquion).

Un centre aquatique intercommunal est aussi présent sur la commune de Vitry-en-Artois. Celui-ci, ouvert depuis 2014, accueil bassin de natation de 6 couloirs de 25 mètres, une pataugeoire, un bassin ludique, un pentagloss et un espace ludique extérieur.



Photo 1. Le centre aquatique Aquatis

Éléments à retenir en termes d'analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services à l'échelle d'Osartis-Marquion.

La Communauté de Communes Osartis-Marquion présente, d'un point de vue des équipements, commerces et services, plusieurs polarités :

- *Vitry-en-Artois qui se distingue du reste du territoire par le nombre et la variété d'équipements, commerces et services,*
- *Brebières, Corbehem, Biache-Saint-Vaast, Ecourt-Saint-Quentin, Oisy-le-Verger et Marquion : ces communes bénéficient d'une offre de commerces (notamment de proximité), et d'équipements de santé de première nécessité.*

En termes d'équipements de santé, Vitry-en-Artois est la commune qui propose le plus grand nombre de services de santé, mais aussi des services de santé très diversifiés.

Exception faite de l'hôpital, Brebières, Corbehem, Ecourt-Saint-Quentin, Oisy-le-Verger et Marquion offrent également une grande diversité en termes de services de santé.

Au-delà de ces pôles de santé, 8 communes disposent encore d'un médecin généraliste et 17 de professionnels paramédicaux sur leur territoire.

En matière d'enseignement secondaire, l'offre est concentrée à Marquion, Vitry-en-Artois et Bourslon pour les collèges, et Brebières pour les lycées. Toutefois, en fonction des filières souhaitées par les élèves, notamment au lycée, la scolarisation s'effectue parfois au sein d'établissements situés en dehors du territoire.

Plusieurs équipements structurants se situent sur le territoire, notamment le centre aquatique Aquatis.

Evolutions constatées entre la prescription de la procédure et l'approbation du PLUi :

Le fonctionnement centralisé sur Vitry-en-Artois en matière des commerces, équipements et services ne s'est pas profondément modifié. Le maillage territorial reste globalement similaire. Cependant certains services évoluent avec notamment l'ouverture d'une maison de santé sur la commune de Baralle.

PARTIE 4. MOBILITE

Chapitre 1. INTRODUCTION – DEFINITION ET ENJEUX LIES A LA MOBILITE

1.1 Mobilité et transports

L'article L101-2 du code de l'urbanisme dispose que :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*
- e) Les besoins en matière de mobilité »*

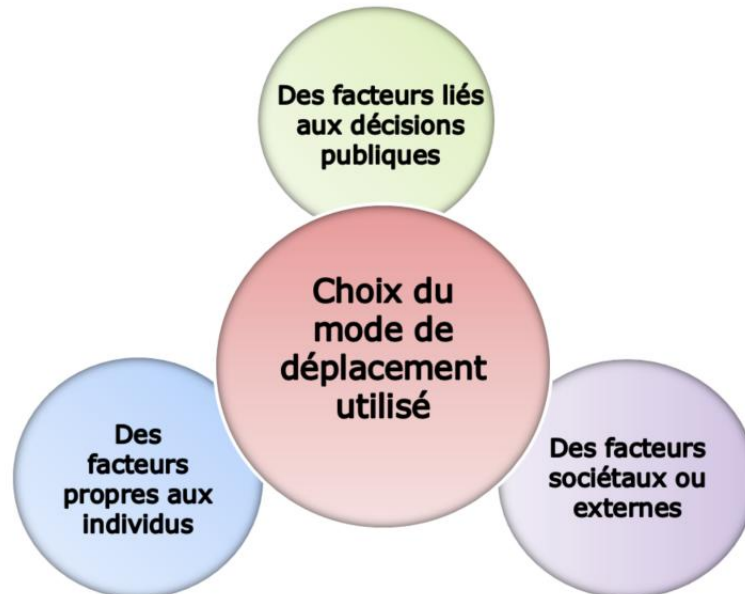
Ainsi, la loi a adopté (depuis la loi SRU votée en 2000) **le terme de mobilité** (et non celui de transports). Ce choix est révélateur des attentes du législateur vis-à-vis de l'action des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme : alors que la notion de transport est liée à une préoccupation exprimée en termes d'offre et d'infrastructure (sa capacité, son coût, ses performances etc...), **la notion de mobilité est beaucoup plus large. Elle renvoie non seulement à la question des transports, mais également à celles des besoins et des pratiques des habitants en matière de déplacements.**

Les besoins des habitants s'appréhendent d'abord en termes de motifs de déplacements. Ces derniers peuvent se répartir en 3 grandes catégories :

- travailler ou étudier,
- faire des achats, accéder à des services,

- se distraire (loisirs, sociabilité) : accéder à des activités, se promener, voir ses amis ou sa famille, etc...

Leurs pratiques, quant à elles, dépendent de plusieurs facteurs :



- dans les facteurs individuels, on peut par exemple citer la composition et l'organisation familiale, les habitudes, les préférences, etc...,
- dans les facteurs sociétaux externes, on peut par exemple citer le lieu et l'organisation du travail, le prix du carburant,
- dans les facteurs liés aux choix des collectivités, on peut par exemple citer la présence de transport de transport en commun, la politique d'aménagement et d'organisation des différentes fonctions urbaines...

Ainsi, les enjeux liés la mobilité dépassent de loin la stricte question des transports :

- enjeu environnemental (rejet de Gaz à Effet de Serre) et de santé publique (pollution de l'air),
- enjeu d'inclusion sociale (accès aux services et à la sociabilité),
- enjeu économique (coût des déplacements, possibilité d'accéder à l'emploi).

1.2 Répartition des compétences en matière de transports et de mobilité

1.2.1 Routes et chemins

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie (compétence supplémentaire). Cette compétence concerne l'emprise de la voirie et ses dépendances, ainsi que la signalisation horizontale et verticale.

A ce titre entrent dans l'intérêt communautaire :

- 1) La création et l'entretien des voiries de desserte des équipements communautaires
- 2) L'aménagement et l'entretien des voiries existantes classées dans le domaine public communal, desservant un ou des équipements communautaires dans la mesure où les caractéristiques de ces voies ne permettent pas un fonctionnement normal de ces équipements.
- 3) L'aménagement et l'entretien des voiries existantes classées dans le domaine public communal ne desservant pas des équipements communautaires et respectant les critères suivants :
 - Être située hors agglomération (matérialisée par les panneaux d'entrée et sortie de ville ou bourg)
 - Assurer à titre principal, les liaisons entre communes du ressort de la Communauté ou vers des communes limitrophes du périmètre communautaire.
 - Être revêtue (sont exclues les chaussées pavées ou caillouteuses)
 - Ne pas avoir un usage exclusivement réservé à une seule catégorie d'utilisateurs.
- 4) Le balayage des fils d'eau de la voirie livrée à la circulation publique et située en agglomération et le balayage des fils d'eau face aux parties urbanisées situées hors agglomération. La voirie d'intérêt communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations. La liste de ces voies figure sur les procès-verbaux de mise à disposition de voirie établis contradictoirement entre chaque commune et la communauté de communes et disponible à la Communauté de Communes.

Le Conseil Départemental est compétent en matière de routes départementales. Dans les traversées de bourgs, en cas de travaux, le Département finance et assure la maîtrise d'ouvrage de l'intégralité de la couche de roulement (enrobé ou enduit) après réalisation du bordurage et de l'assainissement par les communes.

Hors agglomération, le Conseil départemental est compétent et intervient quel que soit le problème soulevé par la commune en faisant une étude préalable pour prioriser la demande et éventuellement programmer des travaux.

1.2.2 Transports collectifs

La compétence des transports collectifs est aujourd'hui laissée au Conseil Régional des Hauts-de-France. Les Régions sont devenues cheffes de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport. Elles reprennent aux départements la compétence transports scolaires et celles des réseaux interurbains de car. Par ailleurs, les Régions doivent intégrer la planification de l'intermodalité dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en application de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 et de l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016.

Toutefois, c'est le Département qui est compétent pour la construction d'aires de covoiturage, de véloroutes ou d'aménagement routiers pour favoriser les transports en commun.

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est traversée par quatre lignes du réseau OSCAR : la ligne 410 Cambrai/Marquion/Arras, la ligne 411 Oisy-le-Verger/Douai, la ligne 412 Brebières/Douai et la ligne 414 Corbehem/Arras.

1.3 Mobilité et aménagement ; en quoi le PLUi peut-il agir ?

Les politiques d'aménagement, et notamment la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, permettent aux collectivités d'agir sur la mobilité. En effet, les leviers suivants peuvent être actionnés :

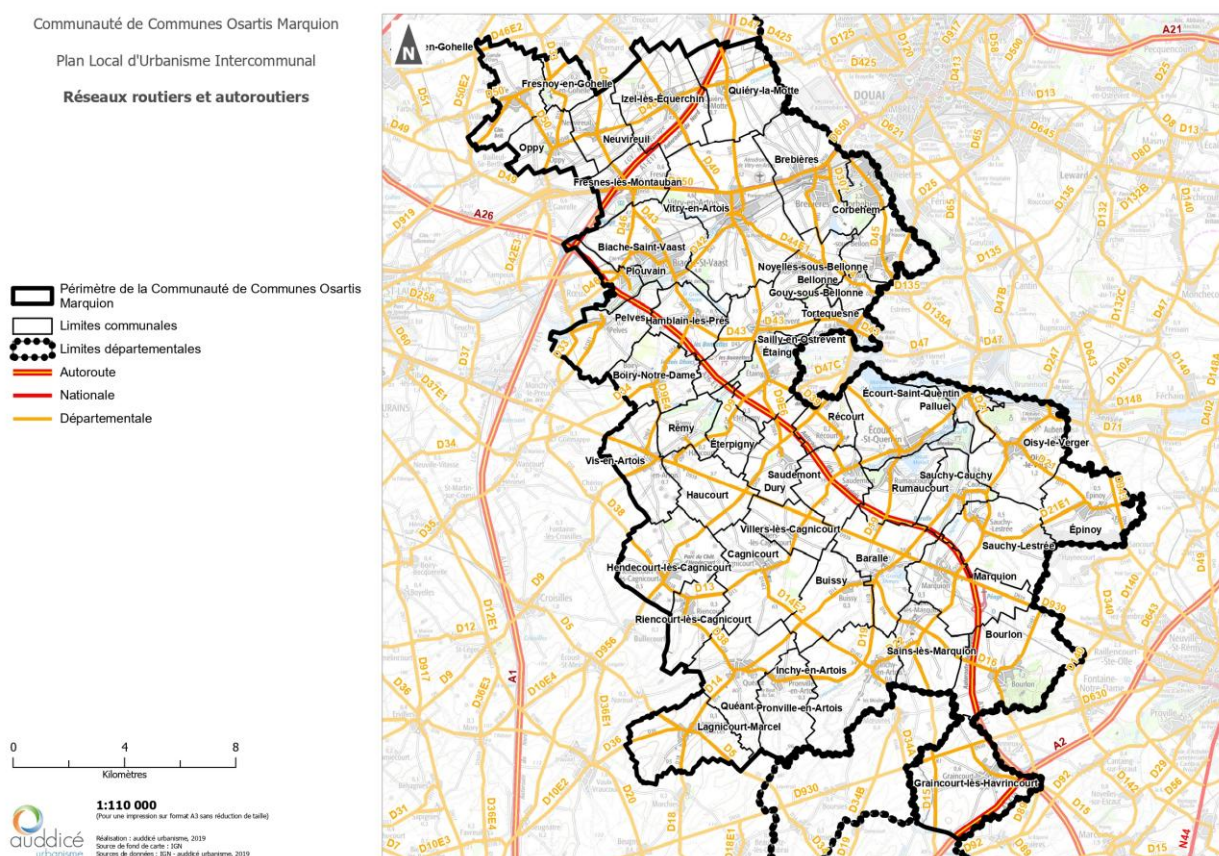
- localisation des nouveaux lieux d'habitat,
- location des nouveaux lieux d'activités et de commerces,
- localisation des nouveaux lieux d'équipement,
- le maillage, la sécurité et la qualité des réseaux,
- l'articulation entre les différents réseaux et moyens de locomotion,
- l'offre de stationnement (dont covoiturage).

Chapitre 2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LA CC OSARTIS-MARQUION

2.1 Un maillage routier dense

2.1.1 Une desserte autoroutière non négligeable

La Communauté de Communes d'Osartis-Marquion est traversée du Nord au Sud par l'autoroute A26 (qui permet de rejoindre Calais dans un sens et Reims dans l'autre). Le Nord du territoire est parcouru par l'autoroute A1 reliant Paris à Lille. Aussi, elle est longée sur sa limite Sud par l'autoroute A2 (qui traverse exclusivement la commune de Graincourt-lès-Havrincourt).



Sur le territoire intercommunal se trouve deux « entrée/sortie » d'autoroute. La première, la sortie « 16 Douai – Biache – Vitry » se situe sur la commune de Fresnes-lès-Montauban et la seconde, la sortie « 8 Marquion » se situe au Sud de Marquion.

Au-delà de ces entrées/sorties d'autoroute, deux échangeurs sont aussi présents sur le territoire intercommunal :

- L'échangeur A1 / A26 sur la commune de Plouvain

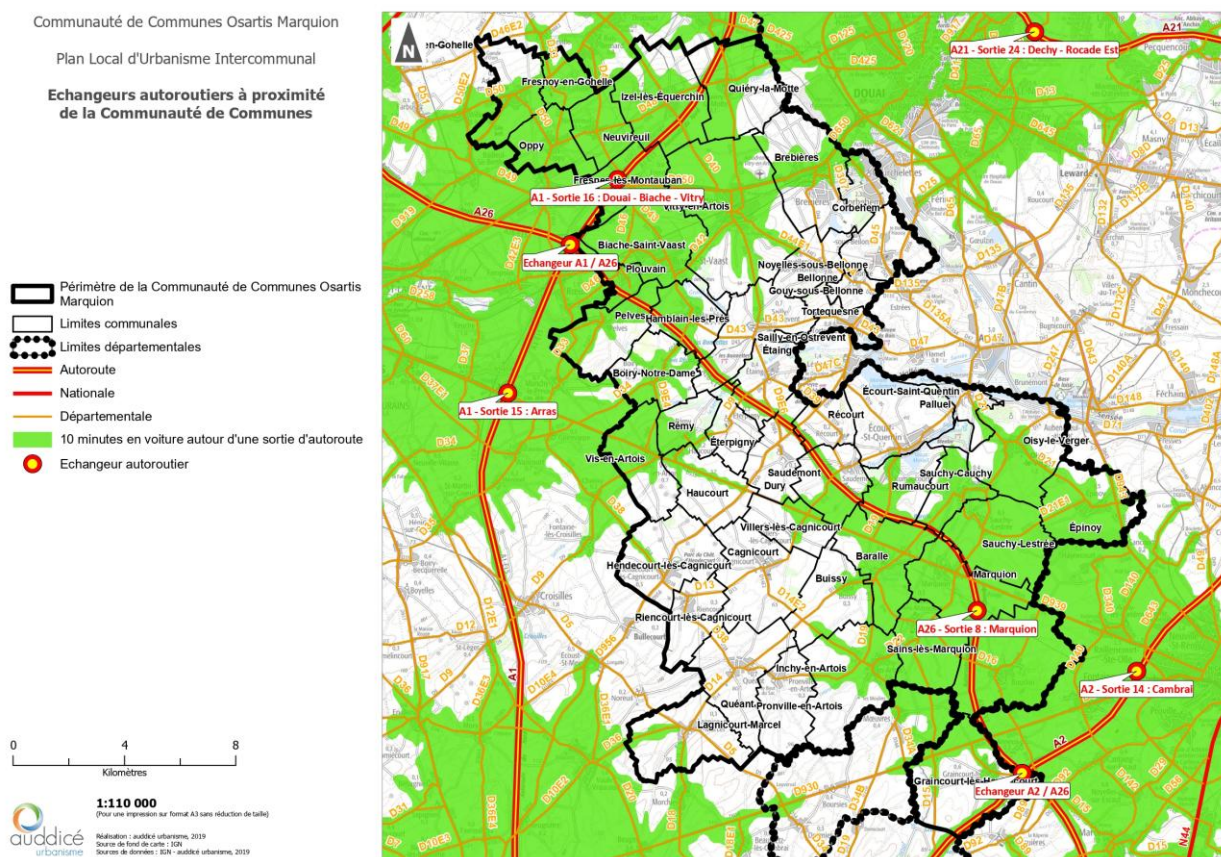
- L'échangeur A2 / A26 sur la commune de Graincourt-lès-Havrincourt.

Par ailleurs, 3 autres sorties d'autoroute se situent à proximité immédiate de la Communauté de Communes :

- au Nord-Est du territoire, sur l'A21 (sortie n°24 – Dechy-Rocade Est)
- à l'Ouest du territoire, sur l'A1 (sortie n°15 – Arras)
- au Sud du territoire, sur l'A29 (sortie n°14 – Cambrai)

Les isochrones figurant sur la cartographie ci-dessous présentent les temps de trajet (10 minutes) depuis les entrées/sorties d'autoroutes sur et à proximité de la Communauté de Communes.

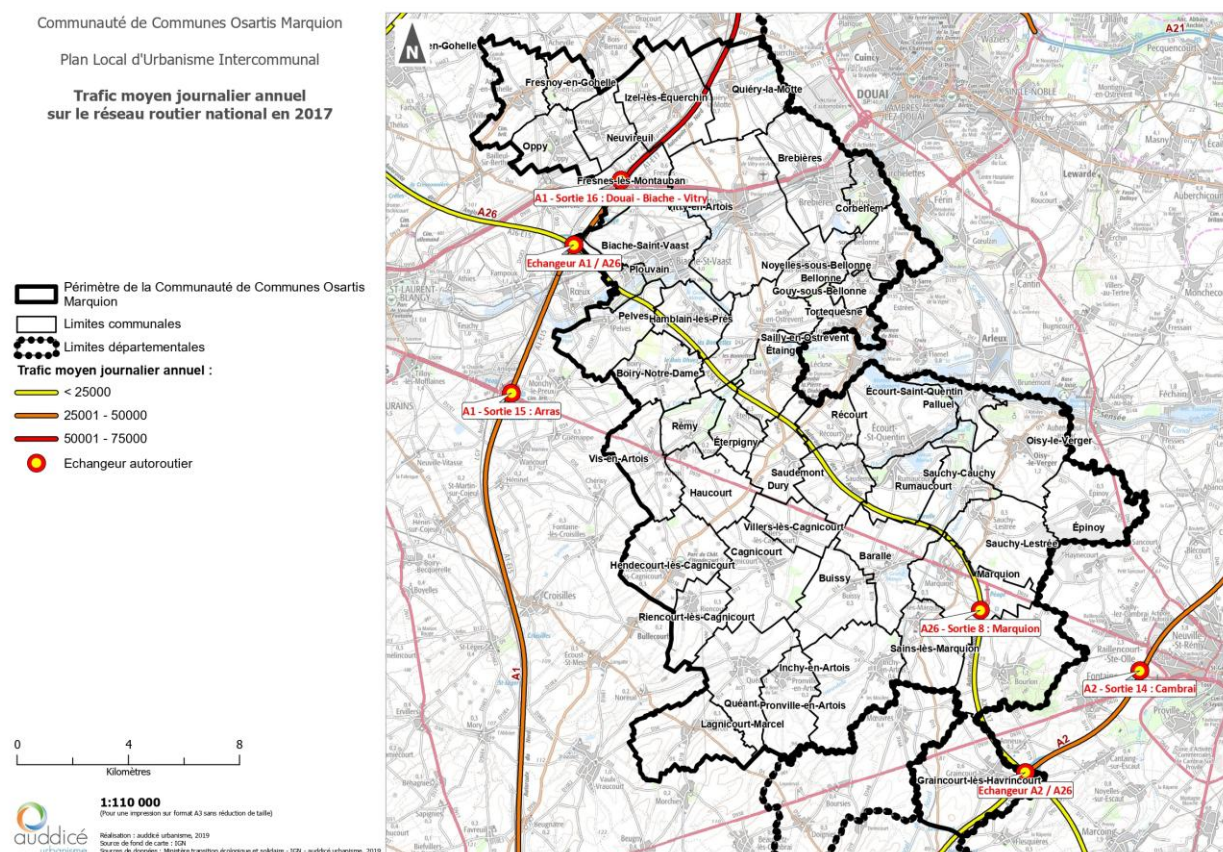
Cette cartographie fait apparaître l'accessibilité moyenne du territoire depuis le réseau autoroutier, présent exclusivement au Nord-Ouest et au Sud-Est du territoire. En effet, le Sud-Ouest et le centre du territoire sont éloignés du trafic autoroutier. Toutefois, le réseau autoroutier est complété par un réseau de routes départementales relativement dense qui permet de désenclaver l'ensemble des communes du territoire.



2.1.2 Un territoire quadrillé par de nombreuses routes départementales

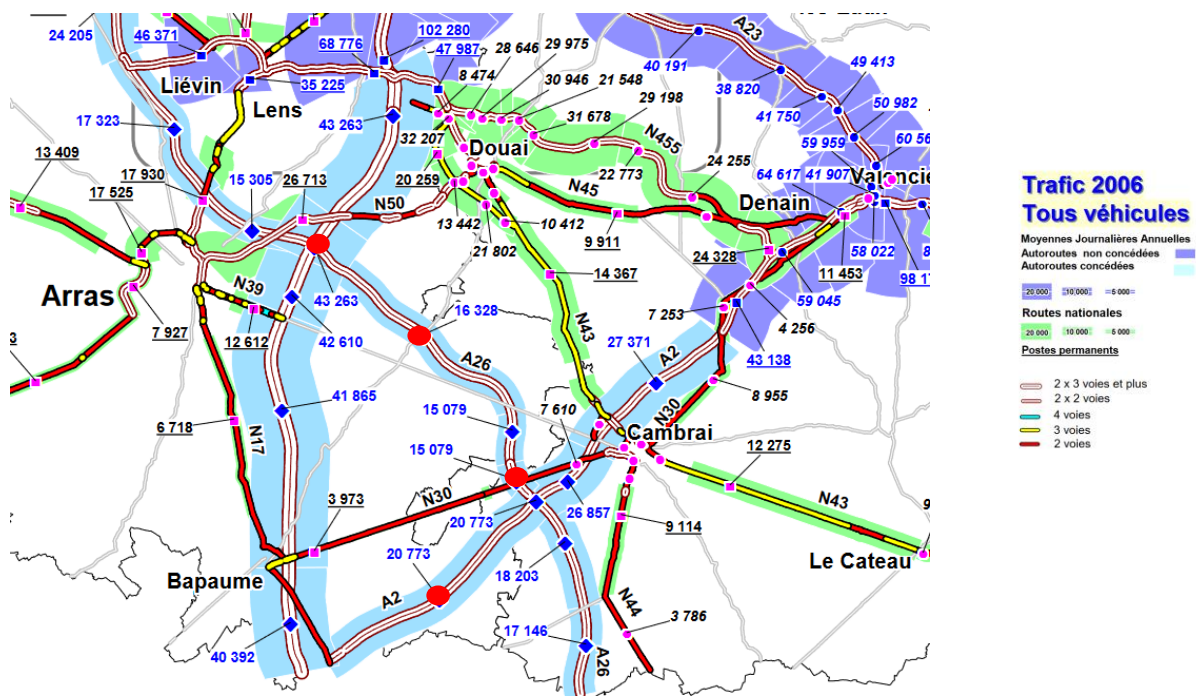
■ Un réseau dense de routes départementales

Au-delà de la desserte autoroutière du territoire, la Communauté de Communes Osartis-Marquion dispose également d'une accessibilité routière performante du fait de la densité de routes départementales qui quadrillent le territoire.



Du fait de l'absence de transports en commun performants sur le territoire (point qui sera développé dans un prochain chapitre), ces routes départementales sont très empruntées puisqu'elles permettent d'une part de relier les communes entre elles au sein des limites intercommunales, mais elles permettent également de rejoindre les différentes autoroutes évoquées précédemment.

Ainsi, d'après les données transmises par la DDTM 62 (Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais), il apparaît que le trafic a augmenté sur l'ensemble des axes, en moyenne de 13% de 2006 à 2019 (en nombre de véhicules par jour sur les RD traversant le territoire de la Communauté de communes).



Extrait de la carte « Recensement de la circulation dans la région Nord-Pas de Calais » 2006



Extrait de la carte « Recensement de la circulation dans la région Nord-Pas de Calais » 2019

■ Un maillage routier dense, qui n'est pas sans conséquences

• Des nuisances sonores

L'arrêté du 29 novembre 1999, pris en application de l'arrêté du 30 mai 1996, définit les tronçons d'infrastructures concernés par la réglementation au bruit. Les tableaux présentés ci-après donnent le classement dans une des 5 catégories et les largeurs des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain.

Dans les communes concernées, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter **un isolement acoustique minimum** contre les bruits extérieurs. Les **secteurs affectés par le bruit** doivent être reportés dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme.

Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(6h-22h)$ en dB(A)	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(22h-6h)$ en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	Catégorie 1 - la plus bruyante	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	Catégorie 2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	Catégorie 3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	Catégorie 4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	Catégorie 5	10 m

Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit en fonction du classement sonore de l'infrastructure

Source : <http://www.bruit.fr>

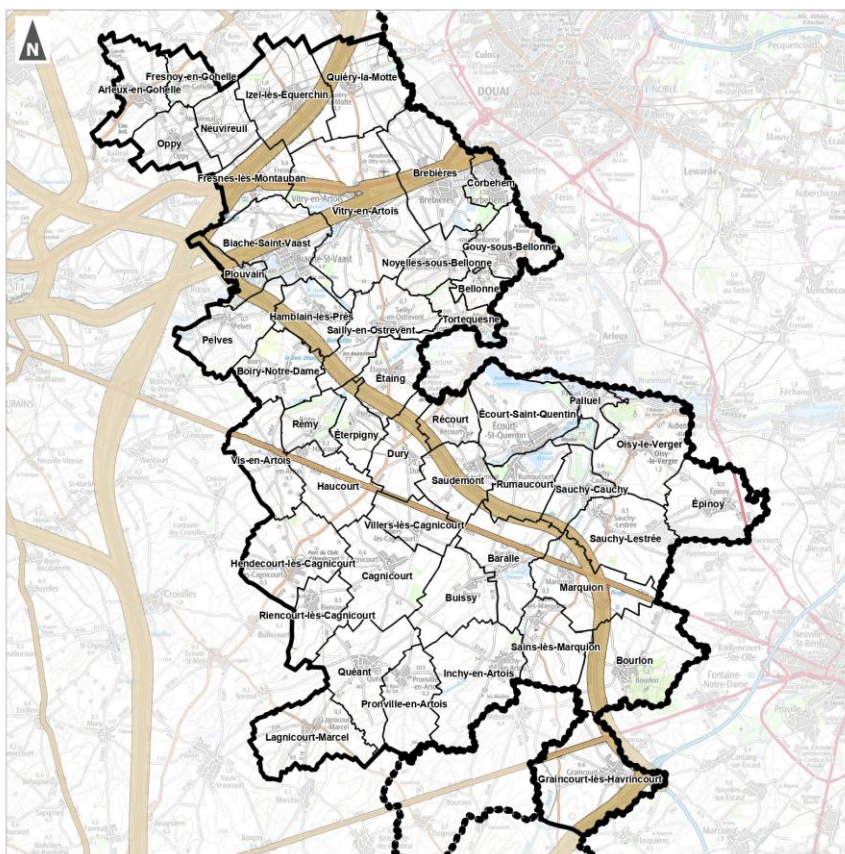
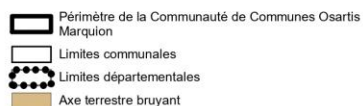
Ainsi, le classement sonore des infrastructures impose **une bande de recul à**

partir de la voirie de 30 à 300 mètres (selon la catégorie de classement). Toute construction y est soumise à des **règles d'isolation acoustique minimales** (notamment pour les bâtiments d'habitation, établissements de santé et hôtels).

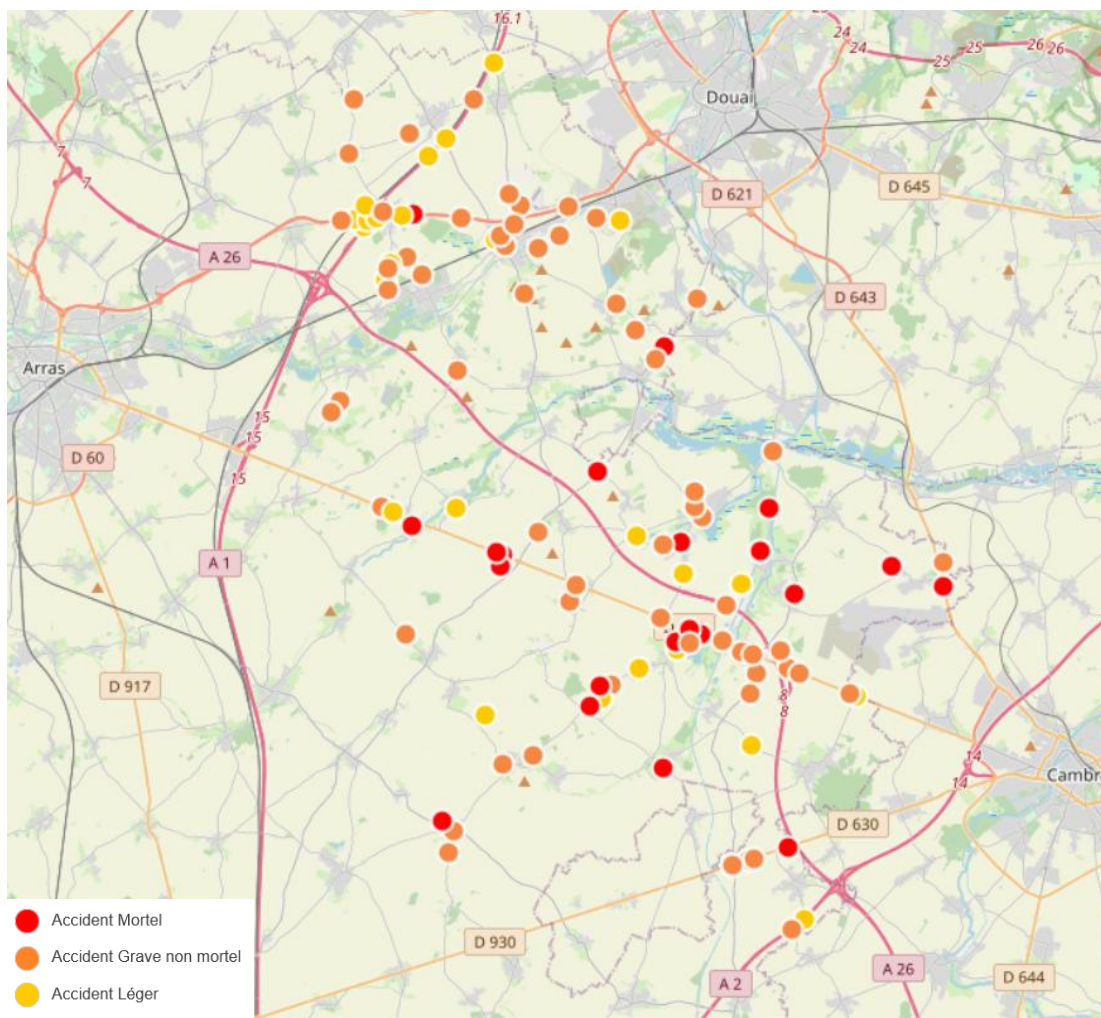
Cette réglementation est retranscrite dans les documents d'urbanismes communaux :

- Catégorie 1 : maximum 300 mètres de secteur affecté ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

Le territoire intercommunal est concerné par l'arrêté de classement sonore des infrastructures terrestre via plusieurs infrastructures routières classées voies bruyantes :



Sur l'ensemble du réseau routier situé sur la Communauté de Communes, une quinzaine d'accidents de la route ont été recensés en 2020 via le site internet gouvernemental onisr.securite-routiere.gouv.fr. D'après la cartographie ci-dessous, de 2011 à 2020, 144 accidents ont eu lieu sur le territoire intercommunal. Cette cartographie met en évidence plusieurs axes accidentogènes sur le territoire. En effet, on remarque de nombreux accidents sur la route départementale 939 (reliant Arras à Cambrai) mais aussi au croisement de la D46 et D95 sur la commune de Fresnes-lès-Montauban.



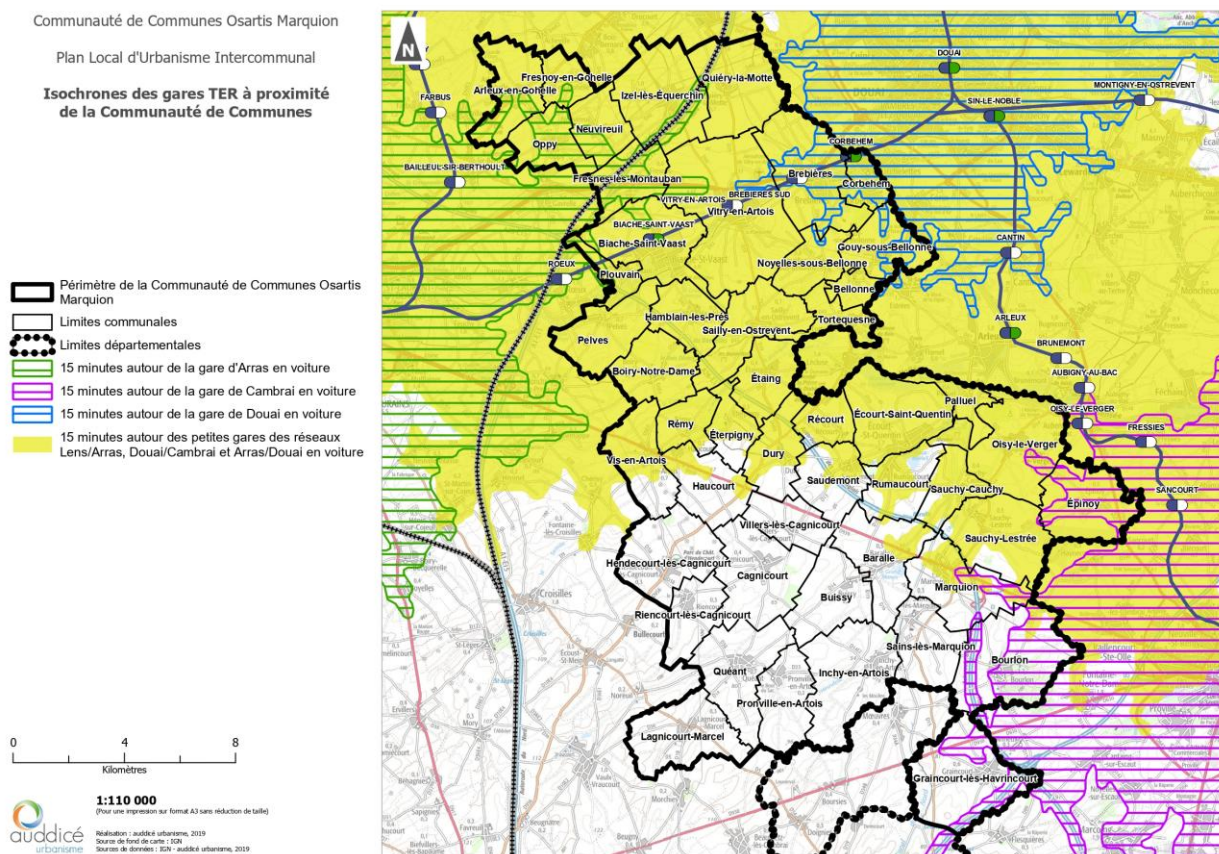
Source : ONISR Open Data: [Open data](#)

2.2 Une offre ferroviaire relativement éloignée du territoire

La cartographie ci-dessous permet de visualiser l'éloignement du territoire intercommunal du transport ferroviaire (réseau TER et TGV).

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est concernée par une **offre ferroviaire de proximité** (desserte régionale TER) située au nord du territoire, au niveau de l'axe historique Douai-Arras. On comptabilise 4 gares de voyageurs dont 2 utilisées également pour le fret. Il est également observé une accessibilité limitée pour le secteur sud-ouest, puisque les habitants qui y vivent ont plus de 15 minutes en voiture pour accéder à une gare.

Concernant les gares TGV, celles-ci sont situées à l'extérieur de la Communauté de Communes Osartis-Marquion sur les communes d'Arras, Cambrai et Douai. Celles-ci se situent pour une très grande partie du territoire à plus de 15 minutes en voiture.

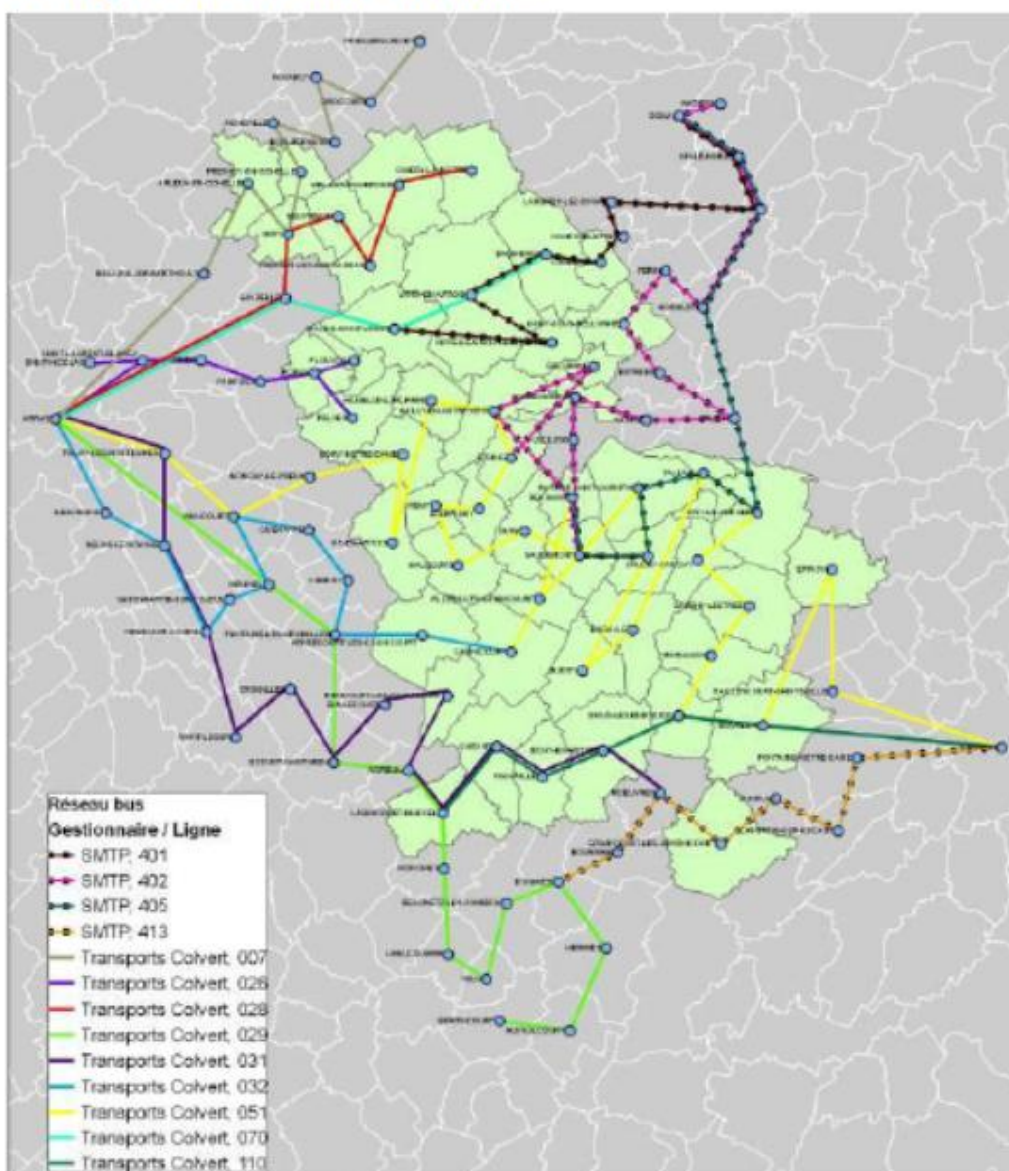


2.3 Un réseau de bus n'offrant pas d'alternative à l'utilisation de la voiture

Concernant les bus, le SCOT a mis en évidence un maillage relativement complet, mais une offre insuffisante pour répondre aux attentes de la population active, notamment en termes de fréquence, d'horaires et de temps de trajet.

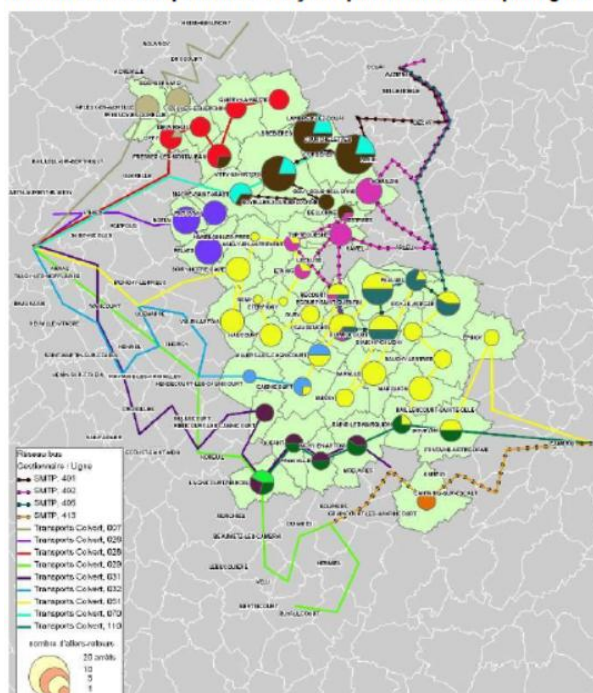
Sur le territoire, chaque commune est desservie par au moins un bus aller/retour par jour mais des inégalités restent présentes sur le territoire selon les communes en termes de fréquence, de temps de trajets et d'horaires. En effet, les territoires les plus ruraux restent moins bien desservis, incitant de ce fait à recourir à l'utilisation de la voiture plutôt qu'à emprunter le réseau de bus, dont le fonctionnement est davantage tourné vers les scolaires, et beaucoup moins adapté aux actifs.

Les lignes de bus sur le territoire



Source : rapport de présentation SCOT CC OM

Nombre d'arrêts quotidiens moyens par commune et par ligne

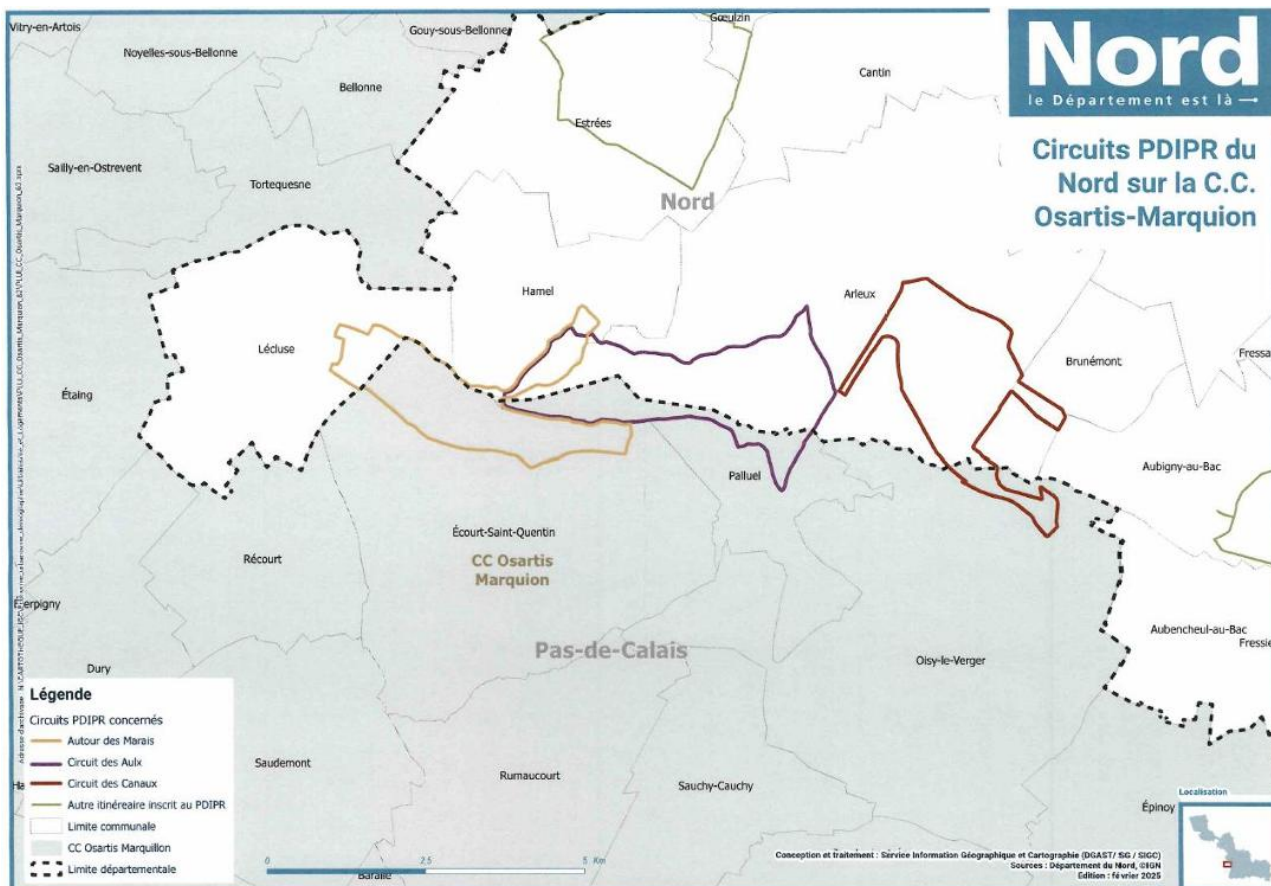


Source : Territoires Sites & Cités

Aussi, la Communauté de Communes Osartis-Marquion a mis en place un réseau de Transport à la Demande. Le TAD fonctionne du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h et permet d'effectuer des déplacements non professionnels, dans le périmètre de la Communauté de communes. Il fonctionne en porte-à-porte, du domicile vers les services administratifs, culturels, sportifs, commerciaux ou médicaux. Il dessert également les cimetières et les points d'arrêt du réseau TER ou OSCAR du territoire.

L'intercommunalité au regard de sa faible densité et de sa ruralité ne peut prétendre à une offre de transports en commun équivalente à celle d'une aire urbaine.

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est également concernée par des boucles de randonnée inscrit au PDIPR du département du Nord, en particulier sur les communes d'Écourt-Saint-Quentin, Palluel et Oisy-le-Verger.



Il s'agit principalement des boucles :

- Autour des Marais
- Circuit des Aulx
- Circuit des Canaux

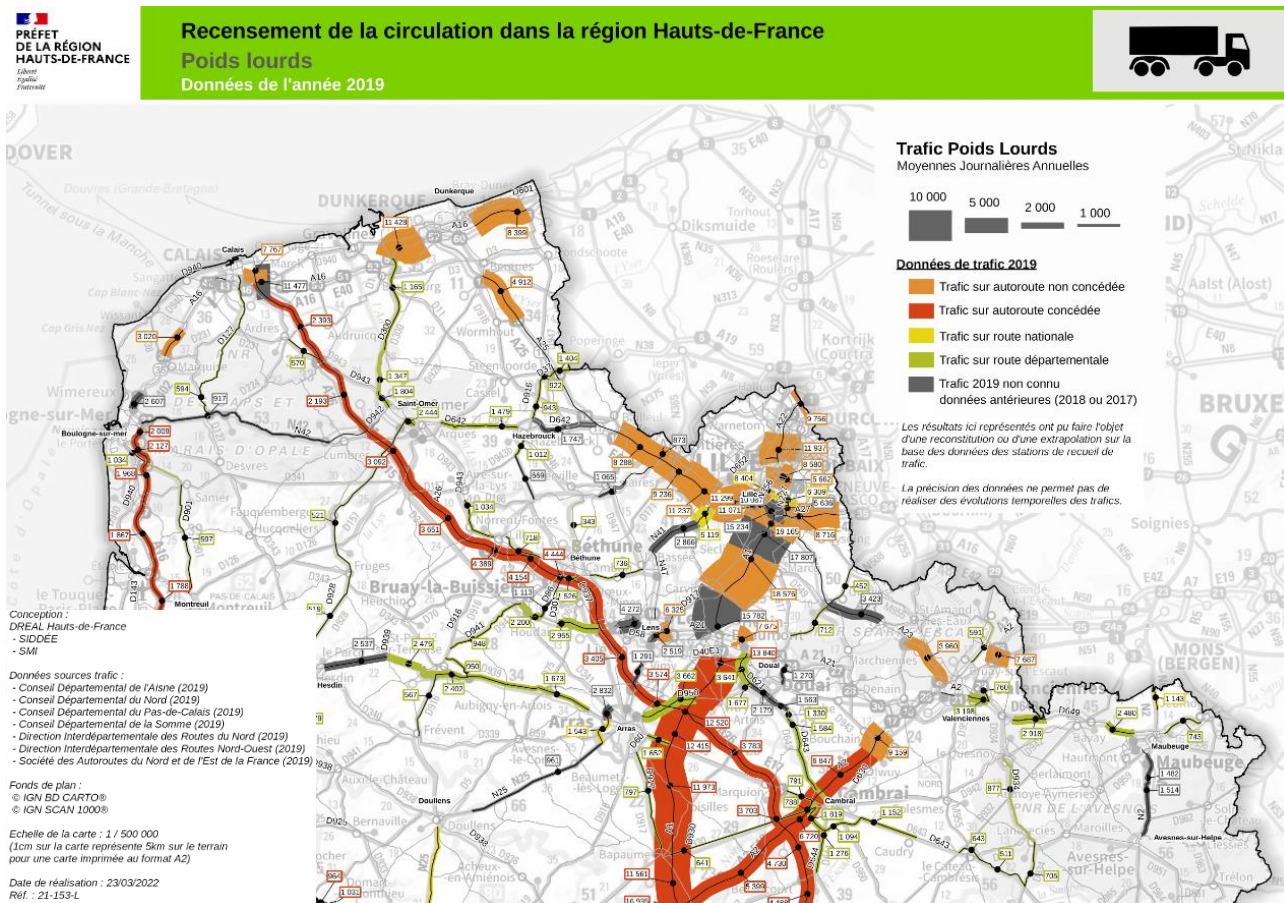
2.5 Le transport de marchandises

2.5.1 Le transport de marchandises par voie routière

Le transport de marchandise par voie routière reste le moyen de transport de marchandise le plus utilisé sur le territoire. En effet, sur le territoire intercommunal, les autoroutes A26 et A1 ainsi que les routes RD 950 et la RN 117 sont davantage empruntées par les poids lourds.

Le diagnostic du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Osartis-Marquion indique que « les comptages de poids lourds les plus élevés sont au niveau de la jonction entre l'A1 et l'A26, environ 11 000 poids lourds par jour en moyenne 2006 comme en 2009. ». Il précise, cependant, une légère baisse du trafic sur les axes autoroutiers au détriment du réseau secondaire, moins saturé.

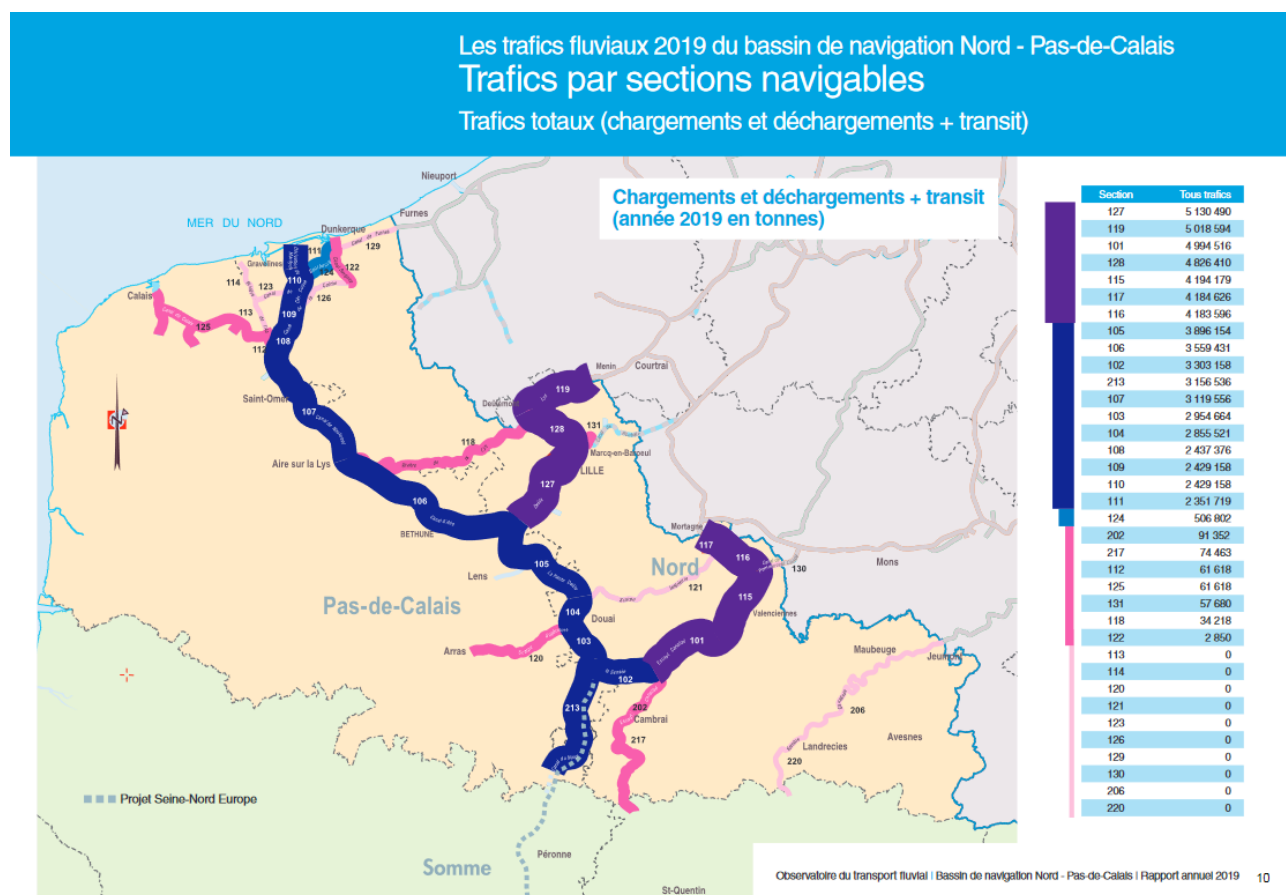
Le recensement de la circulation des poids lourds effectuée par la DREAL à l'échelle de la région Hauts-de-France en 2019 montre également l'importance du trafic sur les deux autoroutes traversant le territoire de la communauté de communes Osartis-Marquion.



2.5.2 Le transport de marchandises par voie fluviale

Le territoire de l'intercommunalité est traversé par plusieurs canaux qui s'insèrent dans le réseau fluvial nord-ouest européen : à l'est par le canal du nord et au nord-est par le canal de la Sensée.

L'observatoire du transport fluvial de Voies Navigables de France (VNF) indique que les canaux du Nord et de la Sensée présente des trafics compris entre 2 000 000 et 3 000 000 de tonnes en 2019. Ces deux canaux permettent en effet la desserte des agglomérations de Lille, Tournai et Courtrai ainsi que les grandes villes du nord de l'Europe via la Deûle ou l'Escaut canalisée.

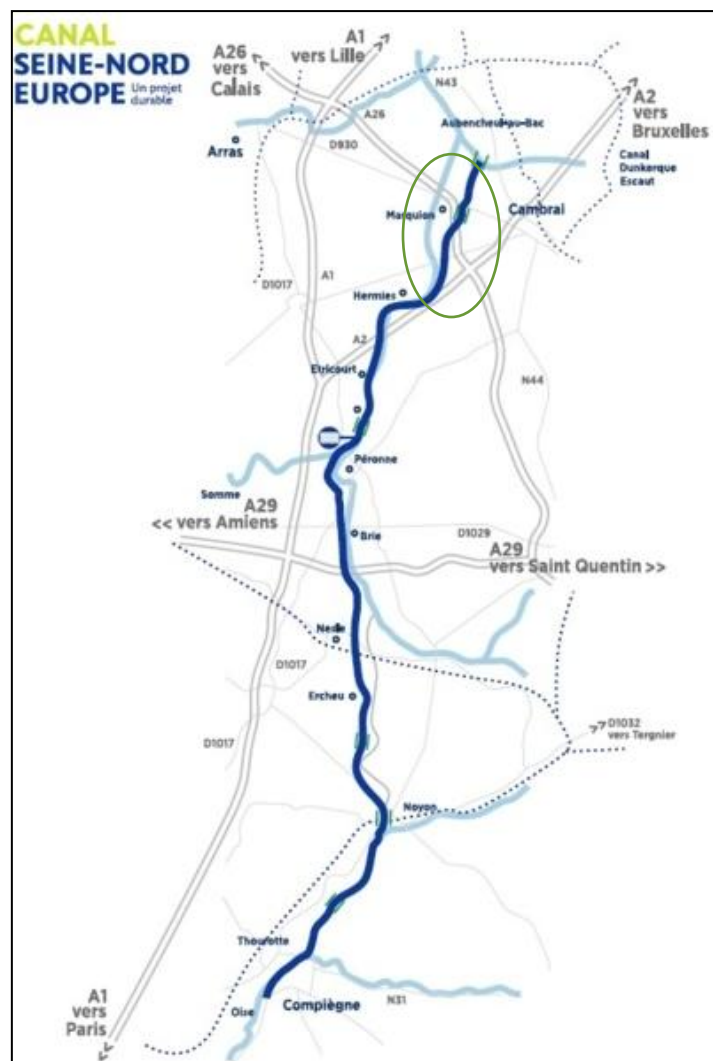


Par ailleurs, le territoire de la CCOM se trouve **au cœur du tracé du Canal Seine Nord Europe**.

Le projet présente plusieurs atouts majeurs pour le territoire en termes de développement économique et touristique (sentiers de promenades prévus le long du tracé), et de renforcement des continuités écologiques (volonté de respecter les habitats naturels le long du canal).

Le Canal Seine-Nord Europe aura aussi pour vocation de créer une offre alternative et compétitive face aux poids lourds, ce qui devrait permettre de conduire à la réduction du trafic sur le territoire intercommunal et par conséquent des nuisances induites (nuisance sonores, pollution de l'air et insécurité). Le projet répond, en effet, à plusieurs enjeux : améliorer la compétitivité des entreprises, soutenir le développement des ports maritimes français en développant leur hinterland, développer l'accessibilité des marchandises au cœur des grandes agglomérations et valoriser les avantages hydrauliques et touristiques offerts par la voie d'eau.

Le gabarit européen du canal permettra d'accueillir des convois pouvant contenir l'équivalent de 200 camions.



Ce projet d'envergure européenne aura des répercussions non négligeables sur le territoire, il s'agira d'anticiper les nouvelles connexions efficaces liées aux densités de trafic relevés le long de ce nouvel axe entre l'est et l'ouest et de part et d'autre du canal. En effet, quatre ports intérieurs sont prévus sur le tracé. Le plus vaste sera situé à Marquion. Trimodal, il sera accessible par la route, le rail et la voie d'eau. Il s'étendra près de 200 hectares à terme, afin d'être mitoyen de la base e-Valley et de créer ainsi une place économique de premier rang dans la région.

Localement, ce nouveau mode de transport permettra l'exportation des productions locales notamment du secteur agroalimentaire mais constituera également une réelle opportunité d'accueil de nouvelles activités en lien ou non avec la logistique. Des plateformes seront, par ailleurs, aménagées afin de développer l'intermodalité.

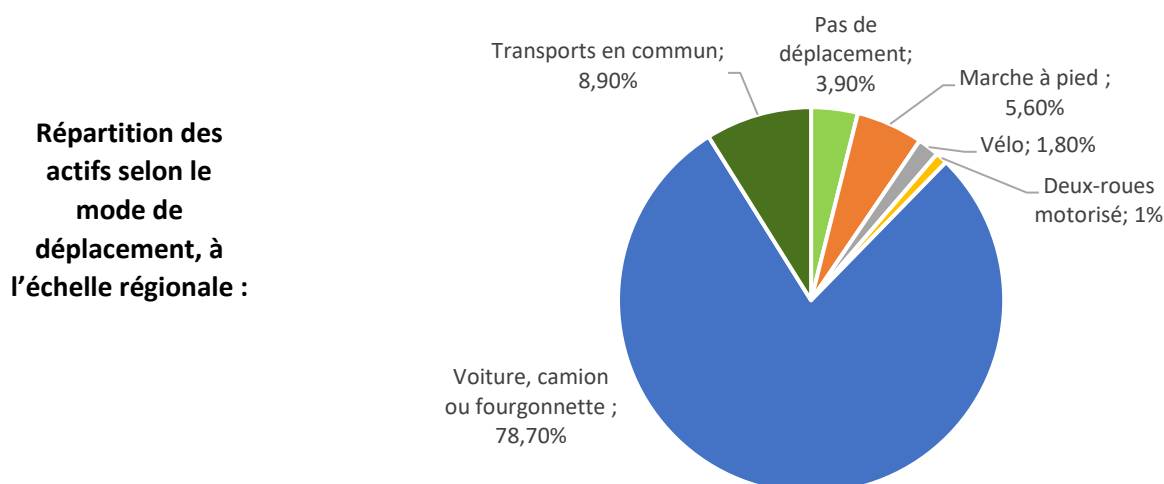
Ce projet va permettre des modes de transports de marchandises alternatifs à la route, tout en posant la question des ruptures et franchissements de cet ouvrage.

Chapitre 3. LES DEPLACEMENTS DES HABITANTS DE LA CCOM

3.1 Les modes de déplacement utilisés par les habitants du territoire

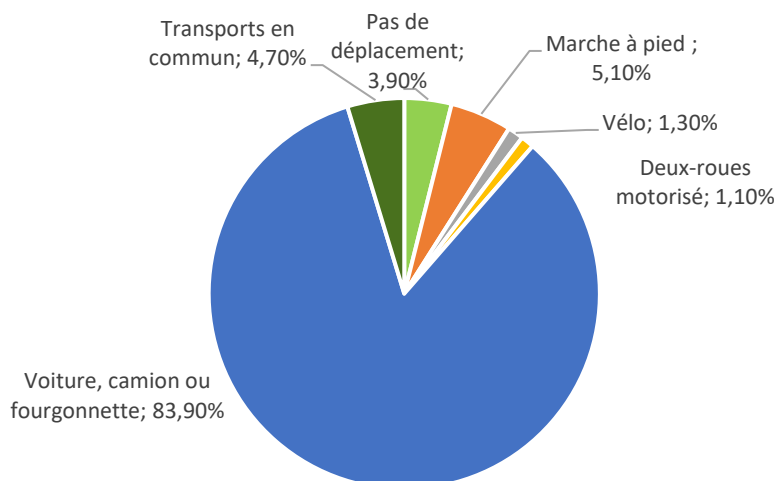
Selon les données INSEE disponibles, en 2019, en Hauts-de-France, 9% des actifs utilisent les transports en commun pour leur déplacement domicile-travail. Ce constat régional est bien supérieur qu'à l'échelle départementale (5%) et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion (3%). Ce constat est bien évidemment à mettre en relation avec les constats effectués précédemment, d'une offre en transport en commun peu performante sur le territoire intercommunal, un contexte territorial rural et d'une très bonne accessibilité routière qui favorise l'utilisation de la voiture.

Au contraire, le mode de déplacement le plus utilisé pour les habitants du Pas-de-Calais et de la CCOM est celui du véhicule personnel (entendu comme voiture, camion ou fourgonnette). Leur taux représente respectivement 84% et 88%.



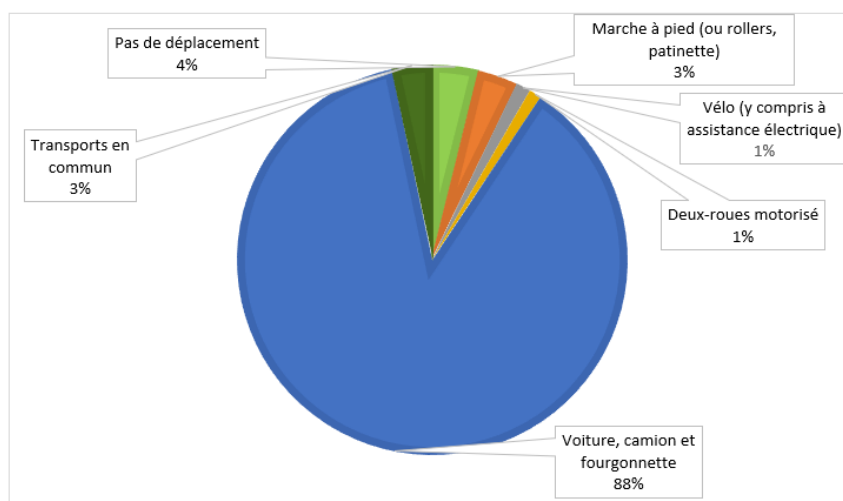
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Répartition des actifs selon le mode de déplacement, à l'échelle départementale :



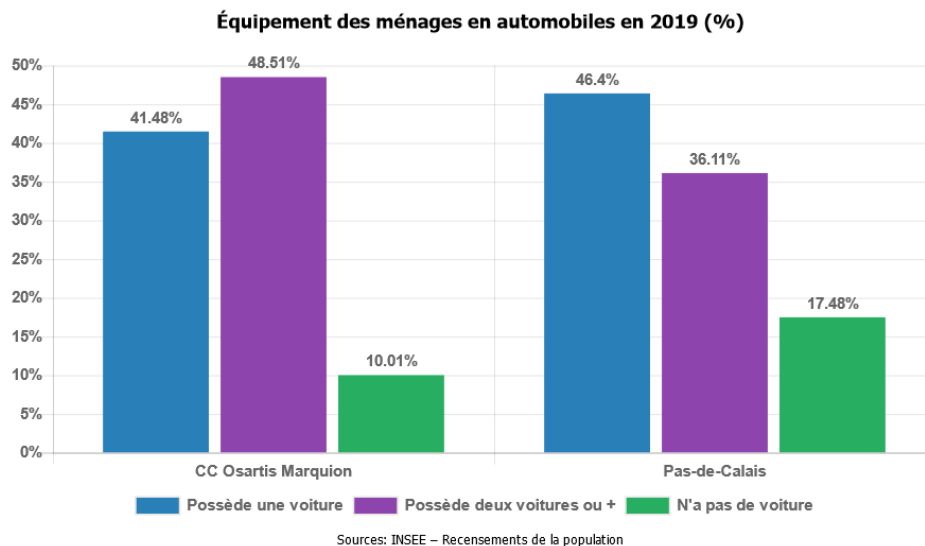
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Répartition des actifs selon le mode de déplacement, à l'échelle de la communauté de communes Osartis-Marquion :

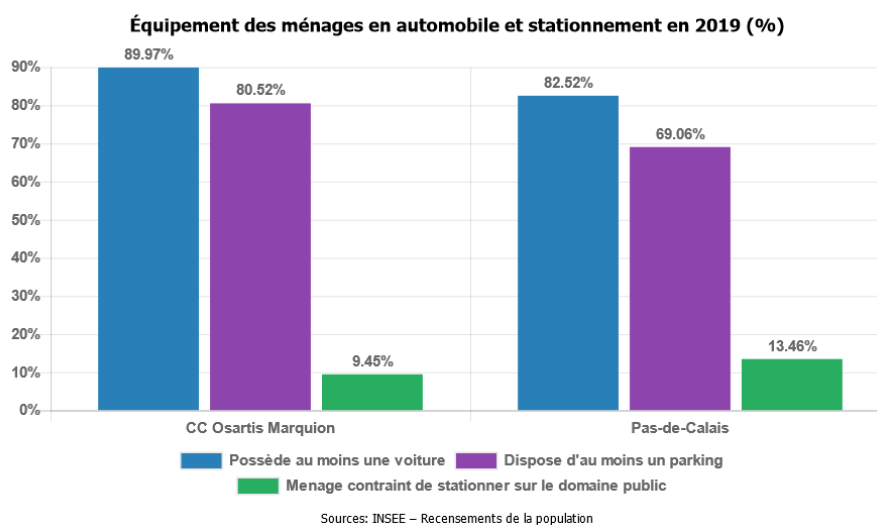


Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

En 2019, 89 % des ménages du territoire intercommunal possèdent au moins une voiture. Ce phénomène semble plus important à l'échelle de la CCOM qu'à celle du Département qui comptabilise 82% des ménages possédant au moins une voiture. Il est à noter que 10% des ménages du territoire ne détiennent pas de véhicule particulier. Même si ce pourcentage semble moins élevé que sur les autres territoires de comparaison, il est important de le prendre en compte afin de construire des solutions de mobilité pour tous.



En termes de stationnement, 80% des ménages détiennent au moins une place de stationnement privative pour leur véhicule, mais 9% sont contraint de stationner sur le domaine public. Cette situation se retrouve principalement dans les polarités où la proportion d'appartement est plus importante et où les terrains disponibles sont plus petits.



3.2 L'émergence de nouvelles pratiques

Comme évoqué dans les chapitres précédents, la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion ne dispose pas de réelles alternatives à l'utilisation de la voiture. Toutefois, on note sur le territoire l'émergence de nouvelles pratiques de déplacement, avec le covoiturage d'une part, et le développement de bornes pour la recharge des véhicules électriques et hybrides d'autre part.

3.2.1 Le covoiturage

Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont alliés en 2015 pour produire un schéma interdépartemental de covoiturage.

Le schéma directeur de covoiturage commun aux départements du Nord et du Pas-de-Calais est en articulation avec le Schéma Directeur Départemental de la Mobilité du Pas-de-Calais et la démarche « Mobilité Liberté 2030 » du Nord. Il vise à recenser l'offre et les besoins de covoiturage, à localiser et hiérarchiser les aires pertinentes, puis à définir les services et équipements à y associer.

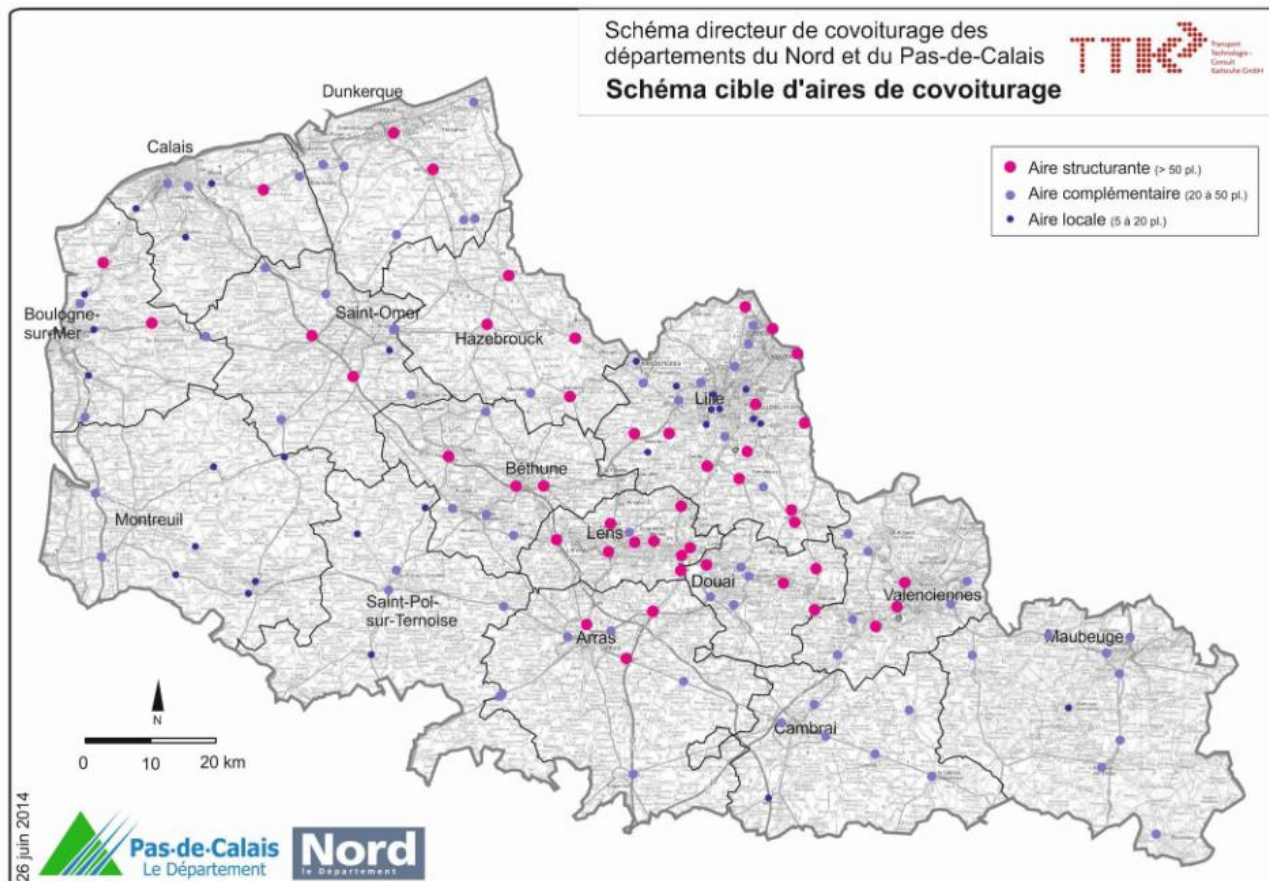
À l'échelle régionale, le territoire Nord-Pas-de-Calais génère environ 12,3 millions de déplacements quotidiens, dont 1,7 million de déplacements domicile-travail, parmi lesquels 1,3 million sont réalisés en voiture individuelle. L'objectif du schéma est de faire progresser le taux d'occupation des véhicules pour les déplacements domicile-travail inter-EPCI, en passant d'environ 1,07 à 1,17 passager par véhicule, ce qui revient à viser qu'un trajet sur dix actuellement effectué seul soit réalisé en covoiturage. En retenant une croissance annuelle des flux domicile-travail de 2% jusqu'en 2025, cette hausse de l'occupation représenterait environ 42 800 déplacements de conducteurs convertis en déplacements de passagers, soit près de 21 400 conducteurs – donc de véhicules – en moins sur les routes, sans pour autant annuler la croissance globale du trafic. En tenant compte des différents types de covoiturage, seuls une partie des nouveaux passagers nécessite un stationnement dédié sur des aires, ce qui conduit à une estimation d'environ 5 350 places de covoiturage à prévoir.

Pour répondre à ces besoins, le schéma propose une hiérarchisation des aires de covoiturage en trois niveaux. Les aires structurantes, d'au moins cinquante places, doivent bénéficier d'un revêtement en enrobé, d'un éclairage, d'une signalétique lisible, de marquages au sol, de dispositifs de dépose-minute, de connexions avec les transports collectifs et de fourreaux pour la vidéosurveillance et les bornes de recharge électrique. Les aires complémentaires, de vingt à cinquante places, reprennent les mêmes principes, avec un revêtement en enrobé ou en matériau stabilisé et une préparation technique pour des équipements futurs. Les aires locales, de cinq à vingt places, reposent sur un revêtement dur ou stabilisé, une signalétique simple de type totem et des équipements minimaux comme des poubelles.

Le schéma global retient, à l'échelle des deux départements, la mise en place de 162 aires offrant 6 024 places de covoiturage, soit une capacité légèrement supérieure au besoin estimé de 5 350 places. Il prévoit 49 aires structurantes totalisant 3 105 places, 85 aires complémentaires représentant 2 489 places et 28 aires locales offrant 360 places. Enfin, le document recommande de rechercher systématiquement la mutualisation avec les parkings d'enseignes commerciales pour développer des aires de proximité et d'instaurer une

signalétique commune aux deux Départements, avec un totem d'information identifiable, des panneaux visibles depuis la route et une page d'information partagée consacrée au covoiturage.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, le schéma interdépartemental de covoiturage prévoit la création d'une aires de covoiturage avec plus ou moins 50 places sur la commune de Haucourt, le long de la départementale D939.



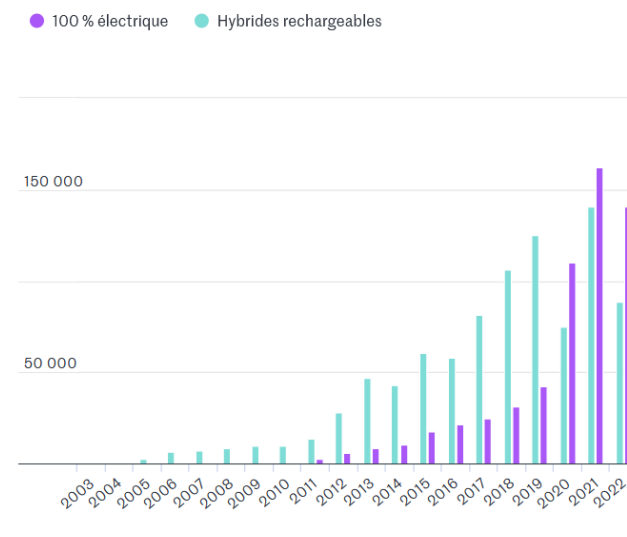
Depuis, une autre aire de covoiturage s'est créée à Fresnes-lès-Montauban à l'entrée de l'autoroute A1.

3.2.2 Le développement de bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Avec le Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a fait du développement des véhicules "décarbonés" une priorité importante de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le déploiement des véhicules rechargeables et des infrastructures de recharge associées vise à répondre à plusieurs enjeux et notamment à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 1990.

En 2020, on comptait 312.767 véhicules électriques et hybrides rechargeables en service (dont 245.964 véhicules électriques), selon le ministère de la Transition écologique. Entre janvier 2016 et décembre 2020, le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables en service a presque été triplé (109.557 à 312.794). Leur part de marché a ainsi plus que quadruplé, passant de 0,9 % en 2019 à 4,5 % en 2020.



Sources : SDES-RSVERO et PFA

Immatriculations en France en 2019 :

- 42 763 voitures électriques particulières (versus 31 055 en 2018)
- 18 582 véhicules hybrides rechargeables (versus 13 439 en 2018)

Soit une progression de +38 % pour chacun des deux segments.

La France a d'ailleurs été le 1^{er} pays européen à franchir le cap des 100 000 véhicules électriques (le 23 mars 2017, véhicules particuliers et utilitaires cumulés depuis 2010).

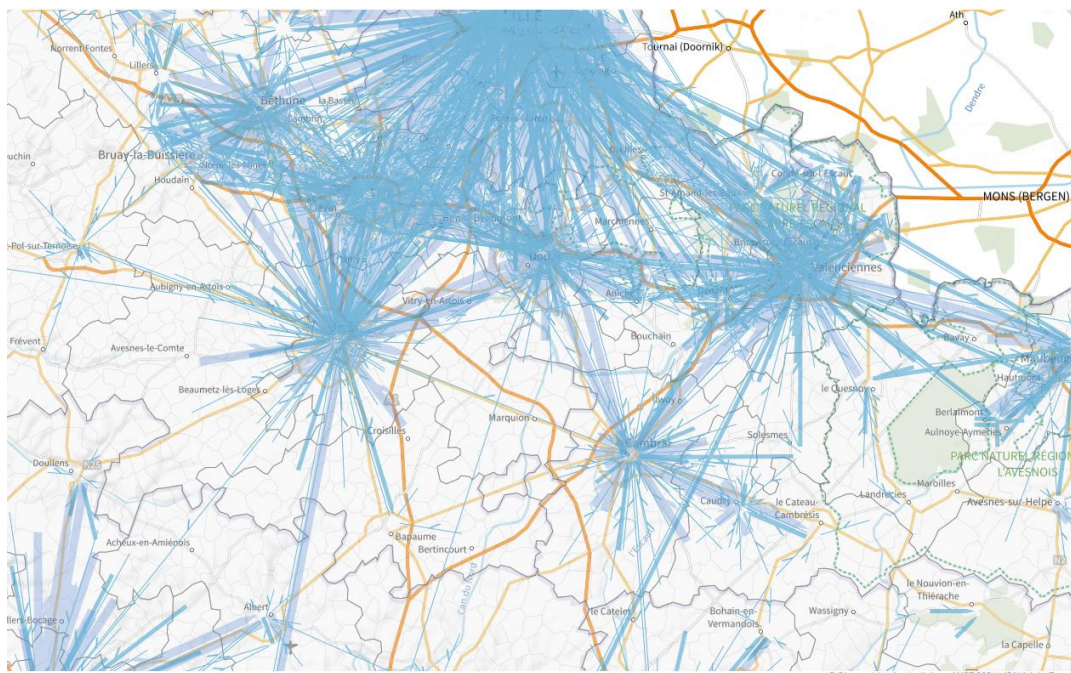
La loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte précise que le France se fixe comme objectif d'installer au moins sept millions de points de charge sur les places de stationnement des ensembles d'habitations et autres types de bâtiments, ou sur des places de stationnement accessibles au public, et ce, avant 2030.

La loi précise par ailleurs que l'utilisation mutualisée des points de charge par des véhicules électriques, en particulier dans le cadre de l'auto-partage ou du covoiturage, sera favorisée afin d'assurer une utilisation optimale de ces points de charge et la mise à disposition de véhicules électriques à un nombre élargi de personnes.

A ce titre, les collectivités ont un rôle important à jouer dans le déploiement de l'infrastructure de recharge accessible au public.

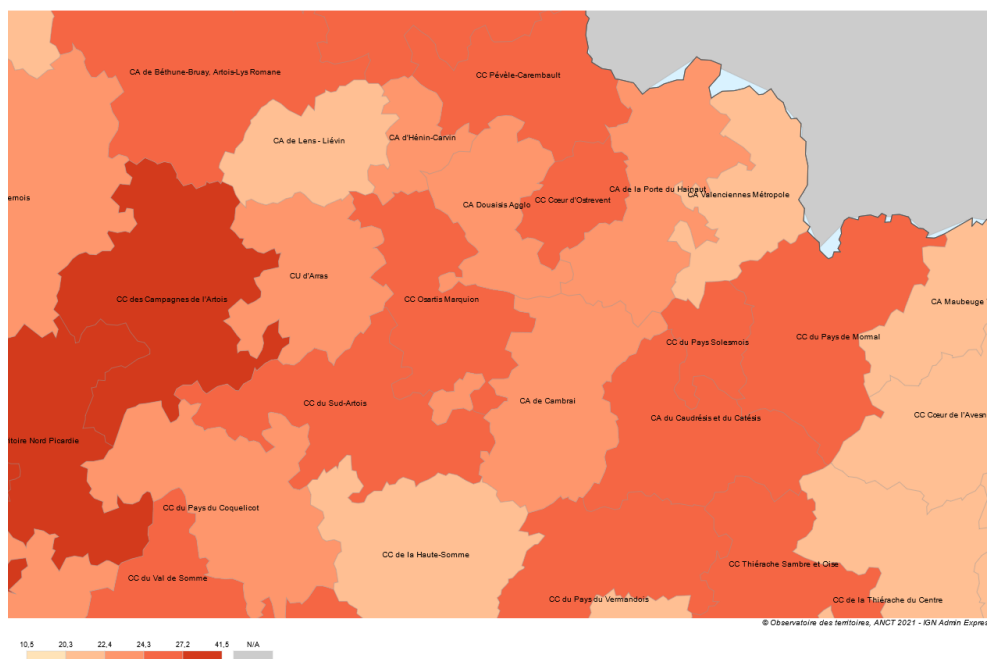
Sur le territoire intercommunal, cette dynamique est à l'œuvre puisqu'un projet de 4 bornes a été ouvert à concurrence en juin 2022. Ces 4 bornes de recharge se situeront sur le parking du centre AQUATIS, propriété de la Communauté de Communes. Un second projet est en cours, situé à Fresnes-lès-Montauban sur le parking de l'ancien restaurant Courtepaille, à proximité de l'autoroute A1.

Il existe plusieurs bornes de recharges sur le territoire, ces bornes se situent sur des terrains publics comme Aquatis ou rue de l'Eglise à Vitry-en-Artois mais aussi sur des terrains privés comme sur le parking de Lidl, au niveau de la maison de santé de Baralle ou encore au complexe sportif de Corbehem par exemple.



Nombre de navette domicile-travail (Source : INSEE RP 2019)

Le fait d'avoir peu de pôle d'emploi sur le territoire conduit à de nombreux déplacements pour se rendre au travail. Les temps de déplacement sont relativement importants et atteignent en moyenne 25 min en 2019. Les temps de trajet sont relativement importants pour les communes situées au sud du territoire.



Temps moyen de trajet entre le domicile et le travail (Source : INSEE RP2019)

Éléments à retenir sur le volet mobilité de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

Les habitants de la Communauté de Communes Osartis-Marquion sont nettement dépendant de la voiture. Ceci s'explique par la structuration même du territoire : un maillage routier relativement bien développé et desservant de grands axes autoroutiers, un transports en communs sur le territoire peu adapté aux actifs du territoire, un axé au réseau ferroviaire aisé pour le nord du territoire mais plus complexe au sud.

La caractère relativement rural du territoire, ne permet pas d'envisager le développement d'un réseau de transport en commun permanent. En revanche, les infrastructures existantes peuvent permettre un report modal. En effet, le maillage routier et autoroutier peut être le support de nouvelles pratiques (covoiturage, développement de bornes pour la recharge des véhicules électriques et hybrides) et permettre la desserte des gares présentes sur le territoire.

Sur le territoire, les itinérances douces sont nombreuses mais à développer davantage.

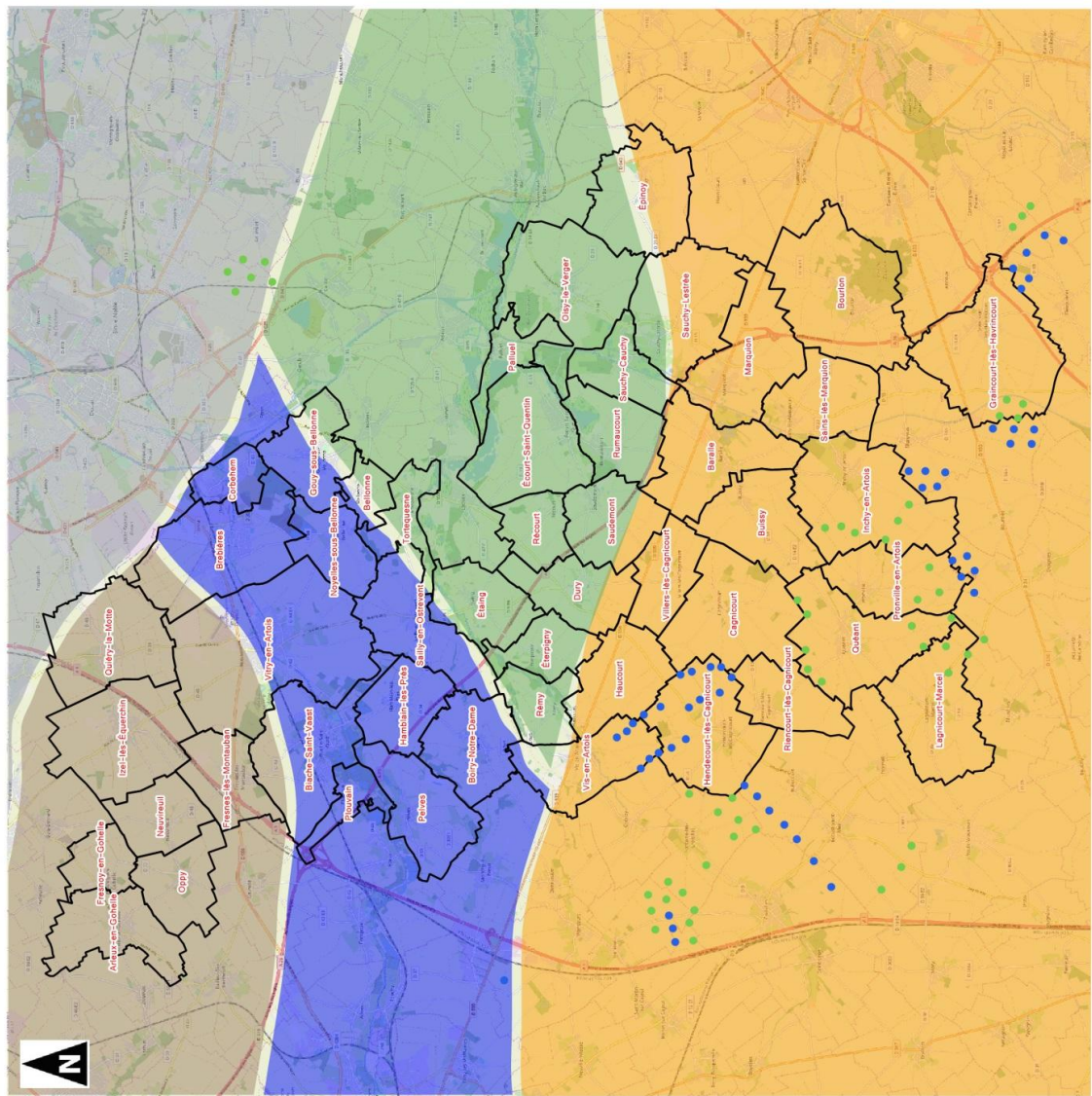
Par ailleurs, le territoire est concerné par un transit de flux de marchandises conséquent, principalement sur le réseau routier autoroutier. Toutefois, le transport fluvial devrait s'intensifier avec le projet de Canal Seine Nord Europe qui représente une réelle opportunité pour le territoire en matière de flux de marchandises, mais également de développement économique et touristique.

Enfin, en termes de mobilité domicile-travail, la majorité des flux identifiés sur le territoire de la CCOM sont à destination d'Arras ou de Douai. Les déplacements vers Cambrai existent mais sont moins nombreux.

PARTIE 5. PAYSAGES ET PATRIMOINES

Chapitre 1. LE PAYSAGE

1.1 Les entités paysagères du territoire

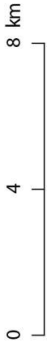


Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Unités paysagères

- le bassin minier douaisien
- les belvédères artésiens
- le val de Scarpe
- la vallée de la Sensée
- les grands plateaux artésiens et cambriens

Dynamiques paysagères

- Eolienne construite
- Eolienne accordée



1:110 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
auddicé
urbanisme
Rédaction : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : Openstreetmap
Source de données : auddicé urbanisme, 2019

L'**entité paysagère** correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

Le territoire de la communauté de communes présente **4 entités paysagères**.

Il est à signaler que deux projets d'éoliennes ont récemment été accordés pour les communes de Brebières et Izel-lès-Equerchin.

■ Les belvédères artésiens

Les communes appartenant à cette entité paysagère sont les plus au nord. Elles recoupent la partie orientale des belvédères artésiens. La qualité de belvédère n'y est pas représentée car les coteaux de l'Artois ne sont marqués qu'à partir de Vimy, Notre-Dame-de-Lorette, des communes situées plus à l'ouest. La campagne retrouve les caractéristiques constantes observées en Artois : relief ample largement labouré et vallées parées de végétation. Les points focaux du paysage minier UNESCO sont déjà identifiables en sortie de Vitry-en-Artois, avec le terril Sainte-Henriette, terril signal marquant le paysage autoroutier et ferroviaire.

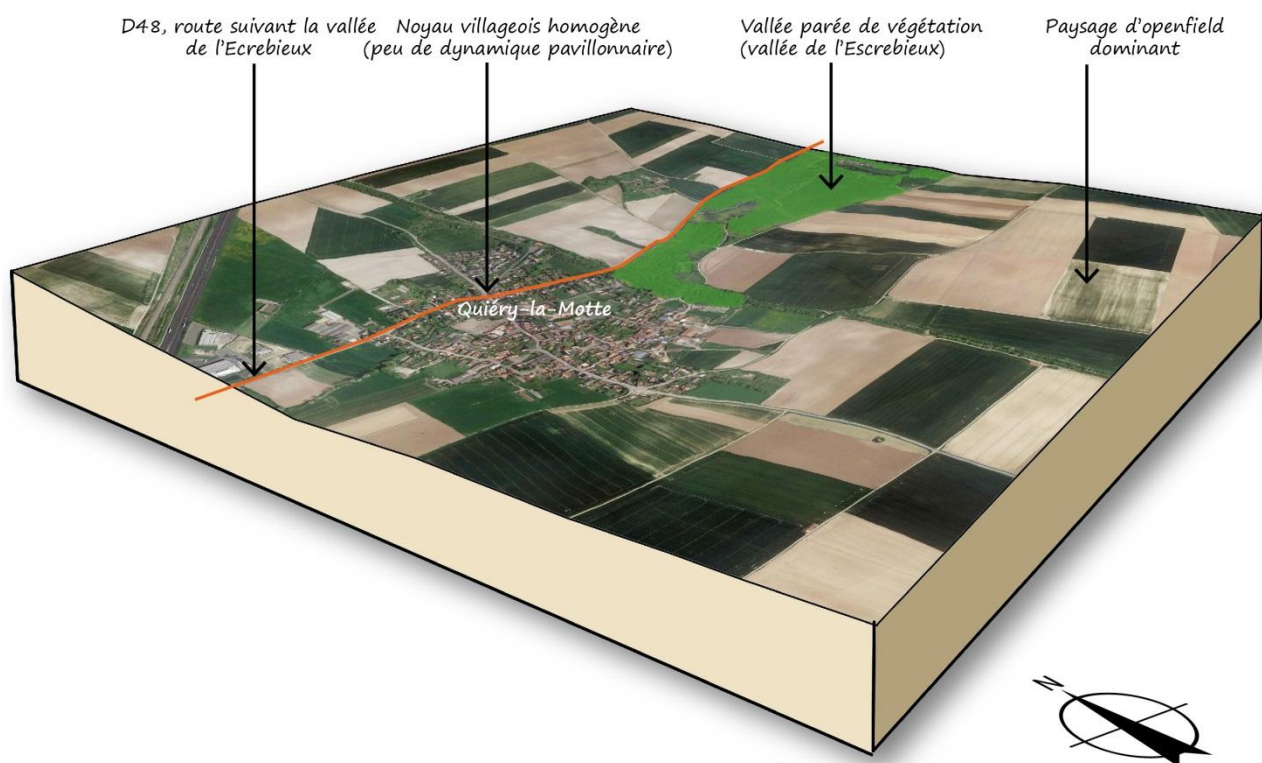


Diagramme paysager de l'unité paysagère des belvédères artésiens

(Source Auddicé)

Structure paysagère : paysage de plaine agricole ouvert, homogénéité des formes urbaines en noyau.

Composantes visuelles : Paysage en vitrine des points focaux des terrils du bassin minier

Infrastructures de découverte : la D48 suit la vallée de l'Ecrebieux

Dynamique paysagère : peu marquée

■ La vallée de la Scarpe

L'entité paysagère régionale a trois séquences. La première, en amont d'Arras, évolue dans un paysage rural où l'impression de campagne domine néanmoins. La seconde, dans l'agglomération d'Arras, possède un cours canalisé. Longtemps privatisée pour des usages industriels, la Scarpe y possède des enjeux de reconquête pour reconstruire un dialogue avec la ville. La troisième séquence est celle qui évolue dans le territoire de la communauté de communes. Elle alterne entre un visage rural et industriel. Les villages forment des noyaux homogènes. Entre ces derniers où se trouvent de nombreuses usines, la vallée rurale reprend ses droits ici et là avec quelques zones marécageuses. De part et d'autre des coteaux de la vallée, les paysages de labours reprennent le dessus.

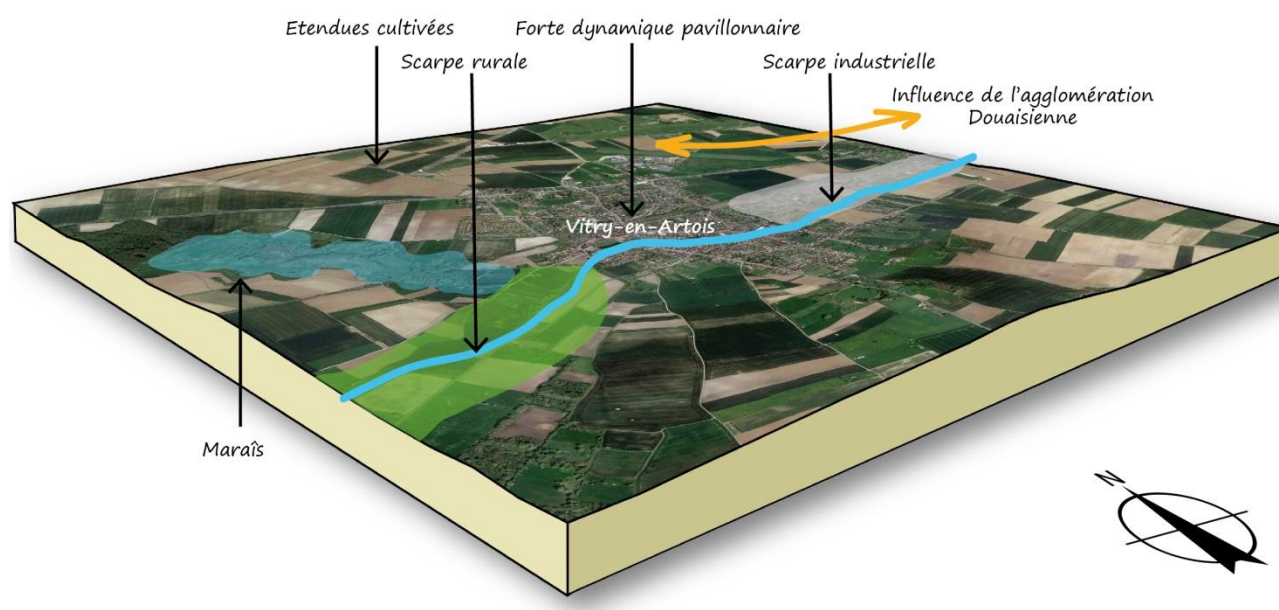


Diagramme paysager de l'unité paysagère de la vallée de la Scarpe

(Source Auddicé)

Structure paysagère : paysage imbriqué entre rural, industriel et grands ensembles pavillonnaires à l'approche du Douaisis

Composantes visuelles : Paysage en vitrine des points focaux des terrils du bassin minier UNESCO (terril de Sainte-Henriette, terрил lavoir de Drocourt)

Infrastructures de découverte : la vallée s'apprécie majoritairement depuis le chemin de halage et un réseau de routes départementales secondaires

Dynamique paysagère : dynamique pavillonnaire sous l'influence de l'agglomération de Douai. Développement des entrepôts de logistique, zones artisanales, dans le secteur de Brebières et Corbehem.

■ La vallée de la Sensée

Le complexe d'étangs de la vallée de la Sensée est hérité de l'exploitation de la tourbe comme combustible au XIXème. Celle-ci cessera avec l'exploitation du charbon. Dans celle-ci, les peupleraies sont fortement représentées. La vocation de loisirs de la vallée a débuté dans les années 1930 avec les congés payés.

Structure paysagère : L'entité paysagère représente 20 kilomètres d'une forêt humide continue.

Composantes visuelles : L'unité se différencie de la vallée de la Scarpe par le fait que les vues extérieures sur la vallée sont le principal moyen de découvrir l'épais manteau boisé.

Infrastructures de découverte : Le cœur de vallée est peu pénétrable, uniquement franchissable au niveau de 10 points.

Dynamique paysagère : L'habitat léger de loisirs y est présent.

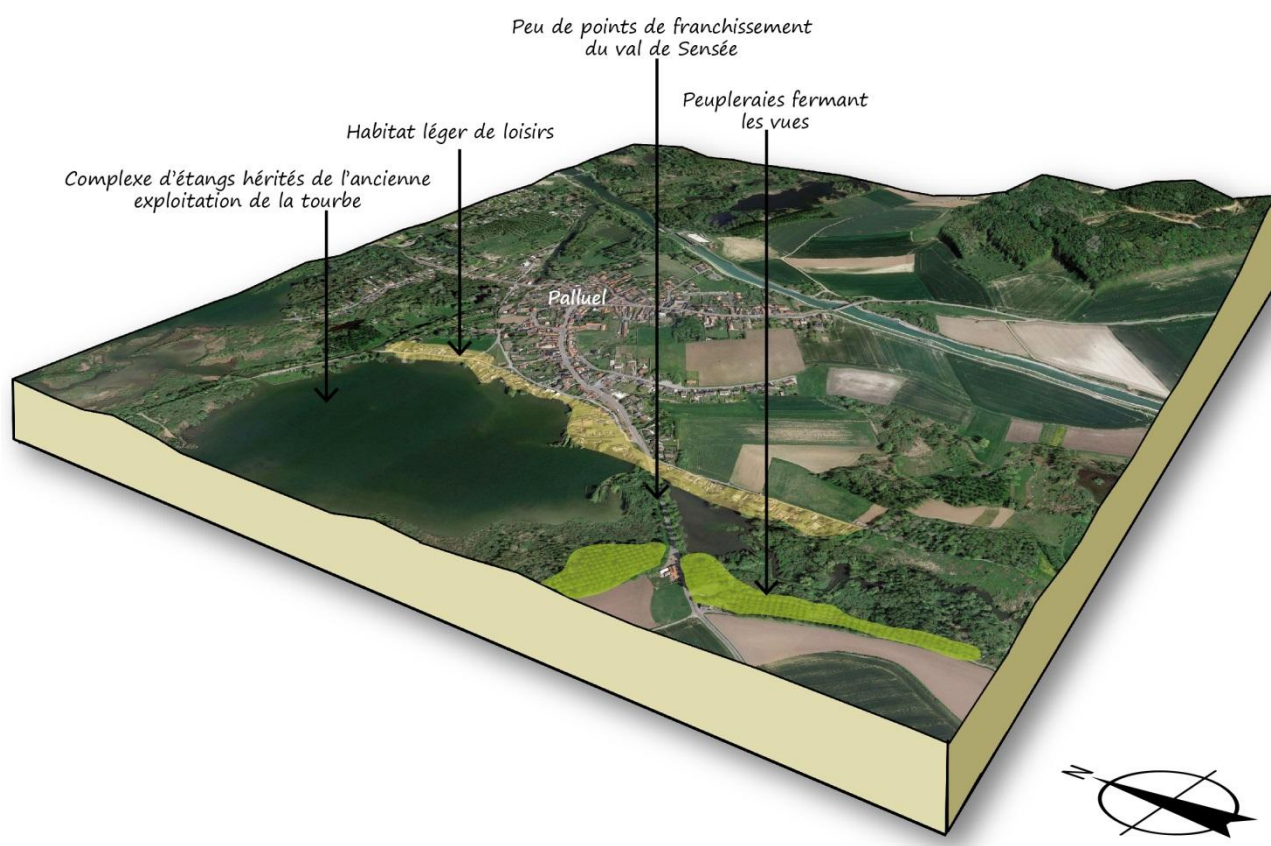


Diagramme paysager de l'unité paysagère de la vallée de la Sensée

(Source Auddicé)

■ Les grands plateaux artésiens et cambrésiens

La limite est de l'entité est marquée par la vallée de l'Escaut. Les arbres et le relief sont rares. Les vallées qui prennent naissance dans ce plateau ne sont que des ondulations à peine visibles. Les villages sont régulièrement répartis, majoritairement en noyau et d'ambiance rurale. Le paysage fait déjà partie de l'immensité picarde, un paysage d'openfield. La D939 rectiligne, chaussée Brunehaut, traverse l'unité d'ouest en est dans le territoire de la communauté de communes.

Structure paysagère : openfield dominant, villages ruraux disposés en noyau. Paysages urbains marqués par la reconstruction de 1920 (brique dominante). Présence de villages bosquets qui annoncent la Picardie voisine.

Composantes visuelles : dominante de la composante horizontale. Les éléments ponctuels verticaux y prennent une importance forte. C'est le cas notamment des cimetières du Commonwealth plantés ponctuant le plateau qui retracent la mémoire des combats.

Infrastructures de découverte : La D939, rectiligne (chaussée Brunehaut) vient en limite nord de l'unité paysagère.

Dynamique paysagère : Développement de l'énergie éolienne. Paysage en devenir du canal Seine-Nord-Europe, hangars agricoles en dehors des noyaux villageois

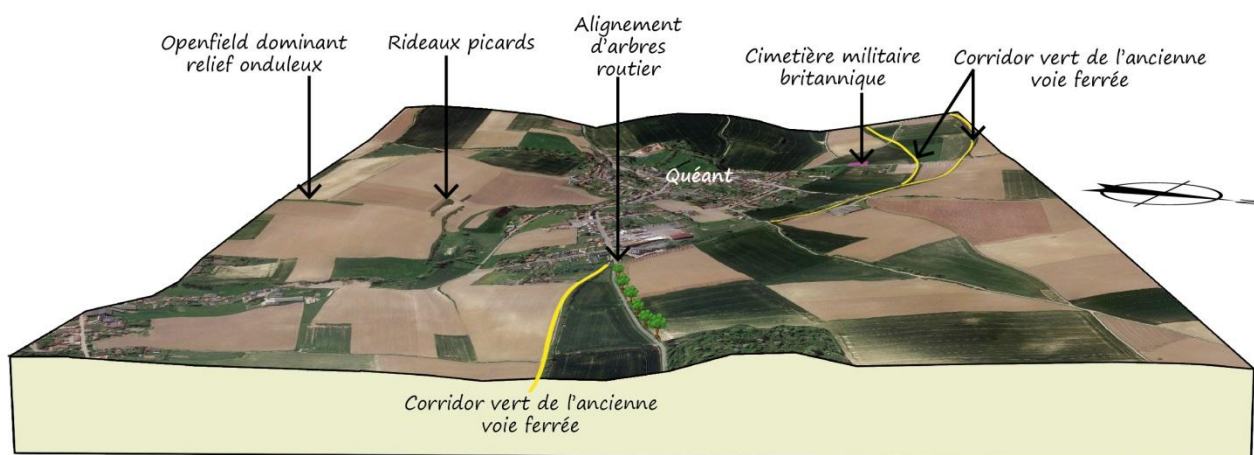


Diagramme paysager de l'unité paysagère des Grands plateaux artésiens et cambrésiens

(Source Auddicé)

1.2 Les perceptions visuelles

■ Les vues et les éléments repères

Le territoire de la communauté de communes présente des vues emblématiques dont la plupart sont référencées au sein de l'Atlas des paysages de la Somme.



Vue 1 – Quiéry la Motte, silhouette villageoise

La silhouette villageoise est dominée. On lit la forme urbaine en noyau caractéristique de l'unité paysagère et le clocher non protégé en pierre de Grès.



Vue 2 – Terril UNESCO Sainte-Henriette depuis la sortie nord-est de Vitry-en-Artois par la D40

Le terril Sainte-Henriette est marqueur de l'entrée dans le bassin minier. Ce point focal est mis en scène par l'horizon dégagé de la plaine de grandes cultures.



Vue 3 – Vue de la vallée de la Scarpe rurale depuis Hamblain-les-Prés. La sortie de village permet la lecture du boisement humide identitaire de la vallée de la Scarpe. Dans cette partie, c'est la vallée de la Scarpe au visage rural et non celle industrielle.



Vue 4 – A l'est du noyau villageois, l'aire de repos de Bellonne sur la D44 fait profiter le visiteur de la vue d'un large panorama en direction de la vallée de la Sensée



Vue 5– Corridor vert du canal de la Sensée depuis la sortie nord de Gouy-sous-Bellonne.

En sortie du territoire nord de la communauté de communes, la vue routière en position dominante met en scène le canal de la Sensée et les points focaux du bassin minier dont le terril UNESCO de l'Escarpelle à Roost-Warendin.



Vue 6 – depuis le Cromelech de Sailly-en-Ostrevent, le tumulus offre une vue panoramique à 360° qui met en scène la vallée boisée de la Sensée



Vue 7 – Panorama de la vallée de la Sensée entre Lécuse et Ecourt-St-Quentin. Si depuis l'intérieur de l'unité paysagère de la vallée de la Sensée l'ambiance visuelle est plutôt fermée par le boisement, l'approche extérieure offre une ample découverte de l'unité paysagère.



Vue 8 – Couloir visuel de la vallée humide de la Sensée à Dury. Vigilance à avoir pour ce type de vue concernant l'implantation de l'objet éolien qui peut devenir impactant par un effet de cadrage.



Vue 9 – Vue sur l'église classée de Saudemont en sortie de Ecourt-St-Quentin. La continuité visuelle de village à village est bien préservée. Une vigilance est de mise cependant pour l'implantation des hangars agricoles en dehors des noyaux villageois.



Vue 10 – Depuis le village belvédère de Oisy-le-Verger. La qualité rurale est bien préservée



Vue 11 – Depuis le village belvédère de Oisy-le-Verger vers la vallée de la Sensée. Le boisement humide souligne la vallée de la Sensée dans que l'on perçoit la zone en eau.



Vue 12 – Perspective monumentale du cimetière anglais « Quéant Road Cemetery » à Buissy. Dans cette unité paysagère soumise à la dynamique paysagère du développement de l'énergie éolienne, le respect du rapport d'échelle des éoliennes doit bien être évalué dans les lieux de mémoire excentrés des noyaux villageois ainsi que la préservation des perspectives majeures.

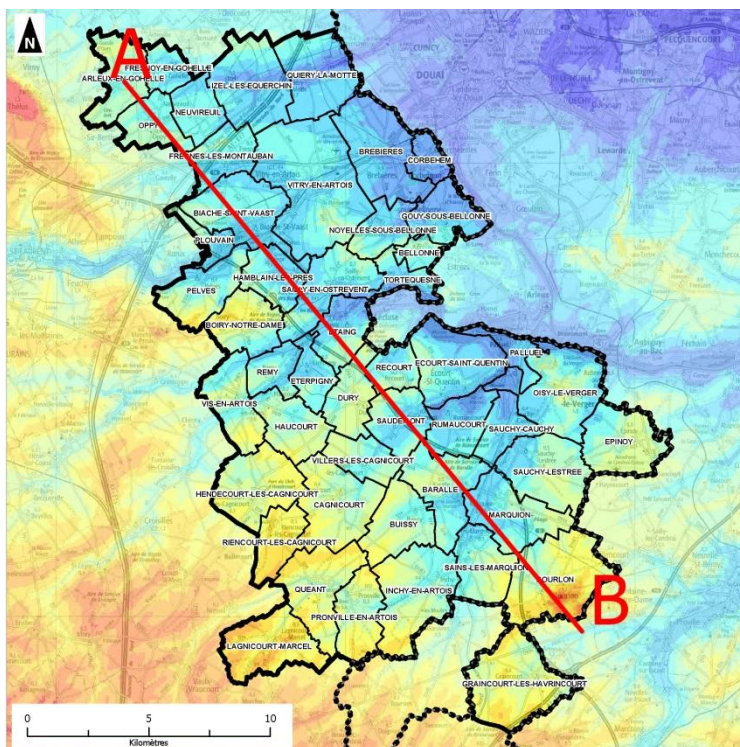


Vue 13 – Vue depuis le calvaire de Pronville, vue mise en scène par un banc. Le calvaire entouré de Tilleuls est en position dominante sur l'unité paysagère des grands plateaux artésiens et cambrésiens. La vue est pédagogique puisqu'elle montre les dynamique paysagères récentes: pavillonnaires récents en cordon routier à Inchy-en-Artois, hangar rural, éoliennes du plateau agricole.

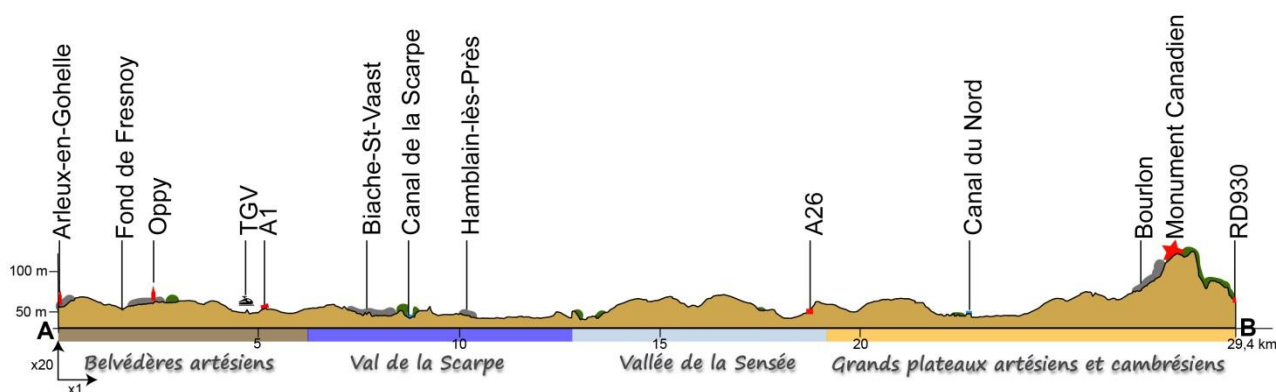


Vue 14 – Perspective monumentale du mémorial canadien du Bois de Bourlon. L'ouverture visuelle est marquée sur les bords de l'alignement de vieux tilleuls et moins sur le centre de la perspective. Il s'agit d'un point haut du territoire intercommunal.

■ Les perceptions visuelles et le relief



Coupe AB : La coupe est réalisée entre l'église d'Arleux-en-Gohelle et la RD930 au sud du territoire communal de Bourlon. Tandis que l'unité paysagère du Val de Scarpe marque le point bas, le relief monte graduellement jusque le belvédère du monument canadien de Bourlon, érigé sur un point haut.



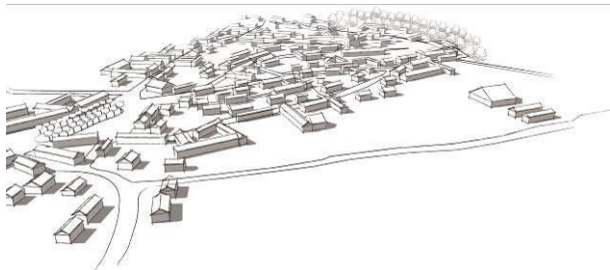
Éléments à retenir sur le paysage :

- Une influence visuelle du bassin minier (points focaux des terrils UNESCO) ;
- La vallée de la Sensée est peu visible de l'intérieur contrairement à la vallée de la Scarpe. Des vues de la vallée de la Sensée depuis l'extérieur sont recensées (panorama entre Lécluse et Ecourt-St-Quentin) ;
- Les plateaux artésiens et cambrésiens sont soumis à une dynamique importante du paysage éolien ;
- L'Habitat Léger de Loisirs constitue une dynamique paysagère des deux vallées humides du territoire, dommageable à ces unités ;
- Le Bois de Bourlon marque le point haut du territoire avec une perspective patrimoniale à préserver ;

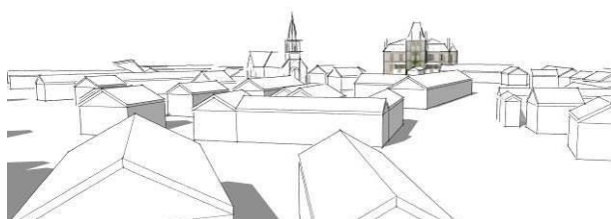
Chapitre 2. LE PAYSAGE URBAIN ET LA FORME URBAIN

2.1 La forme urbaine

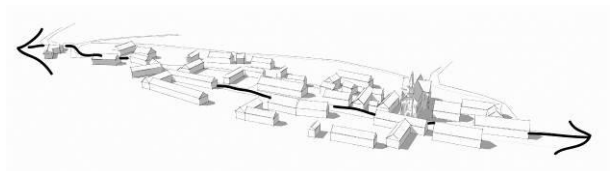
4 formes villageoises sont rencontrées :



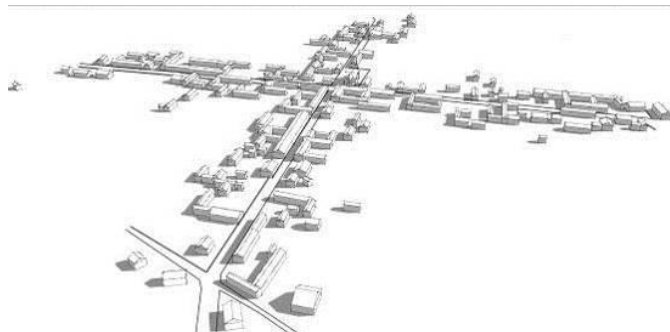
En noyau : structure compacte regroupée autour d'un centre accueillant les bâtiments institutionnels, les équipements, une place, une mare historique



Village domaine : le village domaine se caractérise par un château historique souvent accompagné d'un grand parc ou d'un boisement. Le village est adossé au bois attenant à la propriété du domaine. La forme urbaine qui en découle est compacte.

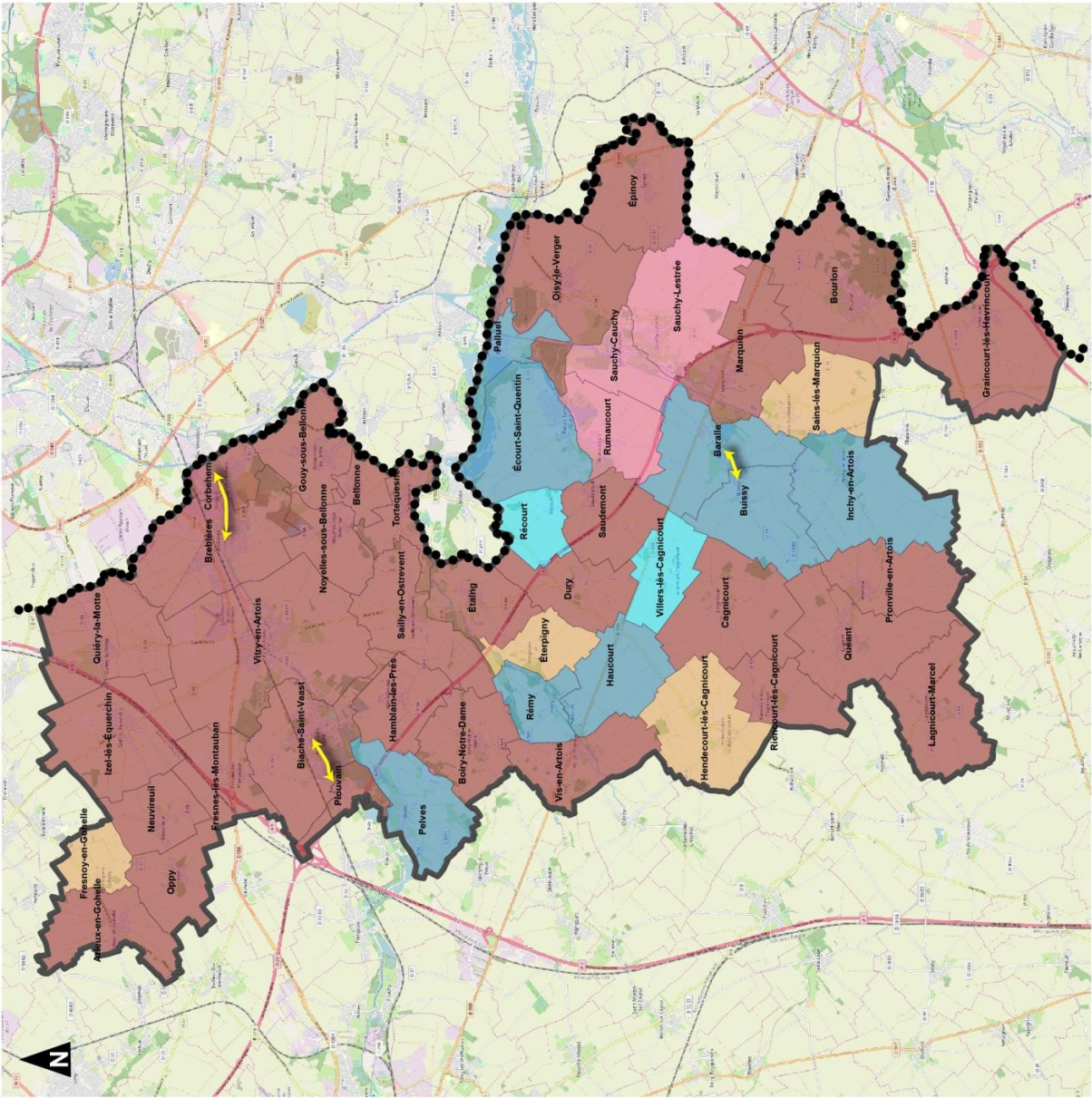


Village-rue : une urbanisation linéaire le long d'un axe de communication caractérise cette forme (le long des vallées humides par la contrainte géographique ou le long d'axes routiers).



Etalé le long des voies : la seule disponibilité du sol a permis aux communes de s'étaler le long des voies au gré des opportunités foncières. Il en résulte un tissu urbain souvent aéré.

De manière assez franche, le territoire sud-est de la communauté de communes est constitué de villages en noyau à 75%. La proximité du Douaisis crée des villages parfois en conurbation (Plouvain et Biache-Saint-Vaast, Brebières et Corbehem) sous l'effet d'une croissance pavillonnaire marquée. Au sud du territoire, un autre cas de conurbation est constaté entre Buissy et Baralle, une réunion de deux villages-rues sous l'influence du relief de la vallée humide.



Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Formes urbaines villageoises

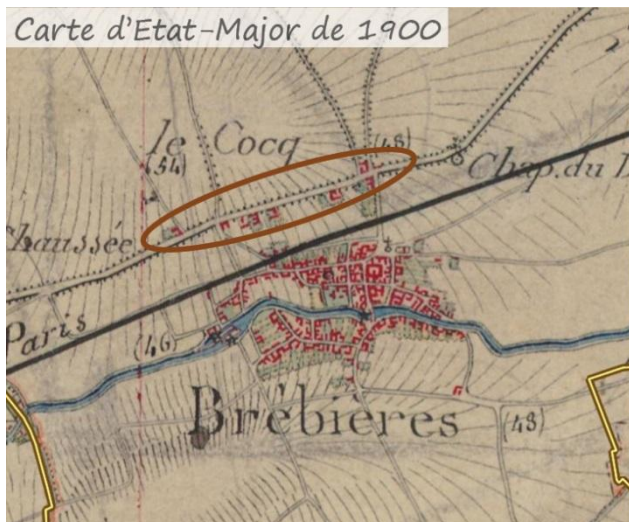
- Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
- Limites communales
- Limite départementale
- Village en noyau
- Village domaine en noyau
- Village-rue lié à une vallée humide
- Village-rue
- Village étalé le long des voies
- Conurbation



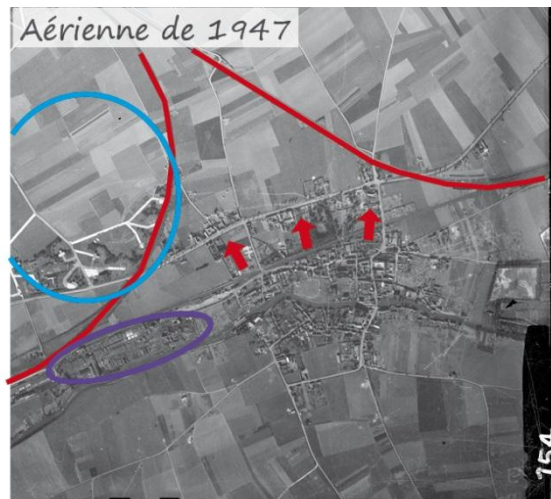
1:110 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
auddicé
urbanisme
Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : IGN
Source de données : IGN - auddicé urbanisme, 2019

2.2 L'évolution urbaine de Brebières, village rural

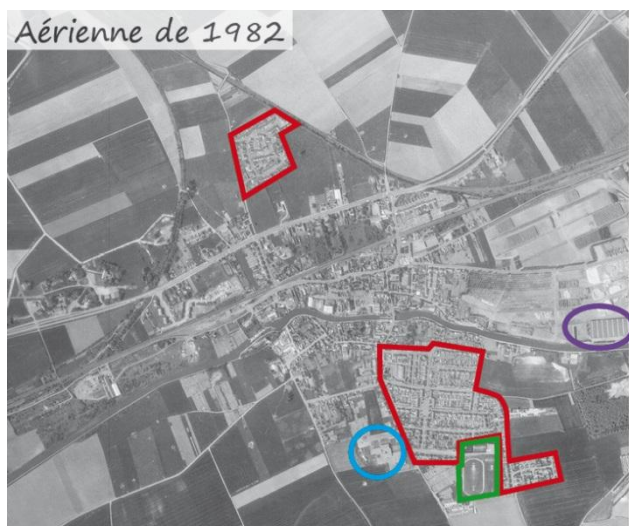
Brebières a une évolution singulière (comparable aux villages de Vitry-en-Artois, Biache-St-Vaast et Corbehem) sous l'influence de la croissance de l'habitat pavillonnaire induite par la proximité de Douai.



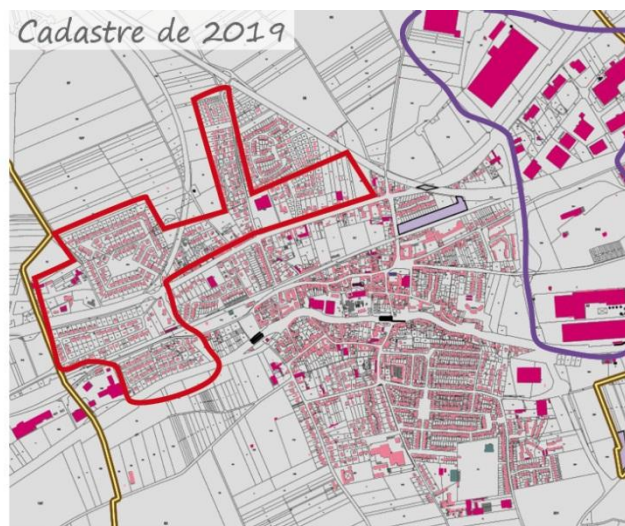
Le village est cantonné au sud de la voie ferrée. Au lieu-dit « Le Cocq », des fermes sont disposées de manière éparse, au nord du noyau villageois.



Le village se développe au nord de la voie ferrée. L'industrie se déploie aux abords de la Scarpe (en violet). Deux tronçons ferroviaires sont créés au nord (en rouge). Sur la commune de Vitry-en-Artois est installé l'aérodrome (en bleu).



La recherche de campagne aux abords de Douai marque un essor de la construction pavillonnaire (en rouge). Cela induit le besoin de nouveaux équipements (lycée en bleu, terrain sportif en vert). A l'est, l'industrie continue de se développer aux abords de la Scarpe (en violet)



La construction d'habitat se poursuit, principalement au nord-ouest. La respiration urbaine avec Vitry-en-Artois se comble. A l'est, des parcs d'activités se construisent sur d'anciens champs agricoles.

2.3 Les caractéristiques architecturales

Biache-St-Vaast, rue Victor Hugo



Maison d'angle de la reconstruction. Le bâti de la reconstruction 1920 est facteur de qualité et d'homogénéité du tissu urbain

Pronville-en-Artois, ruelle traversière



Venelle piétonne : héritage historique intéressant à valoriser pour promouvoir les circulations douces et limiter l'usage automobile.

Saudemont, rue du Général de Gaulle



Ferme traditionnelle du val de Sensée. L'assise en grès permet de limiter les remontées capillaires en site humide et assure une solidité de la construction. La maçonnerie dominante est la brique.

Corbehem, rue des Grosses Bornes



Modénatures de brique sur maisons ouvrières groupées par deux

Saudemont, rue du Général de Gaulle



Typologie de la reconstruction avec jeu décoratif de briques suivant une bichromie.

Pronville, rue du Calvaire



Frise avec relief de brique, frise en bois (photo du bas)

Récourt, Grand Rue



Maison ancienne avec pignon en rouges barres : alternance de maçonnerie de brique rouge et de pierre calcaire taillée. Pente de toit marquée, cas fréquent dans les constructions anciennes.

Hendecourt-lès-Cagnicourt, Grand rue



Maison de la reconstruction en pierre meulière. Matériau utilisé à la fin du XIXème siècle qui présente des petites cavités lui conférant des propriétés thermiques. Typologie plus souvent rencontrée en Ile-de-France à proximité des carrières.

Torteqesne, rue de Douai



Toit avec brisis en tuile noire vernissée. Crête de faitage ornementée.

Sains-lès-Marquion, rue de la Croix



Lucarne meunière sur bâtisse rurale

2.4 Les typologies bâties

Brebières, rue du Pont Coupé



Collectifs de village rural, volumétrie rez-de-chaussée + 3 étages. Toitures plate. Isolation par l'extérieur récente. Implantation biaisée par rapport à l'axe de la rue. Lisibilité des limites public/privé peu évidente. Collectifs dans grand espace arboré.

Brebières, avenue du Groupe Lorraine



Maisons de ville R+1+C, localisé dans le centre, bâti groupé sans retrait de l'espace public, couverture le plus souvent en tuile de couleur rouge orangé, maçonnerie de brique, bâti homogène lorsqu'il est de la reconstruction 1920 avec maisons d'angle caractéristiques de cette époque.

Biache St-Vaast, rue Brel



Maison de cité ouvrière patrimoniale, habitat ancien groupé par 2, de volumétrie rez-de-chaussée + 1 étage + combles. Maçonnerie de briques. Couverture en tuile à demi-croupe. Façade sans retrait de l'espace public. Garages accolés en front à rue, cabanons en fond de parcelle. Portes d'entrées disposées sur les façades latérales (non en front en rue pour ménager l'intimité des habitants). Cœur d'îlot vert occupé par les jardins privés. Parcelles de 550 m².

Bourlon, rue de Sains



Habitat semi-groupé des années 1950-1960, volumétrie rez-de-chaussée + 1 étage + combles. En retrait de l'espace public de 6 mètres par un jardin agrémentant l'espace public. Aspect homogène bien préservé. Maçonnerie générale en brique avec linteaux en bétons. Toitures en eternit. Parcelles d'environ 500m².



Maison bourgeoise, au centre d'une cour/jardin, en retrait de la voie publique, plan carré à rectangulaire, RDC + étage + combles, façade équilibrée, toiture imposante, terrain clôturé par un portail et des murs bahuts surmontés de grilles

Maison villageoise, le plus souvent groupée, de volume simple rez-de-chaussée + combles. Alignement sans retrait de l'espace public. Couverture à deux pentes en tuile rouge orangée



Ferme comparable aux fermes picardes avec grange sur rue, à l'alignement de l'espace public. La ferme est en architecture traditionnelle de briques, à cour carrée. L'organisation en continu des fermes dans le tissu villageois confère une qualité et une homogénéité de l'espace rue.

Habitat rural isolé. Il est rare sur le territoire mais néanmoins présent. Il s'agit de fermes le plus souvent.



Habitat pavillonnaire spontané, en retrait de l'espace public de 5 à 15 mètres. Volumétrie de type rez-de-chaussée + combles. Enduit de façade clair. Consommateur d'espace. Générateur de problèmes de sécurité routière lorsqu'il est disposé en cordon routier. Typologie représentée dans toute la France indifféremment des spécificités locales architecturales conduisant à une banalisation architecturale.

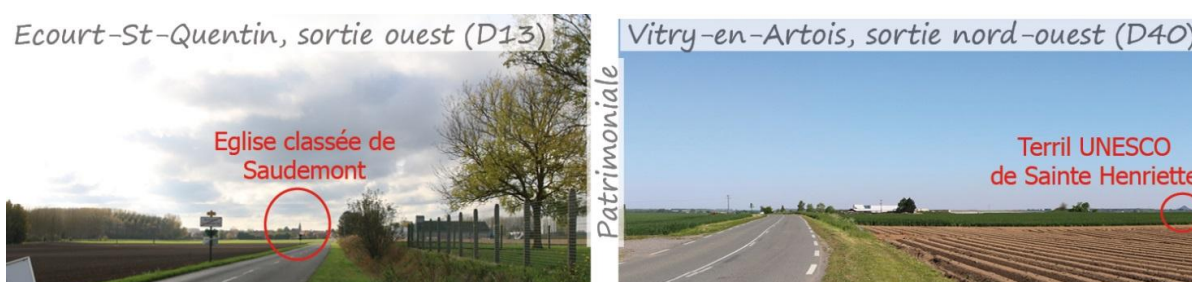
Habitat Léger de Loisirs dit « HLL ». Associé à la période des années 1930 qui a donné sa vocation de loisirs au val de la Sensée. Constitué de matériaux peu onéreux, hétéroclite et parfois vecteur d'une architecture pastiche (exemple : chalet), non raccordé aux réseaux en eaux usées, cet habitat dégrade et banalise des paysages sensibles.

2.5 Les entrées de commune

Quatre grands types d'entrées de communes sont constatés sur le territoire.



Les sections passantes et rectilignes des infrastructures génèrent des enjeux de sécurité. Les alignements arborés permettent de cependant bien les signaler.



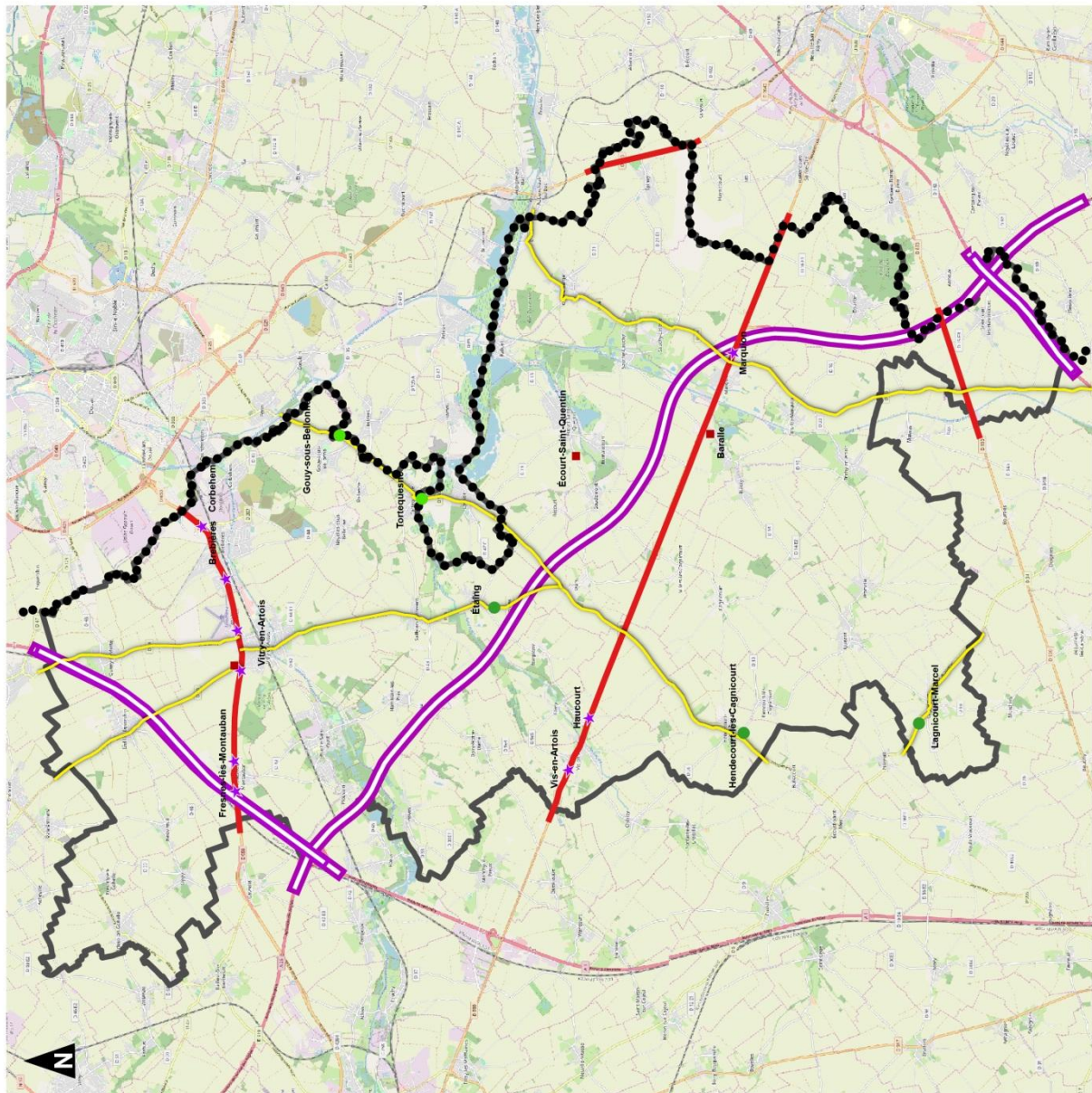
L'entrée patrimoniale est typiquement une entrée qui met en scène le patrimoine protégé. A noter que ce patrimoine peut se trouver en dehors du périmètre de la communauté de communes comme c'est le cas pour les terrils UNESCO du bassin minier (Sainte-Henriette, terril de l'Escarpelle).



L'entrée où la sortie communale met en scène des vues (vue sur le vallon du canal de la Sensée à Gouy-sous-Bellonne) ou des paysages (vallée de la Sensée à la sortie de Tortequesne sur la photo de droite).



Eoliennes, pavillons récents sont des éléments qui ont fait évoluer certaines entrées villageoises.



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Entrées

 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion

 Limites communales

 Limite départementale

 A enjeu de sécurité (infrastructure majeure)

 Patrimoniale (M.H., patrimoine vernaculaire)

 Paysagère (vue remarquable, unité paysagère révélée depuis l'entrée)

 A dynamique paysagère marquée (paysage en mutation : pavillons récents, éoliennes, hangars agricoles)

0 4 8 km

1:110 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

 auddicé
urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
 Source de fond de carte : IGN
 Source de données : IGN - auddicé urbanisme, 2019

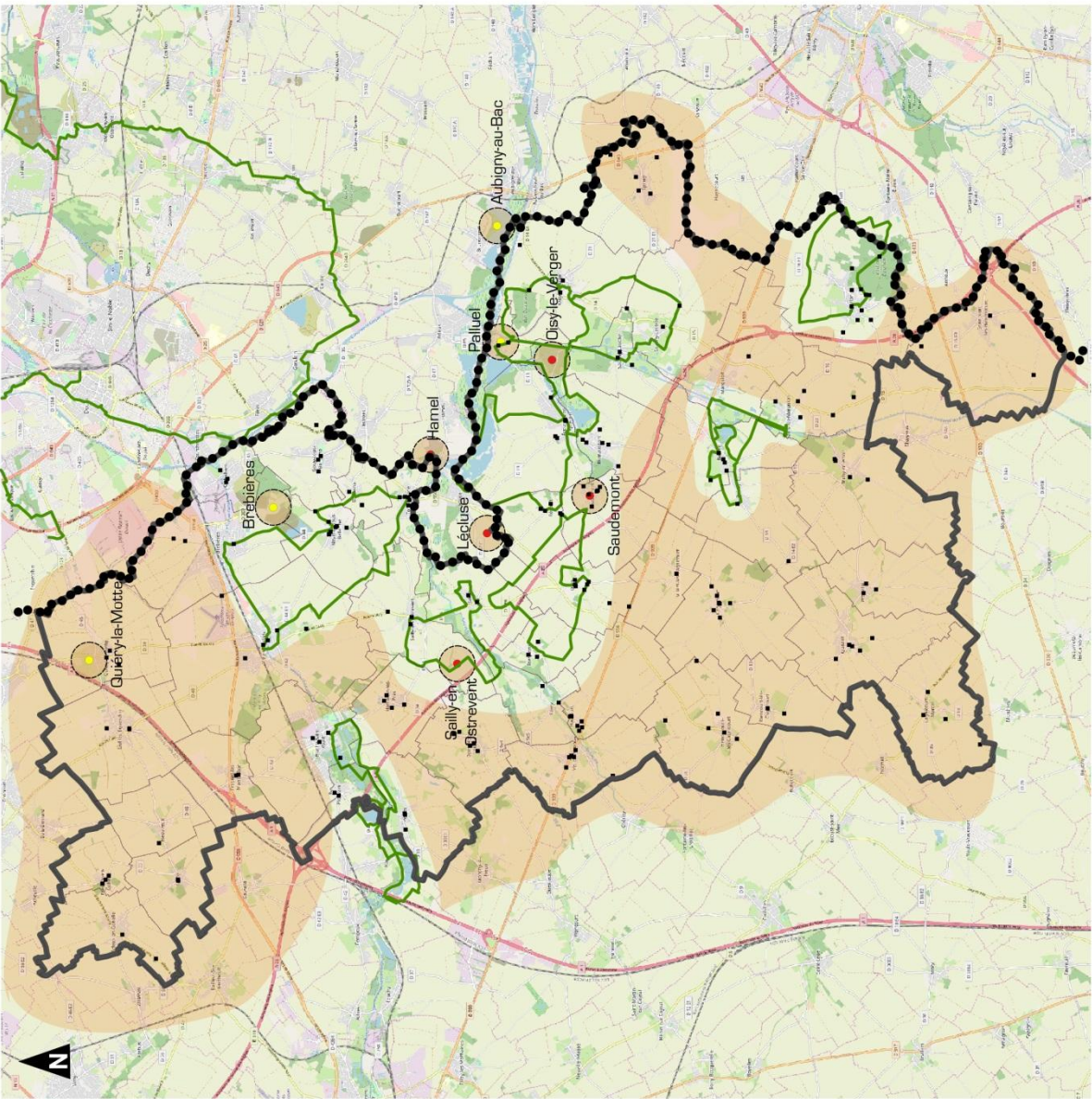
2.6 Le patrimoine

2.6.1 Le patrimoine bâti protégé

La communauté de communes comprend :

- 5 monuments classés MH
- 5 monuments inscrits MH

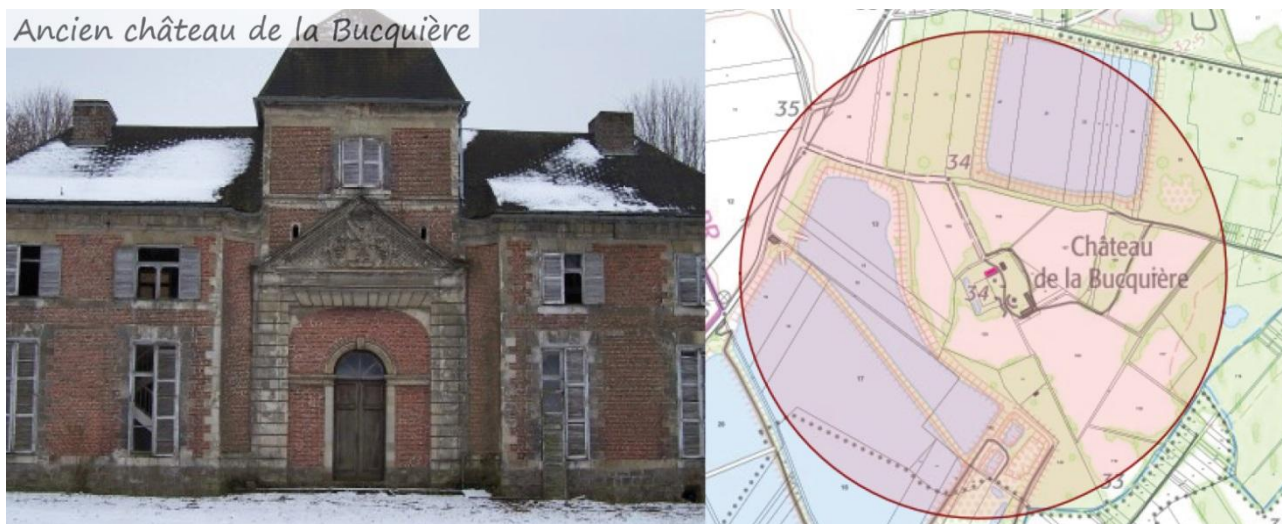
Au voisinage immédiat du périmètre de la communauté de communes, 3 monuments protégés MH ont leur périmètre de protection influençant le territoire : Dolmen classé à Hamel, menhir classé à Lécluse et menhir inscrit à Aubigny-au-Bac. Enfin, le patrimoine UNESCO minier (terril signal Sainte-Henriette) est visible depuis les villages en frange nord du territoire (Vitry-en-Artois, Brebières).



Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Monuments protégés et rattachés

- Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
- Limites communales
- Limite départementale
- M.H. classé
- M.H. inscrit
- Patrimoine non protégé
- Boucle de randonnée
- Secteur avec du patrimoine non couvert par des boucles de randonnée

■ Les monuments historiques classés ou inscrits

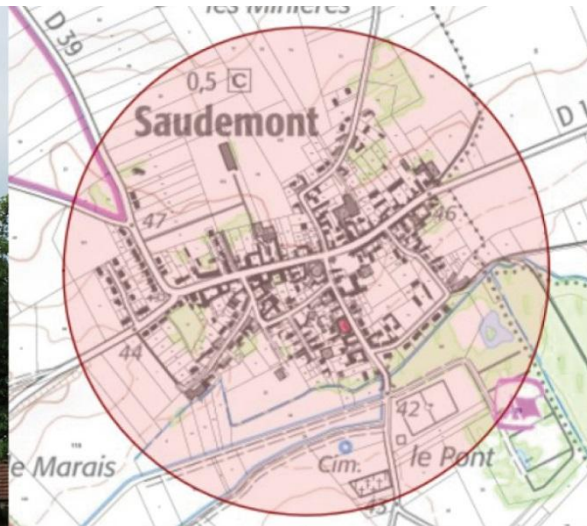


Ancien château inscrit à Brebières (62). Propriété d'une personne privée aux abords d'une ancienne carrière. Les éléments protégés MH sont la conciergerie, l'élévation et la toiture de la porterie (cadastre AL 132)



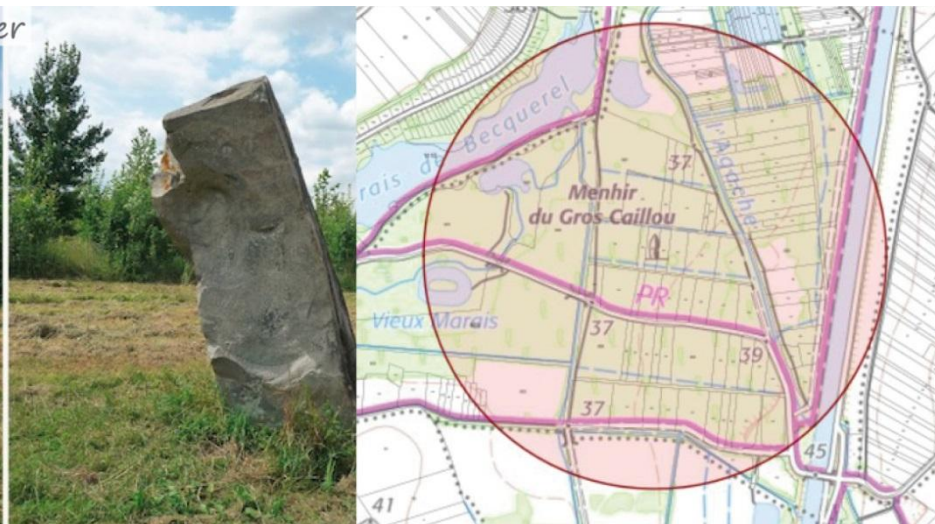
Cromelech classé à Sailly-en-Ostrevent (62). Le Cromelech est présent sur un tumulus ovoïde de 5 mètres de haut. Six pierres sont disposées en cercle et espacées d'environ deux mètres. Une septième dont on ignore la forme, se trouvait, dit-on, au centre de celles-ci. La partie supérieure des pierres est arrondie en forme de bonnet ou de capuchon. Les capuchons, en saillie de 9 cm, sont tournés vers le centre commun. (parcelle C311).

Eglise de Saudemont



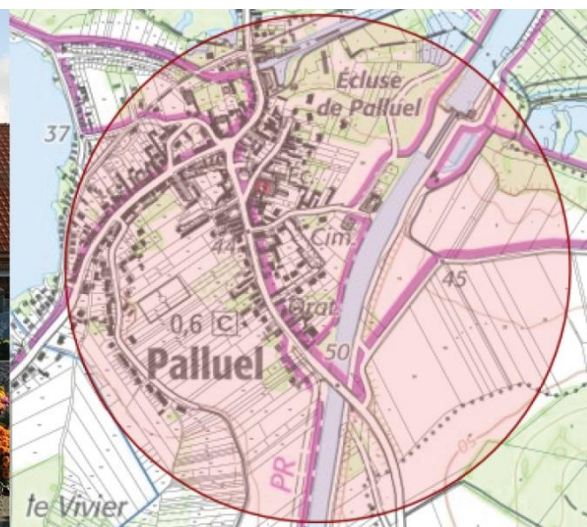
Eglise classée à Saudemont (62). Le clocher date du XII^{ème} siècle et constitue l'élément protégé MH.

Menhir à Oisy-le-Verger



Menhir classé à Oisy-le-Verger (62). Le menhir « Le Gros Caillou » est présent sur la parcelle D571 et D572.

Croix de Grès à Palluel



Croix de grès inscrit à Palluel (62). La croix est dans le cimetière communal du village (parcelle B277).



Le Dolmen classé à Hamel fait partie du périmètre d'AVAP. Il est situé dans un bois sur la parcelle A172. Son aire de protection de 500 m interfère avec le territoire de la communauté de communes.



Menhir classé à Lécluse (59). « La Pierre du Diable » ou « La Borne des Pierres » est présent sur la parcelle B223. Son aire de protection de 500 mètres interfère avec le territoire de la communauté de communes.



Menhir inscrit à Aubigny-au-Bac (59). La Pierre qui pousse appartient à la parcelle A30. Son aire de protection de 500 mètres interfère avec le territoire de la communauté de communes.

2.6.2 Sites classés ou inscrits (loi 1930)

Un seul site de ce type est recensé sur la commune de Remy : le site inscrit du Marais de Rémy et sources de la Brogne couvrant 145 hectares. Il s'agit d'un site pittoresque et verdoyant, vaste zone humide boisée qui comprend deux moulins à eau. L'ancien moulin de Lannoy est présent sur le Cojeul tandis que le Moulin du Roy se situe sur la Sensée.

2.6.3 Sites Patrimoniaux Remarquables

Le territoire de la communauté de communes est voisin d'une ZPPAUP (aujourd'hui S.P.R.), localisée à Hamel (62).

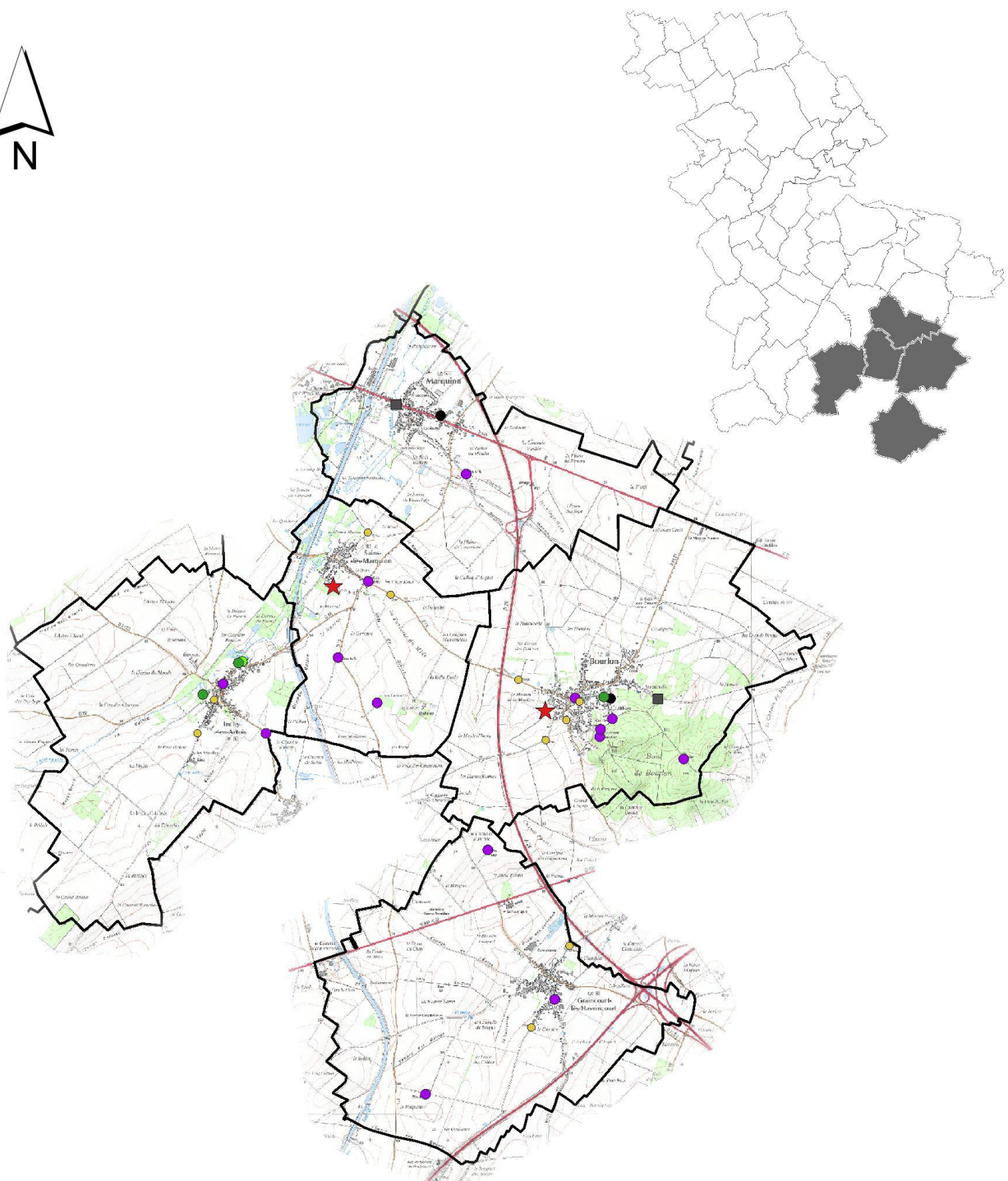
2.6.4 Le patrimoine non protégé

■ Le patrimoine vernaculaire

La plus grande part du patrimoine du territoire concerne le petit patrimoine religieux et le patrimoine de guerre (cimetières, monuments aux morts, mémoriaux). On peut ajouter les plaques de cocher, les bornes hectométriques ainsi que les panneaux Michelin qui sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis Marquion.

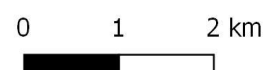


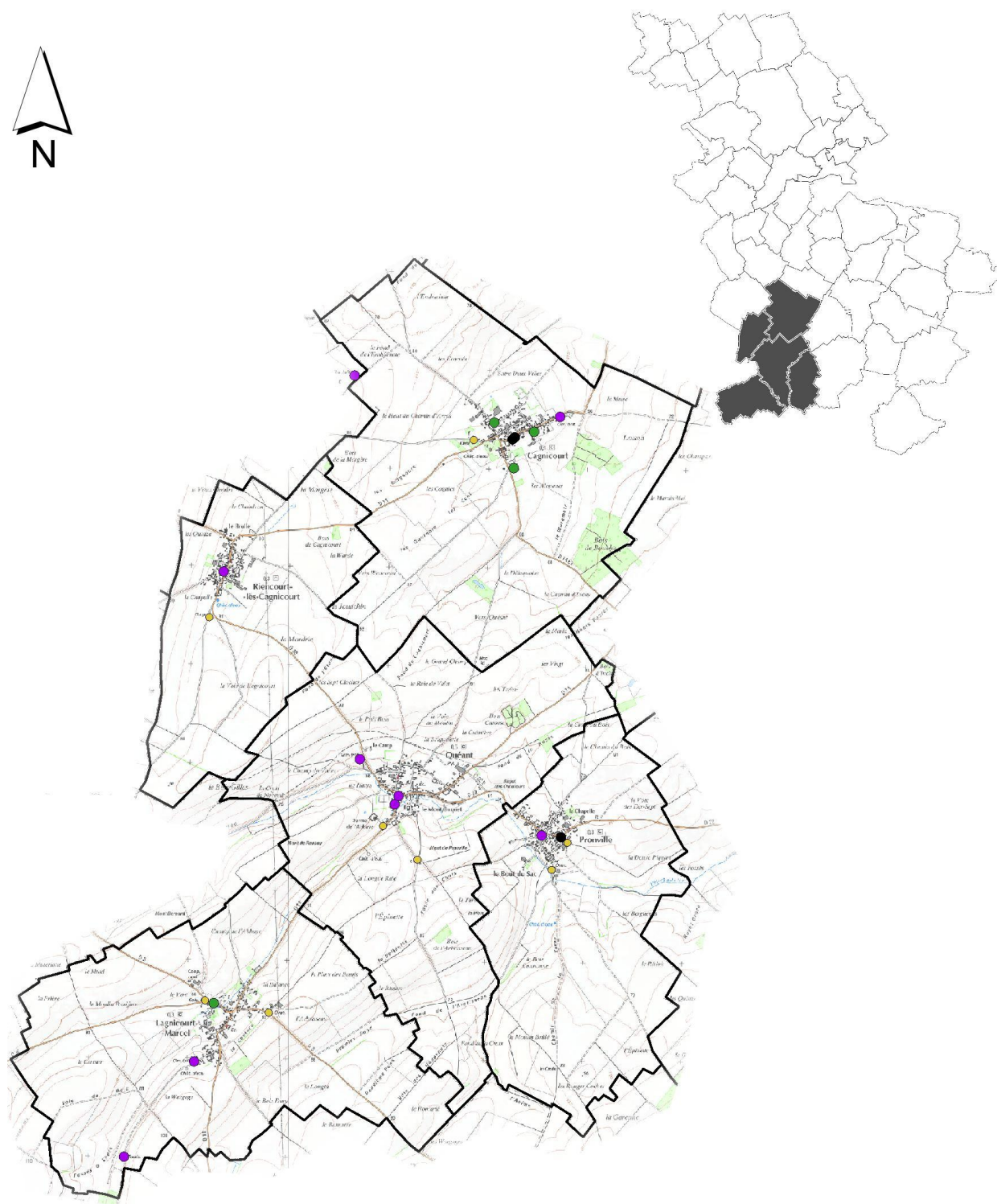




Patrimoine non protégé

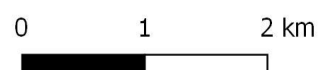
- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural

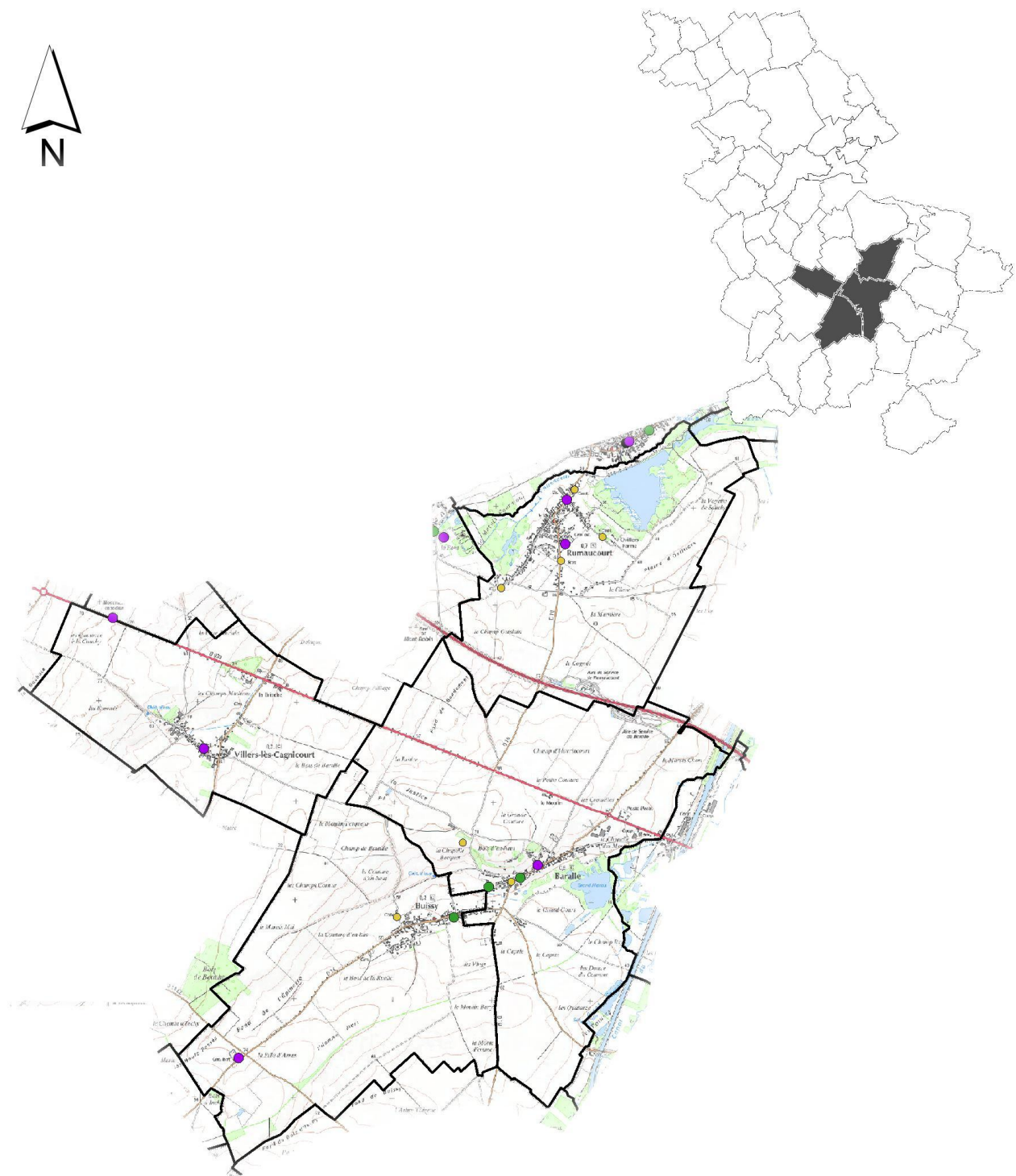




Patrimoine non protégé

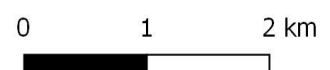
- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural

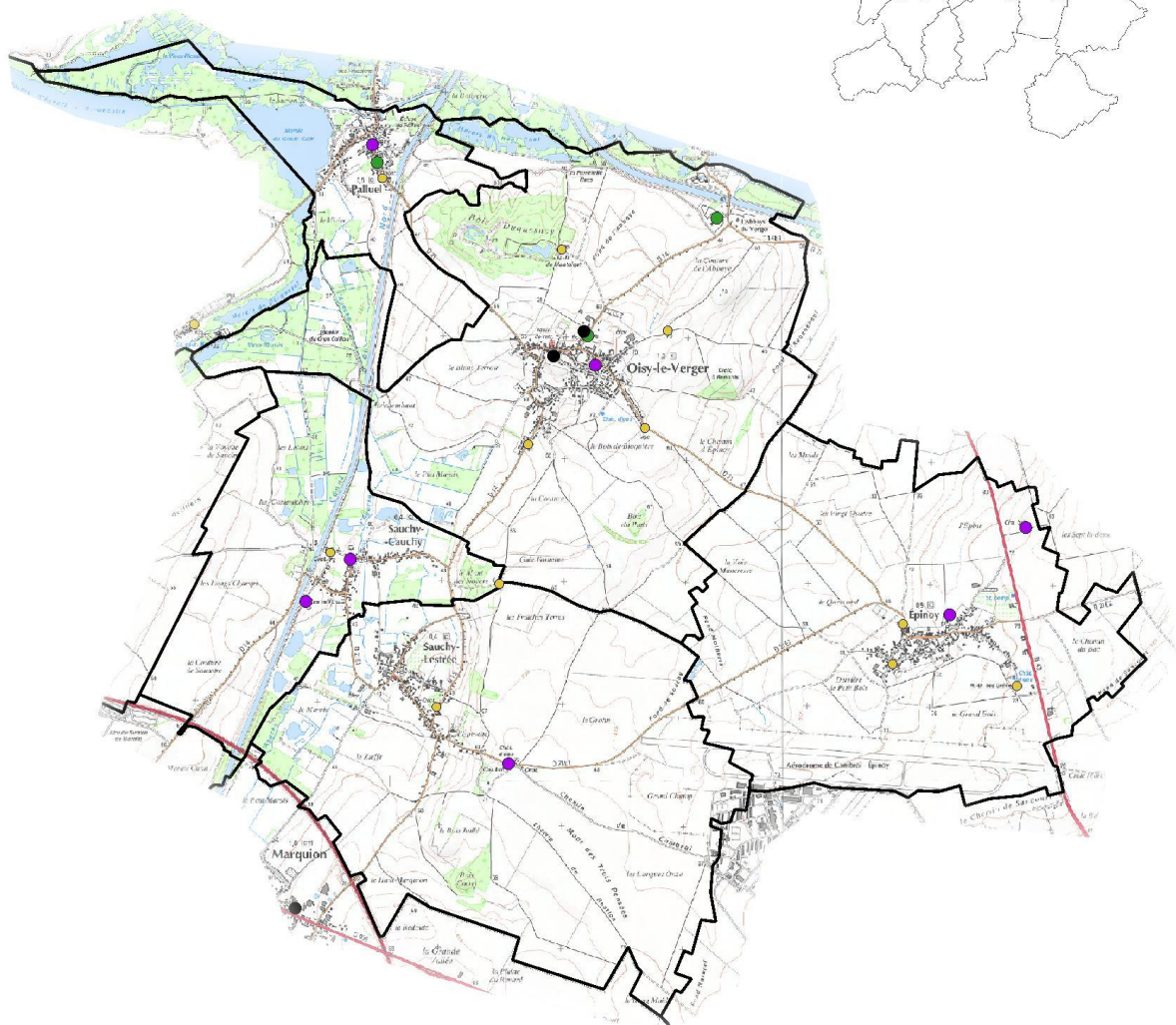
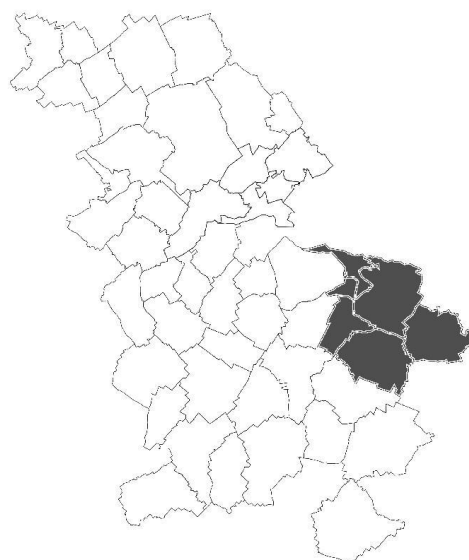




Patrimoine non protégé

- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural

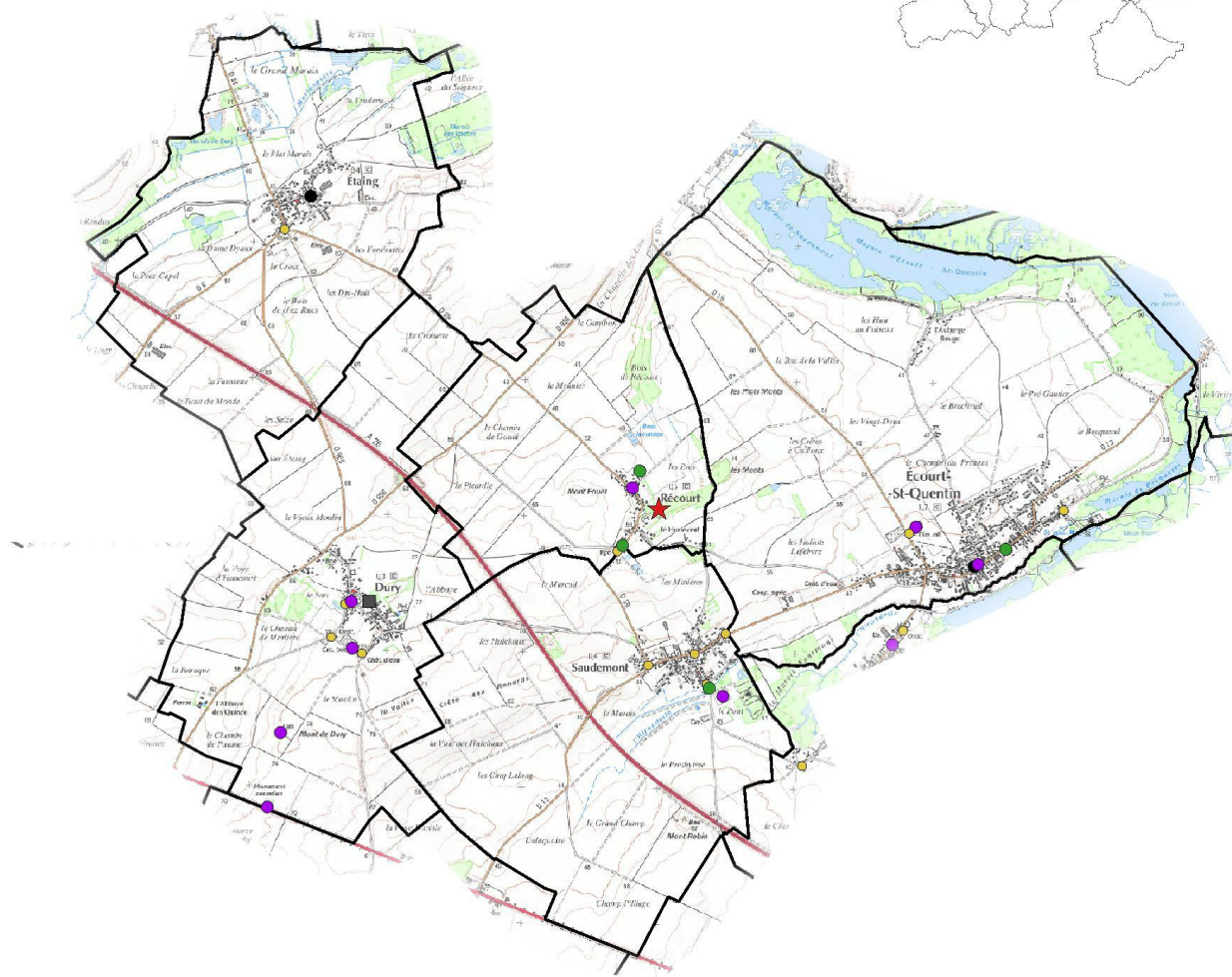
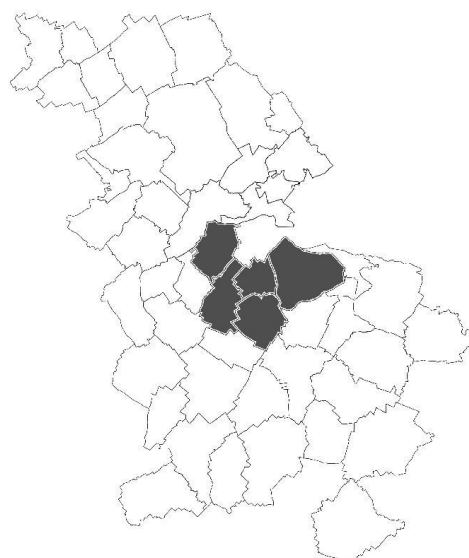




Patrimoine non protégé

- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural

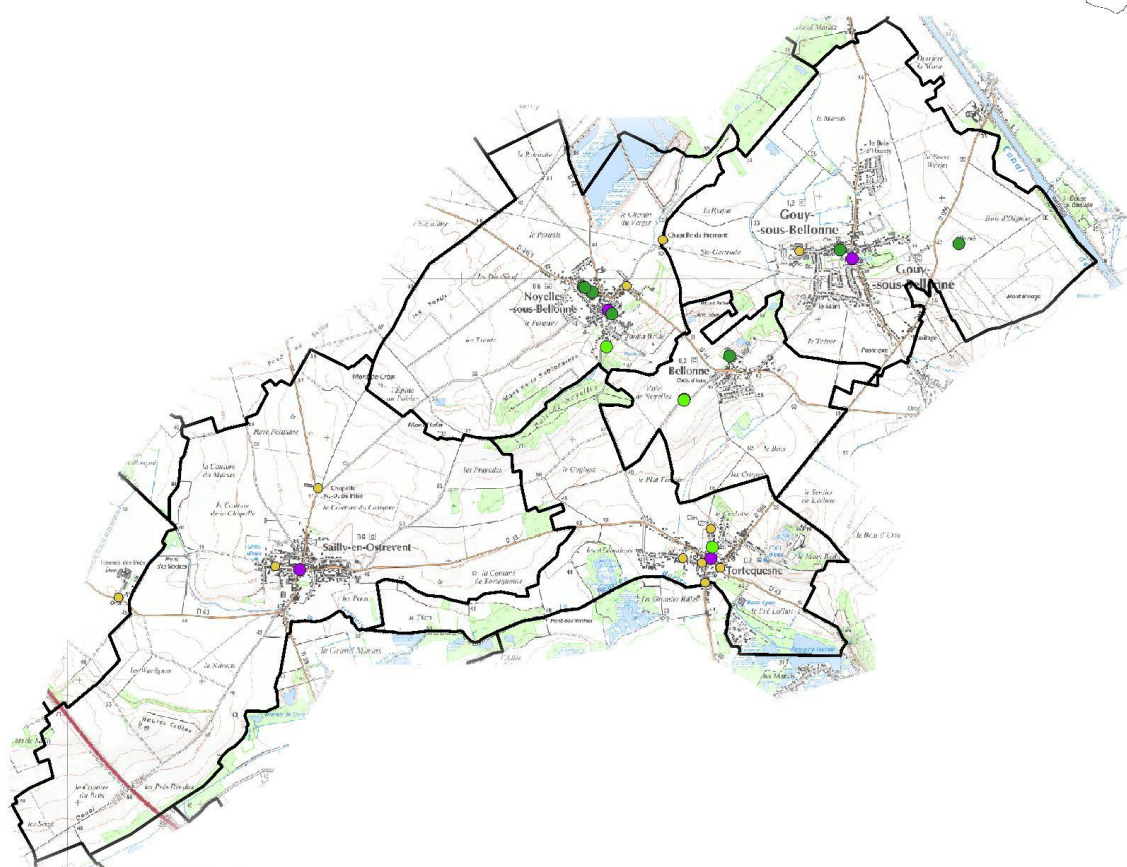
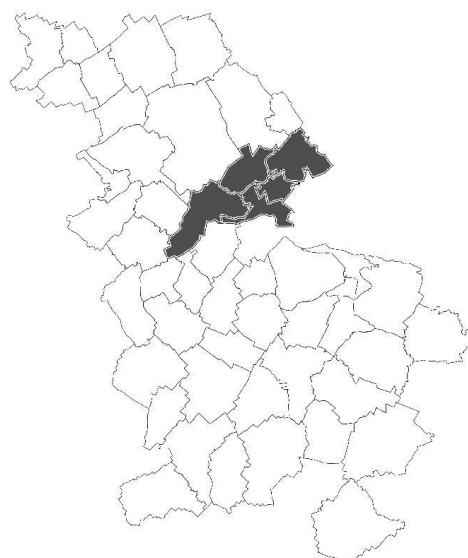
0 1 2 km



Patrimoine non protégé

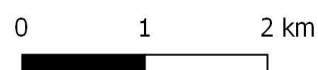
- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural

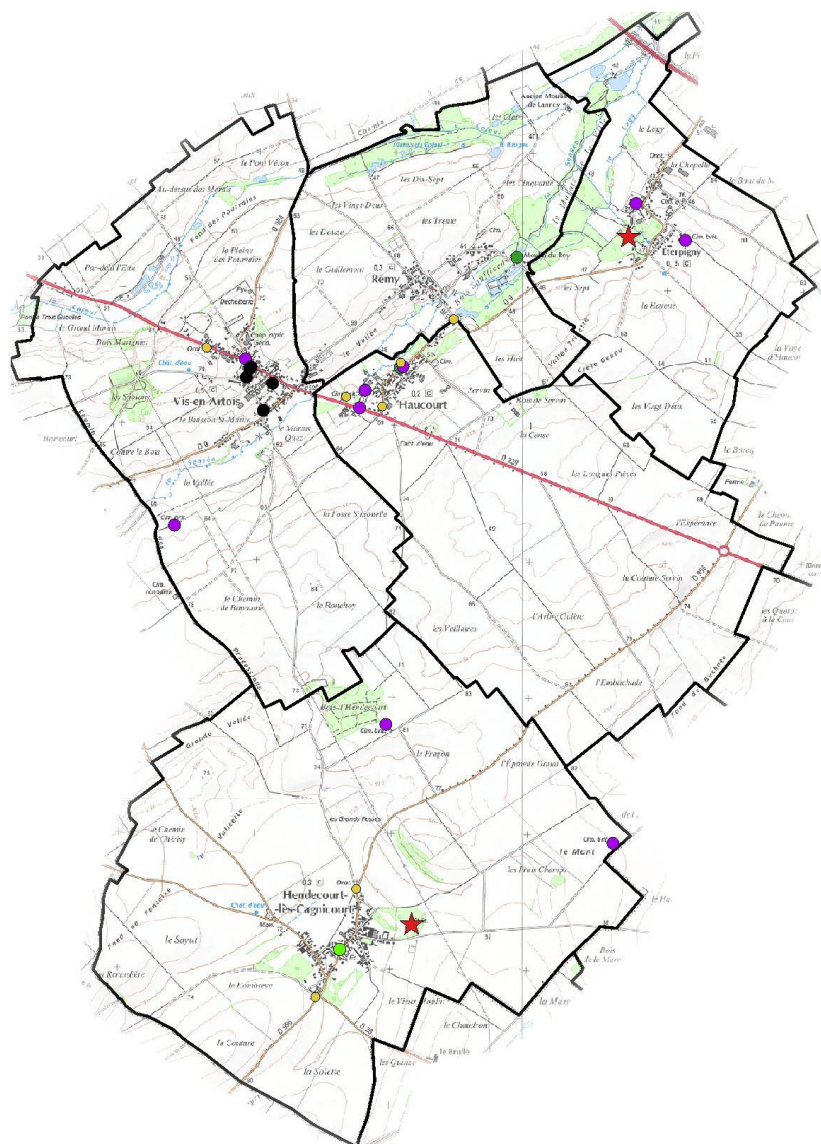
0 1 2 km



Patrimoine non protégé

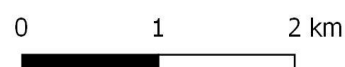
- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural

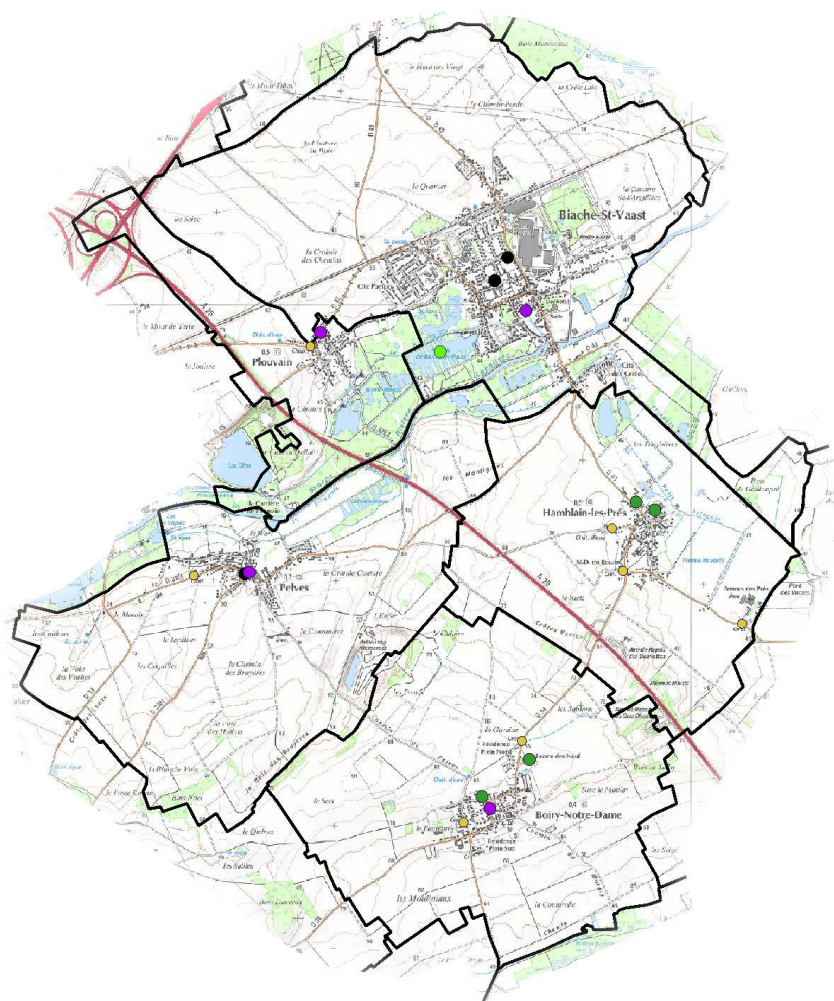
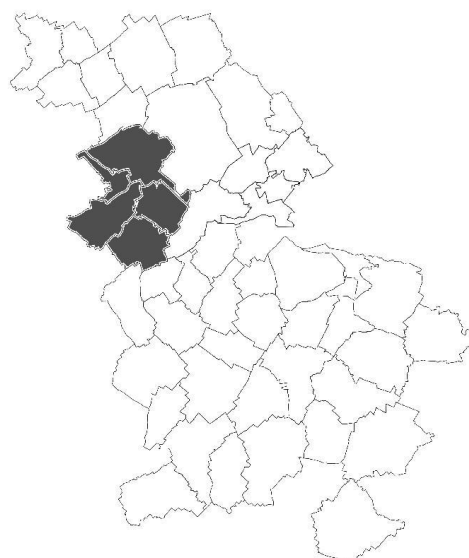




Patrimoine non protégé

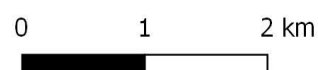
- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural

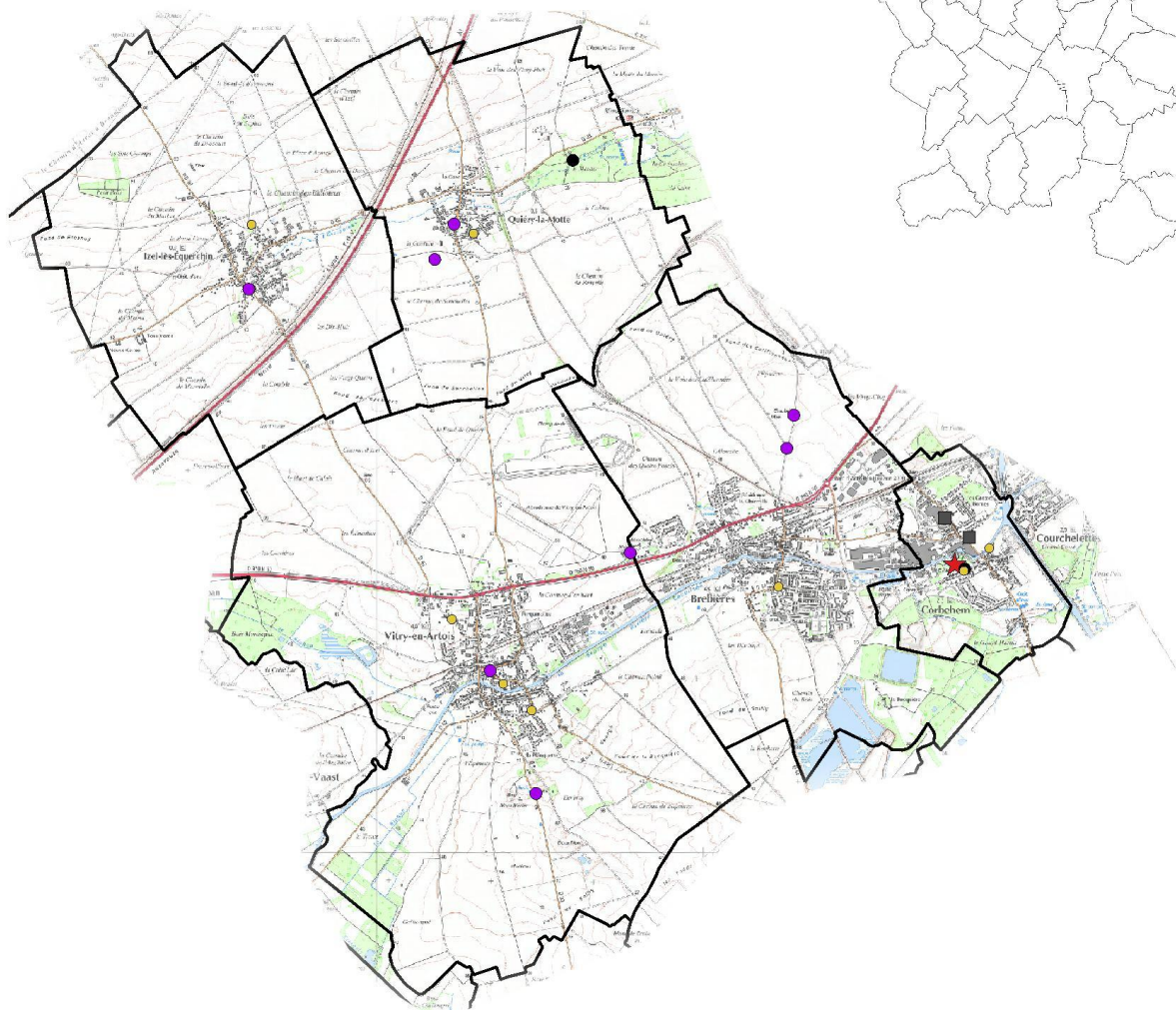
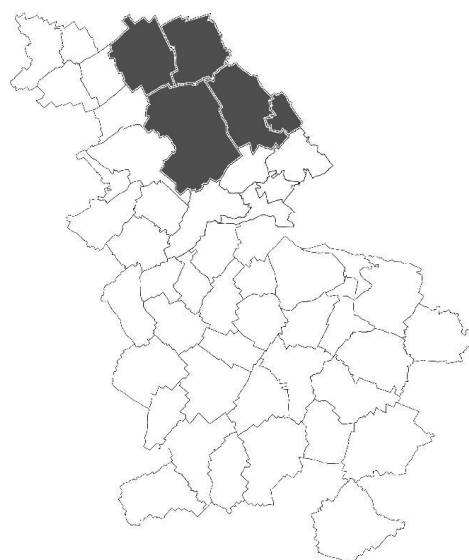




Patrimoine non protégé

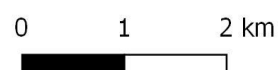
- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural

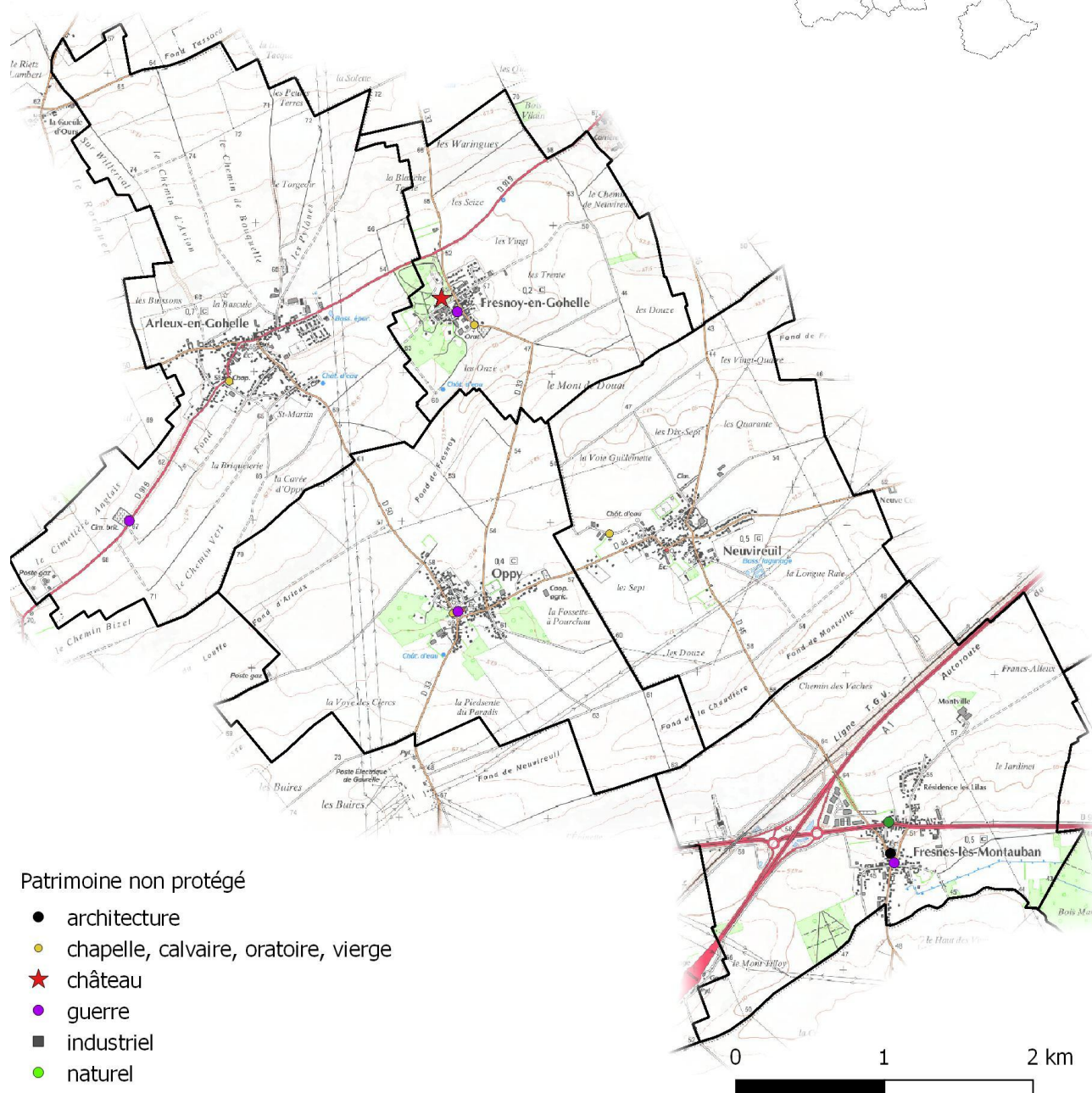
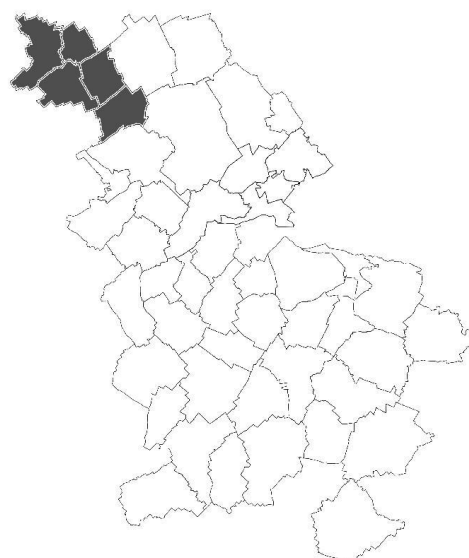




Patrimoine non protégé

- architecture
- chapelle, calvaire, oratoire, vierge
- ★ château
- guerre
- industriel
- naturel
- rural





Éléments à retenir sur le paysage urbain et la forme urbaine :

- La forme urbaine dominante dans le territoire est en noyau
- Les tissus urbains les plus dynamiques se trouvent à l'approche de l'agglomération douaisienne.
- Territoire ayant subi des destructions importantes de la grande guerre, il en découle : une reconstruction qualitative de 1920 du paysage urbain, des cimetières du Commonwealth ponctuant les espaces entre les noyaux villageois
- Le matériau dominant est la brique. Ce matériau est bien utilisé dans l'ornementation des façades (bichromie, disposition en relief et autres ornements hérités de la reconstruction 1920 et de la période art-déco qui a suivi).
- 10 typologies bâties différentes sont relevées
- Habitat pavillonnaire en cordon routier, hangars agricoles non-inscrits dans le paysage, rapport d'échelle défavorables des éoliennes, habitat léger de loisirs sont autant de dynamiques paysagères susceptibles de banaliser le paysage des entrées de communes
- Le patrimoine protégé est peu présent (10 monuments en incluant le patrimoine hors communauté de communes mais dont le périmètre de protection interfère avec le territoire du PLUI). Il est bien mis en valeur par les circuits de randonnée.
- 230 éléments de patrimoine non protégés sont présents. Plus du tiers concerne le petit patrimoine religieux. Vient en second lieu le patrimoine de la grande guerre puis le patrimoine rural
- Des absences de mise en relation du patrimoine et des circuits de randonnée sont localisées dans le quart nord du territoire puis au sud de la D939

PARTIE 6. DIAGNOSTIC AGRICOLE

Introduction

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de expliquent les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services (article L141-3 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maîtriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes Osartis Marquion ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 49 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours de 16 réunions qui se sont tenues en janvier 2020. Afin de rencontrer les agriculteurs n'ayant pas pu être disponibles à au cours de ces réunions, deux permanences supplémentaires ont été organisées en mars et en mai 2020.

Chapitre 1.CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 L'agriculture au centre des défis de l'aménagement des territoires

En France, en 2010, plus de 75 % des exploitations agricoles sont situées en zone urbaine et périurbaine contre 44 % en 2000 (INSEE, Agreste, 2010). La production agricole est donc bien présente dans les territoires périurbains et urbains.

Toutefois, la proximité des tissus urbanisés confronte l'agriculture à plusieurs enjeux :

- foncier : consommation de la surface agricole par le développement des zones urbaines, spéculation rendant difficile l'accès aux terres ;
- économique : délocalisation des outils de transformation, développement d'offres de services pour les collectivités, circuits de proximité, productions spécifiques ;
- cohabitation avec le tissu urbain : difficultés de circulation des engins agricoles, méconnaissance des pratiques agricoles par les habitants...

L'activité agricole joue un rôle clef dans le développement territorial. Elle assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires de tous les territoires, et crée des activités et des emplois qui contribuent à la qualité de l'environnement et du cadre de vie pour tous. Levier d'une croissance durable dans les territoires ruraux en créant de l'emploi localisé et en contribuant à la gestion des ressources naturelles, l'agriculture constitue également l'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques dans les territoires ruraux.

Face à l'artificialisation galopante des terres agricoles - la France perd actuellement en surface l'équivalent d'un département tous les 7 ans – il convient désormais de faire évoluer les modes de raisonnement sur la gestion de l'espace et encourager ainsi des comportements, des décisions et des actions plus économes en espace.

1.1.1 Méthodologie de l'étude

Le diagnostic agricole se base d'une part sur des données génériques et officielles telles que le Recensement Général Agricole, ou encore le Registre Parcellaire Graphique, afin de pouvoir analyser les dynamiques agricoles de la Communauté de Communes Osartis Marquion avec les territoires voisins et des territoires supra-territoriaux comme le Département ou la Région.

D'autre part, des données de terrains sont récoltées afin d'avoir des données plus précises sur certains sujets tels que les projets agricoles, les filières agroalimentaires ou encore la localisation du foncier à enjeu pour les exploitants. À ce titre, afin de rencontrer les exploitations agricoles du territoire, les élus ont décidé d'organiser des réunions d'information et de concertation par groupes de communes. Ces réunions, organisées en deux temps permettaient à la fois de présenter les tenants et aboutissants de la réalisation

d'un PLUi sur le territoire et d'échanger avec les exploitants, un par un sur les caractéristiques de leurs exploitations.

Ainsi, 16 réunions agricoles se sont tenues en janvier 2020, organisées par groupe de communes. La Communauté de Communes a choisi de les relancer par courrier pour les personnes n'ayant pu se rendre aux réunions afin de les rencontrer au cours de deux permanences supplémentaires qui se sont déroulées en mars et en mai 2020.

Chapitre 2. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE OSARTIS MARQUION

2.1 L'agriculture, une activité économique majeure en France

Source : Chambre d'agriculture

La France est le premier pays producteur agricole de l'union européenne. L'agriculture française est en phase de restructuration : le nombre d'exploitations agricoles baisse et l'activité agricole se concentre dans des exploitations agricoles de plus en plus grandes.

Lors du recensement agricole de 2010, on comptait 516 000 exploitations en France (Métropole et DOM), contre 665 000 en 2000. Aujourd'hui, ce mouvement démographique de long terme se poursuit et il n'est pas près de s'arrêter prochainement. En effet, le dernier recensement agricole en 2012 a révélé que dans certaines régions françaises, parmi les agriculteurs âgés de plus de 50 ans (et qui donc allaient cesser leur activité dans dix ans au plus), seuls 40% d'entre eux connaissaient le jeune agriculteur, ou la jeune agricultrice qui allait reprendre son exploitation.

La France dispose d'une superficie cultivable importante, environ 27 millions d'ha, soit un peu moins de la moitié de la superficie totale du territoire. Les terres cultivables situées de part et d'autre du 45ème parallèle de latitude nord permettent une grande diversité de production.

En 2014, l'Union européenne a produit 373 milliards d'euros de produits agricoles bruts (non transformés). La France a contribué à 18 % de ce total avec une production qui s'élevait à 67 milliards. Globalement, la France est le premier producteur agricole européen même si cette place varie selon les productions.

Depuis la fin des années soixante-dix, la France dégage de ses échanges extérieurs un solde excédentaire. L'agroalimentaire est un secteur clé de l'appareil d'exportation français (10 à 12 % des exportations totales). Les domaines phares sont : vins et boissons, céréales et produits laitiers.

L'agriculture française a connu une période de grandes perturbations ces dernières années. Mais au-delà de cette instabilité récente, il faut noter que sur le moyen terme (depuis 1998), le revenu agricole est orienté vers une baisse tendancielle.

La Communauté de Communes Osartis Marquion, comme l'ensemble des territoires français, dispose d'une agriculture bien développée et source de valeurs ajoutées.

Evolutions constatées entre la prescription de la procédure et l'approbation du PLUi :

Le recensement agricole de 2020 dénombre 416 500 exploitations agricoles en France (Métropole et DOM), soit une diminution d'environ 100 000 exploitations.

Cette tendance à la diminution du nombre d'exploitations s'inscrit dans la phase de restructuration démontrée par le recensement agricole de 2010, avec notamment une augmentation de la taille des exploitations.

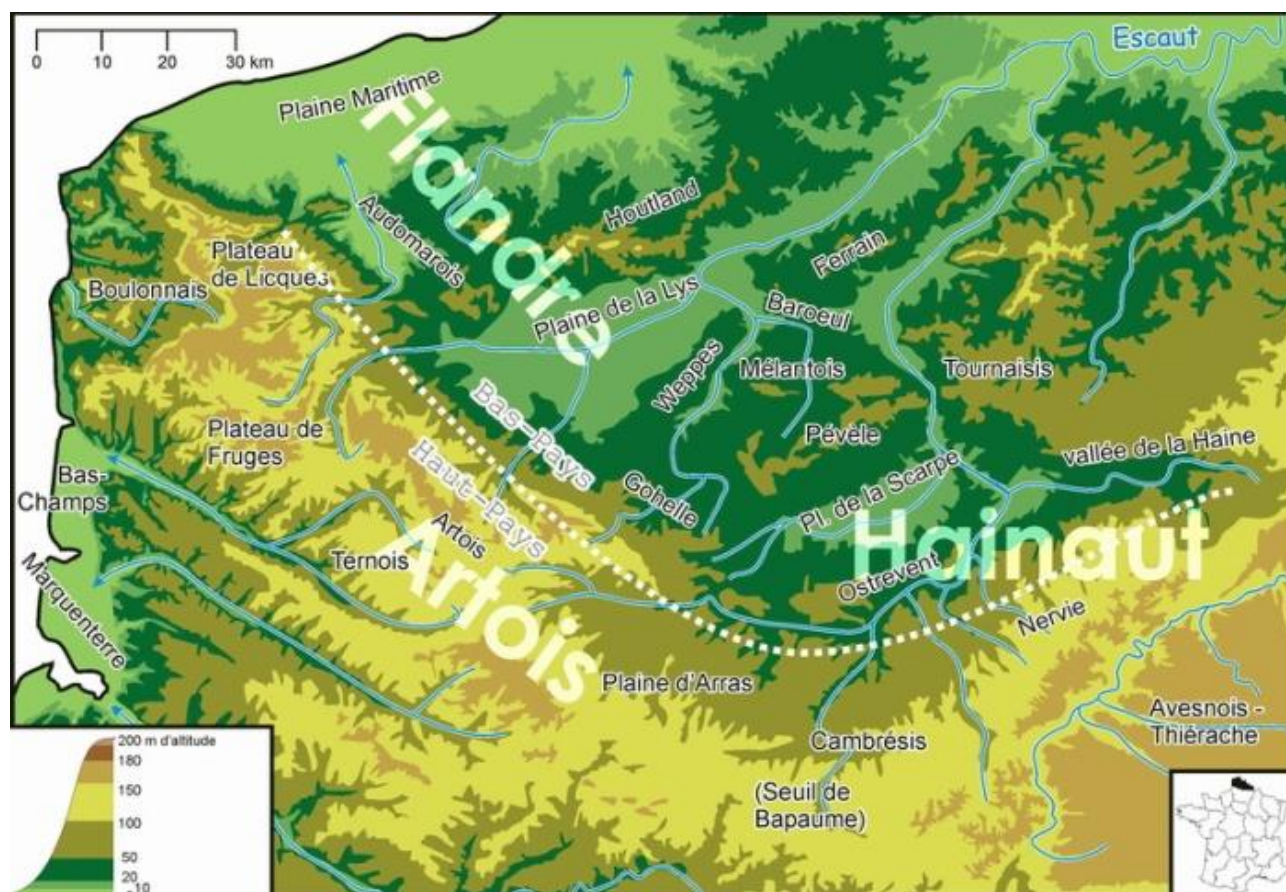
2.2 Les caractéristiques naturelles du territoire

Les Petites Régions Agricoles (PRA) sont les intersections des Régions Agricoles avec les départements. Les Régions Agricoles (RA) elles-mêmes sont des régions ayant une même vocation agricole dominante, délimitées par l'INSEE.

Le territoire de la Communauté de Communes Osartis Marquion est entièrement situé sur la Petite Région Agricole de l'Artois.

Cette petite région agricole, régulièrement associée à l'Arrageois, est composée de grandes cultures. Entre Cambrésis et Artois, la limite semble essentiellement d'inspiration administrative. Notons que le Cambrésis, qui possède de rares boisements, est sillonné de nombreuses « coupures » Nord/Sud (Escaut, canal, autoroute...) ; tandis que l'Artois Arrageois présente une campagne très ouverte et des villages parfaitement agglomérés.

L'Artois correspond à un bombement anticlinal limitant naturellement le plateau picard au sud et les plaines flamandes du nord. Ce relèvement s'achève par une faille de regard nord, dominant la Flandre d'une cinquantaine de mètres. Le dôme de l'Artois s'étend du Nord-Ouest au Sud-Est, depuis le Boulonnais jusqu'au Cambrésis.



Carte de localisation des Pays de l'ex région Nord-Pas de Calais

2.3 Signes de qualité

La qualité minimale d'un produit est définie par différents textes réglementaires :

- le règlement européen (UE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ;
- les directives ou règlements européens pris dans le cadre de la Politique agricole commune (fruits et légumes, vins, volailles, spiritueux, produits de la pêche, œufs, chocolat, miel, confitures, etc.) ;
- des décrets nationaux (fromages, conserves, etc.) ;
- des codes d'usages (charcuteries, nougats, etc.).

Certains produits se différencient des autres car ils portent sur leur emballage, à côté des informations réglementaires obligatoires (dénomination de vente, date limite de consommation, etc.) un signe officiel de la qualité du produit, et des informations facultatives à vocation commerciale qui informent le consommateur.

Sous ce terme, on regroupe un ensemble de démarches volontaires, encadrées par les pouvoirs publics dans le Code rural et de la pêche maritime (CRPM). Ces démarches garantissent aux consommateurs qu'ils acquièrent des produits répondant à des caractéristiques particulières prédéfinies comme, par exemple, la manière dont a été élevé un poulet.

Ces signes sont gérés en France par les ministères chargés de l'agriculture et de la consommation ainsi que par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), travaillant sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Les projets d'AOP/IGP/STG sont homologués par arrêté interministériel (ministère chargé de la consommation et ministère chargé de l'agriculture), sur proposition de l'INAO, avant d'être transmis à la Commission européenne pour examen et enregistrement si les conditions du règlement européen sont respectées.

Les différents signes de qualité sont les suivants :

- AOC – Appellation d'Origine Contrôlée ;
- AOP – Appellation d'Origine Protégée ;
- IG – Indication Géographique ;
- IGP – Indication Géographique Protégée ;
- LR – Label Rouge ;
- STG – Spécialité Traditionnelle Garantie.

Un signe de qualité est présent sur le territoire Osartis Marquion : l'IGP Ail fumé d'Arleux.

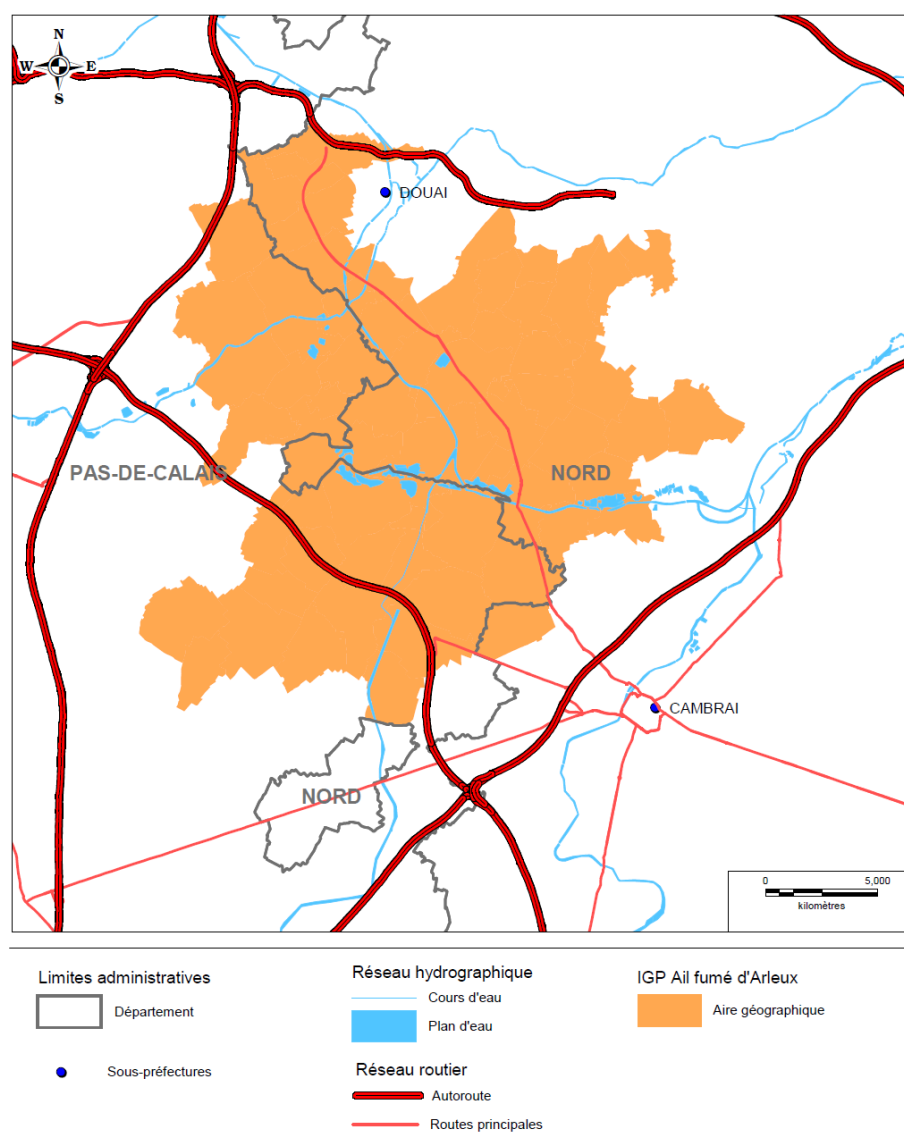
Le produit concerné par l'IGP est un ail tressé et fumé à la tourbe et/ou lignite, et/ou courte paille et/ou sciure.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- Odeur agréable de fumé,
- Couleur homogène sur toute la tresse, allant du brun-roux léger au brun foncé.

L'« Ail fumé d'Arleux » est un ail auquel une méthode traditionnelle et un savoir-faire de tressage et de fumage confèrent une conservation considérable.

La délimitation de l'aire géographique correspond à l'occupation actuelle des sols par la culture d'ail sur le bassin traditionnel d'Arleux qui se justifie par les conditions pédoclimatiques locales et la présence de tourbières.



Aire géographique de l'IGP Ail fumé d'Arleux – INAO

Chapitre 3. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000, en 2010 et enfin en 2020.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

Bien que la donnée de 2010 ne soit plus d'actualité, il s'agit de la dernière donnée officielle à l'échelle nationale qui permette les comparaisons avec les échelons supérieurs et voisins.

Depuis, la donnée du recensement agricole de 2020 a été publiée, lorsque cela est possible, une actualisation des données sera réalisée.

3.1 Orientation technico-économique des exploitations

0 - Orientations technico-économiques en 2020 - p183

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

En 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes, trois OTEX communales sont présentes sur le territoire (sur une classification reprenant 17 postes) :

■ Bovins lait :

- Pelves
- Rémy
- Etaing
- Epinoy
- Quéant
- Pronville-en-Artois

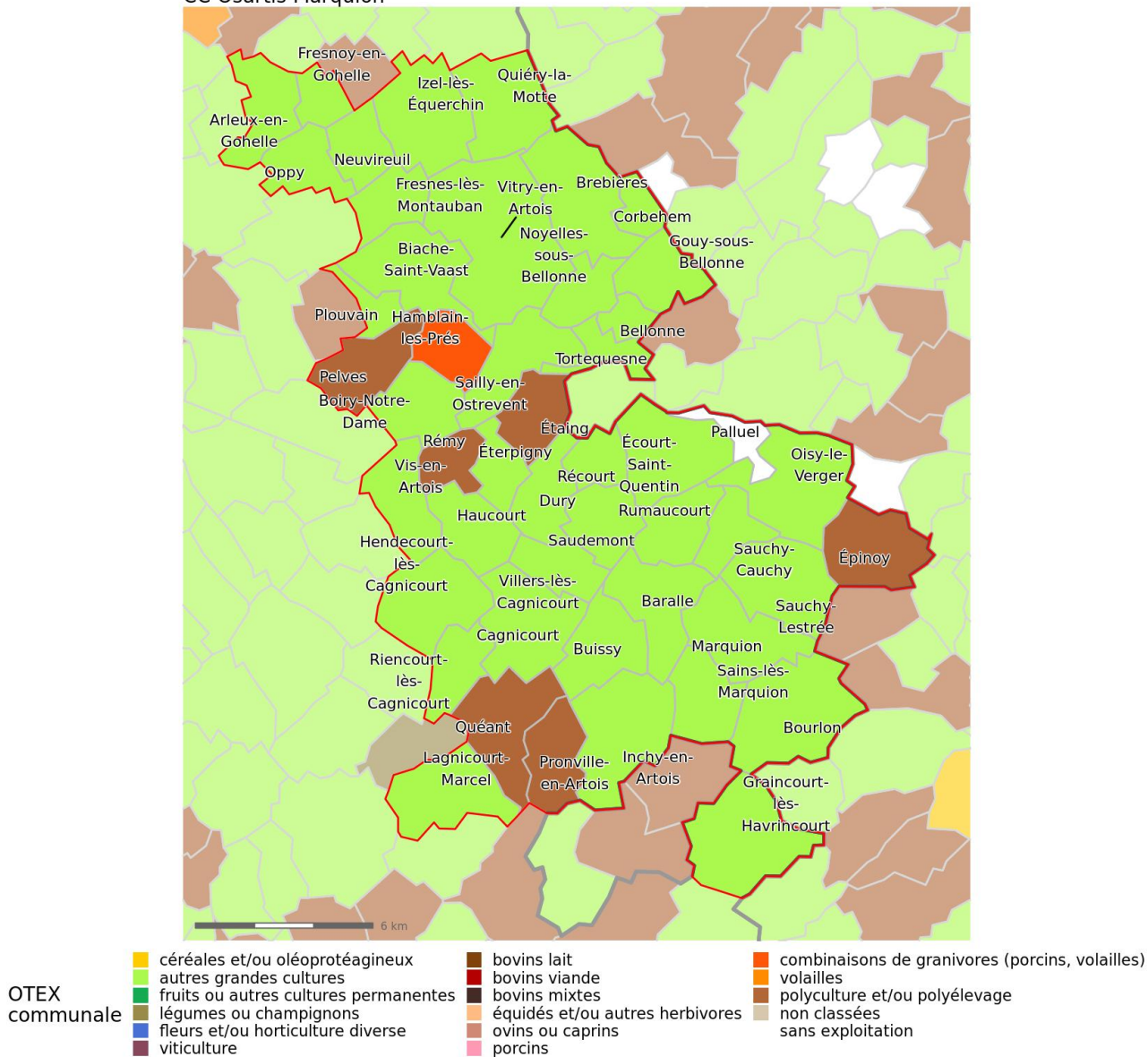
■ Cultures générales (autres grandes cultures)

- | | | |
|-------------------------|------------------------------|--------------------------|
| • Arleux-en-Gohelle | • Graincourt-lès-Havrincourt | • Oppy |
| • Baralle | • Haucourt | • Plouvain |
| • Bellonne | • Hendecourt-lès-Cagnicourt | • Rumaucourt |
| • Biache-Saint-Vaast | • Inchy-en-Artois | • Saily-en-Ostrevent |
| • Boiry-Notre-Dame | • Izel-lès-Équerchin | • Sains-lès-Marquion |
| • Bourlon | • Lagnicourt-Marcel | • Sauchy-Cauchy |
| • Brebières | • Marquion | • Sauchy-Lestrée |
| • Buissy | • Neuville | • Saudemont |
| • Cagnicourt | • Noyelles-sous-Bellonne | • Tortequesne |
| • Corbehem | • Oisy-le-Verger | • Villers-lès-Cagnicourt |
| • Dury | • Quiéry-la-Motte | • Vitry-en-Artois |
| • Écourt-Saint-Quentin | • Récourt | |
| • Eterpigny | • Riencourt-lès-Cagnicourt | |
| • Fresnes-lès-Montauban | | |
| • Fresnoy-en-Gohelle | | |
| • Gouy-sous-Bellonne | | |

■ Granivores mixtes

- Hamblain-les-Prés

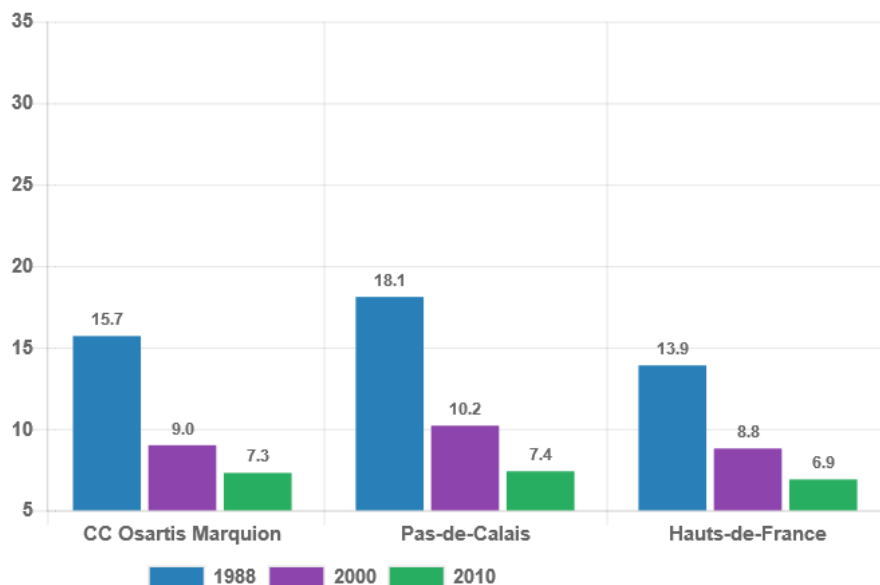
Orientation technico-économique
CC Osartis Marquion



Orientations technico-économiques en 2020

3.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.



Sources: Recensements agricoles, 1988 - 2000 - 2010

Nombre moyen d'exploitations par commune

La Communauté de Communes Osartis Marquion a vu son nombre d'exploitation diminuer entre 1988 et 2010, à l'image des territoires supra-intercommunaux que sont le Département du Pas-de-Calais et la Région des Hauts-de-France. Cette tendance est également observée à l'échelle nationale. En 2010, les communes de l'intercommunalité ont en moyenne autant d'exploitation (7,3) que les communes du Département (7,3) et de la Région (6,9).

La plus forte baisse du nombre d'exploitations agricoles par commune s'est ainsi faite entre 1988 et 2000 avec une baisse de plus de 43% sur cette période à l'échelle intercommunale. Cette diminution est aussi forte que celle observée à l'échelle du Département (-44%) et de la Région (-37%).

La baisse observée entre 2000 et 2010 (-19%) est plus faible qu'à l'échelle du Département (-28%).

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC Osartis Marquion	-328	-42.54	-85	-19.19	-413	-53.57
Pas-de-Calais	-7221	-43.62	-2601	-27.86	-9822	-59.33
Hauts-de-France	-20312	-36.79	-7586	-21.74	-27898	-50.53

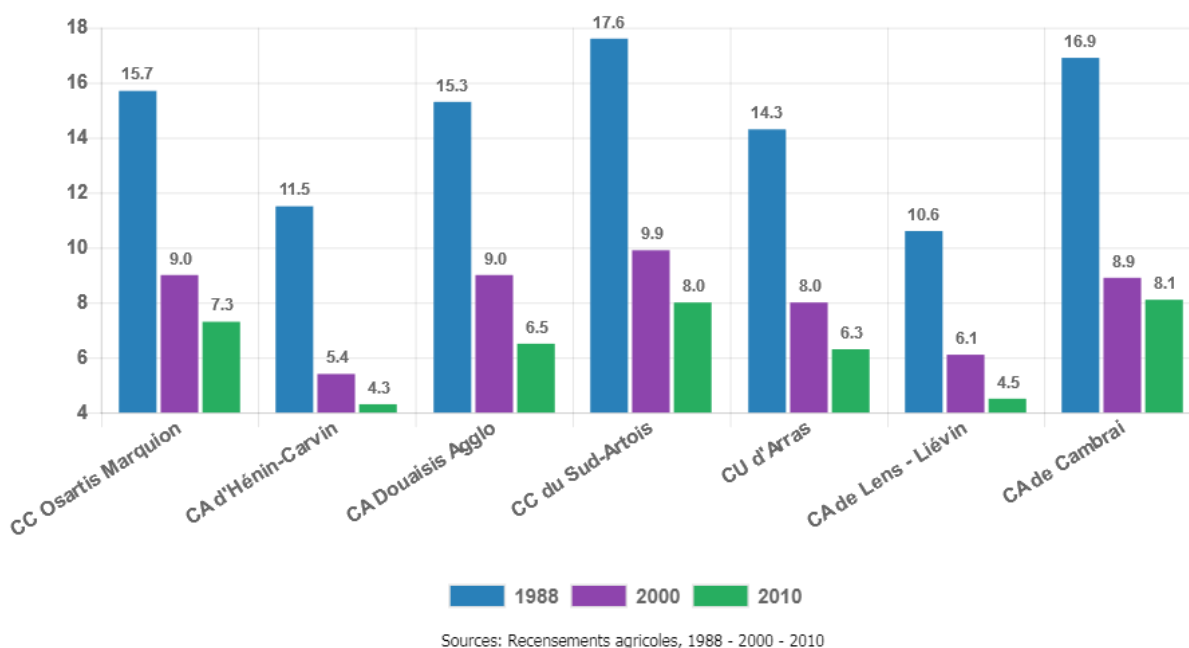
Évolution du nombre d'exploitations moyen par commune

Comparativement aux territoires intercommunaux voisins, la Communauté de Communes a perdu des exploitations dans la même proportion (-54% entre 1988 et 2010).

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC Osartis Marquion	-328	-42.54	-85	-19.19	-413	-53.57
CA d'Hénin-Carvin	-92	-53.18	-16	-19.75	-108	-62.43
CA Douaisis Agglo	-218	-40.82	-87	-27.53	-305	-57.12
CC du Sud-Artois	-492	-43.73	-119	-18.8	-611	-54.31
CU d'Arras	-290	-43.94	-80	-21.62	-370	-56.06
CA de Lens - Liévin	-161	-42.15	-58	-26.24	-219	-57.33
CA de Cambrai	-452	-47.03	-46	-9.04	-498	-51.82

Évolution du nombre d'exploitations moyen par EPCI

En 2010, le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune était relativement le même entre les différentes intercommunalités, à l'exception de la CC Hénin Carvin et de la CA de Lens-Liévin qui ont un nombre moyen d'exploitations agricole nettement inférieures.



Nombre moyen d'exploitations par commune

Sur l'ensemble de la CC Osartis Marquion, le nombre total d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire intercommunal était de 358 en 2010, contre 771 en 1988.

	1988	2000	2010
CC Osartis Marquion	771	443	358
Pas-de-Calais	16556	9335	6734
Hauts-de-France	55210	34898	27312

Nombre total d'exploitations agricoles

À l'échelle communale, ce contexte de régression des exploitations agricoles est relativement varié.

Selon le RGA de 2010, certaines communes comme Oppy, Palluel, ou Quéant ont perdu plus de 75% de leurs exploitations.

Arleux en Gohelle, Fresnoy en Gohelle, Izel les Esquerchin, Vitry en Artois, Pelves, Hamblain les Prés, Boiry Notre Dame, Gouy sous Bellonne, Noyelles sous Bellonne, Bellonne, Tortequesne, Etaing, Rémy, Eterpigny, Haucourt, Dury, Récourt, Ecourt Saint Quentin, Hendecourt les Cagnicourt, Lagnicourt-Marcel, Pronville en Artois, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée, Epinoy, Marquion, Sains les Marquion et Bourlon ont perdu entre 50 et 75% de leurs sièges d'exploitation.

Les communes suivantes ont perdu entre 0 et 50% de leurs exploitations : Quiéry la Motte, Neuvireuil, Fresnes-les-Montauban, Biaches Saint Vaast, Plouvain, Brebières, Sailly-en-Ostrevent, Vis en Artois, Oisy le Verger, Rumaucourt, Saudemont, Villers-lès-Cagnicourt, Baralle, Buissy, Inchy en Artois, Cagnicourt, Riencourt les Cagnicourt.

Enfin, Corbehem a vu son nombre d'exploitations rester constant.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010

 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion

 Limites communales

 Limites départementales

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 :

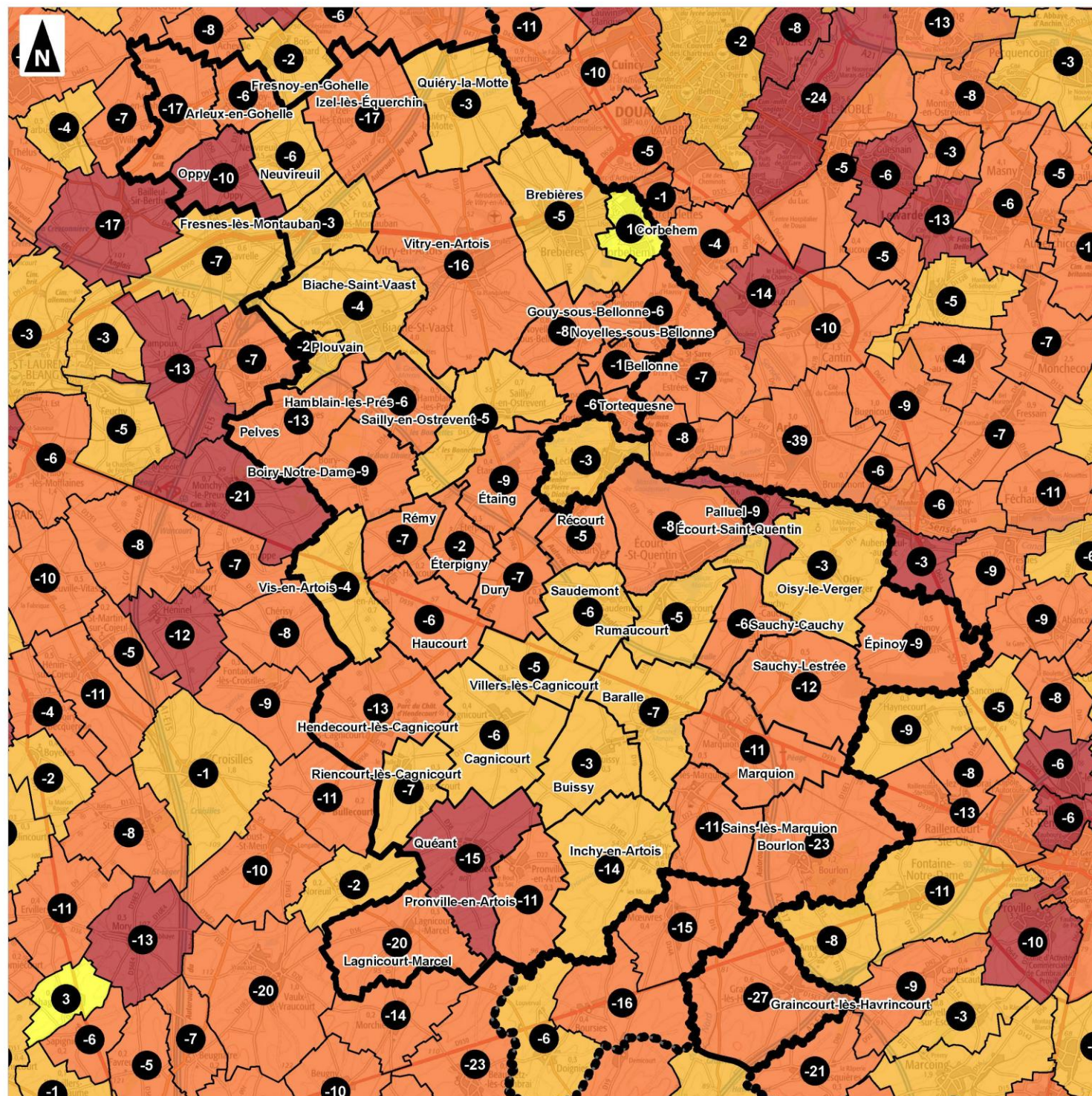
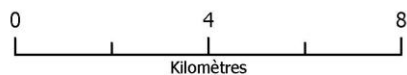
 > - 75%

 - 75% à - 50%

 - 50% à 0%

 > 0%

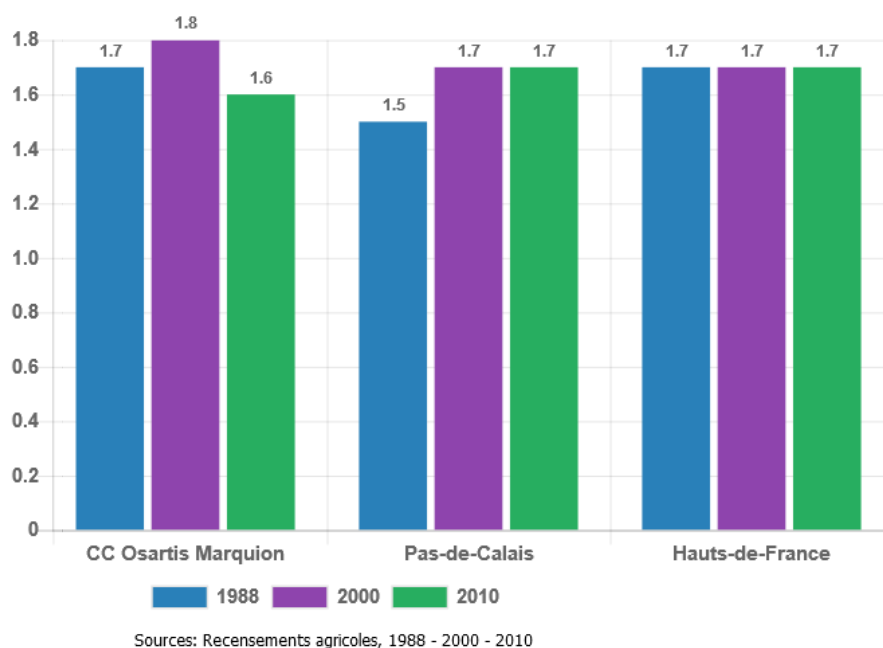
 Evolution brute du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010



3.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

Sur la Communauté de Communes, le nombre d'UTA par exploitation est resté relativement constant depuis 1988, de même qu'à l'échelle du Département et des Hauts de France. Cette stabilité est à mettre en relation avec l'évolution du nombre d'exploitations en baisse. La baisse du nombre d'exploitations n'a pas permis d'avoir plus d'emplois sur des exploitations plus grandes. L'emploi agricole s'est ainsi concentré.



Nombre moyen d'UTA par exploitation

Au total sur l'ensemble de la Communauté de Communes, 559 Unités de Travail Annuel sont recensées en 2010 sur le territoire soit une perte de 57% depuis 1988.

	1988	2000	2010
CC Osartis Marquion	1313	802	559
Pas-de-Calais	25427	15601	11287
Hauts-de-France	93074	59639	45808

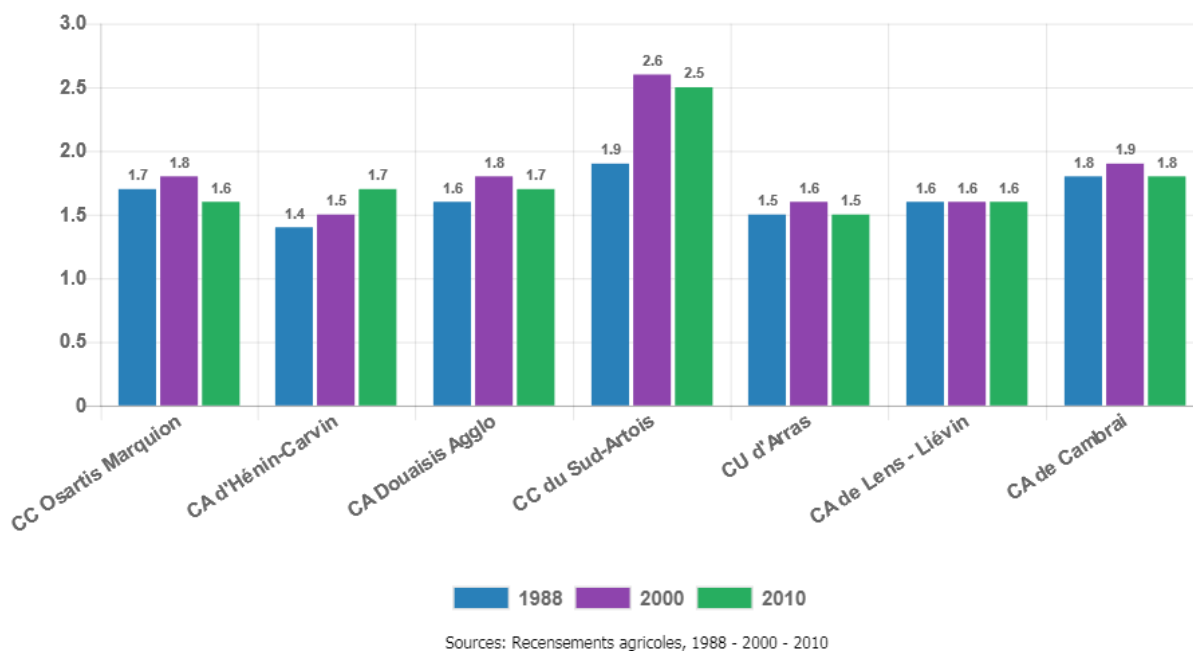
Nombre d'UTA par territoire

Entre 1988 et 2000, la CC Osartis Marquion a ainsi perdu près de 39 % de ses emplois agricoles, autant que le Département, puis environ 30% entre 2000 et 2010, cette fois de manière plus prononcé que le Département et la Région. Entre 1988 et 2010, cela représente une perte de près de 58% des emplois agricoles.

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC Osartis Marquion	-511	-38.92	-243	-30.3	-754	-57.43
Pas-de-Calais	-9826	-38.64	-4314	-27.65	-14140	-55.61
Hauts-de-France	-33435	-35.92	-13831	-23.19	-47266	-50.78

Évolution du nombre d'Unités de Travail Agricole

Comparativement aux autres territoires intercommunaux à proximité, la CC Osartis Marquion dispose d'un nombre d'UTA par exploitation stable et globalement dans la moyenne de ces autres territoires, à l'exception de la CC Sud-Artois qui dispose d'un nombre d'UTA par exploitation sensiblement plus élevé (2,5 en 2010).



Nombre moyen d'UTA par exploitation

Il est néanmoins important de souligner qu'en valeur absolue tous les territoires intercommunaux ont perdu des emplois agricoles entre 1988 et 2010, allant de -40% à -58%.

À l'échelle communale, la situation est relativement homogène avec des pertes plus ou moins importantes dans les communes.

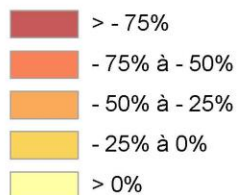
 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis
Marquion

☐ Limites communales

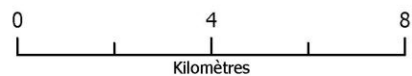


Limites départementales

Evolution du nombre d'unité de travail annuel des exploitations agricoles entre 1988 et 2010 :



● Evolution brute du nombre d'unité de travail annuel des exploitations agricoles entre 1988 et 2010



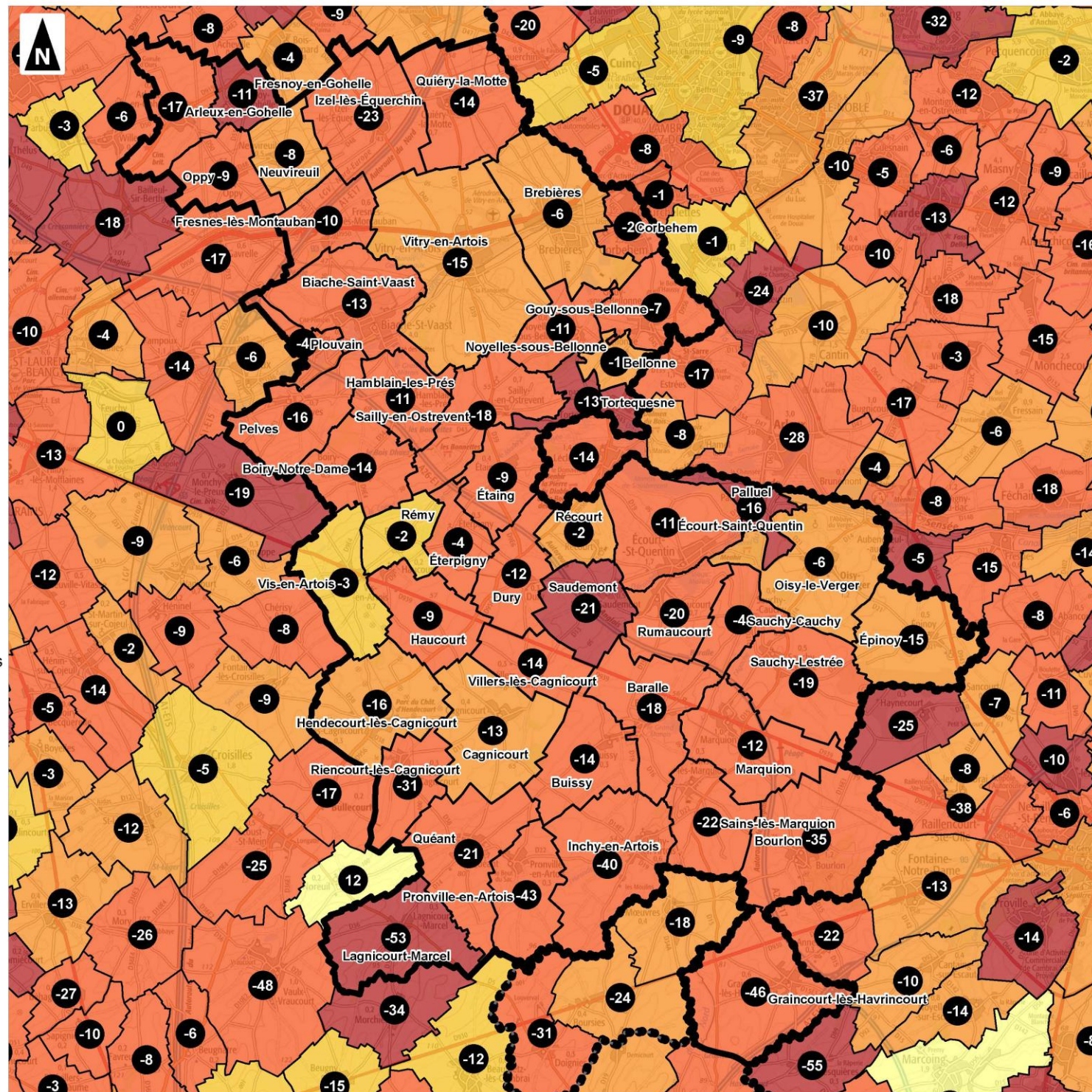
1:110 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019

Source de fond de carte : IGN

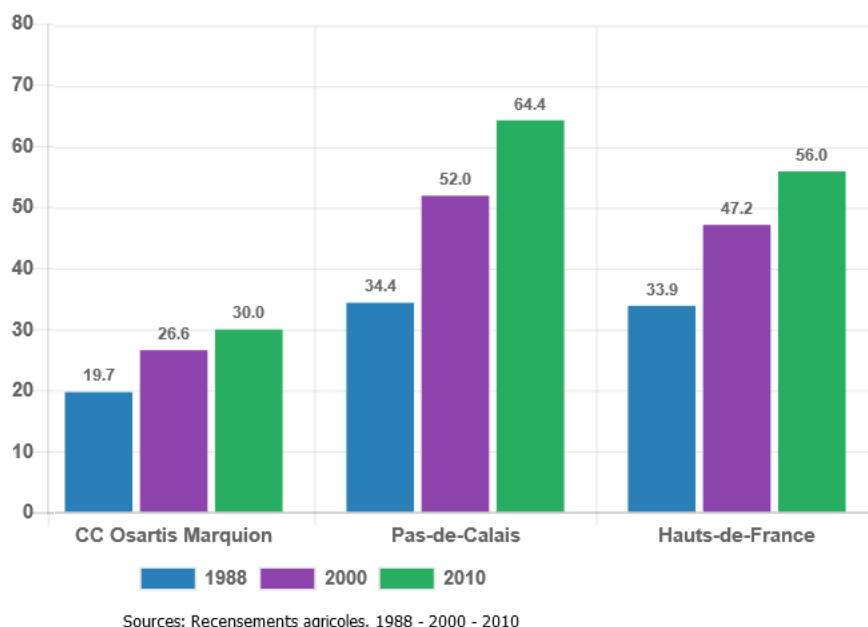
Sources de données : RGA - IGN - audicé urbanisme, 2019



3.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 1988 et 2010 à l'échelle de la Communauté de Communes Osartis Marquion, de manière moins importante que le Département ou la Région. Il est important de constater que l'élevage est moins présent sur les exploitations du territoire intercommunal qu'à l'échelle du Département et des Hauts-de-France, où le nombre d'UGB par exploitation est plus important en 2010.



Nombre moyen d'UGB par exploitation

Bien que le nombre d'UGB par exploitation ait progressé, en valeur absolue l'élevage est passé de 15 167 UGB en 1988 à 10 743 UGB en 2010, soit un recul de 29% depuis 1988. Il est intéressant de constater que l'élevage a également reculé entre 1988 et 2010 au niveau départemental et régional. L'élevage, en recul, s'est ainsi concentré dans un nombre moins grand d'exploitations, traduisant une intensification des pratiques. Le nombre d'UGB total a davantage diminué sur Osartis Marquion qu'au niveau du Département (-24%) et de la Région (-18%). La tendance à l'intensification est ainsi un peu plus rapide sur le territoire intercommunal.

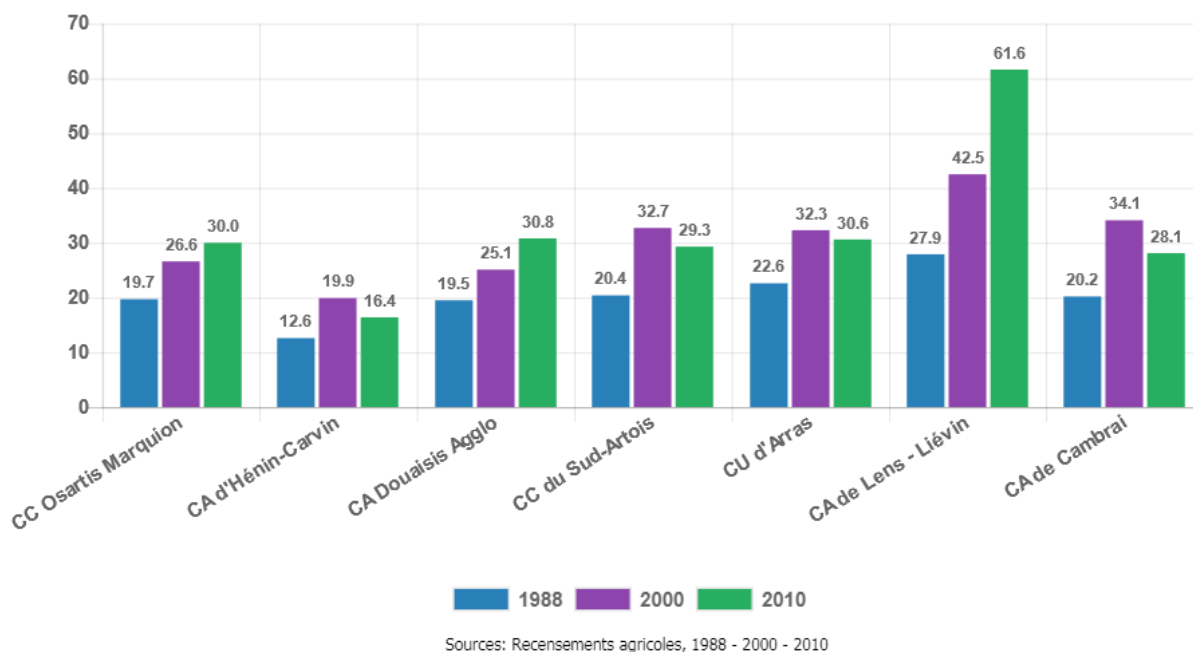
	1988	2000	2010
CC Osartis Marquion	15167	11778	10743
Pas-de-Calais	569844	485665	433401
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Nombre d'UGB par territoire

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC Osartis Marquion	-3389	-22.34	-1035	-8.79	-4424	-29.17
Pas-de-Calais	-84179	-14.77	-52264	-10.76	-136443	-23.94
Hauts-de-France	-223541	-11.94	-118276	-7.17	-341817	-18.26

Évolution du nombre d'UGB par territoire

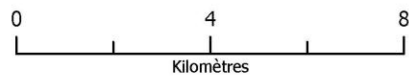
Comparativement aux autres territoires intercommunaux voisins, Osartis Marquion est dans la moyenne du nombre d'UGB par exploitation en 2010. Seule la CA de Lens-Liévin se distingue par l'importante évolution de son nombre d'UGB par exploitation. En valeur absolue, le nombre d'UGB a diminué sur l'ensemble des territoires intercommunaux (de -6% à -51%).



Nombre moyen d'UGB par exploitation

À l'échelle des Communes, la situation est assez hétérogène avec certaines communes ayant vu leur nombre d'UGB moyen par exploitation augmenter voire fortement augmenter tandis que la majorité a vu son cheptel moyen des exploitations diminuer.

Evolution du cheptel des exploitations agricoles entre 1988 et 2010



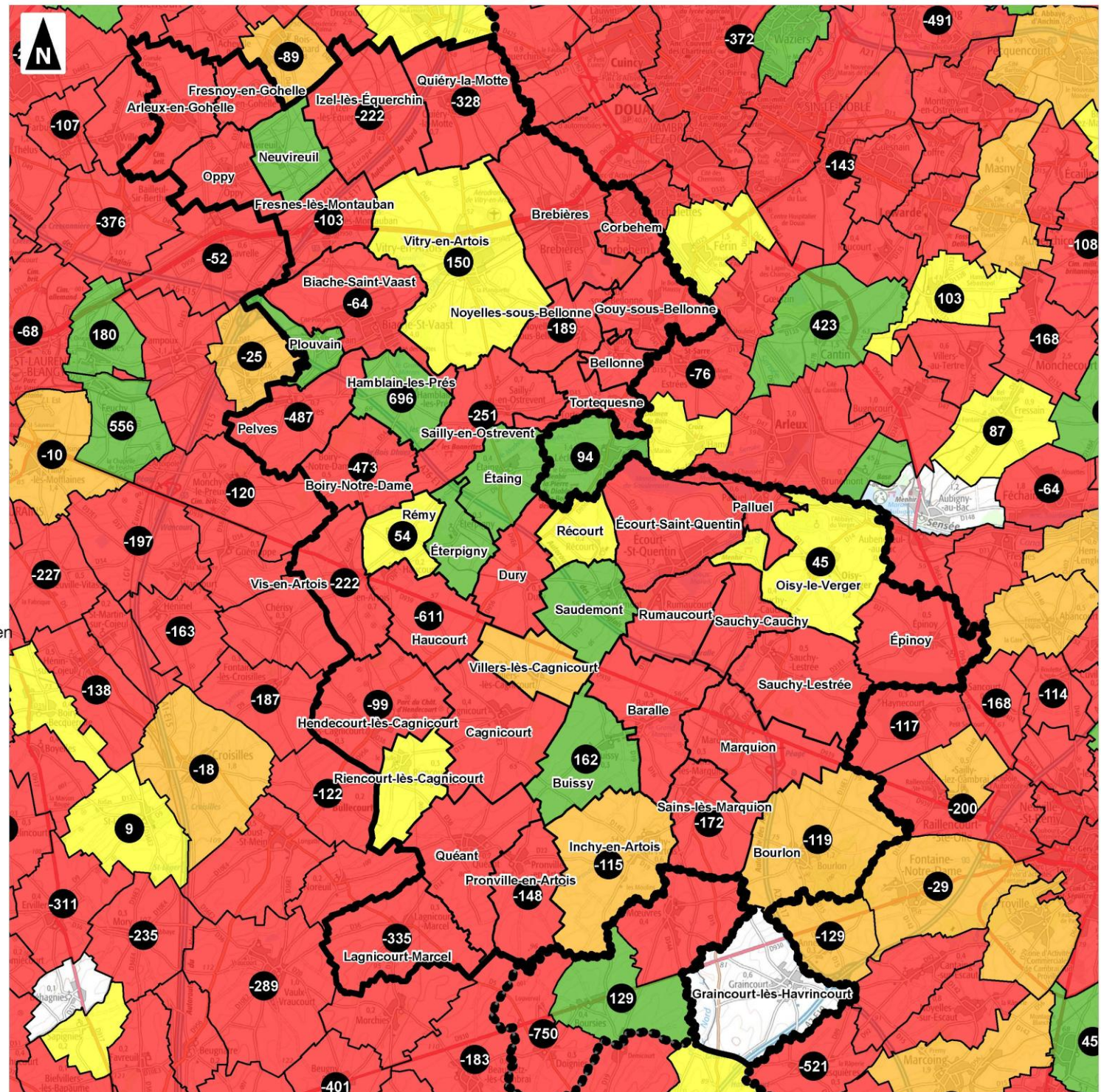
1:110 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019

Source de fond de carte : IGN

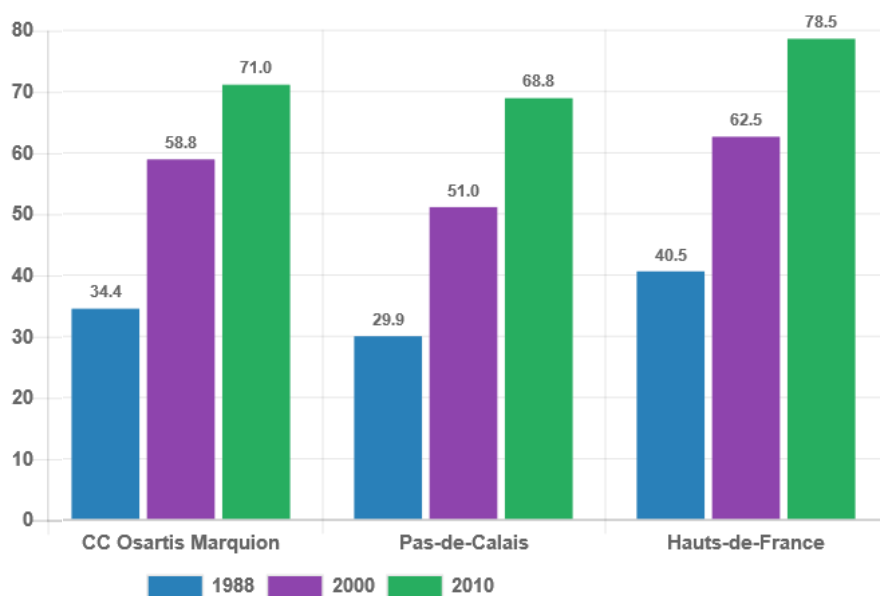
Sources de données : RGA - IGN - audicé urbanisme, 2019



3.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de la CC Osartis Marquion a progressé de la même manière que les exploitations de l'ensemble du Département ainsi que des Hauts de France.



Sources: Recensements agricoles, 1988 - 2000 - 2010

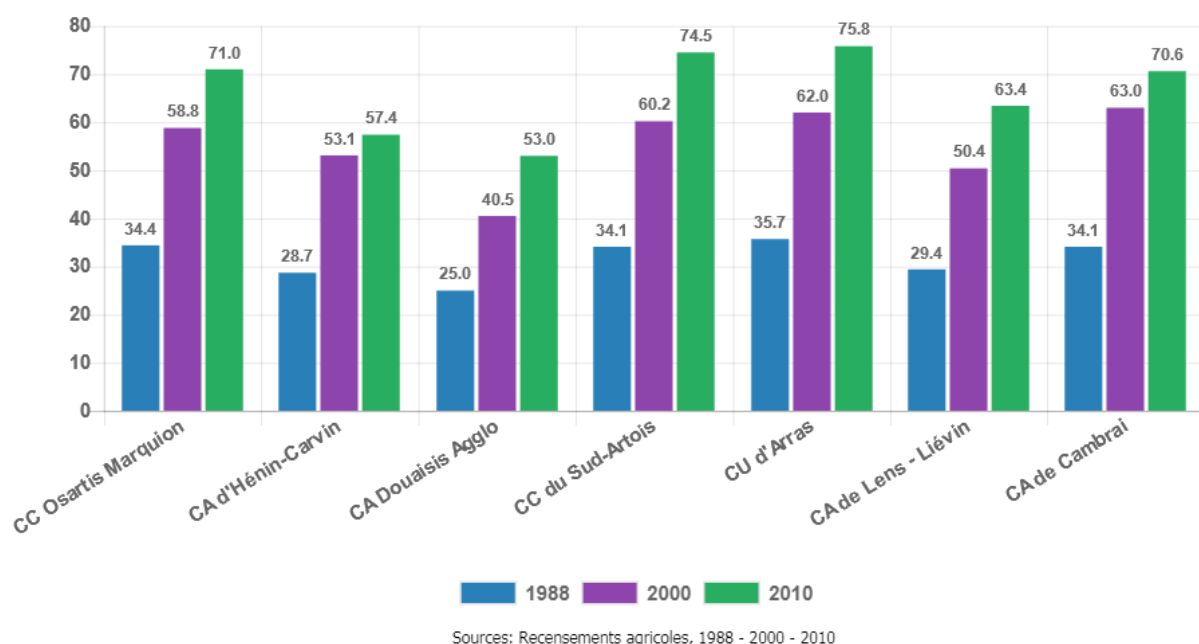
SAU moyenne par exploitation

Malgré une augmentation de la SAU moyenne des exploitations, à l'échelle de l'intercommunalité, la SAU totale a baissé de 4% entre 1988 et 2010. Cette baisse est en revanche moins importante qu'au niveau du Département (-6%).

	1988	2000	2010
CC Osartis Marquion	26501	26057	25403
Pas-de-Calais	495186	476534	463412
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

SAU des exploitations des territoires

Toutes les intercommunalités voisines ont vu la taille moyenne de leur exploitation augmenter. La SAU moyenne des exploitations de la CC Osartis Marquion se situe dans la tranche supérieure des exploitations du secteur, avec environ 71 ha en moyenne par exploitation. La CU d'Arras est le territoire qui a les exploitations à la taille la plus importante, tandis que Douaisis Agglo a les exploitations de la plus petite taille.



SAU moyenne des exploitations

Tous les territoires intercommunaux voisins n'ont pas connu la même perte de surfaces agricoles utiles. Certaines SAU intercommunales ont plutôt stagnés comme la CC Sud Artois (-0,28%) et la CA de Cambrai (-0,23%), tandis que les autres ont également diminué. La CA Hénin Carvin est le territoire intercommunal ayant le plus perdu de SAU agricole entre 1988 et 2010.

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC Osartis Marquion	-444	-1.68	-654	-2.51	-1098	-4.14
CA d'Hénin-Carvin	-667	-13.43	-568	-13.21	-1235	-24.86
CA Douaisis Agglo	-590	-4.41	-651	-5.09	-1241	-9.28
CC du Sud-Artois	-295	-0.77	187	0.49	-108	-0.28
CU d'Arras	-643	-2.73	-956	-4.17	-1599	-6.78
CA de Lens - Liévin	-77	-0.69	-804	-7.22	-881	-7.86
CA de Cambrai	-704	-2.15	629	1.96	-75	-0.23

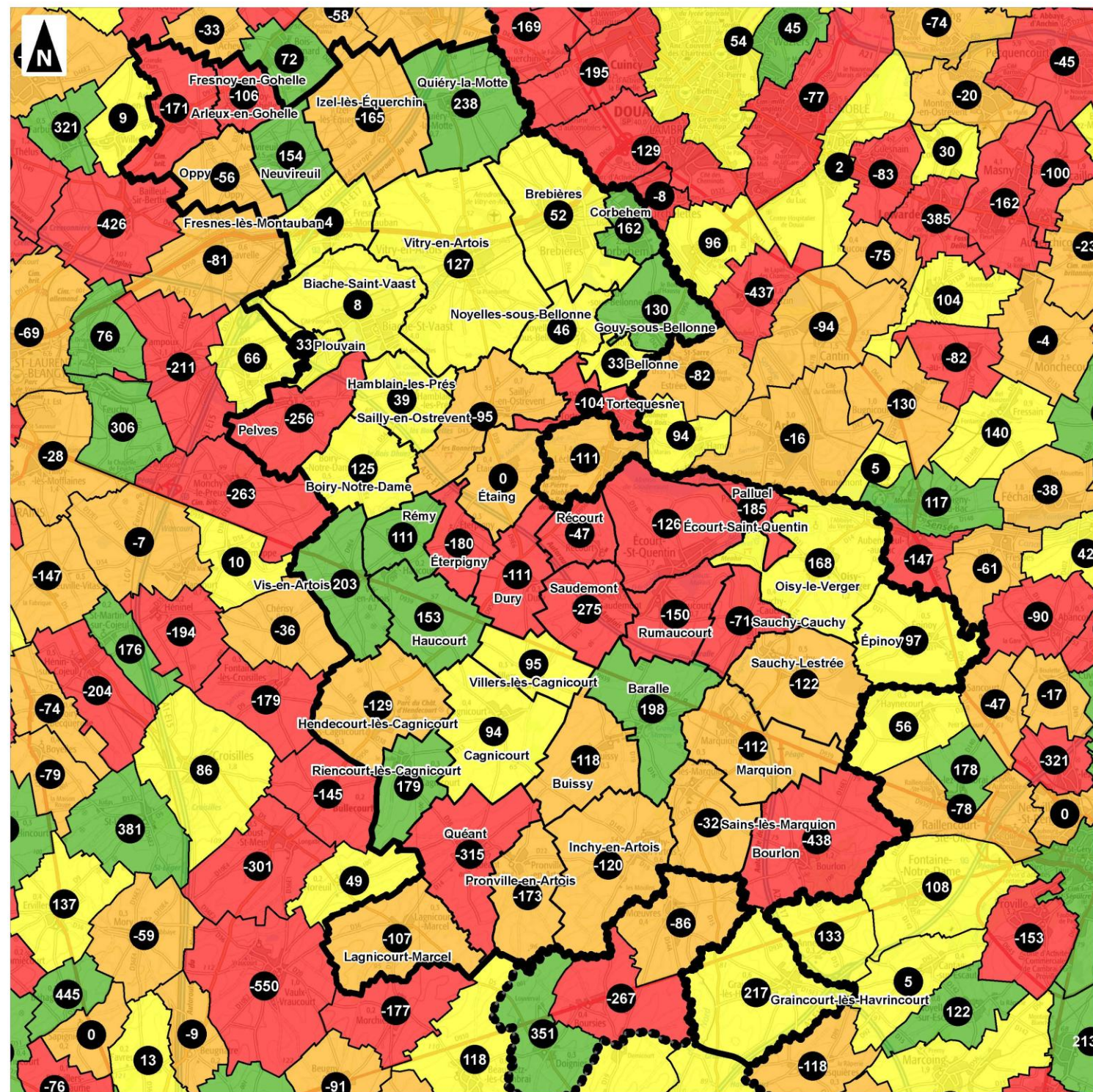
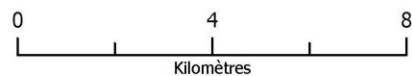
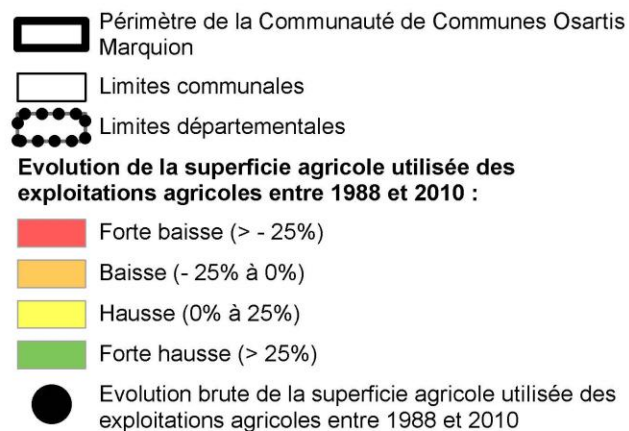
Évolution de la SAU des exploitations

À l'échelle des Communes, la situation est assez hétérogène avec certaines communes ayant vu SAU moyenne par exploitation augmenter voire fortement augmenter tandis que d'autres ont vu leur SAU moyenne diminuer.

Cela s'explique par le jeu des reprises d'exploitations agricoles par leurs voisins qui ont leur siège d'exploitation sur une commune différente. Une forte diminution de la SAU moyenne des exploitations ne veut pas dire une perte des terres agricoles de même ampleur sur la commune. Ainsi, les fortes diminutions

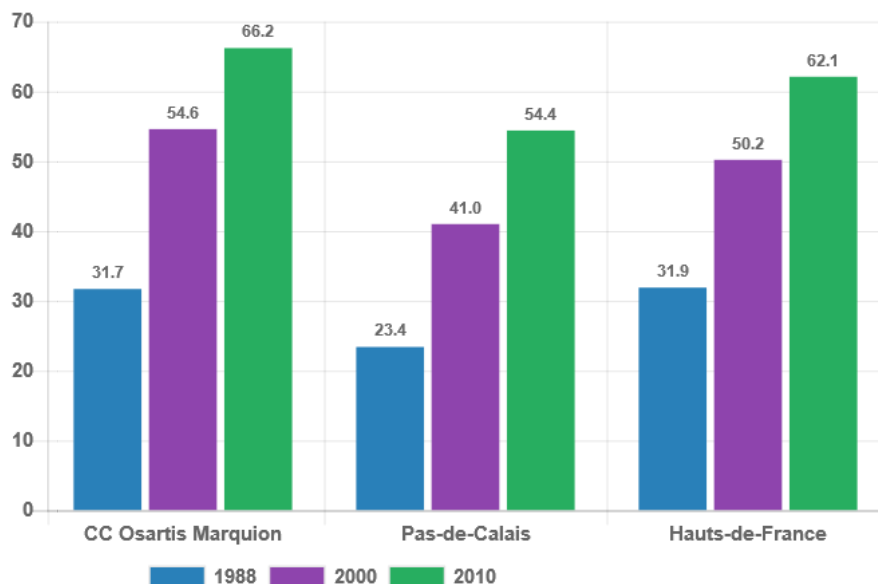
s'expliquent généralement par la disparition d'une exploitation agricole sur la commune au profit d'autres exploitations ayant leur siège sur des communes voisines.

Evolution de la superficie agricole utilisée des exploitations agricoles entre 1988 et 2010



3.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

De la même manière que la SAU totale moyenne augmente, les surfaces en terres labourables augmentent également dans le même rythme.



Sources: Recensements agricoles, 1988 - 2000 - 2010

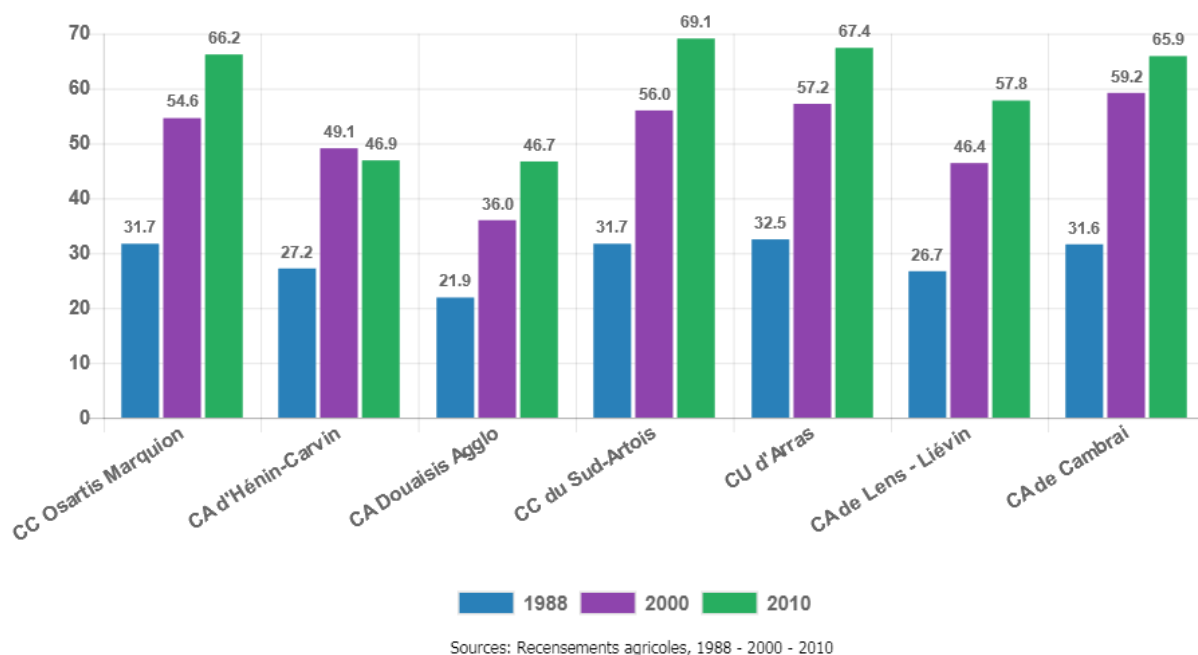
SAU moyenne en terres labourables par exploitation

En valeur absolue, la CC Osartis Marquion a tout de même perdu entre 1988 et 2010 environ 3% des terres labourables, soit environ 765 ha. Le Département et la Région des Hauts de France ont également une baisse des terres labourables.

	1988	2000	2010
CC Osartis Marquion	24448	24189	23683
Pas-de-Calais	387396	382526	366604
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Surfaces labourables par territoire

L'augmentation des surfaces de terres labourables par exploitation est globalement constatée au niveau des territoires intercommunaux voisins, à l'exception de la CA Hénin Carvin.



SAU moyenne en terres labourables par exploitation

La CC Osartis Marquion n'est pas le territoire intercommunal du secteur qui a perdu le plus de terres labourables en valeur absolue. De manière générale, toutes les EPCI ont perdu des terres labourables entre 1988 et 2010, à l'exception de la CA de Cambrai.

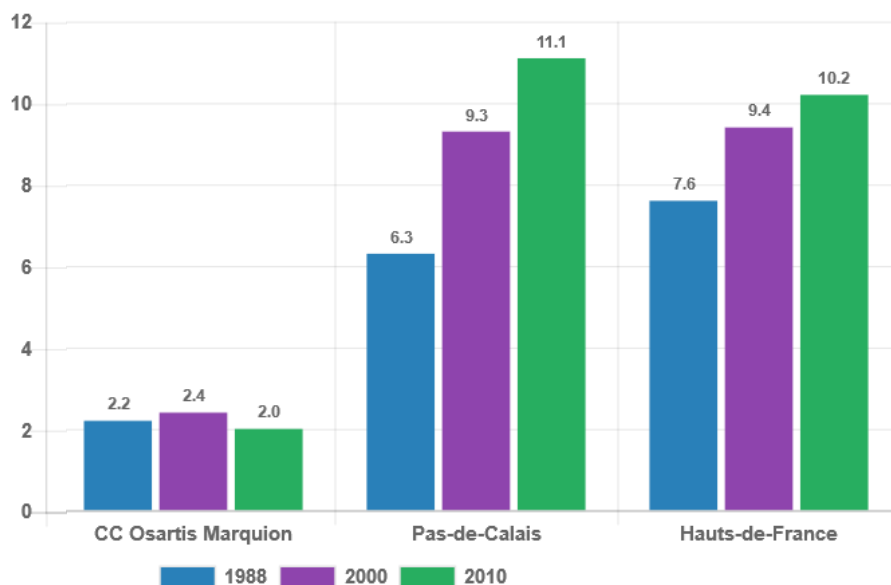
	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC Osartis Marquion	-259	-1.06	-506	-2.09	-765	-3.13
CA d'Hénin-Carvin	-723	-15.37	-931	-23.39	-1654	-35.16
CA Douaisis Agglo	-322	-2.75	-691	-6.07	-1013	-8.66
CC du Sud-Artois	-135	-0.38	16	0.05	-119	-0.33
CU d'Arras	-330	-1.54	-1605	-7.59	-1935	-9.01
CA de Lens - Liévin	68	0.67	-838	-8.17	-770	-7.55
CA de Cambrai	-287	-0.94	400	1.33	113	0.37

Évolution de la SAU en terres labourables

3.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe (STH) correspondent aux prairies permanentes sur le territoire.

La STH moyenne par exploitation a légèrement diminué sur le territoire intercommunal entre 1988 et 2010. Il est important de noter que le territoire d'Osartis Marquion a nettement moins de prairies permanentes par exploitation que les exploitations à l'échelle départementale ou régionale, qui ont de leur côté vu leur proportion par exploitation augmenter entre 1988 et 2010. Ce constat s'explique par le recul de l'élevage en nombre d'UGB totaux à l'échelle intercommunale et à l'intensification des pratiques.



Sources: Recensements agricoles, 1988 - 2000 - 2010

SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

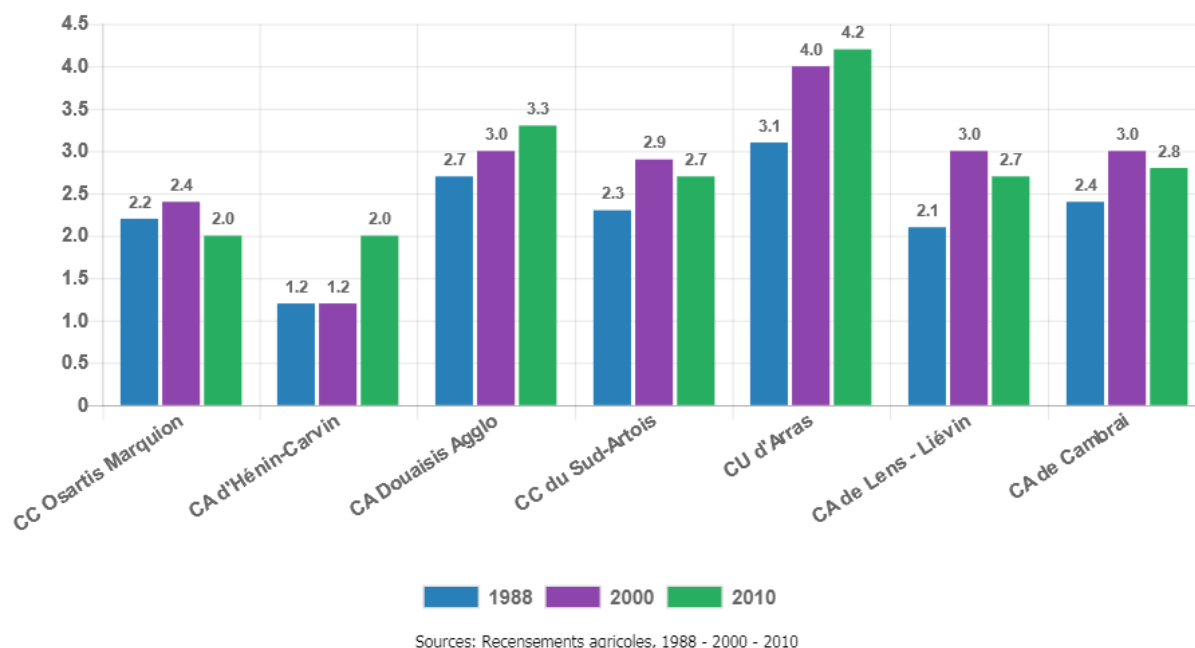
Les surfaces toujours en herbe sont ainsi passées de 1716 ha en 1988 à 705 ha en 2010, soit une perte de plus de 59%. Cette tendance s'est également observée à l'échelle départementale et régionale dans des proportions néanmoins plus faibles (-24% pour le Pas-de-Calais et -34% pour les Hauts-de-France).

Il est important de noter le rôle important des prairies permanentes dans la gestion des ruissellements et des épisodes d'inondation, ainsi qu'en tant que puits de carbone.

	1988	2000	2010
CC Osartis Marquion	1716	1062	705
Pas-de-Calais	105186	87223	74687
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Surfaces Toujours en Herbe des exploitations

La diminution des surfaces toujours en herbe moyennes par exploitation ne se retrouve pas sur les territoires intercommunaux voisins qui voient leurs surfaces par exploitation augmenter.



SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

Tous les territoires intercommunaux voisins ont vu leurs STH baisser sur le territoire en valeur absolue, allant de -38% à -59%. Osartis Marquion est le territoire ayant vu ses STH le plus diminué.

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC Osartis Marquion	-654	-38.11	-357	-33.62	-1011	-58.92
CA d'Hénin-Carvin	-111	-53.88	34	35.79	-77	-37.38
CA Douaisis Agglo	-462	-32.38	-217	-22.49	-679	-47.58
CC du Sud-Artois	-749	-28.73	-452	-24.33	-1201	-46.07
CU d'Arras	-581	-28.04	-266	-17.84	-847	-40.88
CA de Lens - Liévin	-157	-19.29	-217	-33.03	-374	-45.95
CA de Cambrai	-732	-32.08	-249	-16.06	-981	-42.99

Évolution de la SAU toujours en herbe

Evolution de la superficie agricole utilisée toujours en herbe des exploitations agricoles entre 1988 et 2010

 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion

 Limites communales

 Limites départementales

Evolution de la superficie agricole utilisée toujours en herbe entre 1988 et 2010 :

 Forte baisse (< - 25%)

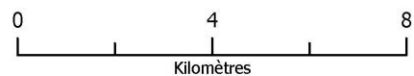
 Baisse (- 25% à 0%)

 Hausse (0% à 25%)

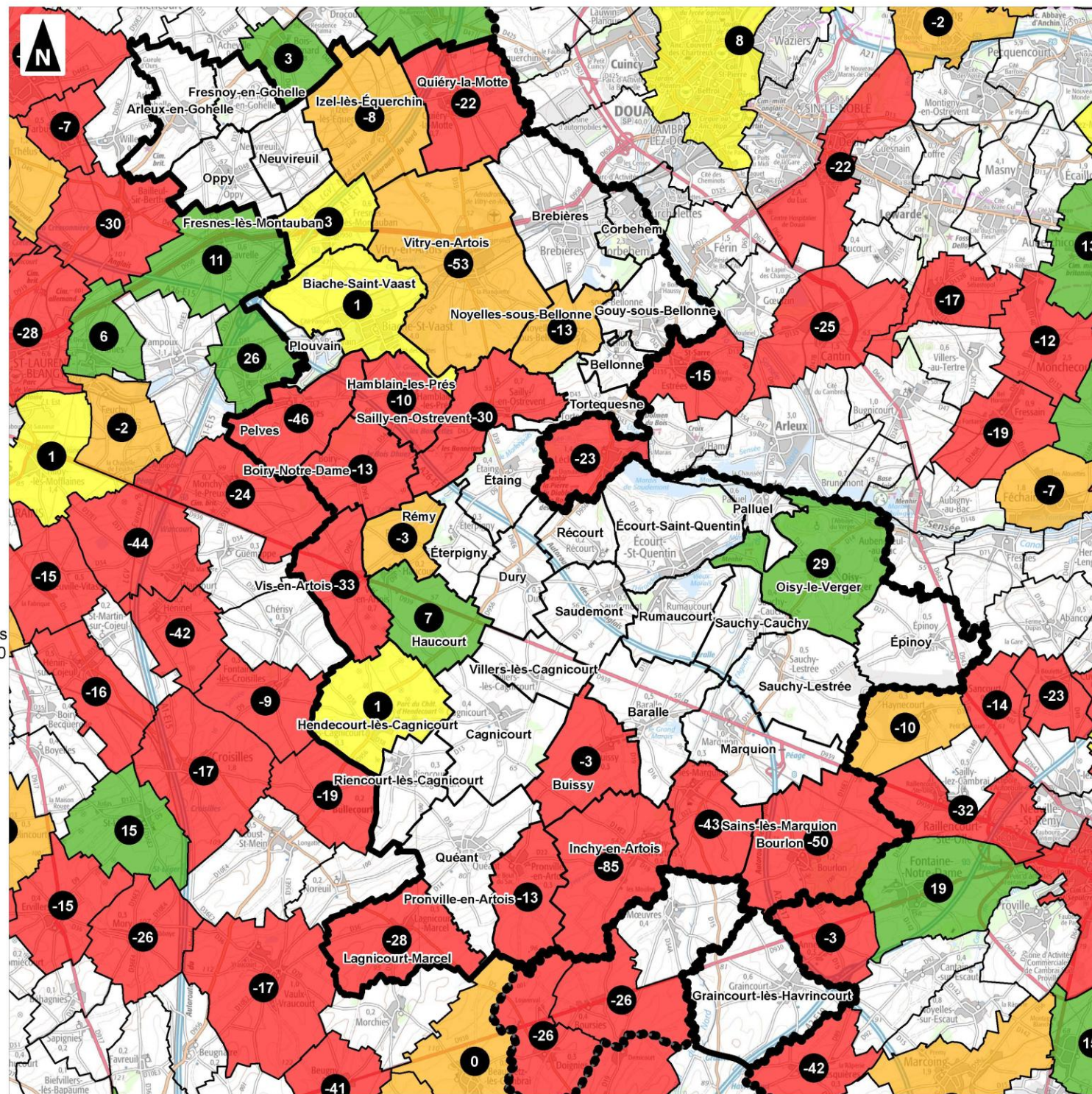
 Forte hausse (> 25%)

 Evolution brute de la superficie agricole utilisée toujours en herbe des exploitations agricoles entre 1988 et 2010

(Sauf données manquantes ou égales à 0)



1:110 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Evolution constatée entre la prescription de la procédure et l'approbation du PLUi :

- Le nombre d'exploitations sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis Marquion a continué de diminuer entre 2010 et 2020, passant de 358 à 298 ;
- Le nombre d'UTA par exploitation a légèrement diminué depuis 2010, passant de 552 à 471. Soit une diminution de 15% entre 2010 et 2020 ;
- Le nombre d'UGB par exploitation avait diminué de 29% entre 1988 et 2010 sur le territoire. Cette diminution est toujours observable entre 2010 et 2020 passant de 10 743 à 9 851 UGB ;
- La SAU moyenne des exploitations augmente très légèrement depuis 2010 passant de 25 401 à 25 462 hectares, les SAU en terres labourables et en surfaces toujours en herbes sont, elles aussi, en légère augmentation sur cette même période.

Ces tendances s'inscrivent dans la continuité des observations liées aux données de 2010 et ne remettent pas en cause les analyses du recensement général agricole réalisées précédemment.

Chapitre 4. ANALYSE DES DONNEES D'OCCUPATION DU SOL AGRICOLE ET AGRONOMIQUE

4.1 Registre Parcellaire Graphique

4.1.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

4.1.2 Sur le territoire Osartis-Marquion

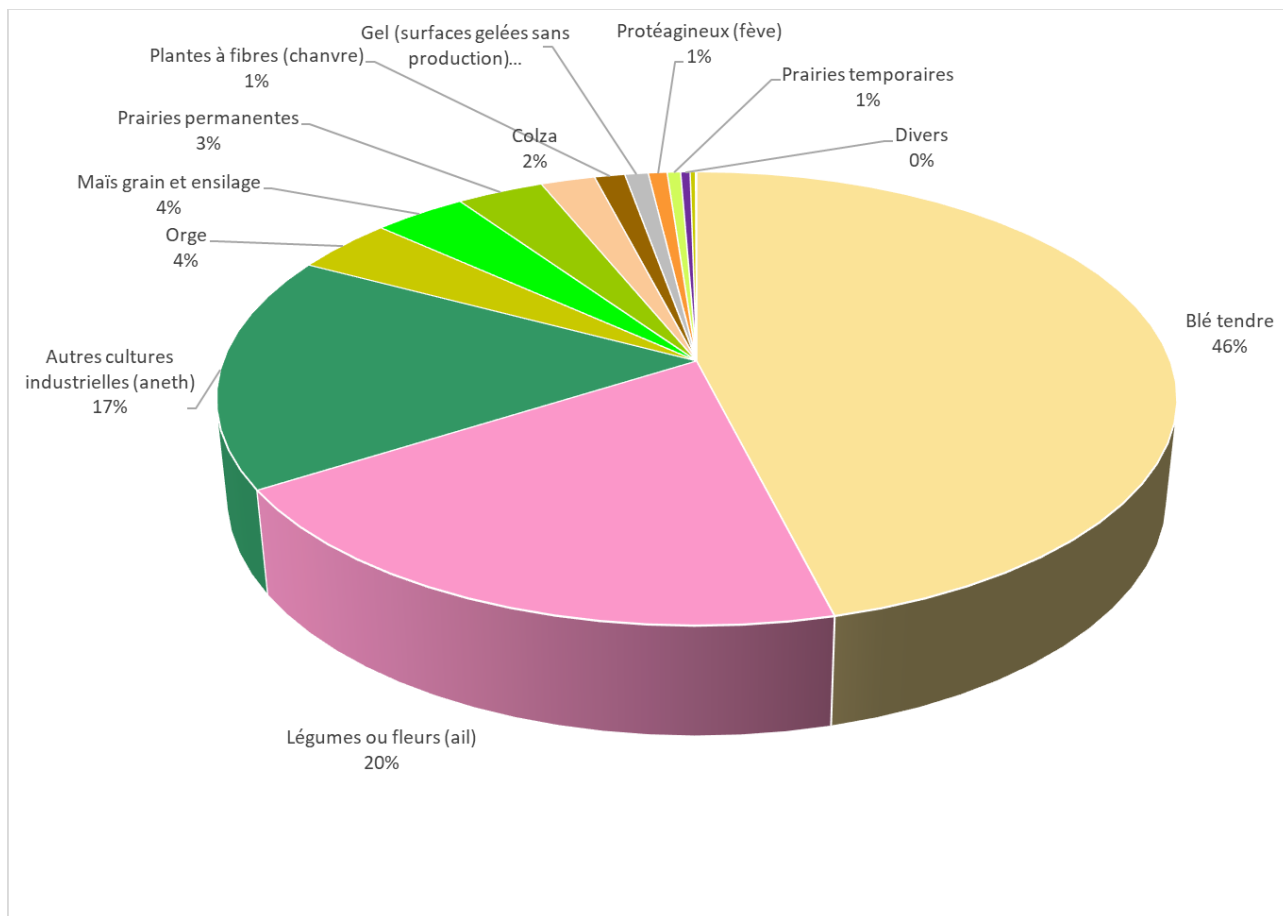
Sur le territoire intercommunal, l'analyse s'est portée sur les années 2016-2017. Les surfaces suivantes par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Libellé Groupe Culture	Surfaces (ha)	Pourcentage	Surfaces (ha)	Pourcentage
	2017		2016	
Blé tendre	11 801,7649	46,1%	12381,1431	48,1%
Légumes ou fleurs (ail)	5 112,105	20,0%	4485,2022	17,4%
Autres cultures industrielles (aneth)	4 289,3089	16,7%	3674,8782	14,3%
Orge	1 009,7928	3,9%	1241,8657	4,8%
Maïs grain et ensilage	939,9101	3,7%	1098,3398	4,3%
Prairies permanentes	882,0647	3,4%	910,8451	3,5%
Colza	549,2287	2,1%	699,9848	2,7%

Plantes à fibres (chanvre)	307,2439	1,2%	292,818	1,1%
Gel (surfaces gelées sans production)	236,7323	0,9%	264,3969	1,0%
Protéagineux (fève)	190,2853	0,7%	272,773	1,1%
Prairies temporaires	135,8647	0,5%	154,2484	0,6%
Divers	95,4912	0,4%	106,4857	0,4%
Autres céréales (avoine)	53,8841	0,2%	32,7443	0,1%
Vergers (agrumes)	9,8552	0,0%	9,8552	0,0%
Estives et landes (bois pâturé)	1,9473	0,0%	1,3165	0,0%
Autres oléagineux (arachide)	0,5704	0,0%	0,6866	0,0%
Fourrage (betteraves fourragères)	0,0459	0,0%	102,9213	0,4%

Registre Parcellaire Graphique sur Osartis Marquion

L'assolement moyen est représenté ci-après. La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 46%. Les cultures d'ail d'Arleux arrivent en second. La culture d'aneth comme autre culture industrielle arrive en troisième position.



Assolement moyen sur le territoire intercommunal

4.2 Qualité agronomique des terres

Le référentiel Régional Pédologique de Nord-Pas-de-Calais indique que la grande majorité des sols sur le territoire intercommunal sont des sols limoneux éoliens et localement crayeux de plateaux de la partie centrale du Haut-Pays. Il s'agit majoritairement de brunisols à hauts rendements. La valeur agronomique des terres est ainsi importante sur les zones de plateau à travers la présence de bonnes terres limoneuses.

Au nord, des sols crayeux, superficiels et peu profonds, des glaciis et plateaux au sud-est de Lens et au sud de Doua sont présents et présentent de moins bons rendements et davantage de difficultés à être travaillés.

Il indique également la présence de sols fortement à très fortement hydromorphes des alluvions limoneuses hypercalcaires et tourbeuses de la vallée de la Sensée. Dans les vallées, le sous-sol humide, constitué d'alluvions argilo-sableuses est favorable à l'installation de prairies, de peupliers et même parfois de cultures maraîchères.

Enfin, sur les buttes sableuses occupées par le Tertiaire s'installe une végétation constituée de bosquets et de taillis.

La richesse agronomique exceptionnelle des terres cultivables de la région, combinée à des conditions climatiques tempérées et favorables aux cultures et à l'herbe, constituent le socle d'une économie agricole et agro-alimentaire puissante et variée.

Occupation du sol agricole - 2017

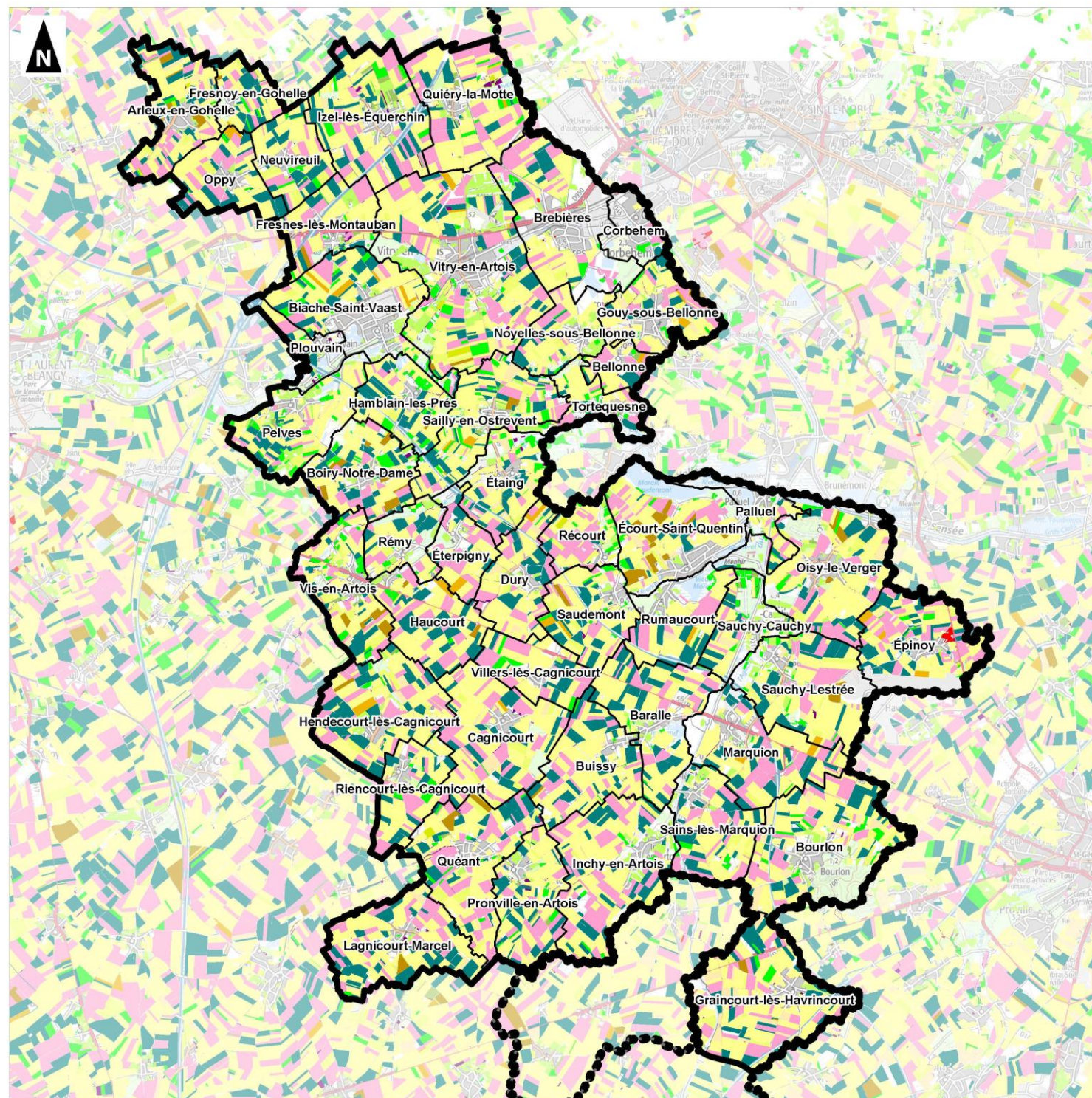
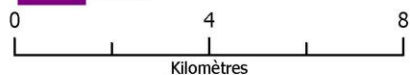
 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion

 Limites communales

 Limites départementales

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

-  Blé tendre
-  Maïs grain et ensilage
-  Orge
-  Autres céréales
-  Colza
-  Autres oléagineux
-  Protéagineux
-  Plantes à fibres
-  Gel (surfaces gelées sans production)
-  Légumineuses à grains
-  Fourrage
-  Estives et landes
-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Vergers
-  Fruits à coque
-  Autres cultures industrielles
-  Légumes ou fleurs
-  Divers



Chapitre 5. FILIERES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

5.1 Filière agroalimentaire en France

La filière agroalimentaire regroupe les entreprises de transformation des produits agricoles et alimentaires. Composée à 98% de PME, les industries de la viande et du lait emploient 40% des effectifs du secteur et les coopératives agroalimentaires produisent 40% du chiffre d'affaires du secteur.

En 2018, la filière représente 18 365 entreprises, 386 412 Équivalent Temps Plein, 170,6 Milliards d'Euros de chiffre d'affaires, dont 22% à l'exportation.

5.2 Filière agroalimentaire en Hauts de France

Source : les industries de l'agro-alimentaire : un pilier de l'économie des Hauts-de-France – Décembre 2017

Les conditions pédoclimatiques très favorables à l'agriculture, associées aux compétences des agriculteurs, ont permis de placer la région en tête de bon nombre de spécialités agricoles. Au total, ce sont 40 productions agricoles différentes pour lesquelles les Hauts-de-France tiennent les 5 premières marches du podium national. Et parmi les plus symboliques, la région est la 1^{ère} de France pour le blé tendre, la betterave sucrière, l'endive, les pommes de terre (plant, consommation, féculé) ou encore les petits pois.

La puissance des capacités de production, la qualité et la diversité de ces ressources agricoles se sont transmises aux industries agroalimentaires régionales, ainsi qu'aux activités de négoce et de logistique qui sont indispensables à la valorisation de ces volumes exceptionnels, bruts ou transformés.



Rang de la région Hauts-de-France dans les productions nationales sur les volumes produits - source : Agreste - SAA 2015

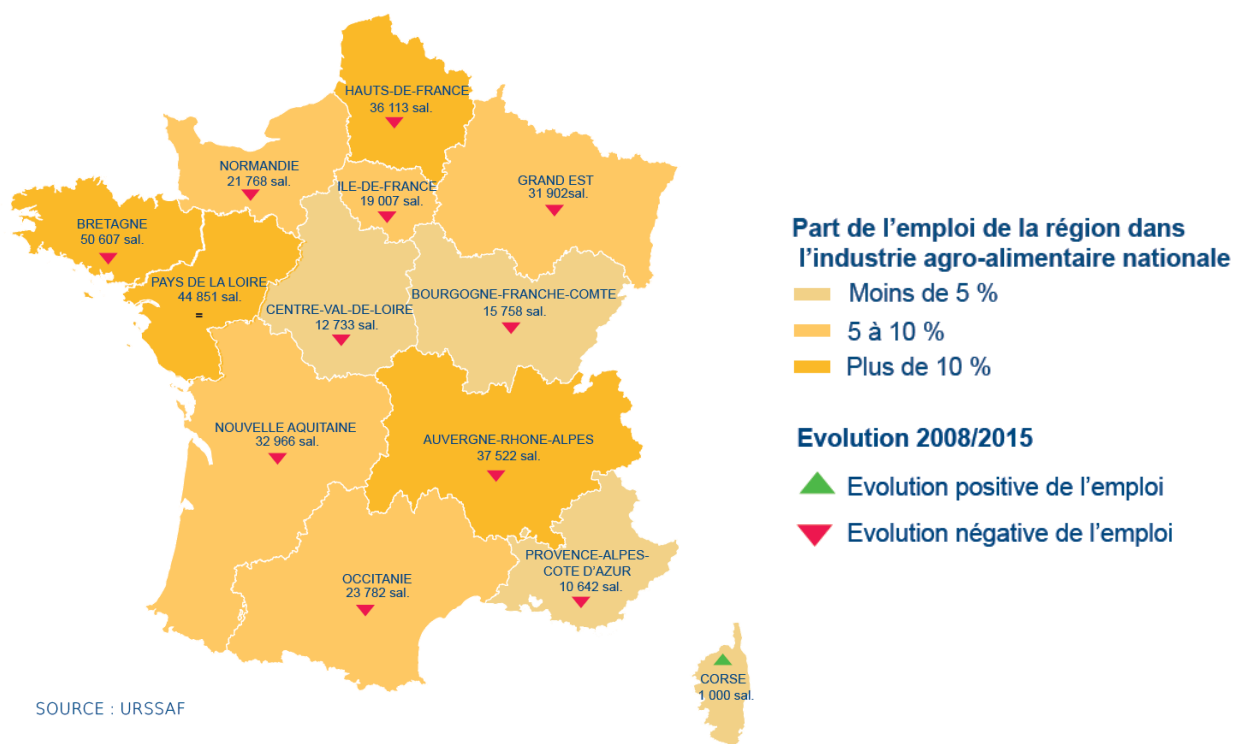
La diversité est certainement le qualificatif qui caractérise le mieux les IAA en Hauts-de-France. En effet, toutes les activités de l'agro-alimentaire sont présentes sur le territoire et la fusion des deux régions Nord-Pas de Calais et Picardie est venue renforcer cette situation.

Première force de la région, la production et la transformation de pommes de terre avec 57% des emplois français situés dans la région (notamment grâce à la présence de McCain à Béthune et à Harnes). De même, les Hauts-de-France sont le premier employeur de France pour la transformation des fruits et légumes (19% de l'emploi), mais aussi pour celle des céréales, grains et produits amylacés (39% de l'emploi) avec comme tête de file Roquette mais aussi Tereos Syral.

Outre ces pôles positions, les Hauts-de-France sont présents dans chaque filière de l'agroalimentaire et occupent toujours une place de choix : 3ème pourvoyeur d'emplois dans la filière des corps gras (17% de l'emploi national), 4ème pour la filière pain, pâtisserie, boulangerie, biscuiterie, pâtes.

L'exploitation des chiffres permet de mettre en avant le leadership de la région en termes d'emplois dans la production de sucre (38% de l'emploi national avec la présence de Tereos et de Saint-Louis sur le territoire), mais aussi dans la production de glaces et sorbets (Häagen-Dazs, Nestlé Grand Froid...) avec 29% de l'emploi national.

Les Hauts-de-France brillent également dans la fabrication de bières, en se classant comme seconde région employeuse derrière le Grand-Est avec 24% de l'emploi national.



Les Hauts-de-France : 4ème région agro-alimentaire française – Source : URSSAF

5.3 Entreprises agroalimentaires sur Osartis Marquion

Sur le territoire intercommunal, les entreprises agroalimentaires suivantes sont recensées :

Établissement	Commune	Type	Effectif
Le Petit Cuisinier	Vitry-en-Artois	Fabrication de plats préparés	100 – 199 salariés
Artésienne de Minoterie	Vitry-en-Artois	Meunerie	20-49 salariés
NXTFOOD (Accro)	Vitry-en-Artois	Production de steaks végétaux	50 à 99 salariés
Copiaa	Brebières	Arômes alimentaires	/

Recensement des entreprises de la filière agro-alimentaire sur Osartis Marquion

De nombreuses industries agroalimentaires sont situées à proximité du territoire intercommunal, notamment sur la Communauté Urbaine d'Arras (Haagen Dazs, Daunat, Ingredia, Société Industrielle des Oléagineux...), sur la Communauté de Communes du Sud-Artois (Bonduelle), sur la Communauté de Communes Lens-Liévin (McCain...) ou Douais Agglo (Lactalis...).

Chapitre 6. PROJETS EN COURS TOUCHANT L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

6.1 Canal Seine Nord Europe

La réalisation d'une grande infrastructure comme le canal Seine-Nord Europe nécessite d'acquérir les terrains et de réorganiser l'ensemble des parcelles autour du canal.

L'opération d'aménagement foncier liée au Canal Seine-Nord Europe (33 500 hectares) est consécutive à la réalisation du canal à grand gabarit. Le 4 avril 2017 s'est tenue la Commission intercommunale Interdépartementale d'Aménagement Foncier (CIAF) validant le périmètre et le mode d'aménagement foncier avec inclusion de l'emprise. Concernant cette opération, le Département engage et règle les dépenses qui sont intégralement remboursées par la Société du Canal Seine-Nord Europe, maître de l'ouvrage. Elle a été ordonnée le 20 avril 2018. La phase de classement des terres était en cours en 2018 et devrait durer plus d'un an.

La démarche Grand Chantier est entrée ce 4 février 2020 dans sa phase opérationnelle. Cet ensemble de 5 dispositifs, copilotés par l'Etat et la région Hauts-de-France, vise à permettre aux territoires traversés par le Canal Seine-Nord Europe de s'organiser afin de tirer tous les bénéfices du futur chantier, notamment en matière d'emploi et de développement économique.

6.2 Appel à projets « Mesures compensatoires boisements et reboisements »

Le projet CSNE implique des défrichements. Conformément aux engagements pris dans le cadre des Déclarations d'Utilité Publique et aux exigences réglementaires, des mesures compensatoires sont nécessaires.

Ainsi que le permet l'article L. 341-6 du code forestier, la SCSNE a choisi de réaliser ces compensations par plantations et replantations. Elle souhaite à travers ce choix contribuer au maintien et au développement de la filière bois régionale, et favoriser plus généralement la bonne insertion du projet dans les territoires concernés sur l'ensemble des dimensions du développement durable ; économie, social, environnement.

Une partie de ces boisements sera réalisée en partenariat avec des propriétaires fonciers, la SCSNE finançant la plantation, en contrepartie d'un engagement de gestion durable du propriétaire sur une durée de 15 ans.

6.3 Dispositifs d'aide au milieu agricole

6.3.1 Mesures agro-environnementales

■ Qu'est-ce qu'une MAEC ?

Les MAEC sont des contrats d'une durée de 5 ans qui prévoient une indemnisation des pratiques environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs, fondée sur des surcoûts et manques à gagner qu'elles entraînent.

Les MAEC constituent un des outils majeurs du second pilier de la PAC pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions sur l'environnement et maintenir les pratiques sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

A l'image de la diversité des territoires, les MAEC sont multiples pour répondre aux enjeux :

- entretenir les éléments paysagers : haies, arbres, mares,
- gérer les prairies de manière plus extensive,
- réduire les produits phytosanitaires ou mettre en place du semis direct sur les sols cultivés,
- prendre un engagement global à l'échelle de l'exploitation sur plusieurs thématiques (phytosanitaires, fertilisation, diversification culturale et rotation, autonomie fourragère) grâce aux MAEC « Systèmes ».

■ Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les agriculteurs, personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole dans la région Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise).

■ Sur le territoire Osartis Marquion

Plusieurs MAEC concernent le territoire d'Osartis Marquion :

- Une MAEC Enjeu Zone Humide, à travers la vallée de la Sensée
- Une MAEC Enjeu Eau potable, à travers l'ORQUE de l'Escrebieux et de Férin
- Une MAEC Enjeu biodiversité
- Une MAEC Enjeu Erosion

6.3.2 Dispositifs d'aides Régionaux

■ Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture : « ACTiv ton installation, prépare ta transmission »

• Objectif(s) :

Faciliter les transmissions d'exploitations, promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs, et maintenir le maximum d'agriculteurs en activité sur le territoire :

- en accompagnant les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (dispositif d'accompagnement « ACTiv ton installation, prépare ta transmission »)
- en accompagnant les porteurs de projet avant et après leur installation (dispositif d'accompagnement « ACTiv ton installation, prépare ta transmission »)
- en aidant les installations créatrices de valeur ajoutée (ARSI/Prêt d'honneur)

■ Activ'Ta Diversification

• Objectif(s) :

- Soutenir les projets de diversification des agriculteurs sur trois volets :
- Les aides aux investissements dans les exploitations,
- L'accompagnement qualifié et accessible en Hauts-de-France,
- La valorisation des réussites de diversification.

■ Aide à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI)

• Objectif(s) :

L'incitation aux échanges et aux interactions entre acteurs est un des enjeux forts affichés par la Stratégie Régionale Agricole et les PDR dans le domaine de l'innovation. En effet, la coopération, notamment entre acteurs économiques et de la recherche-innovation, permet de favoriser l'émergence de solutions innovantes, dans tous les champs, renforçant, par ce biais, la triple performance et des exploitations agricoles et sylvicoles. L'enjeu est donc d'accompagner des projets de coopération dans des domaines catalyseurs d'innovation.

■ Aide à l'investissement productif dans les exploitations agricoles

• Objectif(s) :

Permettre un soutien des investissements productifs pour l'amélioration durable de la situation économique, environnementale, sanitaire et sociale de l'exploitation et assurer une amélioration de la performance globale des entreprises agricoles afin d'assurer leur pérennité.

■ Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique

• Objectif(s) :

Cette mesure vise à accompagner les agriculteurs engagés en agriculture biologique, en compensant tout ou partie des surcoûts liés à l'adoption ou au maintien des pratiques et des méthodes de production de l'agriculture biologique.

Elle est ouverte sur l'ensemble de la région et ne fait l'objet d'aucun zonage.

La mesure est déclinée en deux types d'opération :

- l'opération de conversion à l'agriculture biologique, accessible aux exploitants dont les surfaces sont en première ou en deuxième année de conversion,
- l'opération de maintien de l'agriculture biologique, accessible aux exploitants dont les surfaces sont certifiées en agriculture biologique

■ Développement de la multifonctionnalité : Transformation et commercialisation des produits à la ferme

• Objectif(s) :

Cette opération vise à accompagner les porteurs de projet qui souhaitent développer ou créer des ateliers de transformation, ou réaliser des projets de commercialisation de produits agricoles à la ferme, en contribuant en particulier à une logique de circuits de proximité.

Les objectifs de ces investissements sont :

- la préservation et la valorisation des savoir-faire régionaux, de la diversité des productions agricoles et du patrimoine bâti agricole ;
- le développement, l'adaptation et la capacité d'innovation des exploitations agricoles basés sur les activités de transformation et de commercialisation permettant l'amélioration de leur compétitivité ;
- le maintien, le développement et la valorisation de filières régionales, et notamment des circuits de proximité, en particulier alimentaires ;
- et plus globalement, le renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

Le projet doit correspondre à une unité fonctionnelle d'investissement contribuant directement à l'activité de multifonctionnalité visée.

■ Dispositif d'aide à la mise en place de systèmes agroforestiers

• Objectif(s) :

L'agroforesterie présente un intérêt économique et environnemental, car ces systèmes tirent parti des interactions positives entre les arbres et les autres productions agricoles en conciliant une production à court terme (élevage et/ou culture) et à moyen ou long terme (le bois des arbres comme source d'énergie ou matériau, des fruits, du fourrage, etc.) comme complément de revenu.

■ Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

• Objectif(s) :

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la période 2014-2020 pour les deux PDR des deux régions historiques Nord-Pas de Calais et Picardie. A ce titre, elle pilote, en lien avec l'Etat, la mise en œuvre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) à l'échelle des Hauts-de-France.

La DJA est un dispositif co-financé par l'Etat et le FEADER.

■ Pass'Agri filières en Hauts-de-France (PAFI)

• Objectif(s) :

Ce nouveau dispositif vise à soutenir :

- les projets de diversification des activités à la ferme toutes filières confondues : transformation et commercialisation des produits issus de l'exploitation agricole et ceux liés à des activités d'accueil et de service à la ferme ;
- les investissements productifs spécifiques relatifs à certaines filières agricoles émergentes...

Les objectifs de ces investissements sont les suivants :

- donner une nouvelle dimension à la diversification agricole avec un dispositif harmonisé à l'échelle des Hauts-de-France ;
- améliorer l'accès aux aides en diversification et investissement productif à tous les porteurs de projets, notamment dans les filières émergentes ;
- augmenter le nombre d'exploitations agricoles engagées dans la diversification et permettre ainsi un meilleur partage de la valeur au profit des exploitants agricoles ;
- consolider les projets de diversification déjà engagés.

Chapitre 7. PARTAGE DES ENJEUX AVEC LES ELUS ET LES AGRICULTEURS

7.1 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Comme indiqué dans la méthodologie, 16 réunions agricoles se sont tenues en janvier 2020, organisées par groupe de 3 à 4 communes selon le nombre d'exploitants recensés.

Les communes ont listé les exploitations sur leurs communes. La Communauté de Communes a ensuite invité les exploitants sur la base de ces listings aux 16 réunions.

Deux permanences se sont ensuite tenues, permettant aux exploitants n'ayant pu venir aux premières réunions de participer. Ces deux permanences se sont tenues en mars et mai 2020.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 143 exploitants agricoles exploitant sur les 49 communes du territoire intercommunal. 256 exploitants ont été identifiés par les communes, et 20 exploitants de plus ont participé, soient parce qu'ils ont des bâtiments sur le territoire intercommunal, soit par oubli des communes. Cela représente un taux de réponse de 52%.

Tous les exploitants n'ont en revanche pas leur siège d'exploitation sur la Communauté de Communes. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été davantage renseignées que d'autres.

Au cours des ateliers agricoles, les exploitants ont également pu localiser :

- Leurs bâtiments ;
- Leurs projets ;
- Le foncier agricole à absolument préserver pour maintenir la viabilité de leurs exploitations.

■ Moyenne d'âge

La moyenne d'âge sur les exploitants ayant répondu à la question est de 48,9 ans. La moyenne d'âge, sans être tout à fait proche de la retraite et de la transmission, est néanmoins relativement âgée.

Cela peut notamment s'expliquer par une installation en tant que chef d'exploitation qui arrive relativement tard dans la profession. La moyenne d'installation des exploitants est en 1999, soit il y a 21 ans.

Parmi les 50 exploitants ayant déclarés avoir plus de 55 ans, 7 exploitants déclarent ne pas avoir de repreneur identifiés (soit 14%). Ces quatre exploitations représentent au total 308 ha.

■ Statut des exploitations

40 % des exploitations individuelles, et 35,8 % sont des exploitations sont des EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée). En complément, 10,8% sont des SCEA ((Société civile d'exploitation agricole) et 7,5 % sont des GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

Sur les 143 répondants, 16 exploitants ont indiqué que l'agriculture n'était pas leur activité principale, soit 11 % des exploitations.

■ Emplois salariés

40 % des exploitations emploient un ou plusieurs salariés. Parmi les exploitants ayant précisé leur nombre d'Unité de Travail Annuelle, la moyenne est à 2 salariés par exploitation, avec un minimum de 1 UTA et un maximum de 10 UTA.

Environ 32% des exploitations ont prévu d'embaucher dans les 5 prochaines années.

■ Orientation technico-économique de l'exploitation

L'orientation technico-économique dominante est la polyculture avec 53 % des répondants. Viennent ensuite les exploitations en polyculture-élevage (27 %)

Pour les agriculteurs ayant déclaré faire de l'élevage, cela concerne aussi bien l'élevage de chevaux, de vaches allaitantes, laitières, de volailles, de porcs ou d'ovins.

7 % des exploitations ont indiqué avoir un atelier atypique, que ce soit de l'arboriculture, horticulture ou vergers.

Seules 8 exploitations sur 138 répondants indiquent réaliser de l'activité de service, en travaux agricoles ou BTP.

Environ 17% des exploitants indiquent être soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et environ 20% seraient soumises au Règlement Sanitaire Départemental.

■ Surface Agricole Utile

Sur les 133 exploitants ayant répondu à cette question, la moyenne de surface agricole utile par exploitation est de 103 ha, soit davantage que les 71 ha moyen indiqués dans le RGA de 2010.

Les agriculteurs exploitent en moyenne sur 5 communes différentes (avec un écart de 1 à 15 communes différentes).

■ Labels, vente directe et accueil à la ferme

Environ 23% des exploitants indiquent avoir un label de qualité sur une partie de leur production (agriculture biologique, exploitation en agriculture de conservation des sols¹, Global Gap², Haute Valeur Environnementale, label rouge, saveurs en or...).

Environ 20% des exploitants indiquent réaliser de la vente directe à la ferme, et 55% de ceux-ci déclarent avoir un local dédié.

10 exploitations sur les 135 répondants (7,4 %) indiquent faire de l'accueil à la ferme, soit de ferme pédagogique, soit en tant que gîte ou logement étudiant.

■ Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Sur les 128 exploitations ayant répondu, environ 78% indique avoir déjà au moins partiellement remembrés. Parmi les répondants, 62% indiquent avoir un parcellaire dispersé en ilots, environ 19,5% un parcellaire regroupé et 18% très émietté. A la question si le parcellaire était une contrainte pour l'exploitation, 66% ont indiqué que oui, contre 44% indiquant que cela ne posait pas de contrainte particulière.

Sans surprise, environ 96% des exploitations indiquent avoir une partie de leurs terres en fermage. Tous les répondants n'ayant pas indiqué dans quelle proportion, il est compliqué d'avoir une moyenne. Sur les exploitants l'ayant indiqué, environ 70% des terres sont en fermage.

Sur les 132 exploitants ayant répondu à la question, environ 19,6% indiquent avoir des terres avec un bail précaire.

Sur 134 exploitants ayant répondu à la question, 65% indiquent avoir une qualité agronomique potentiellement bonne, contre 34% potentiellement moyenne à bonne et 1% potentiellement mauvaise.

■ Contraintes à l'agriculture

Sur l'ensemble des questionnaires, les principales difficultés au quotidien liées aux conflits d'usages sont les suivantes :

- Gênes liées aux infrastructures en place : 14% des répondants
- Traversées de routes (faire passer les animaux d'une parcelle à l'autre) : 7% des répondants
- Traversées de villages (circulation des engins) : 52% des répondants

¹ L'Agriculture de Conservation des Sols entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique, place le sol au cœur du système de production et s'appuie sur 3 piliers complémentaires : la couverture permanente des sols, le semis sans travail du sol, la diversité et la rotation des cultures.

² Global Gap est une série de normes de traçabilité et de sécurité alimentaire, reconnues au niveau mondial, pour les productions agricoles (végétales et animales). L'objectif est principalement de rassurer les consommateurs sur la manière dont les produits alimentaires sont produits sur les exploitations agricoles en minimisant les impacts des activités agricoles sur l'environnement, en diminuant l'utilisation des intrants artificiels et en garantissant une approche responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs, ainsi que du bien-être des animaux.

- Cohabitation avec des tiers (maisons d'habitation) : 33%
- Autres : Accessibilité et augmentation de la circulation, Agribashing, Zones de Non Traitement.

20% des 113 exploitants ayant répondu à la question indiquent avoir des parcelles difficiles à exploiter du fait de problèmes naturels (érosion, engorgement d'eau, inondation, coulée de boue).

Également 50% des 137 répondants à cette question indiquent être concernés par au moins un zonage environnemental (champs-captants, Natura 2000, ZNIEFF, zone vulnérable aux nitrates, zone humide, PPRI).

Il est à signaler que les périmètres ICPE ont été mis à jour, certaines ICPE apparaissent sur les cartes mais ne sont plus d'actualité.

■ Avenir et projets

Sur les 131 exploitants ayant répondu à cette question, 89% indiquent que leur exploitation est viable, contre 1,5% non viable et 9,5% en situation incertaine.

62% des exploitants ont indiqué avoir un projet de construction de bâtiment, 15% un projet de démolition, 47% un projet de diversification, 19% un projet de gîte ou chambre d'hôte, 11% un projet d'accueil du public, 28% un projet de modification des pratiques culturelles.

12 exploitants ont par ailleurs des projets de valorisation énergétique individuel ou collectif lié à de la méthanisation.

Enfin, 32% exploitants ont indiqué que qu'un de leur bâtiment pouvait faire l'objet d'un changement de destination.

■ Autres éléments portés à connaissance

Dans les autres éléments que les exploitants ont souhaité porter à la connaissance des élus, les agriculteurs font les constats suivants :

- Inscrire les Zones de Non Traitement en dehors des zones agricoles ;
- Préserver les terres agricoles du gaspillage pour des activités logistiques ;
- La demande d'une co-construction du projet de PLUI et une prise en compte des sujets agricoles (corridor, couloirs, ZNT) ;
- La demande de représentation autre que la chambre d'agriculture dans les commissions ;
- La demande du respect du zonage agricole, de la distance entre exploitations et nouvelles constructions, la prise en compte des réseaux d'irrigations et la prise en compte des ZNT ;
- Le positionnement contre les extensions urbaines qui gaspillent le foncier agricole ;
- Le maintien de certaines parcelles, notamment pâturés en terres agricoles ;
- La présence de piétons sur les chemins privés.

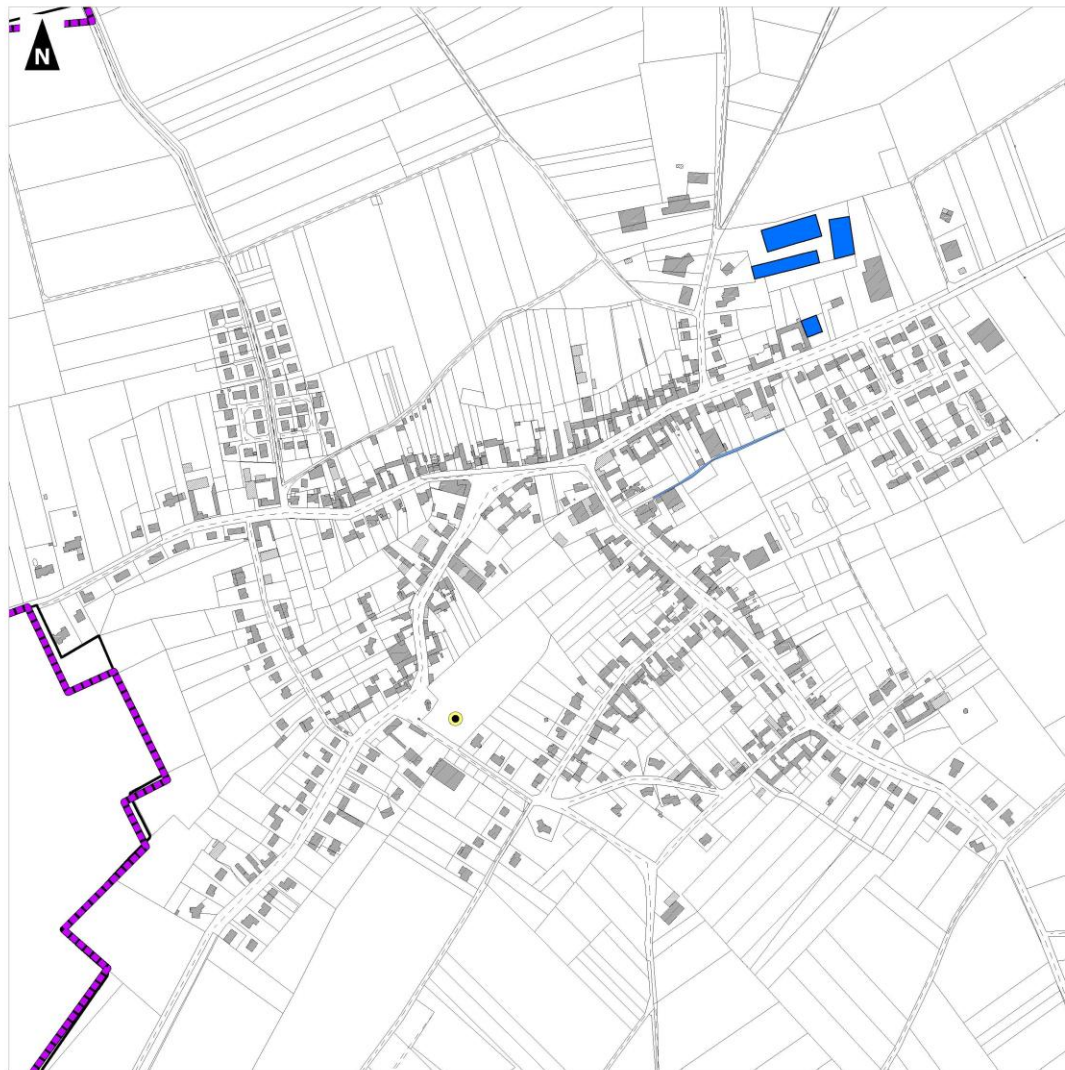
ANNEXES

Communauté de Communes Osartis Marquion
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Arleux-en-Gohelle**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
 Commune concernée
 Autre commune de la CC Osartis Marquion
 Limites départementales
Projets :
 Béguinage
Bâtiments agricoles :
 Stockage matériel et production

0 200 400
Mètres

 **1:4 500**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

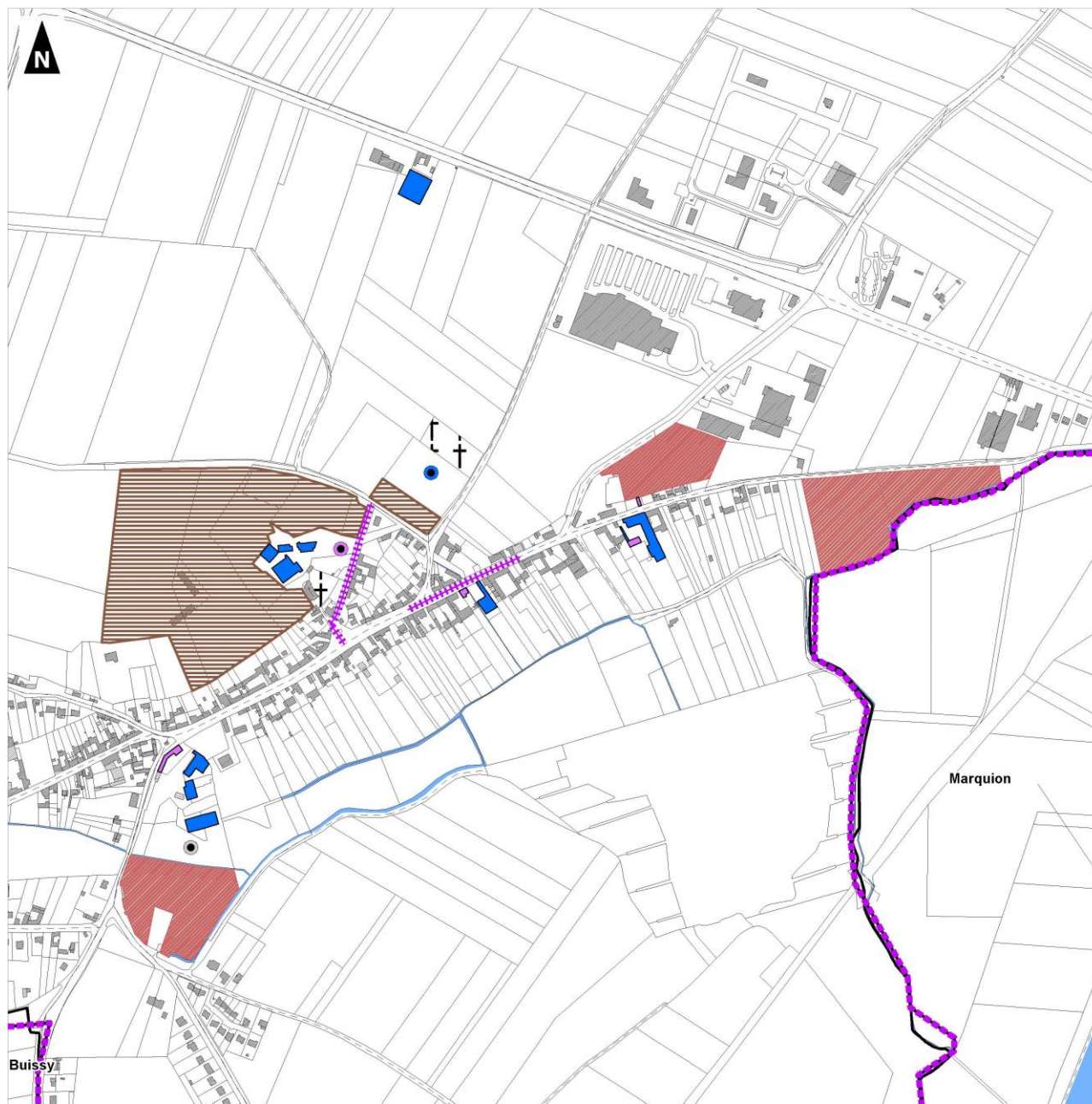
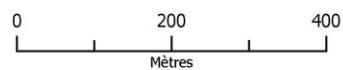


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Baralle**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment de stockage / Hangar
 -  Logement
 -  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  Habitation
 -  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Localisation des problématiques spécifiques :**
-  Circulation
- Autres :**
-  Potentiel terrain constructible ?



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Bellonne**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Possible développement

Bâtiments agricoles :

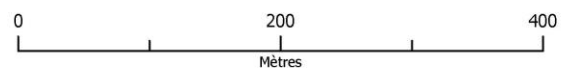
-  Habitation
-  Stockage matériel et production

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Localisation des problématiques spécifiques :

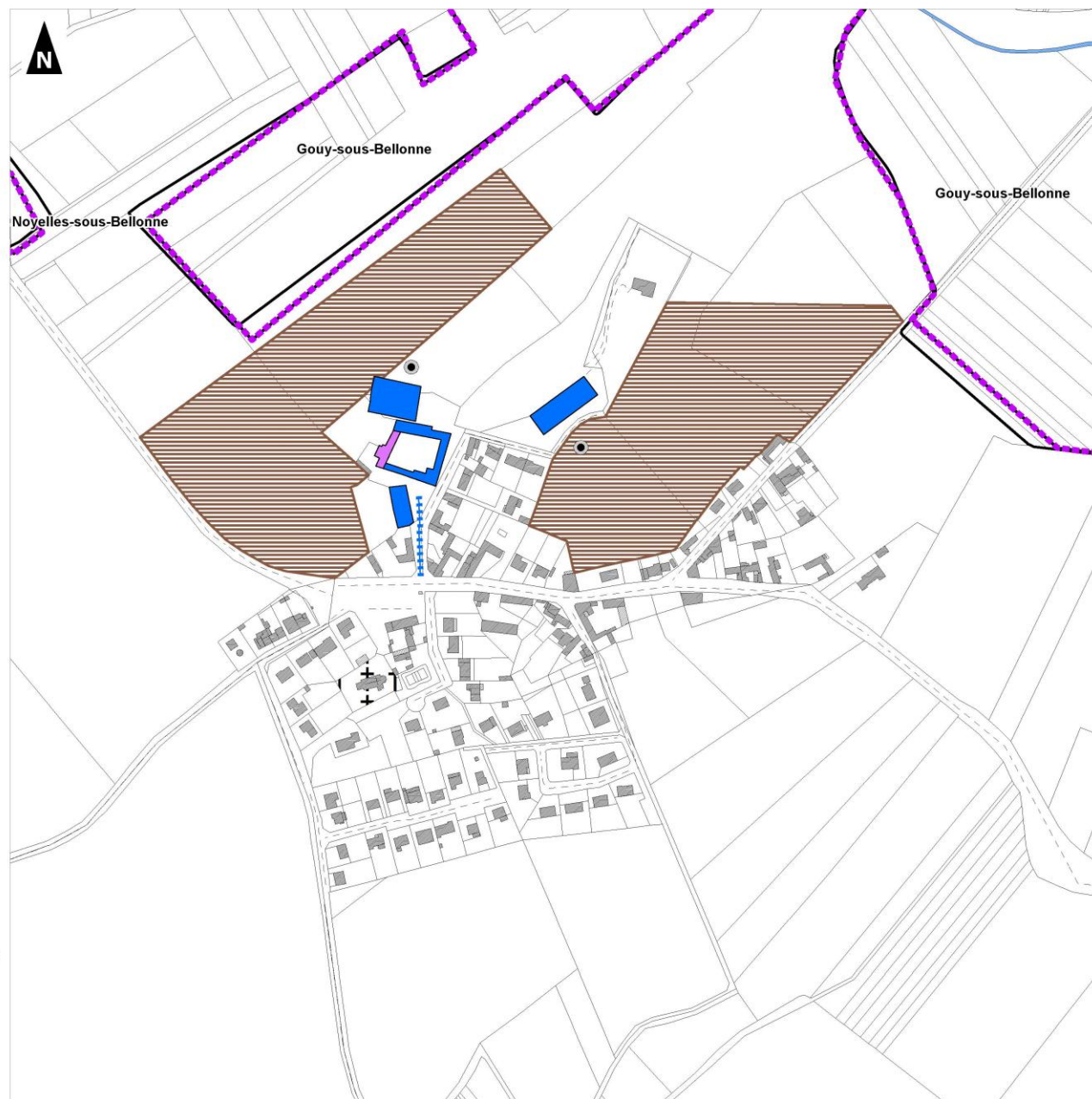
-  Eaux pluviales



1:3 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Biache-Saint-Vaast 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment d'élevage
-  Bâtiment de stockage / Hangar

Bâtiments agricoles :

-  Elevage avicole
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

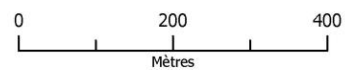
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Localisation des problématiques spécifiques :

-  Ralentisseur gênant

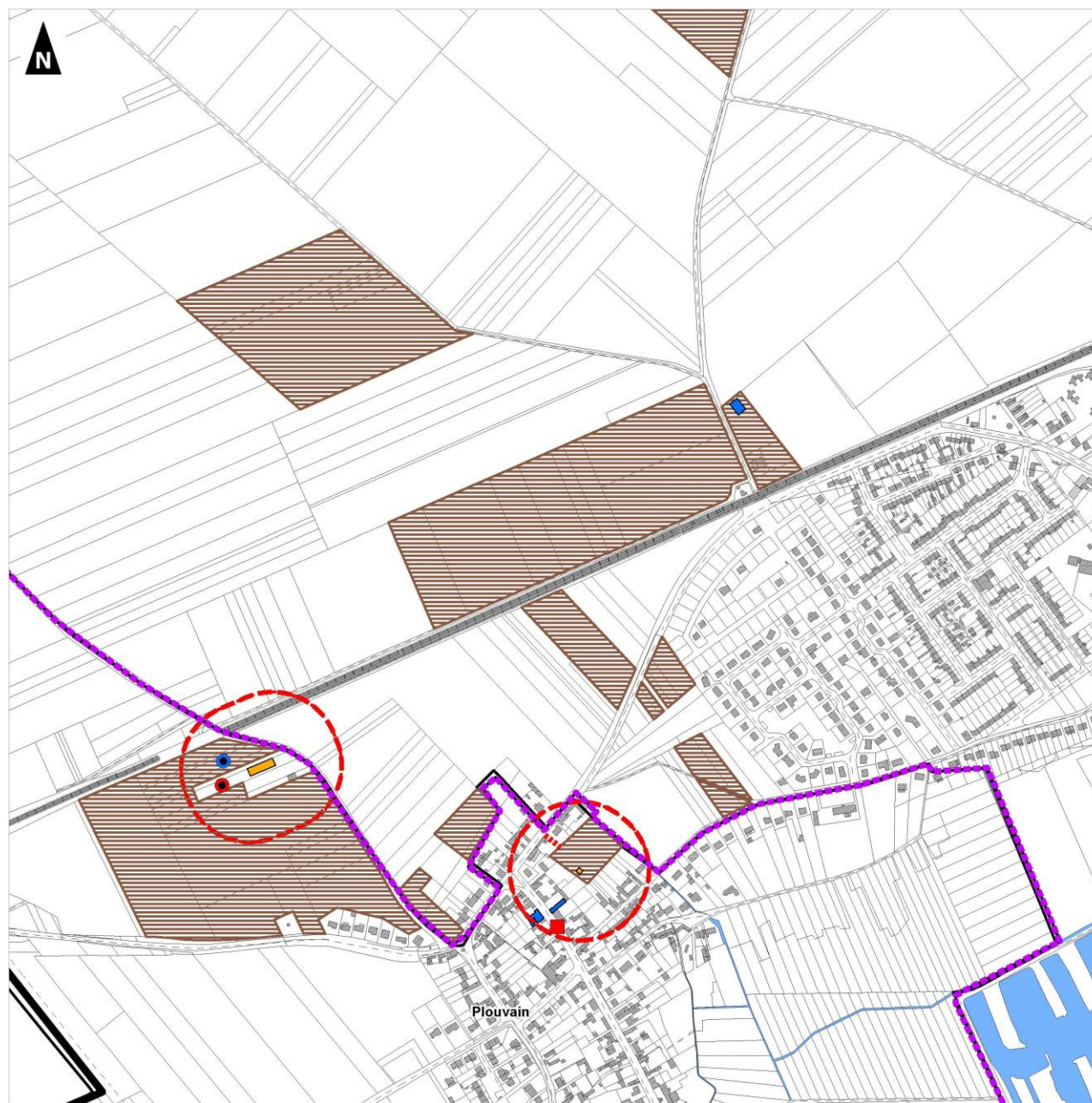
Localisation des problématiques spécifiques :

-  Circulation à préserver



1:6 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

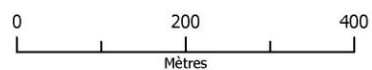


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

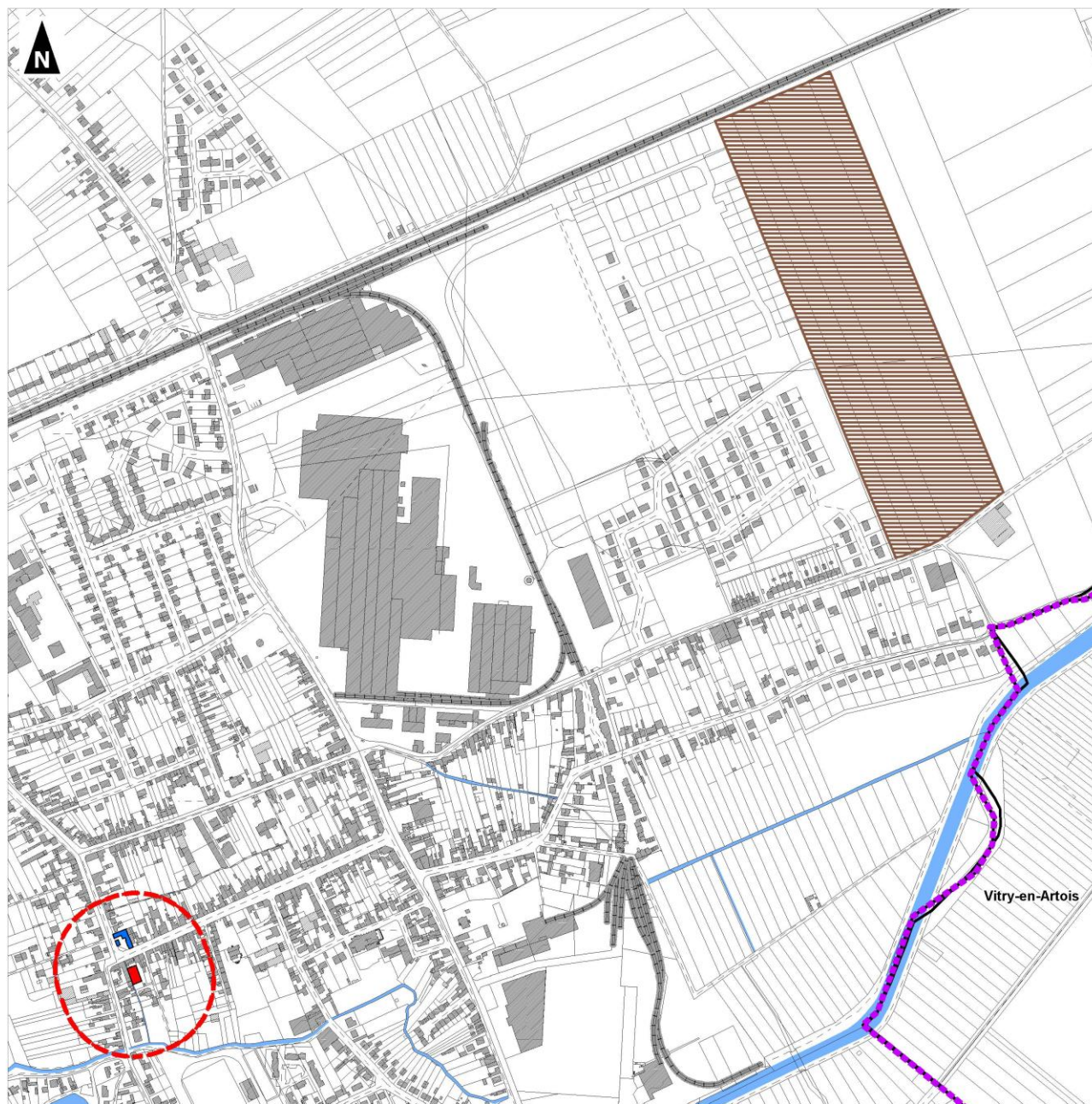
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Biache-Saint-Vaast 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  Elevage bovin
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
 -  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
 -  Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:5 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

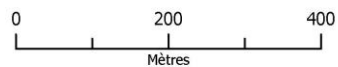


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

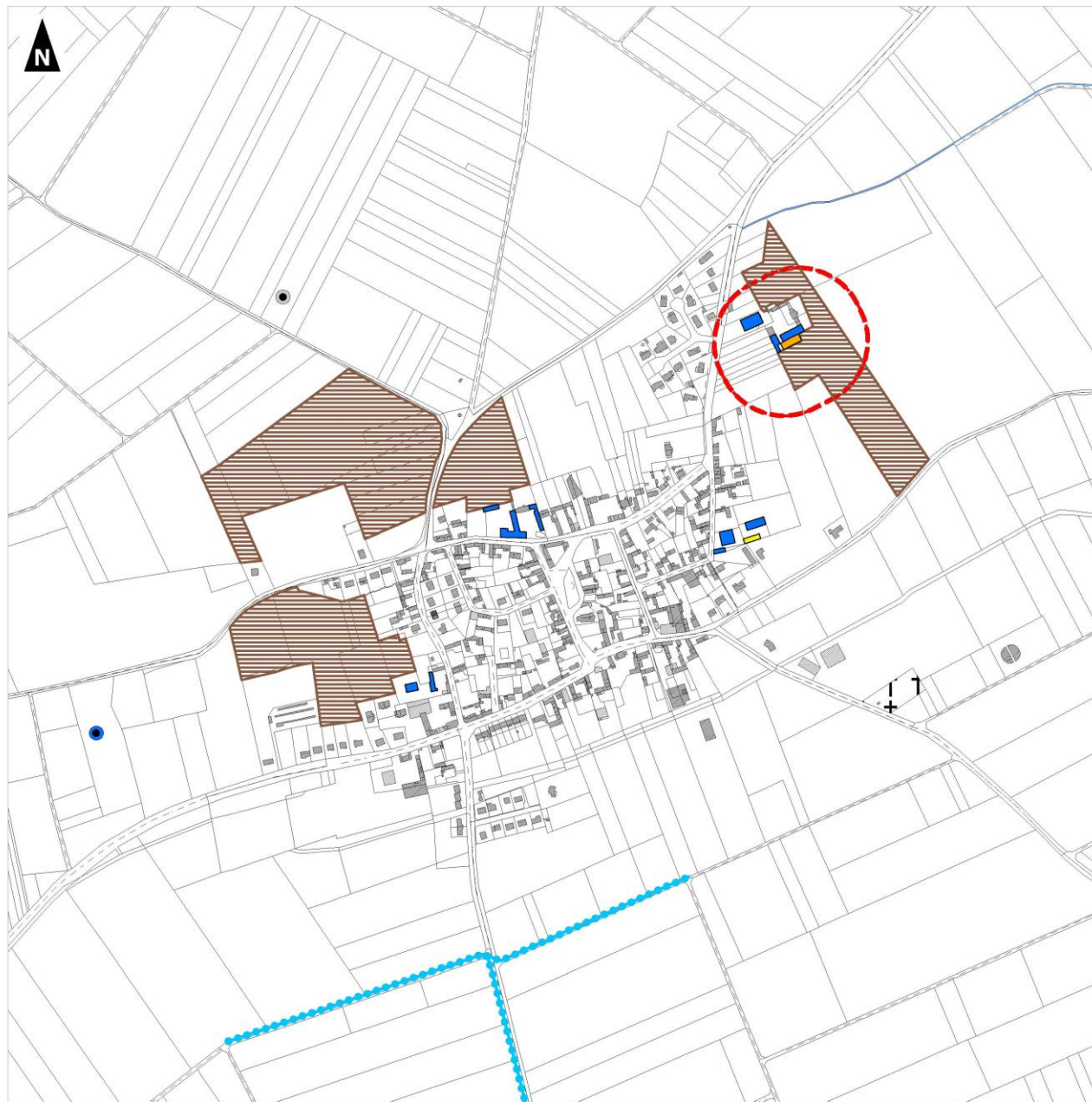
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Boiry-Notre-Dame**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment de stockage / Hangar
 -  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  Bâtiment vide
 -  Elevage avicole
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Autres :**
-  Réseau d'irrigation



1:6 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

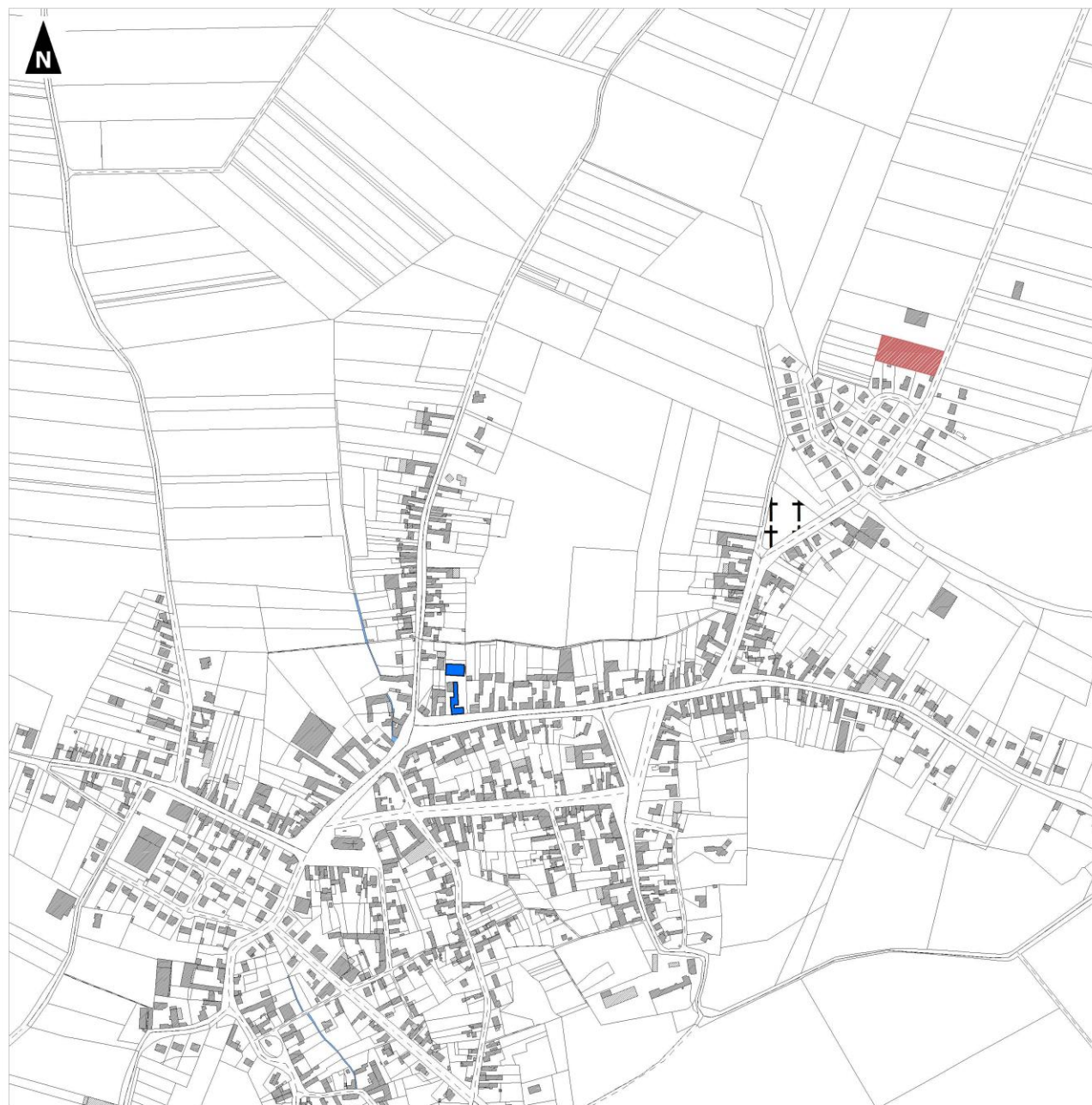
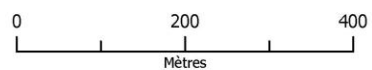


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Bourlon**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
-  Stockage matériel et production
- Autres :**
-  Potentiel terrain constructible ?



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Brebières**

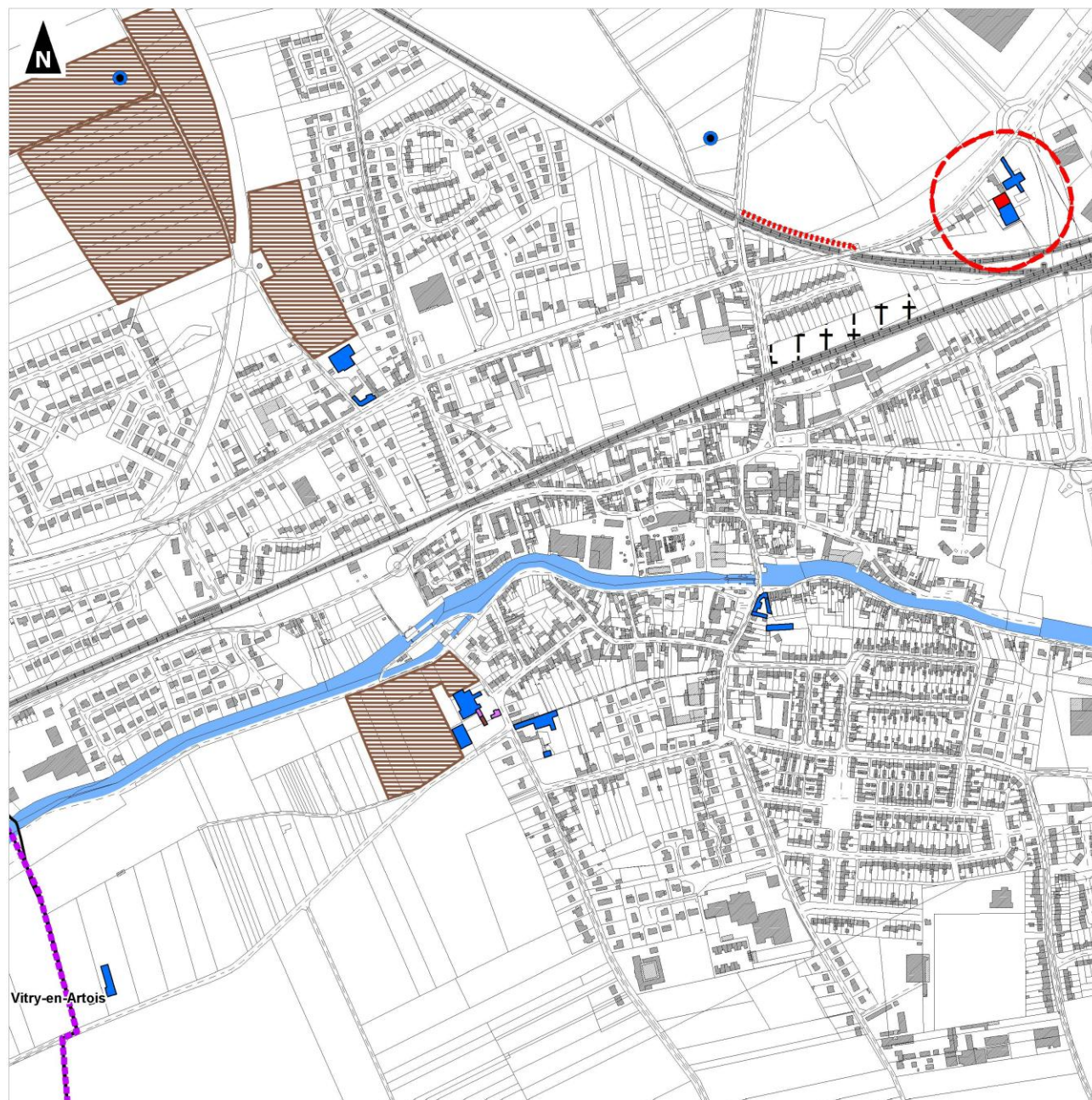
-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment de stockage / Hangar
- Bâtiments agricoles :**
-  Chevaux
-  Elevage bovin
-  Habitation
-  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Localisation des problématiques spécifiques :**
-  Circulation à préserver

0 200 400
Mètres



1:6 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

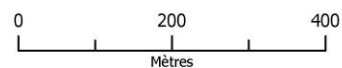


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Buissy**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  A définir
-  Elevage avicole
-  Habitation
-  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Localisation des problématiques spécifiques :**
-  Zones inondables



1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

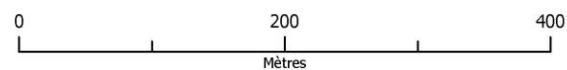


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Cagnicourt**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  Habitation
-  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Autres :**
-  Potentiel terrain constructible ?

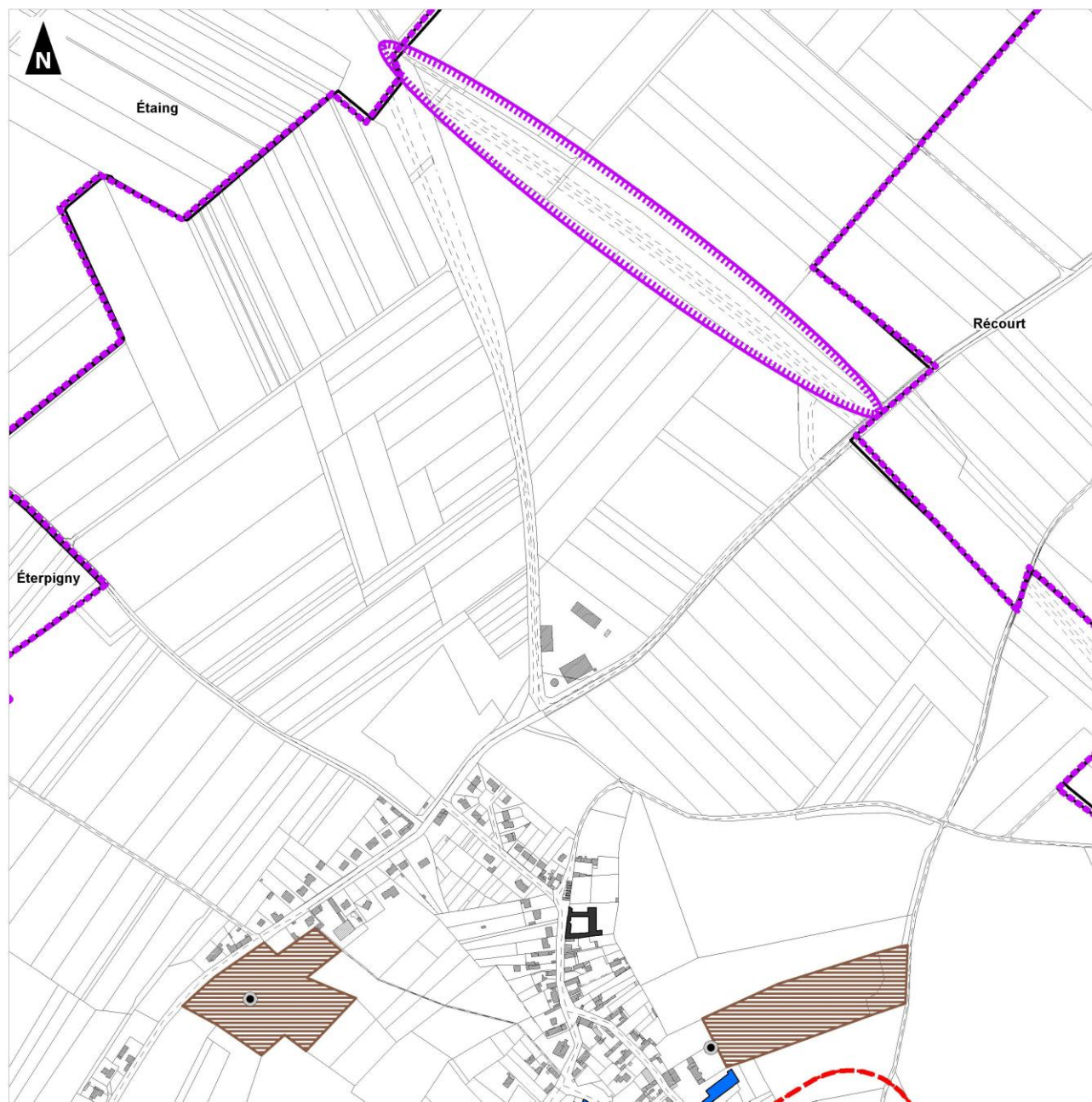
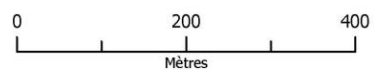


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Dury 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  A définir
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Localisation des problématiques spécifiques :**
-  Projet d'aménagement contesté

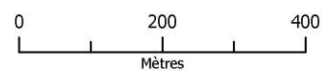


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Dury 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  A définir
-  Elevage bovin
-  Habitation
-  Station d'irrigation
-  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:6 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

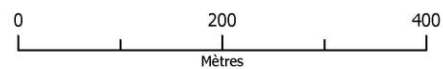


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

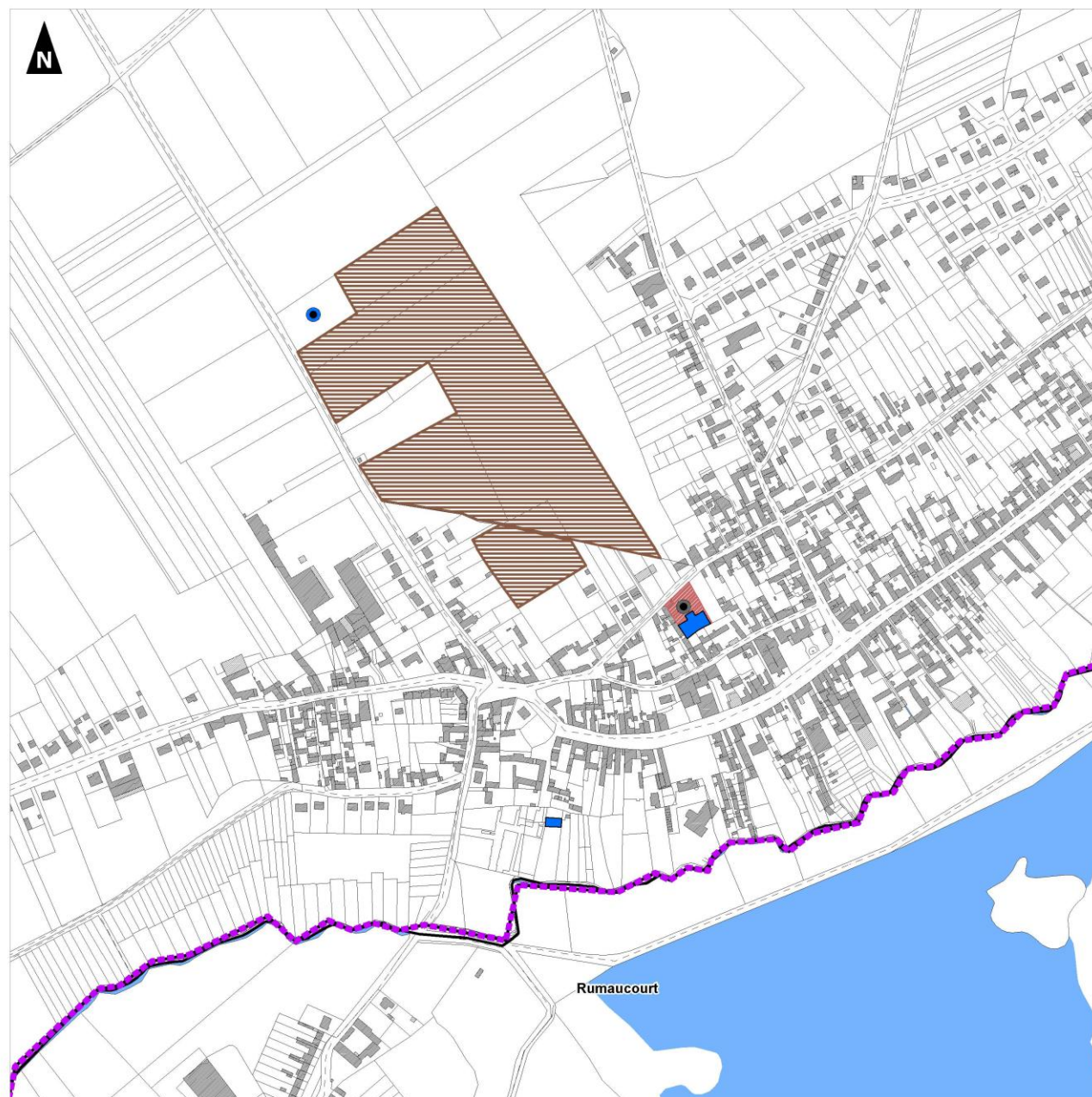
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Écourt-Saint-Quentin**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment de stockage / Hangar
 -  Terrain à bâtir
- Bâtiments agricoles :**
-  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Autres :**
-  Potentiel terrain constructible ?



1:4 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

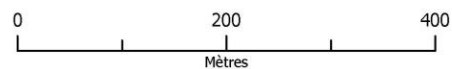


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Épinoy 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  A définir
 -  Bâtiment à détruire
 -  Habitation
 -  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
 -  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Localisation des problématiques spécifiques :**
 -  Circulation à préserver

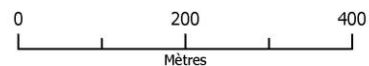


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Épinoy 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Logement
 -  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  A définir
 -  Habitation
 -  Point de vente
 -  Serre
 -  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Localisation des problématiques spécifiques :**
-  Zones inondables
- Autres :**
-  Bassin de rétention

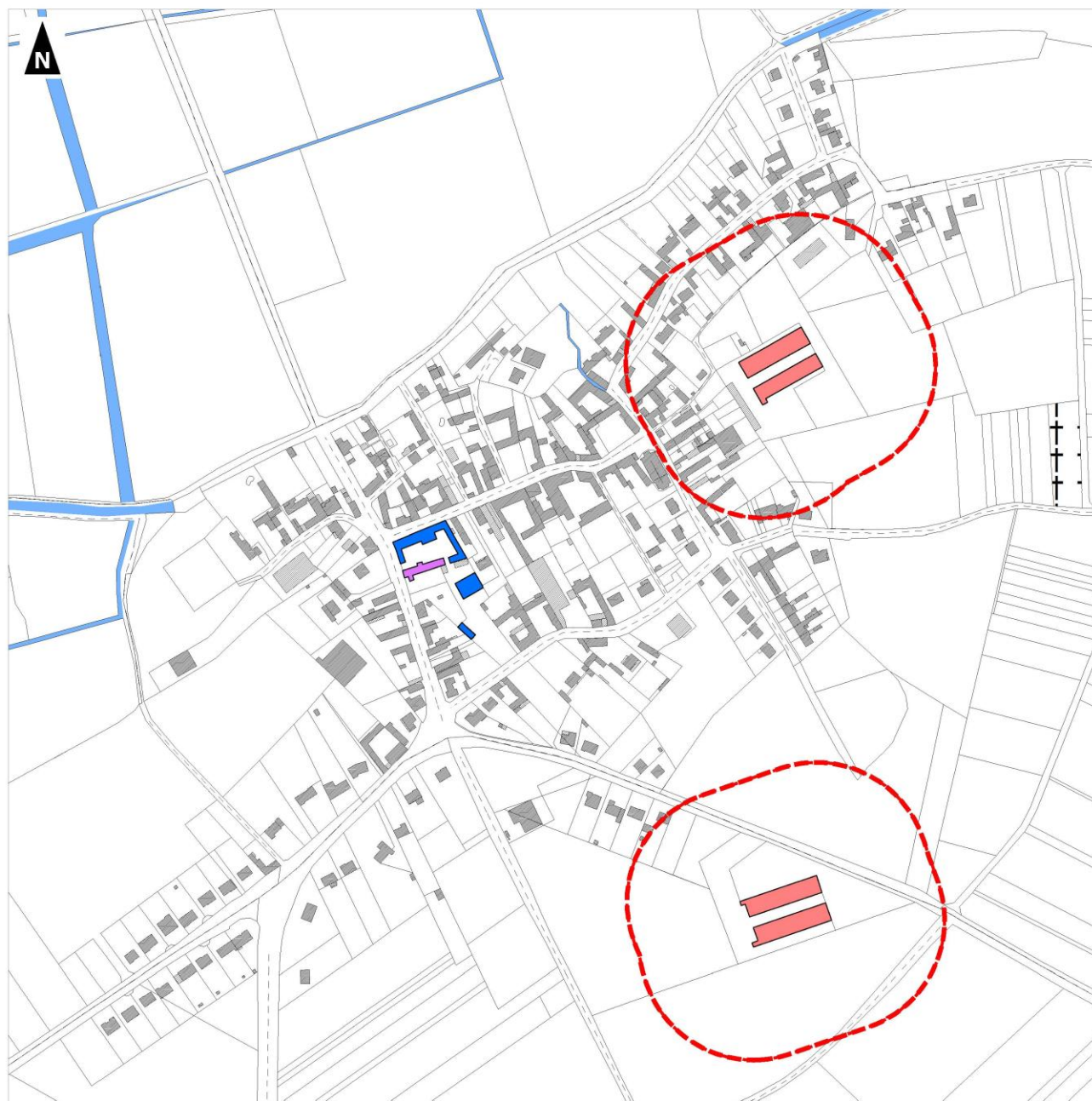
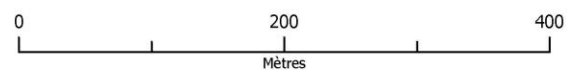


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Étaing 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  Elevage non défini
 -  Habitation
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
 -  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

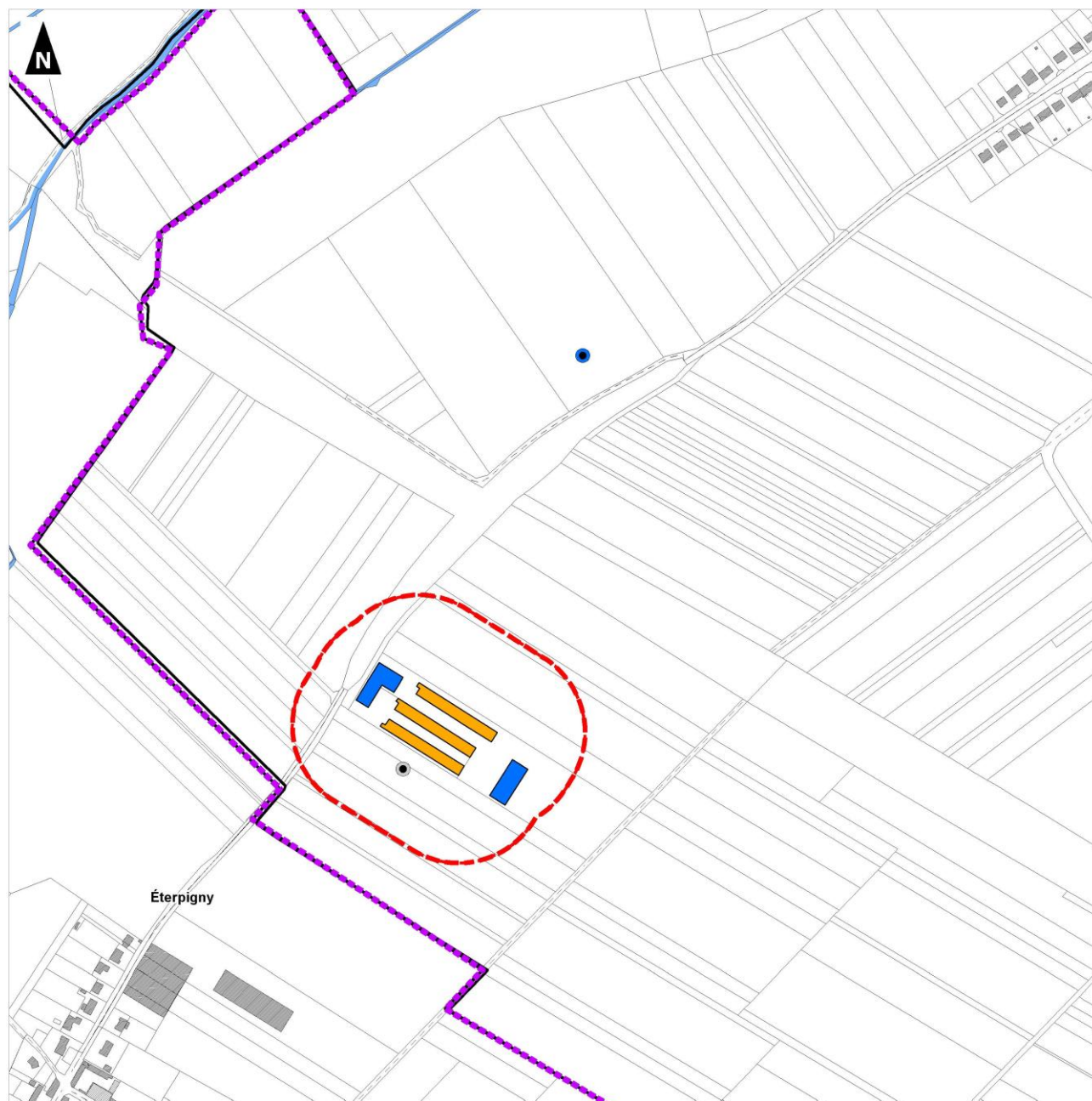
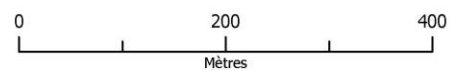


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Étaing 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment de stockage / Hangar
 -  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  Elevage avicole
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Fresnes-lès-Montauban**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment de stockage / Hangar

Bâtiments agricoles :

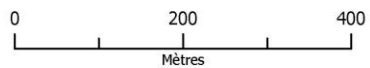
-  Atelier
-  Elevage avicole
-  Elevage non défini
-  Point de vente
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

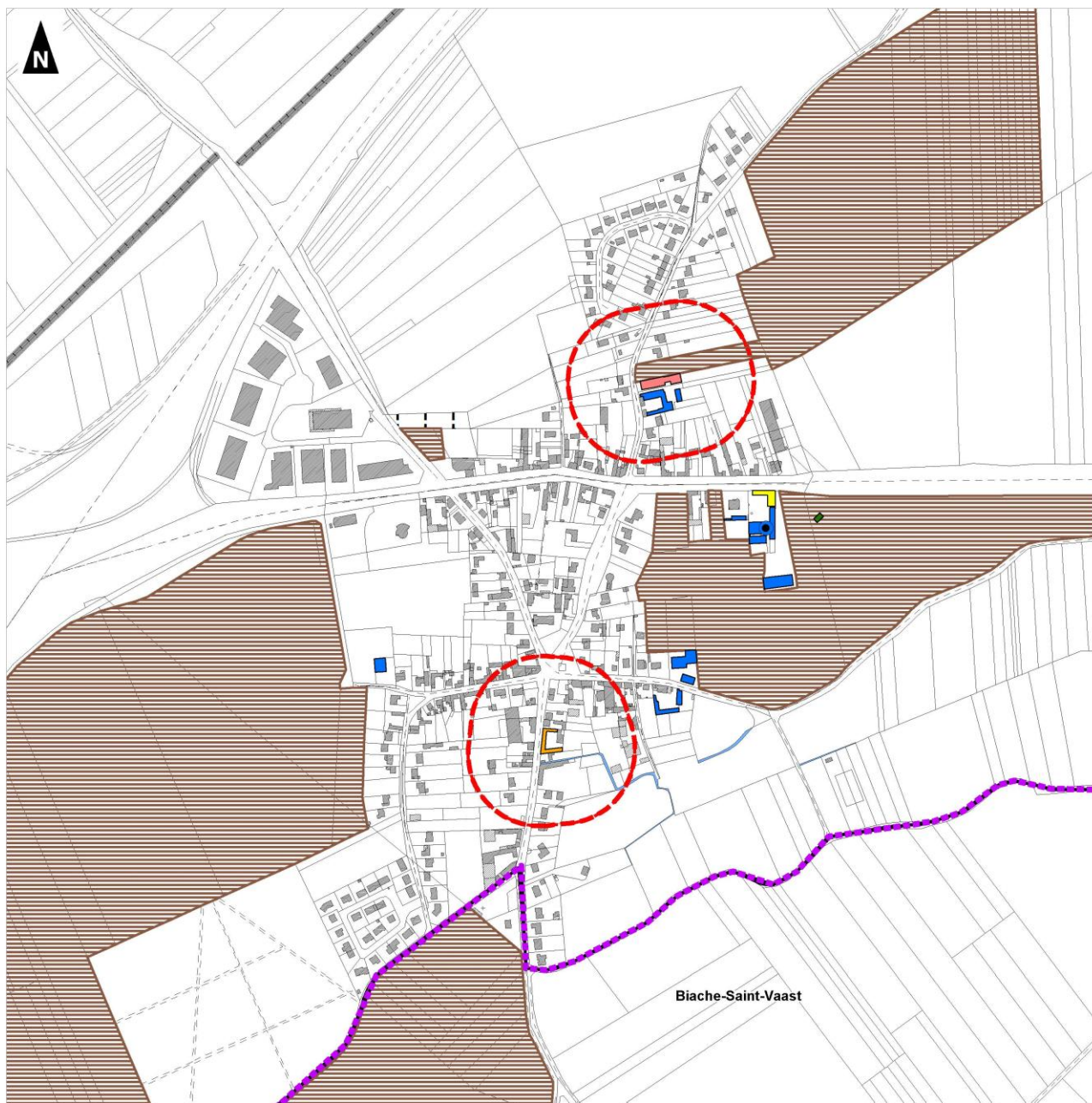
Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:5 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

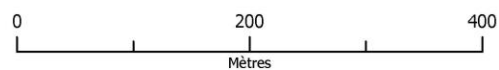


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Fresnoy-en-Gohelle**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment de stockage / Hangar
- Bâtiments agricoles :**
-  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Autres :**
-  Cuve



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Gouy-sous-Bellonne**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Possible développement
-  Restauration du patrimoine

Bâtiments agricoles :

-  Accueil public / centre de formation
-  Habitation
-  Musée
-  Stockage matériel et production

Fonciers à enjeu agricole :

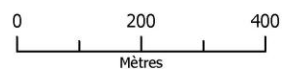
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Localisation des problématiques spécifiques :

-  Eaux pluviales

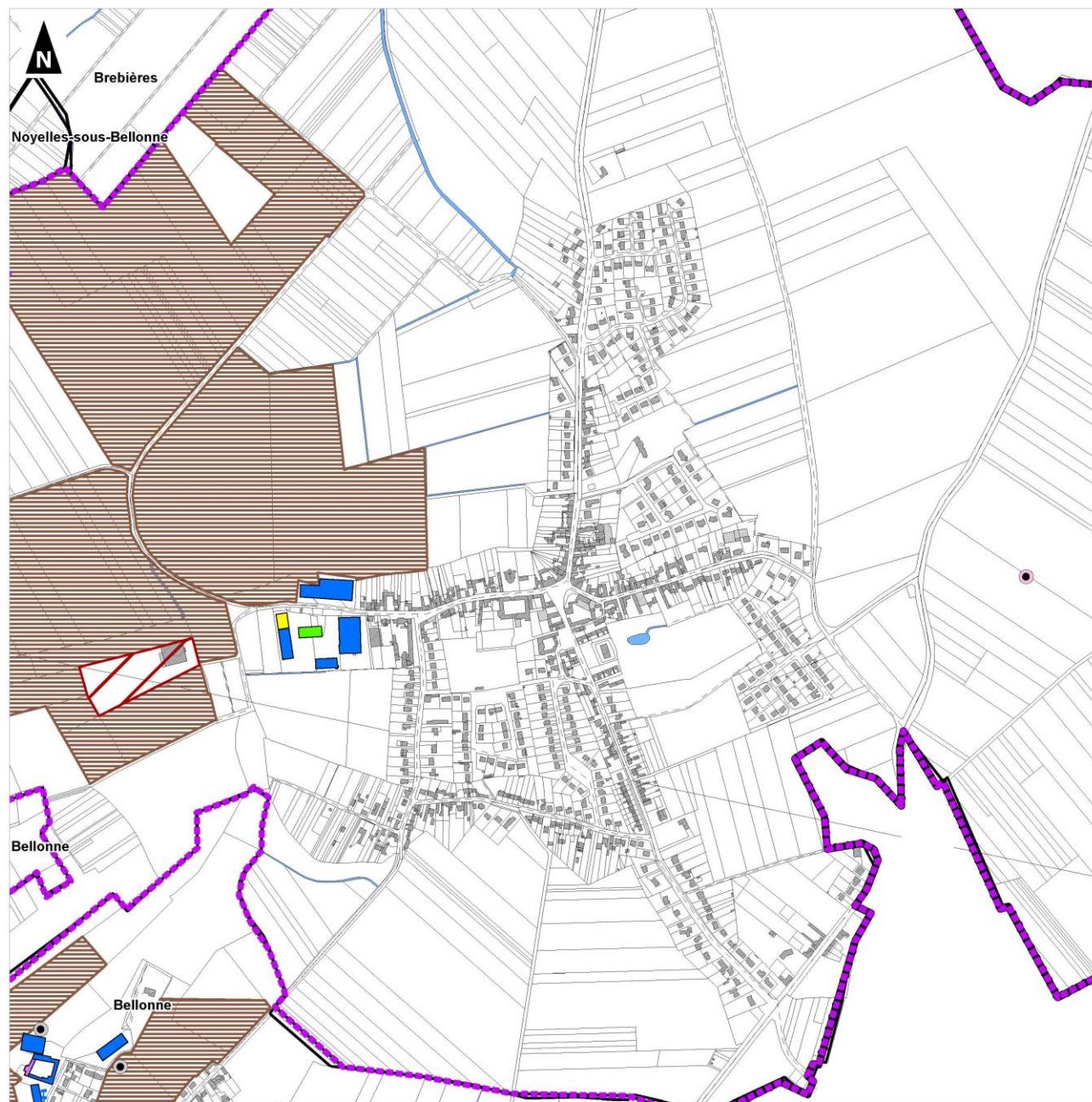
Autres :

-  Centre équestre



1:7 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Graincourt-lès-Havrincourt 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment de stockage / Hangar
-  Cuve de stockage
-  Logement
-  Méthanisation
-  Possible développement

Bâtiments agricoles :

-  A définir
-  Elevage avicole
-  Elevage bovin
-  Elevage ovin
-  Endiverie
-  Habitation
-  Silo à aliment
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

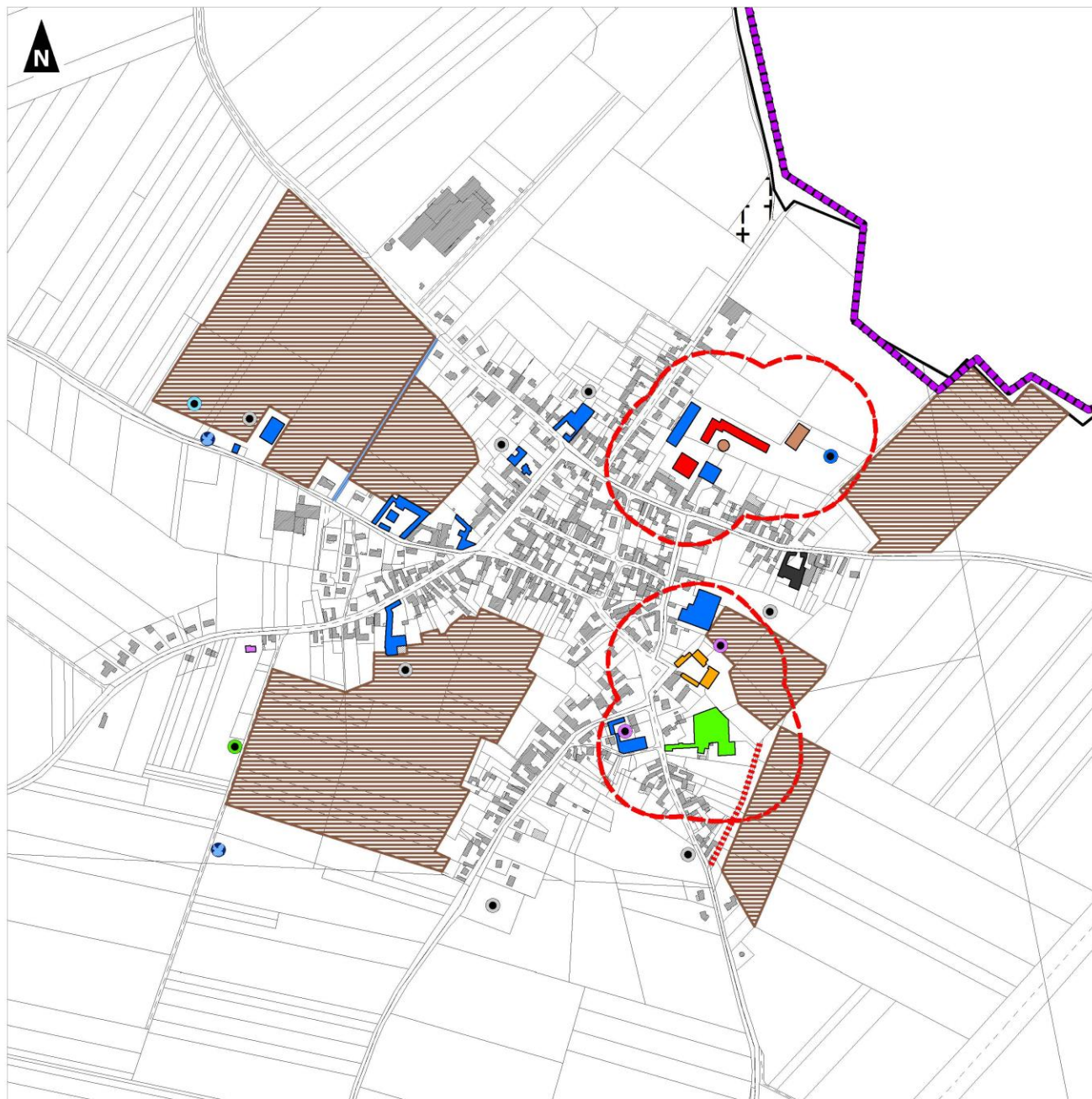
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Localisation des problématiques spécifiques :

-  Circulation à préserver

Autres :

-  Forage
- 0 200 400
Mètres

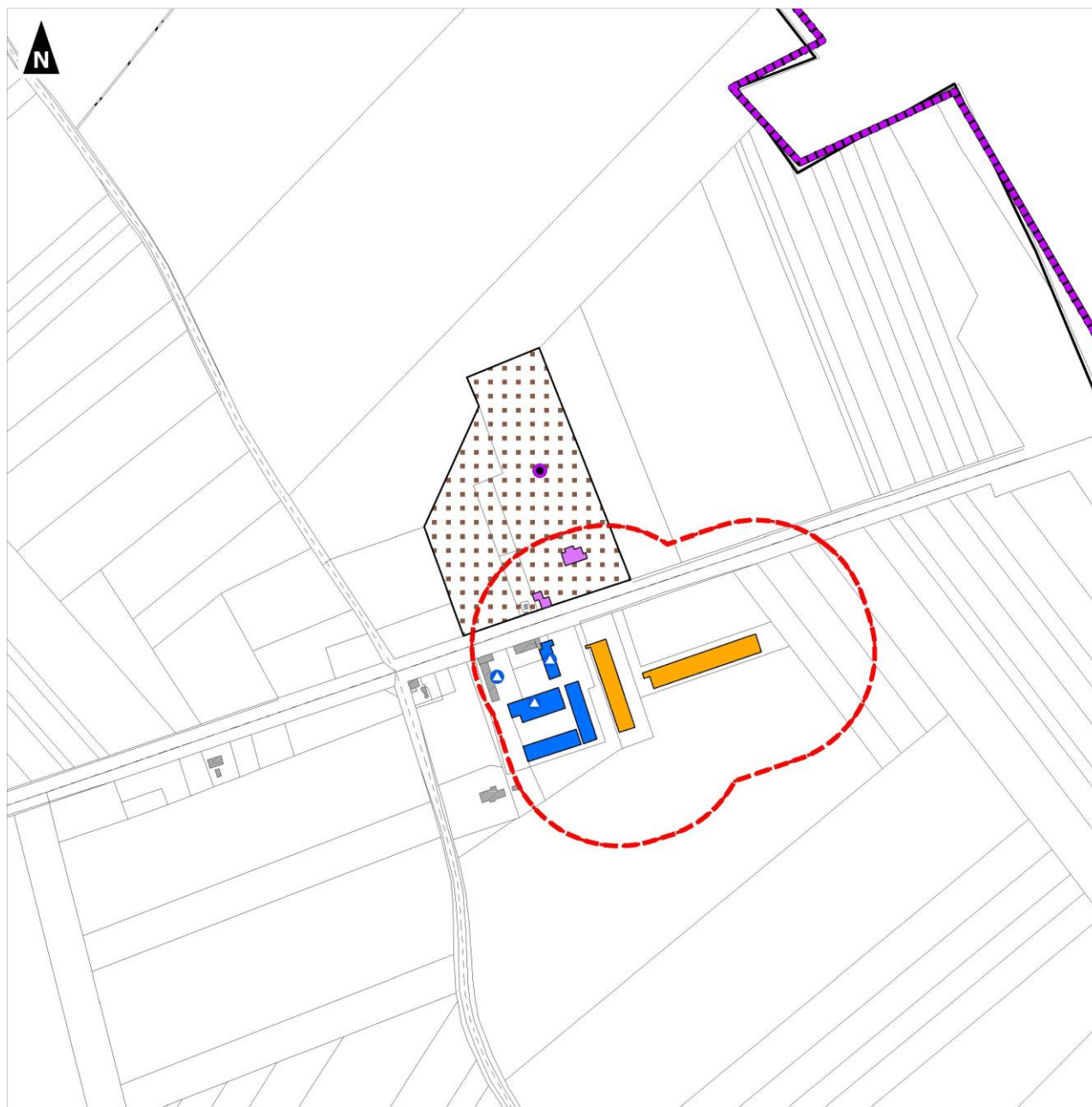
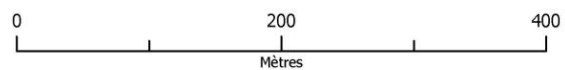


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Graincourt-lès-Havrincourt 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Vignes / Viticulture
- Bâtiments agricoles :**
-  Elevage avicole
-  Habitation
-  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Projet
- Autres :**
-  Changement de destination



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Hamblain-les-Prés**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment d'élevage
-  Bâtiment de stockage / Hangar
-  Forage
-  Méthanisation

Bâtiments agricoles :

-  Elevage bovin
-  Silo à aliment
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

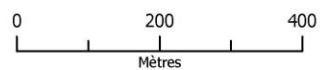
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

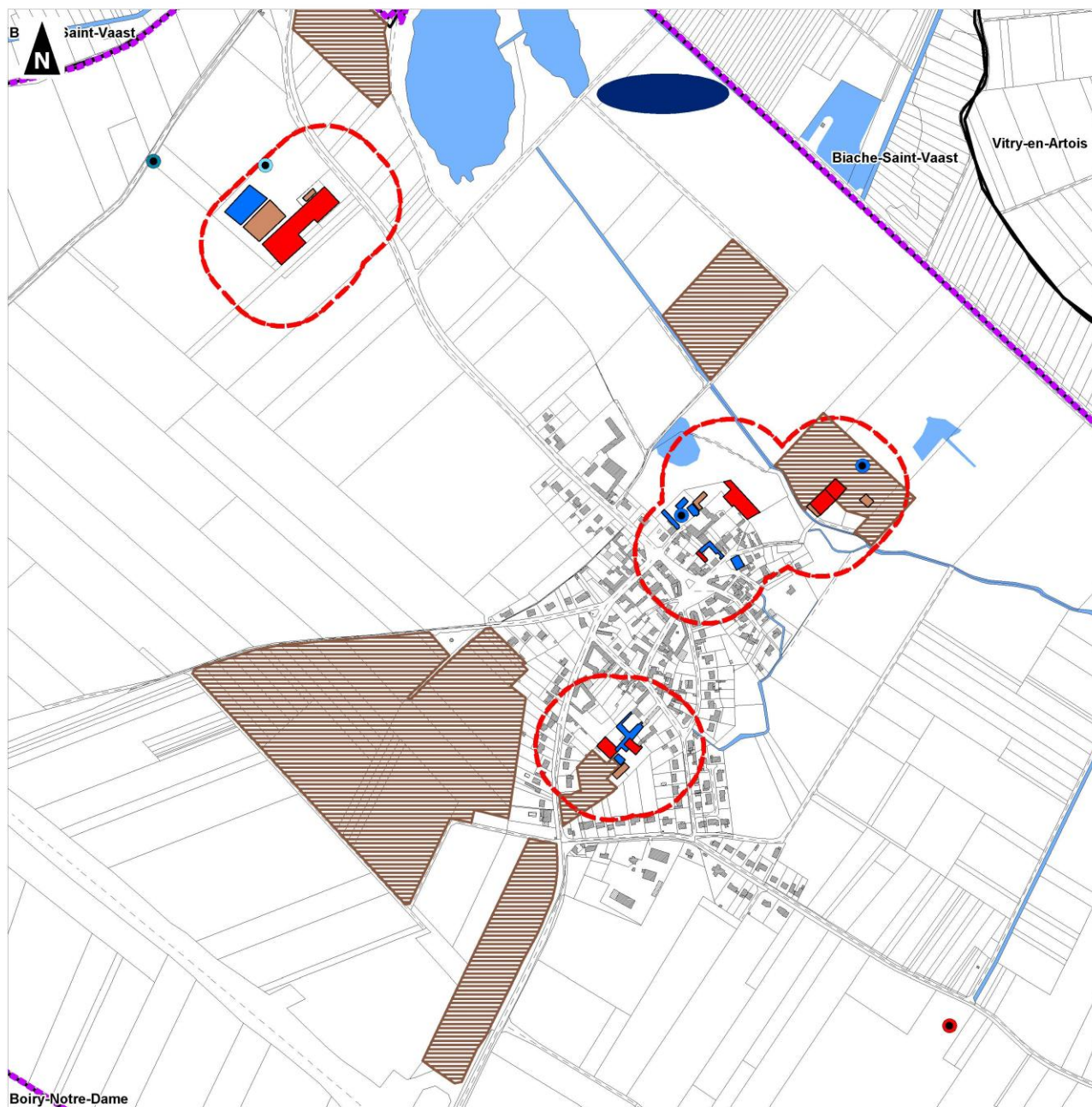
Localisation des problématiques spécifiques :

-  Zones inondables



1:6 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

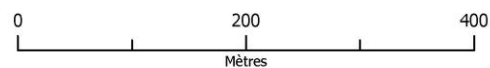


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

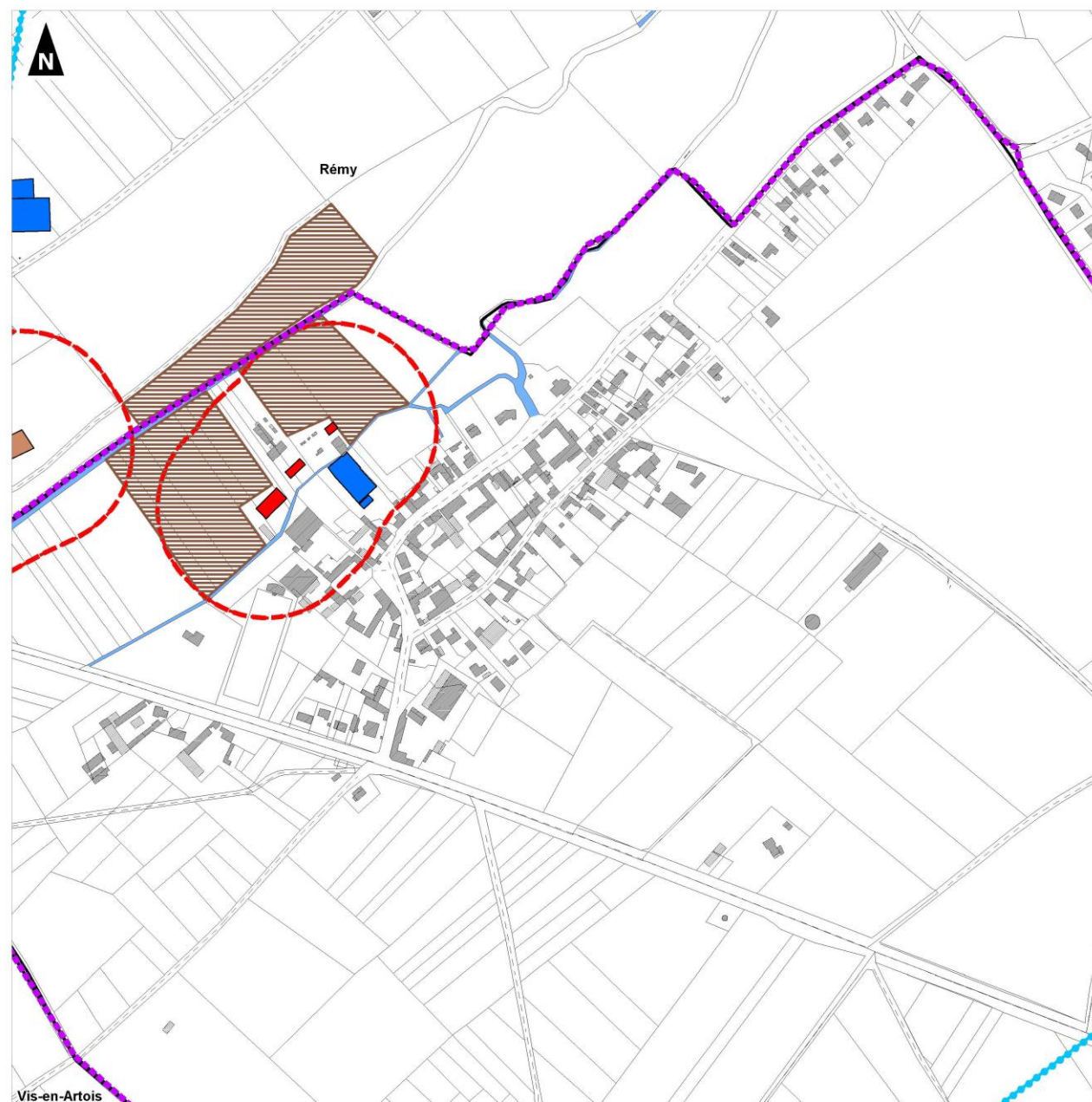
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Haucourt 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  Elevage bovin
 -  Elevage ovin
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
 -  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
 -  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Autres :**
 -  Réseau d'irrigation



1:4 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

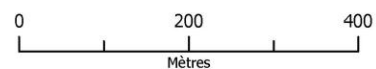


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Haucourt 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Localisation des problématiques spécifiques :**
-  Projet d'aménagement contesté
- Autres :**
-  Réseau d'irrigation
- Autres :**
-  Forage

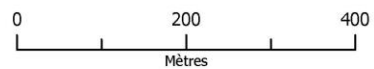


Communauté de Communes Osartis Marquion

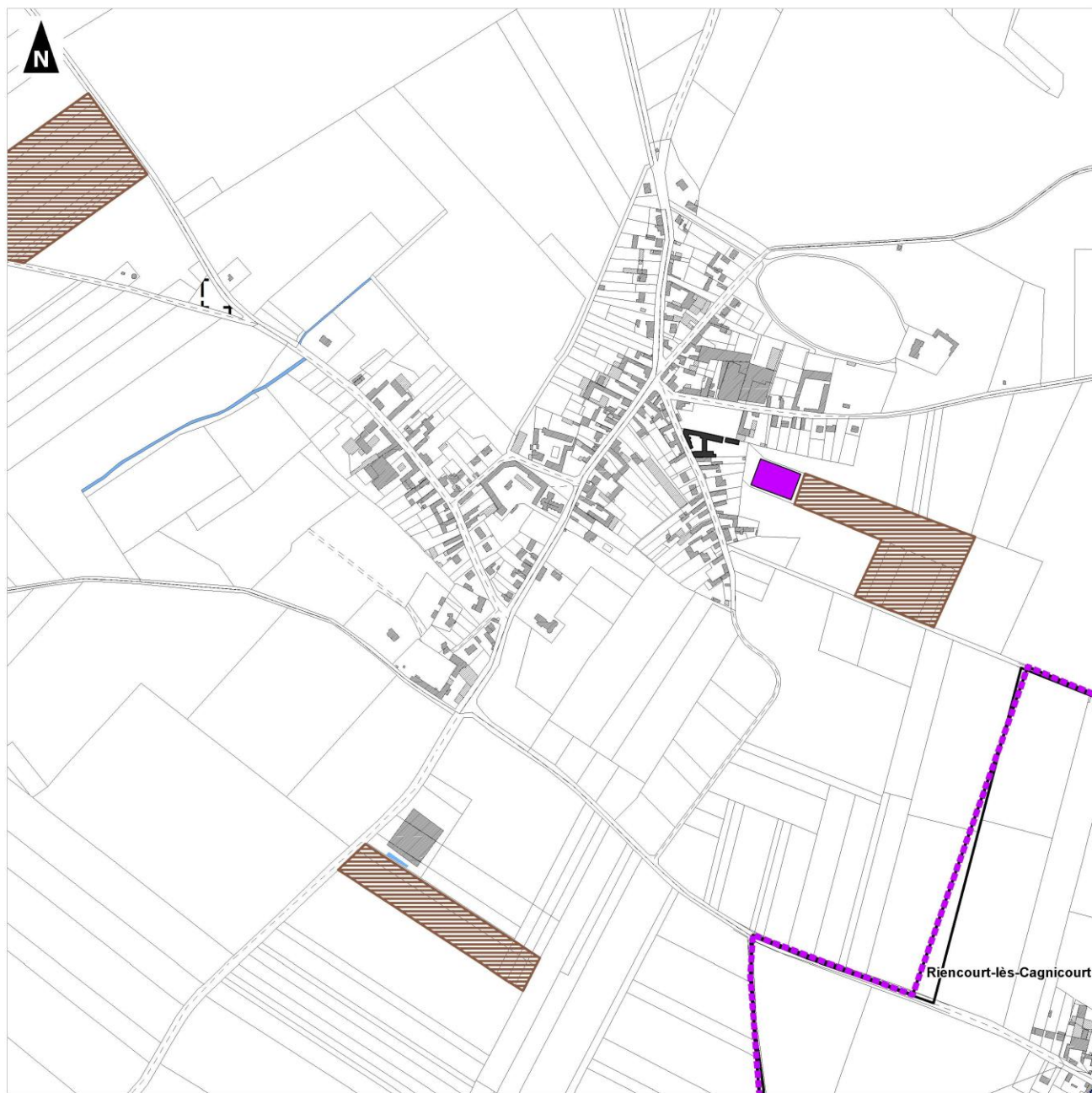
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Hendecourt-lès-Cagnicourt**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  A définir
 -  Serre
 -  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
 -  Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:5 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

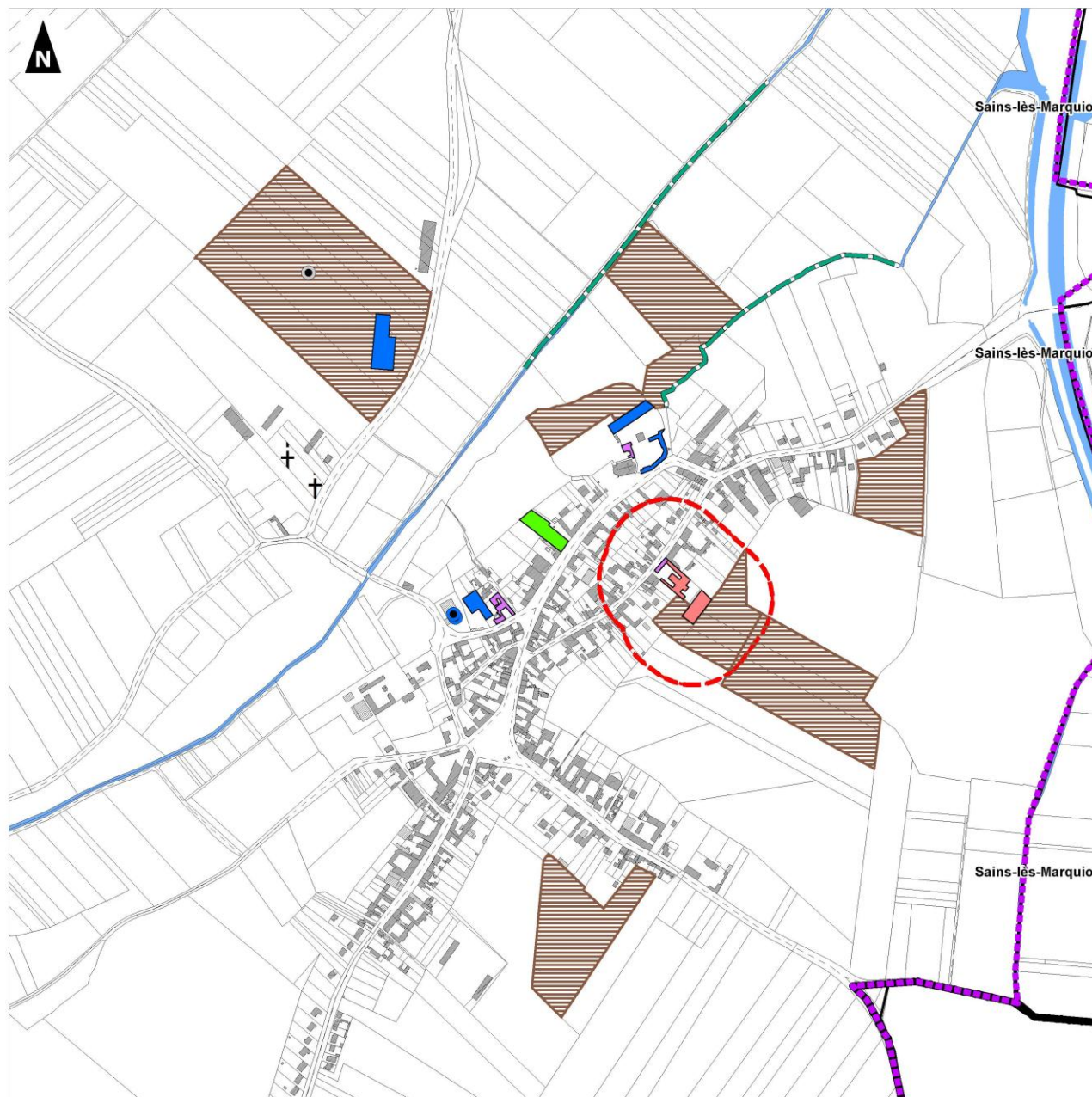
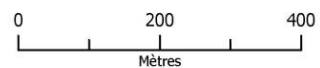


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Inchy-en-Artois**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment de stockage / Hangar
 -  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  Elevage non défini
 -  Habitation
 -  Parcelle pour stockage
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Localisation des problématiques spécifiques :**
-  Fossé / Cours d'eau à préserver



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Izel-lès-Équerchin 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment de stockage / Hangar
-  Logement
-  Possible développement

Bâtiments agricoles :

-  Elevage non défini
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

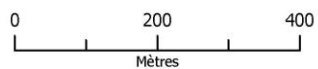
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Autres :

-  Réseau d'irrigation



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Izel-lès-Équerchin 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment de stockage / Hangar

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

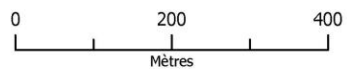
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Autres :

-  Réseau d'irrigation

Autres :

-  Forage



1:6 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Lagnicourt-Marcel**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

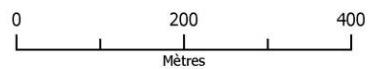
-  Bâtiment de stockage / Hangar

Bâtiments agricoles :

-  Habitation
-  Stockage matériel et production

Fonciers à enjeu agricole :

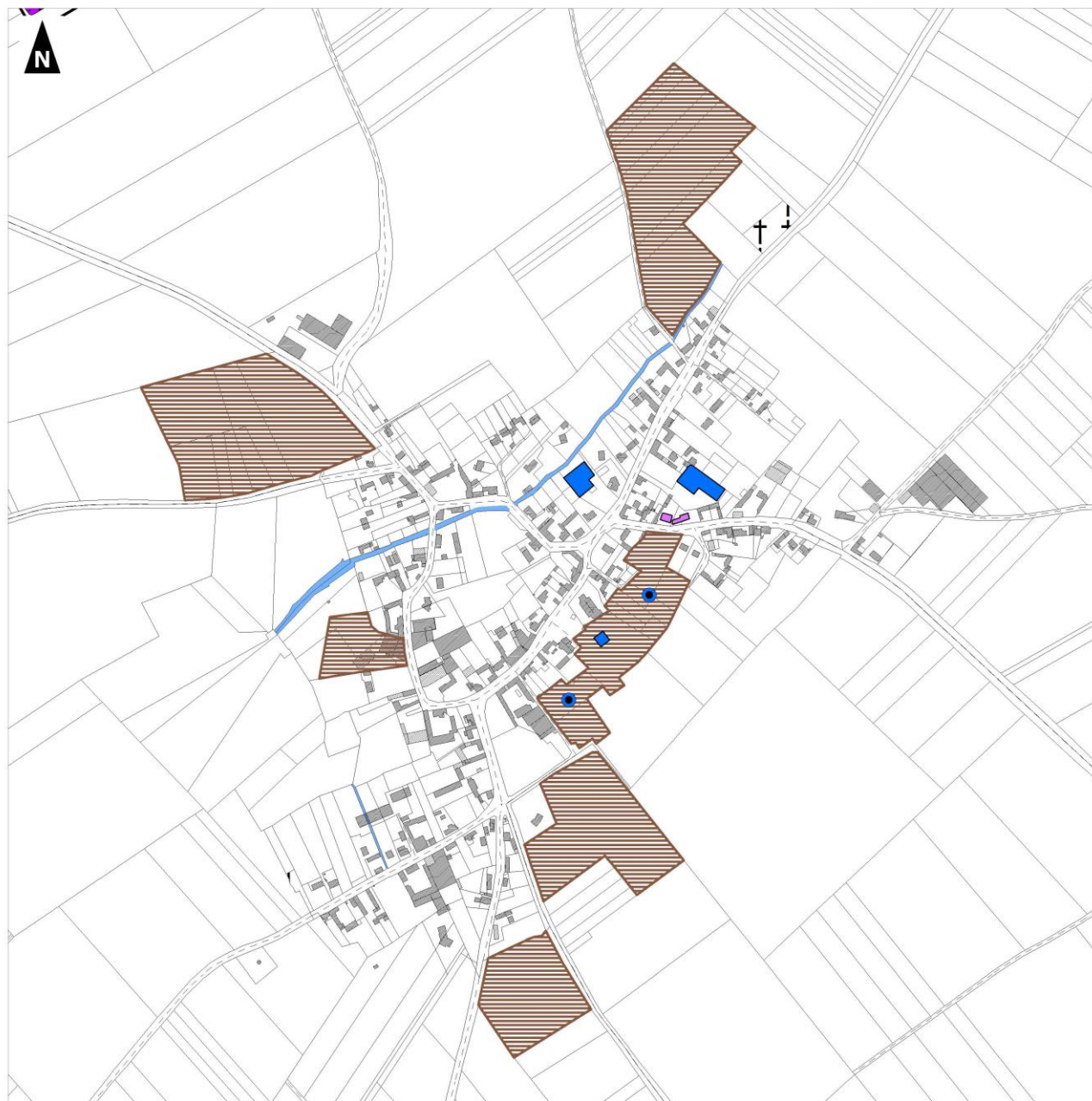
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:5 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

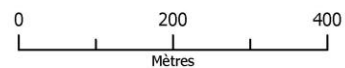


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

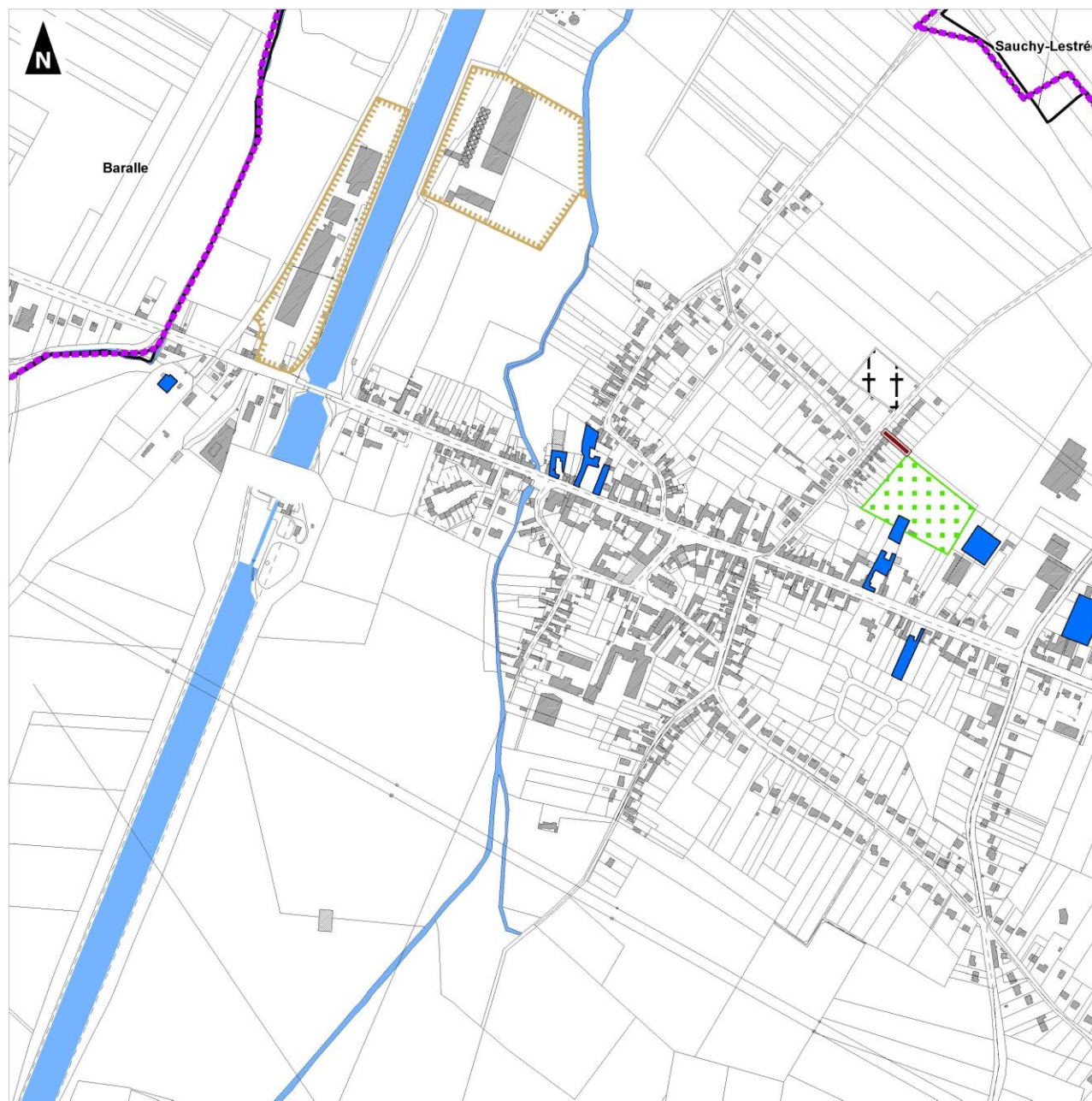
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Marquion 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
 -  Agriculteur propriétaire
- Localisation des problématiques spécifiques :**
 -  Accès difficile
- Autres :**
 -  Entreprises



1:6 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

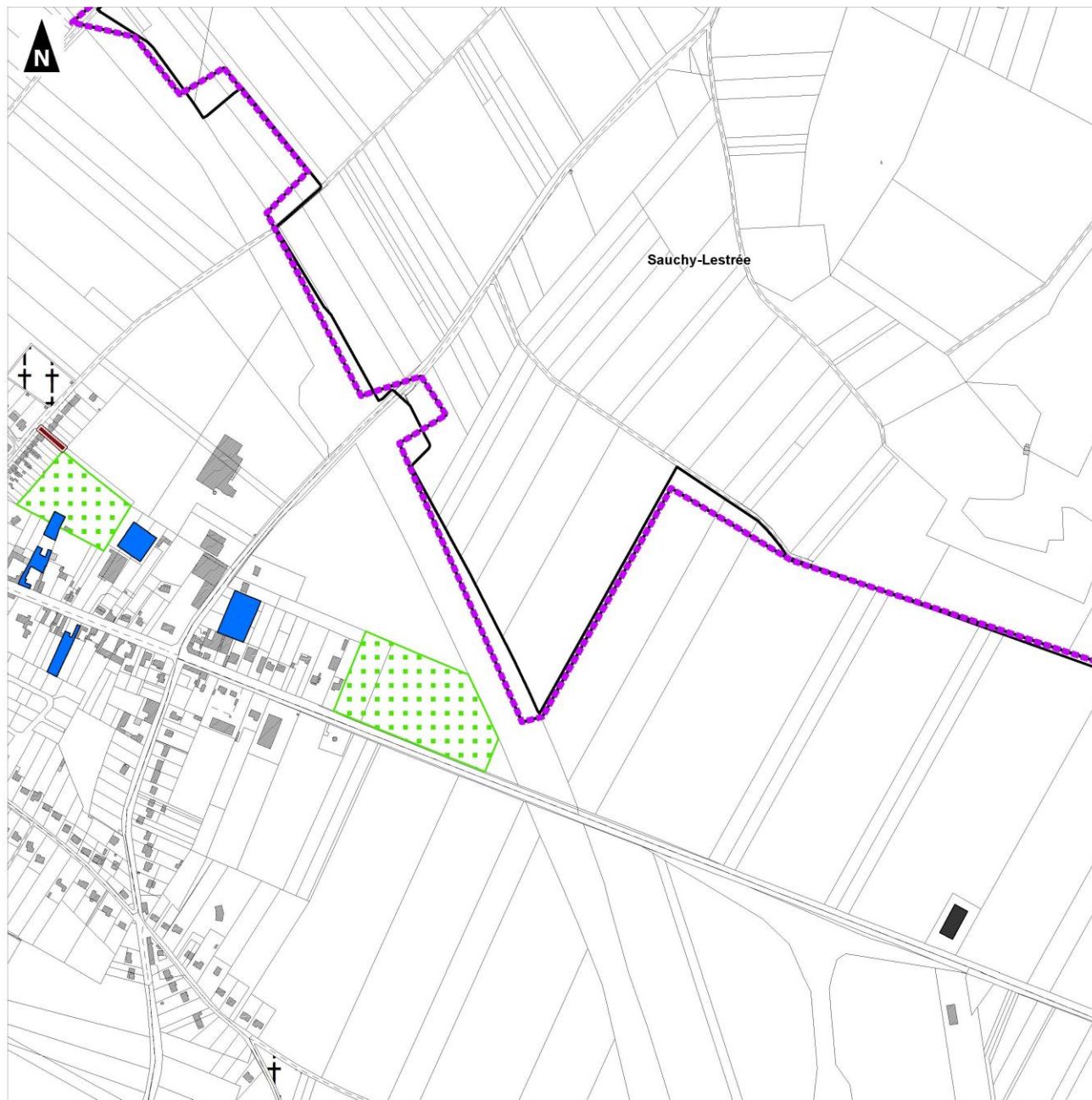
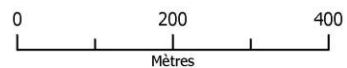


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Marquion 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  A définir
 -  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
 -  Agriculteur propriétaire
- Localisation des problématiques spécifiques :**
 -  Accès difficile

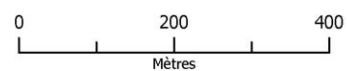


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Neuville**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment d'élevage
 -  Bâtiment de stockage / Hangar
- Bâtiments agricoles :**
-  Elevage avicole
 -  Elevage bovin
 -  Elevage ovin
 -  Habitation
 -  Point de vente
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:6 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

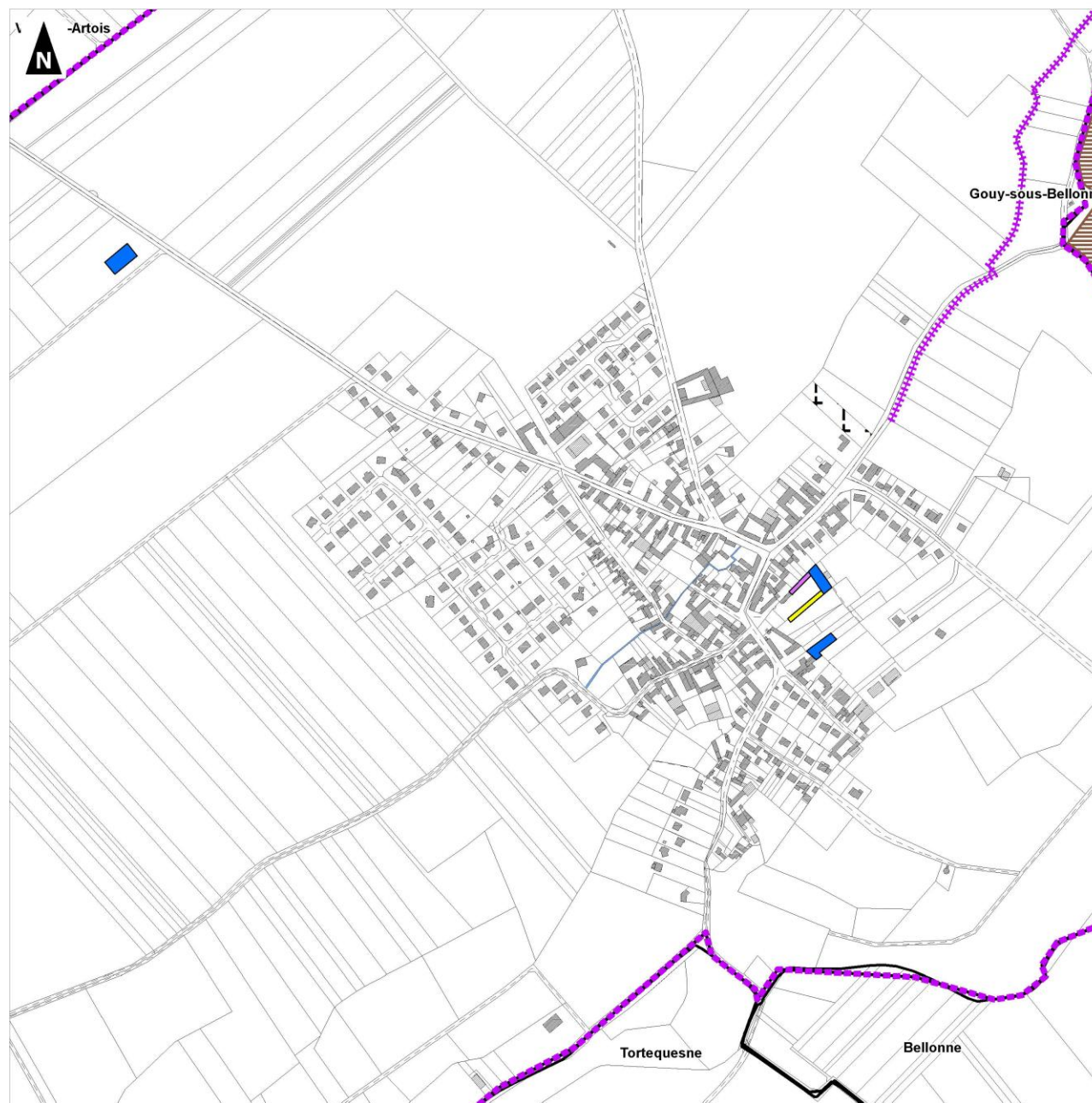
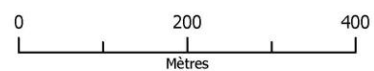


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Noyelles-sous-Bellonne**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  Bâtiment vide
 -  Habitation
 -  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
 -  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Localisation des problématiques spécifiques :**
 -  Circulation



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Oisy-le-Verger**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment d'élevage
-  Bâtiment de stockage / Hangar
-  Possible développement

Bâtiments agricoles :

-  A définir
-  Elevage bovin
-  Habitation
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

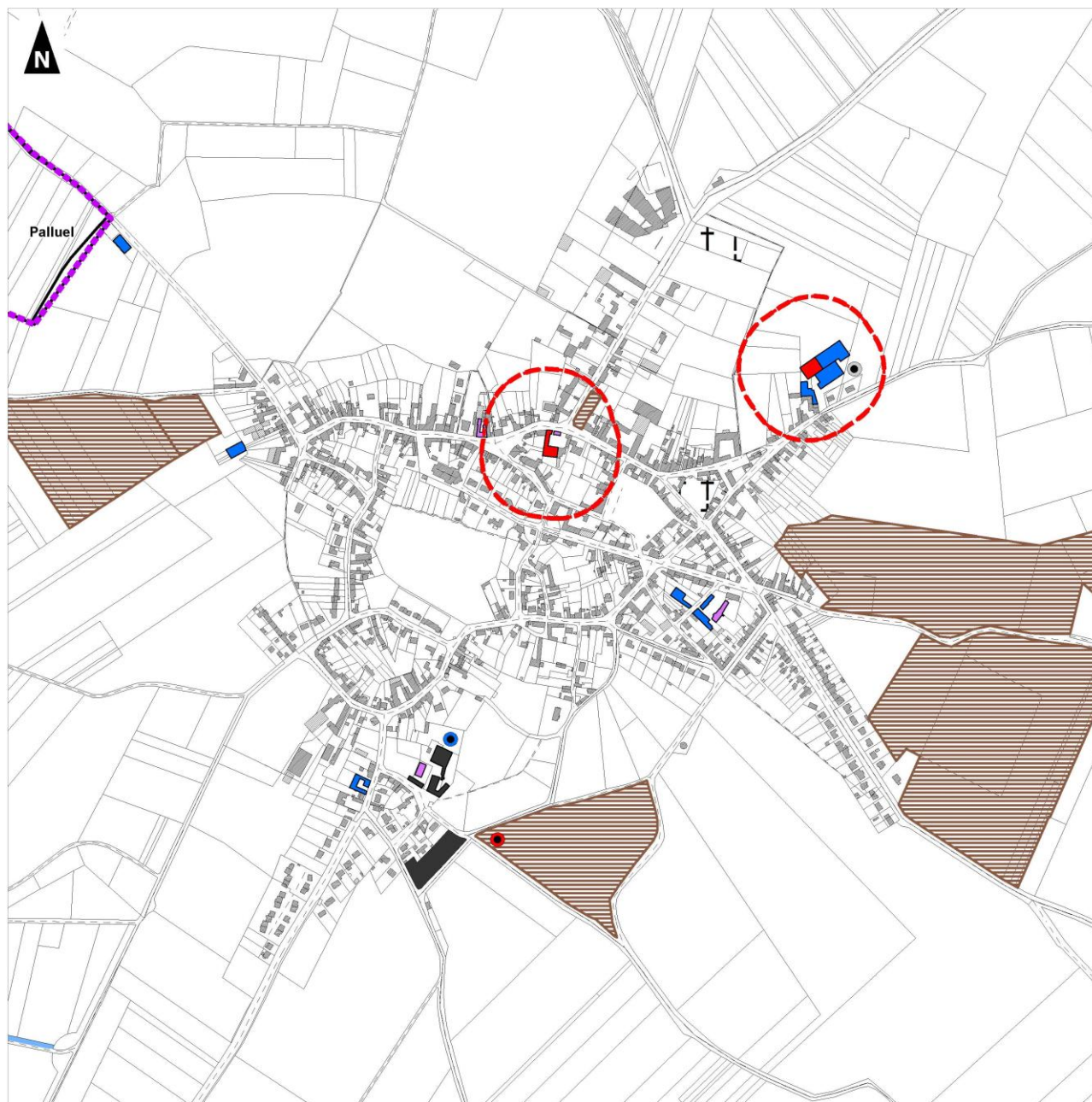
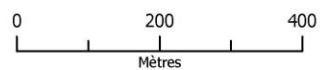
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Autres :

-  A définir



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Oppy**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Box chevaux
-  Bâtiment de stockage / Hangar

Bâtiments agricoles :

-  A définir
-  Atelier
-  Chevaux
-  Elevage bovin
-  Habitation
-  Local phyto
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Localisation des problématiques spécifiques :

-  Circulation

Autres :

-  Potentiel terrain constructible ?

Autres :

-  Réseau d'irrigation
-  Réseau d'irrigation (projet extension)

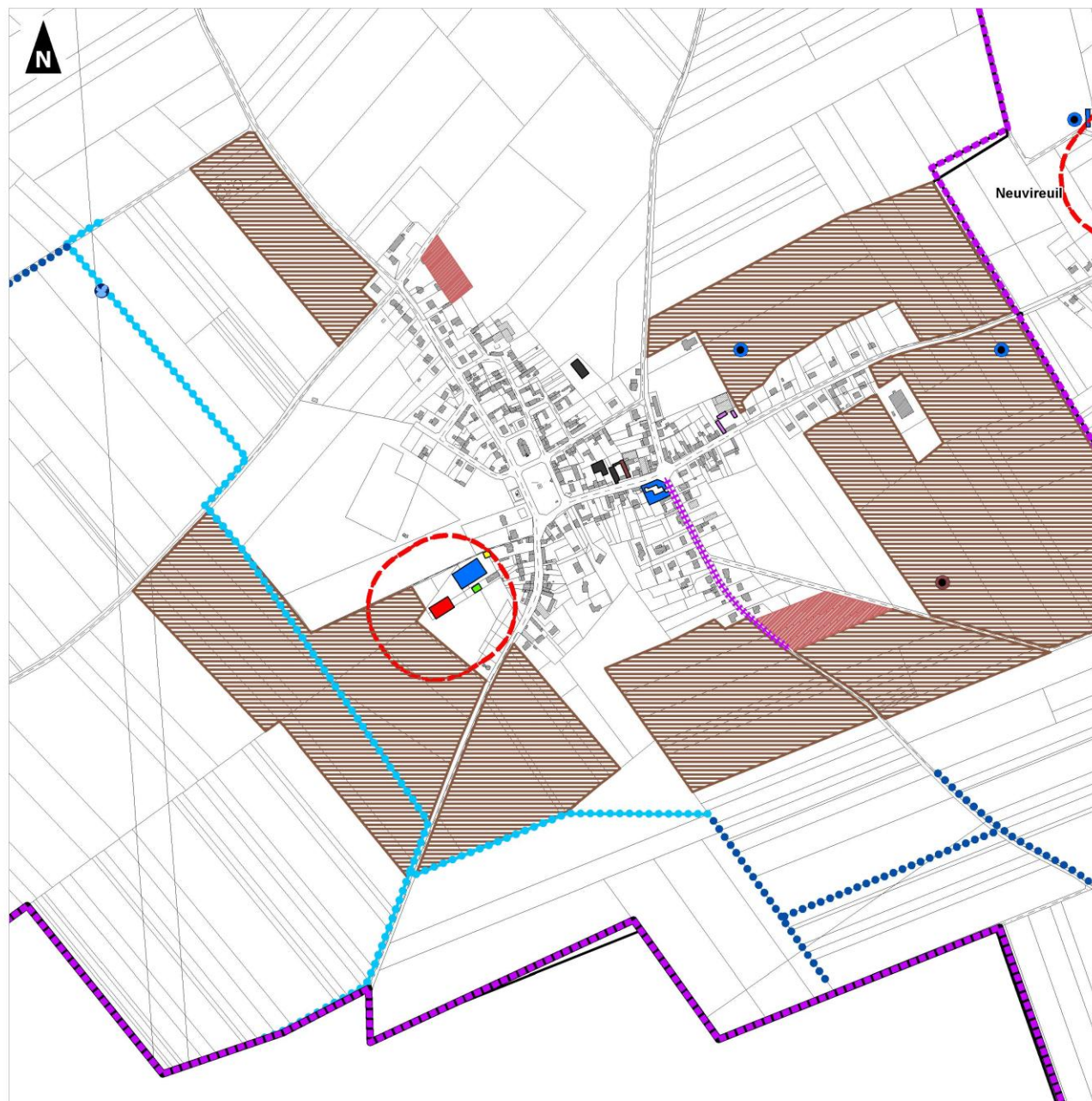
-  Forage
- 0 200 400
Mètres



1:6 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

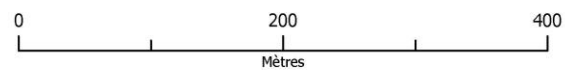


Communauté de Communes Osartis Marquion

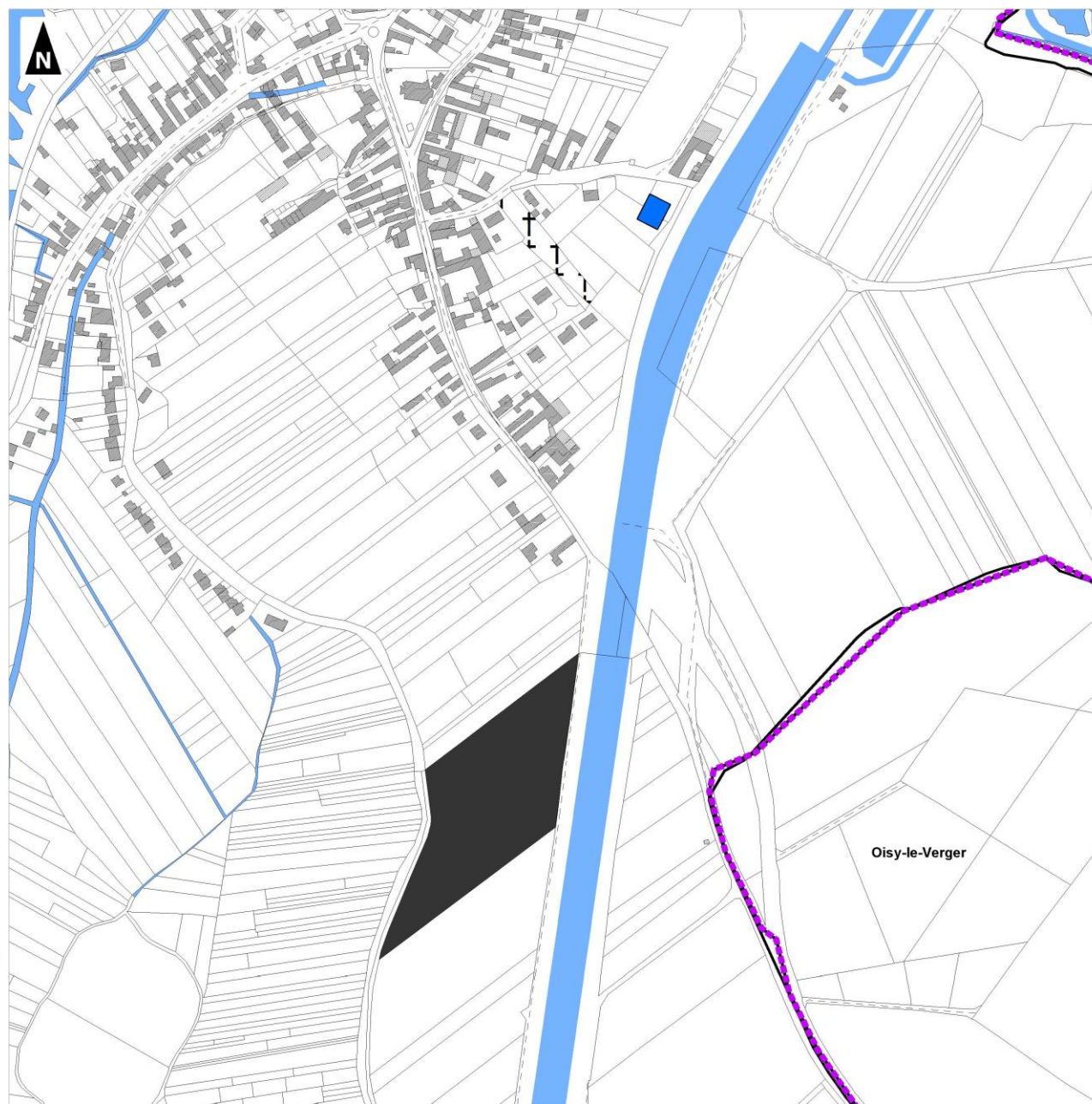
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Palluel**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
-  Stockage matériel et production
- Autres :**
-  A définir



1:3 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Pelves**

 Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion

 Commune concernée

 Autre commune de la CC Osartis Marquion

 Limites départementales

Projets :

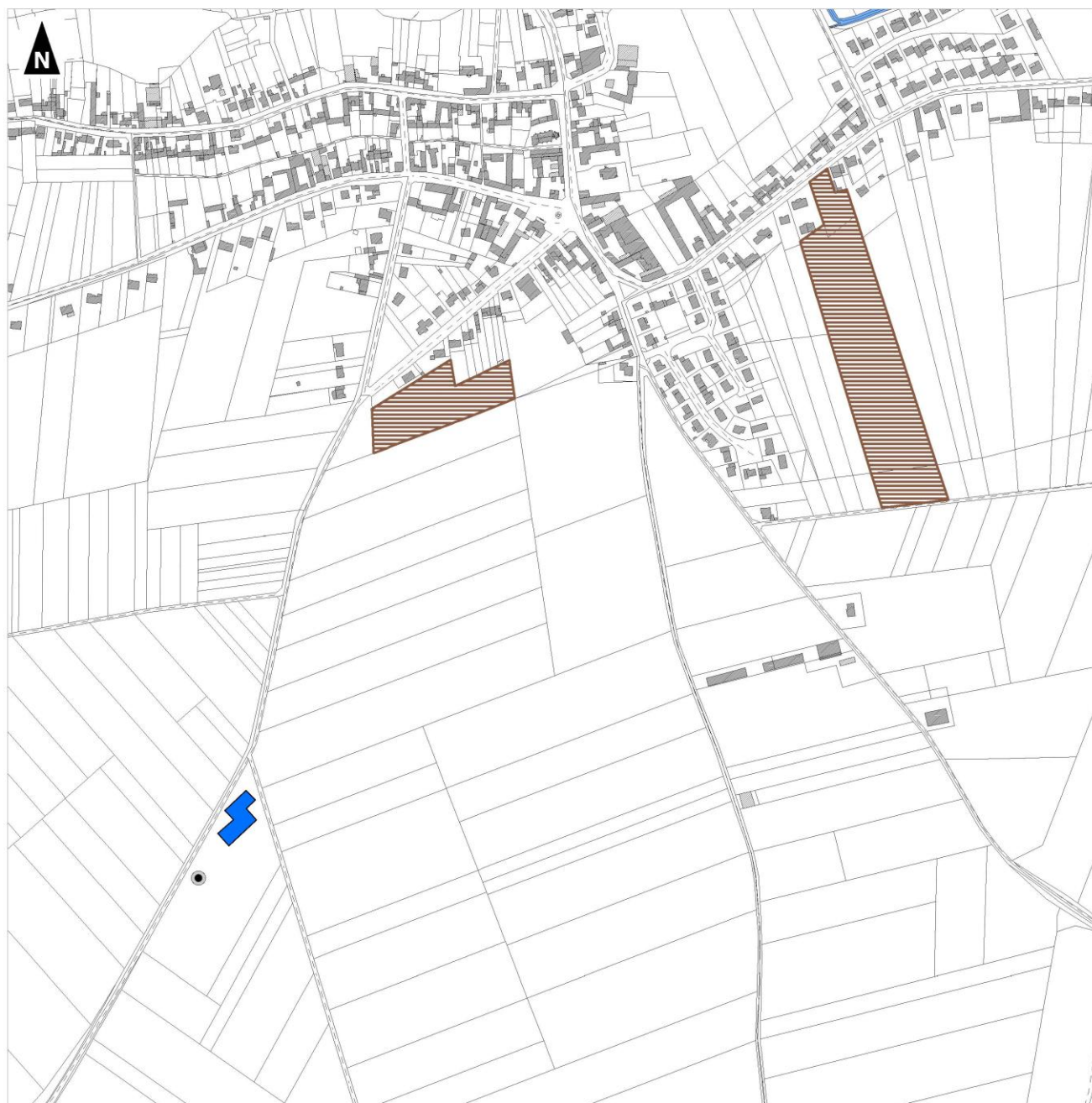
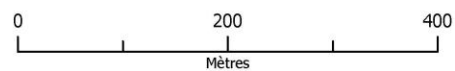
 Possible développement

Bâtiments agricoles :

 Stockage matériel et production

Fonciers à enjeu agricole :

 Foncier autour du tissu urbain à préserver



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Plouvain**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment d'élevage
-  Bâtiment de stockage / Hangar

Bâtiments agricoles :

-  Elevage avicole
-  Habitation
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

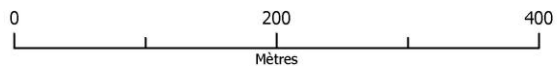
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Localisation des problématiques spécifiques :

-  Ralentisseur gênant

Localisation des problématiques spécifiques :

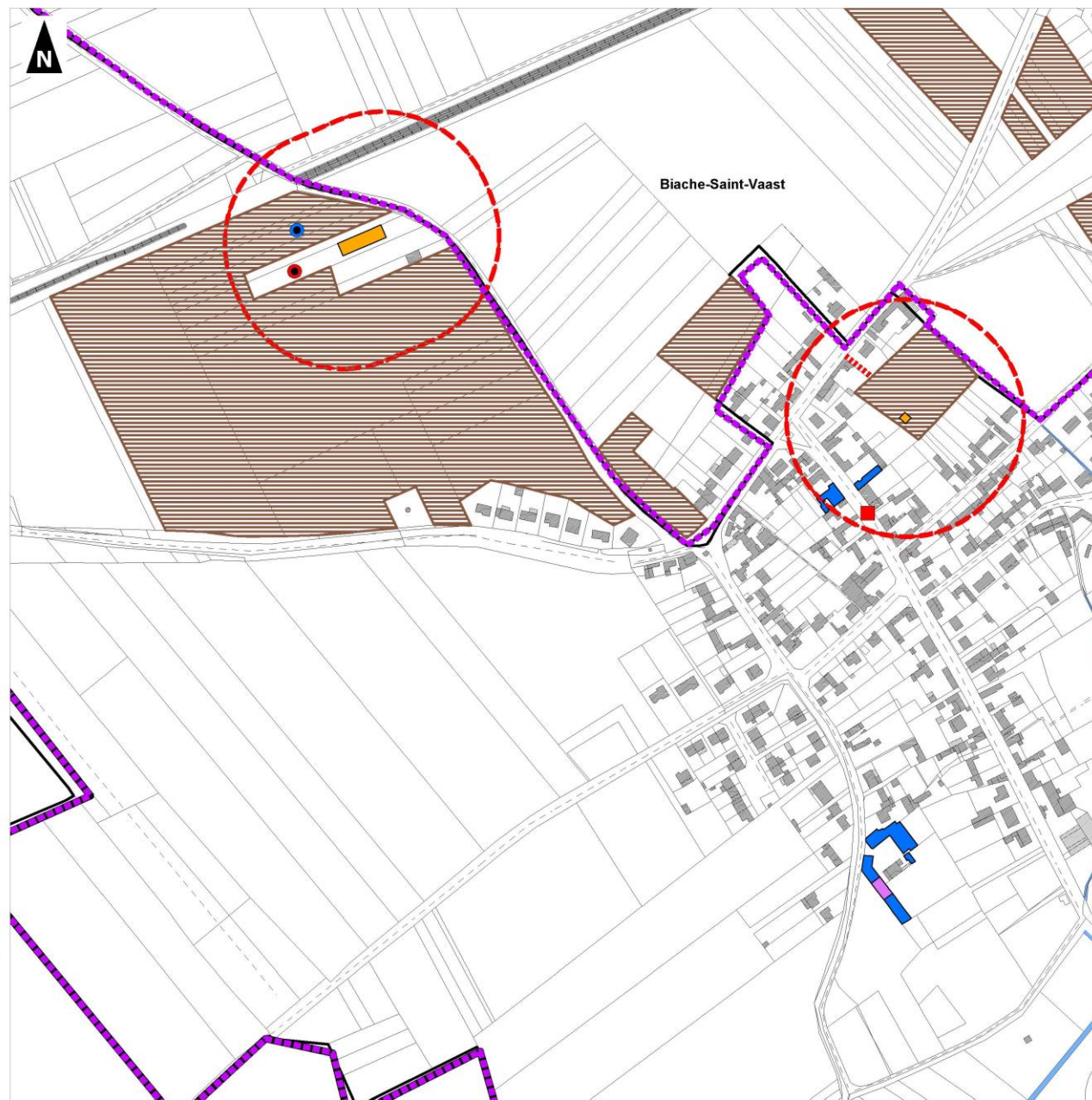
-  Circulation à préserver



1:3 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

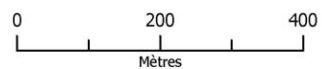


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Pronville-en-Artois**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  A définir
-  Habitation
-  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:6 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

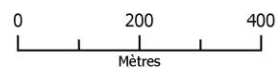


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

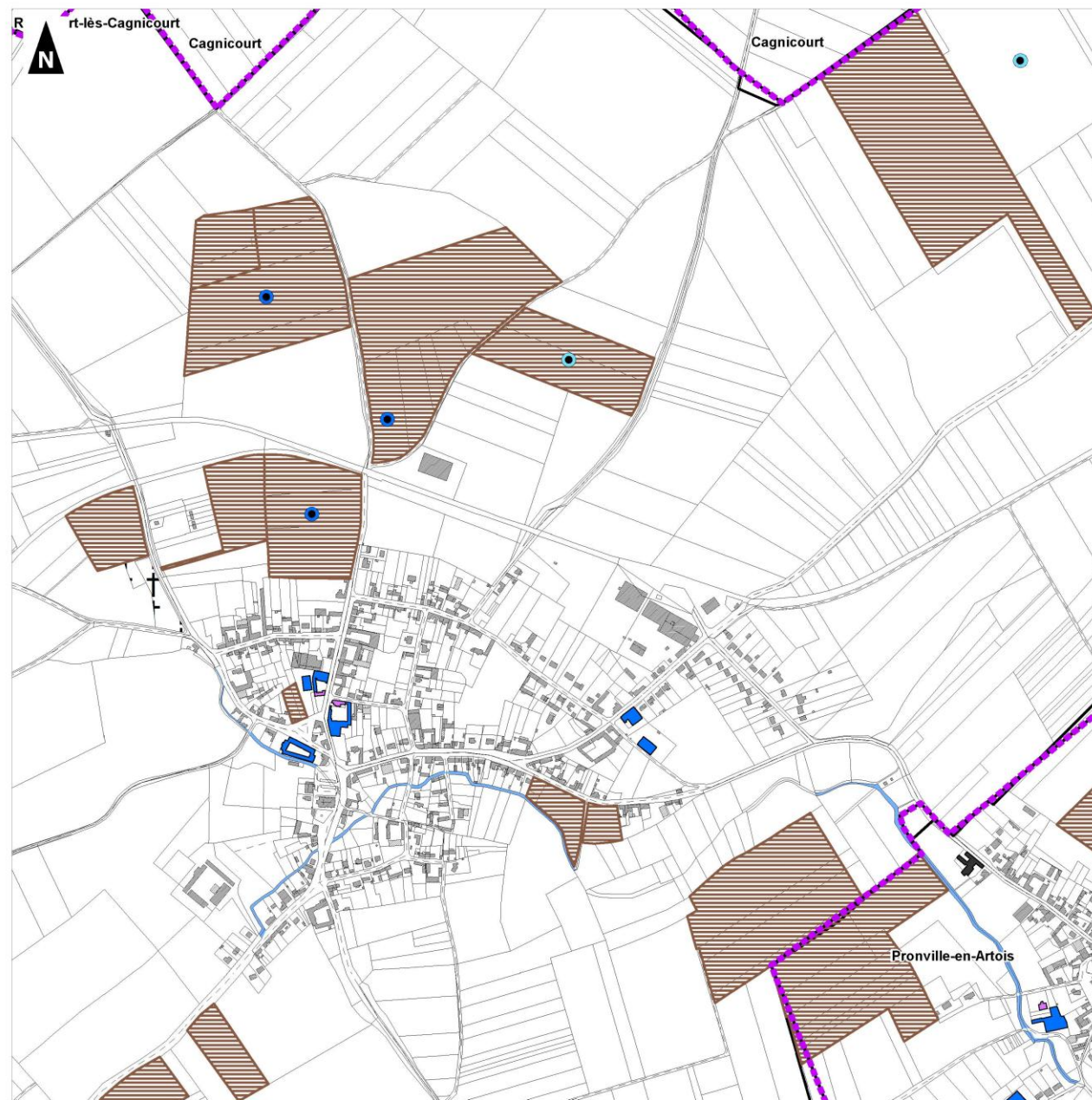
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Quéant**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
 Commune concernée
 Autre commune de la CC Osartis Marquion
 Limites départementales
Projets :
 Bâtiment de stockage / Hangar
 Méthanisation
Bâtiments agricoles :
 A définir
 Habitation
 Stockage matériel et production
Fonciers à enjeu agricole :
 Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:7 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Quiéry-la-Motte 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment de stockage / Hangar
-  Vignes / Viticulture

Bâtiments agricoles :

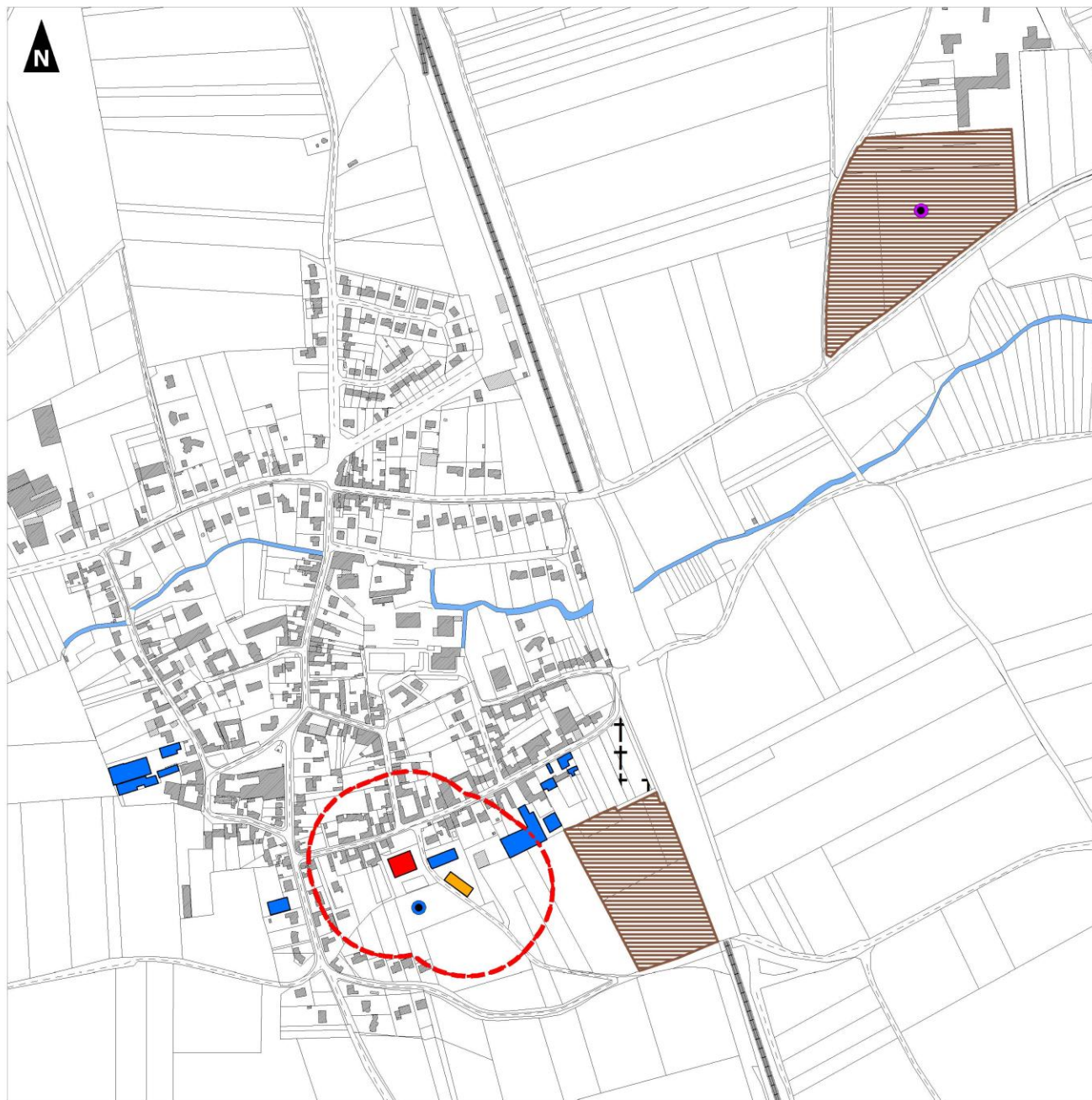
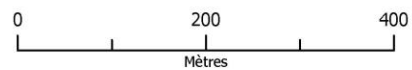
-  Elevage avicole
-  Elevage bovin
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

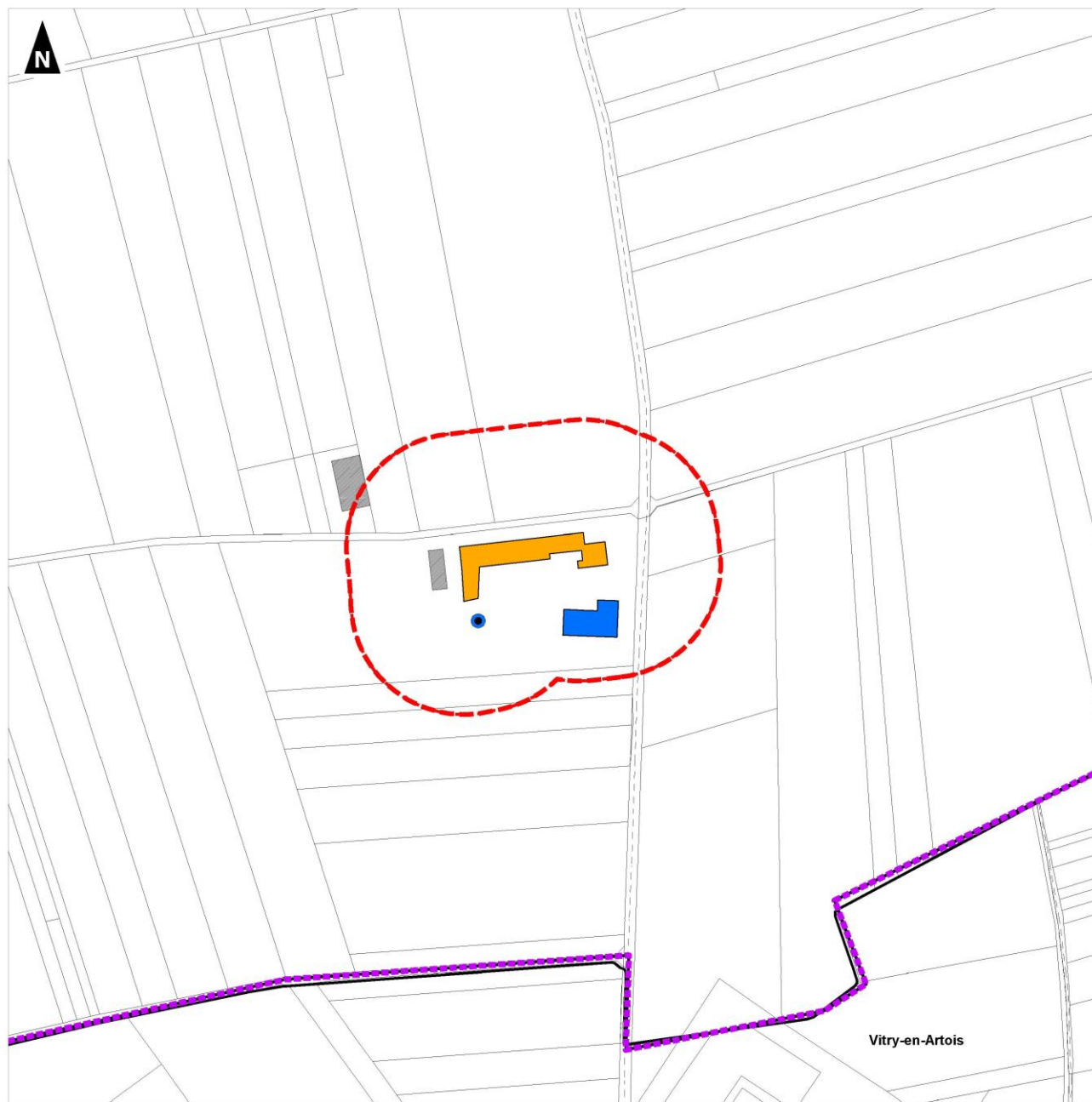
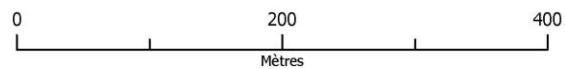


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Quiéry-la-Motte 2/2**

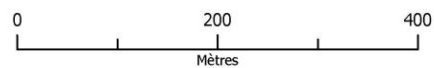
-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Bâtiment de stockage / Hangar
- Bâtiments agricoles :**
-  Elevage avicole
-  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE



Communauté de Communes Osartis Marquion

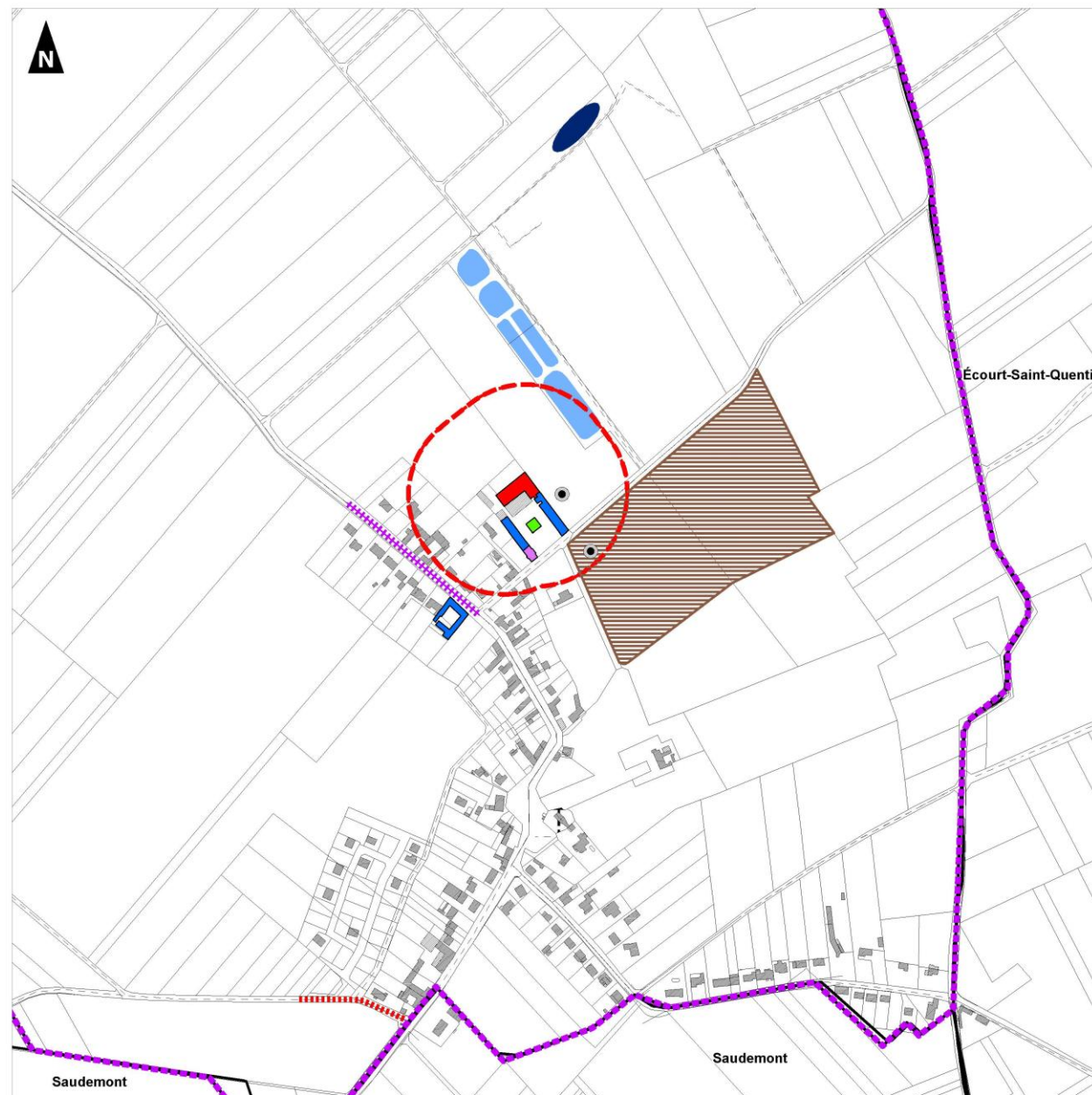
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Récourt**



1:4 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

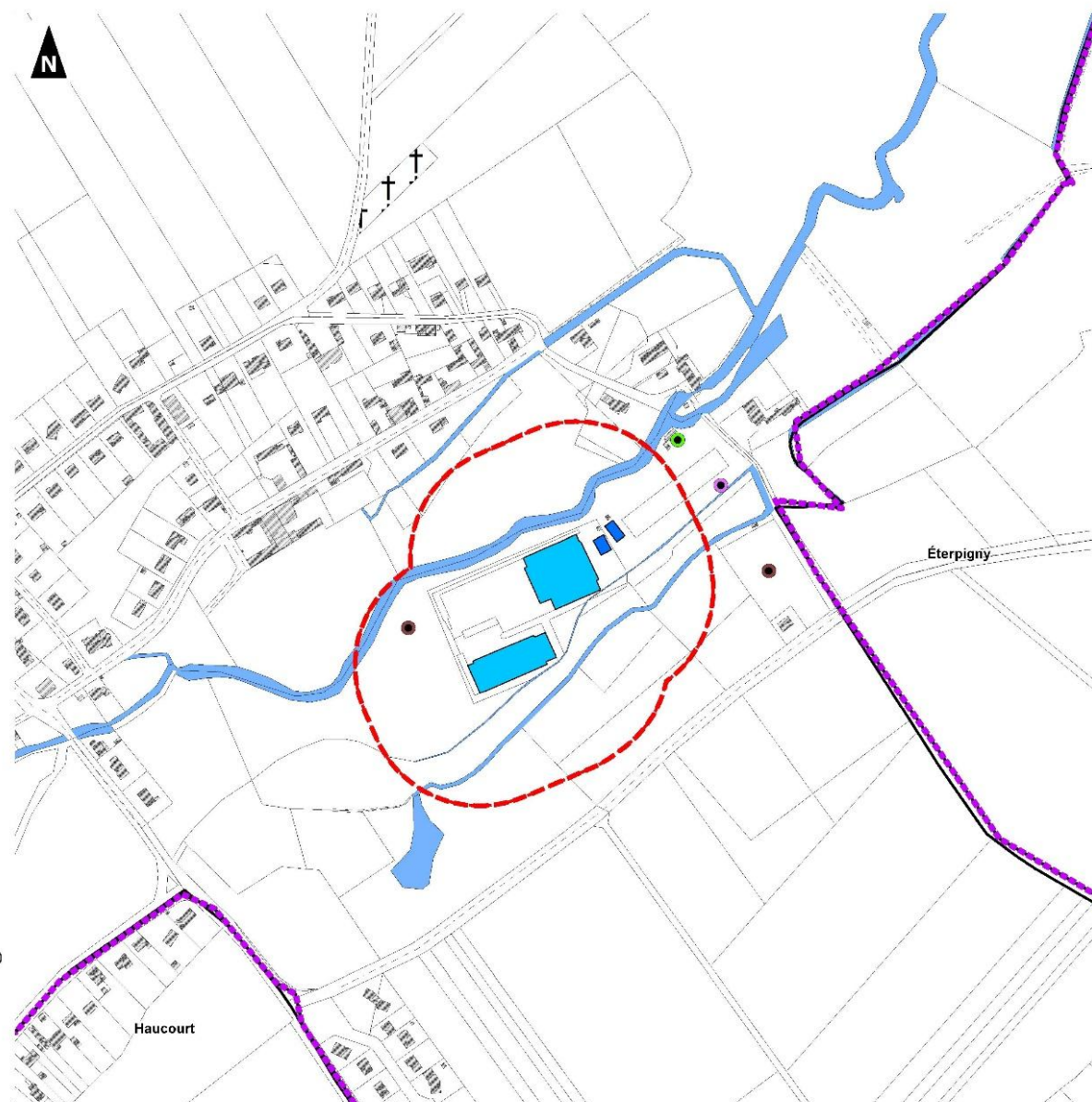


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Rémy 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Box chevaux
 -  Diversification
 -  Logement
- Bâtiments agricoles :**
-  Pisciculture
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE



0 200 400
Mètres

 **1:3 500**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Rémy 2/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Possible développement

Bâtiments agricoles :

-  Elevage bovin
-  Elevage ovin
-  Fabrication aliments
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Autres :

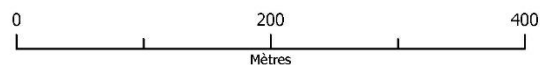
-  Entreprises

Autres :

-  Réseau d'irrigation

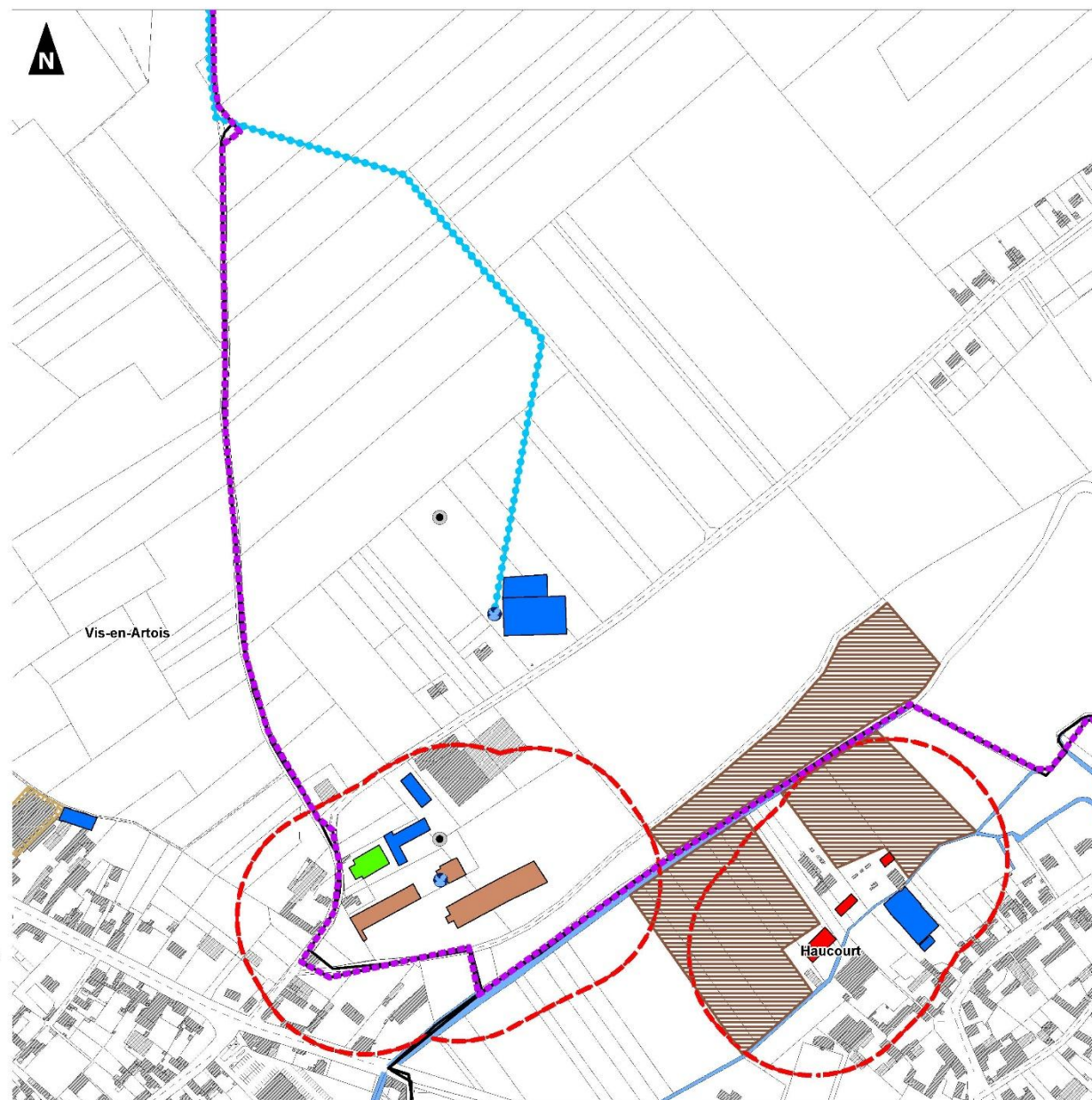
Autres :

-  Forage



1:3 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

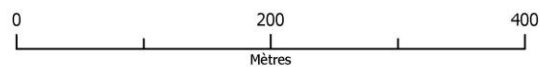


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Riencourt-lès-Cagnicourt**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
 -  Elevage bovin
 -  Habitation
 -  Stockage matériel et production
- Périmètres de protection :**
 -  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE
- Fonciers à enjeu agricole :**
 -  Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:3 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

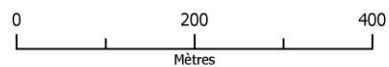


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

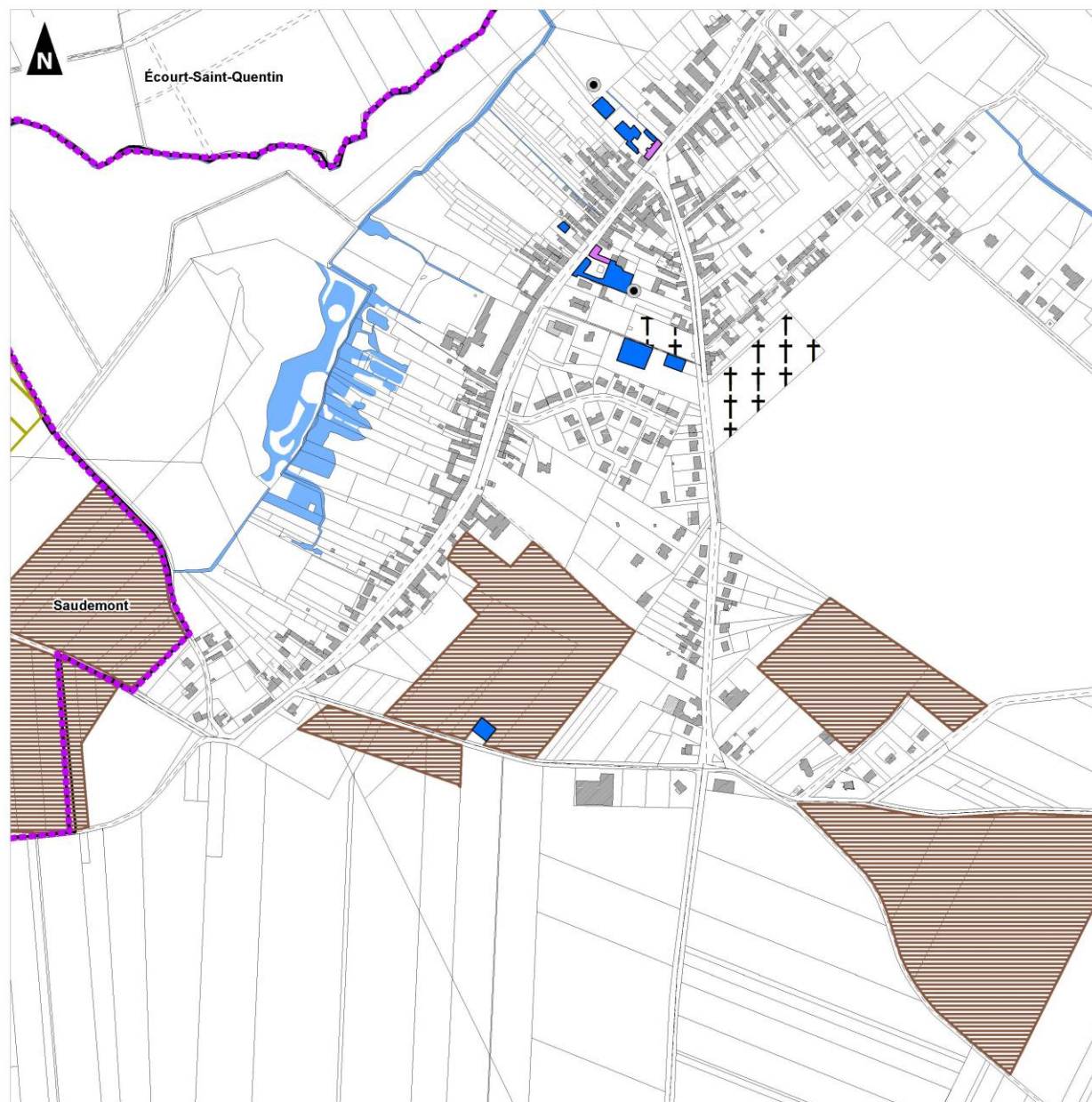
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Rumaucourt**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
-  Possible développement
- Bâtiments agricoles :**
-  Habitation
-  Stockage matériel et production
- Fonciers à enjeu agricole :**
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
- Autres :**
-  Camping



1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

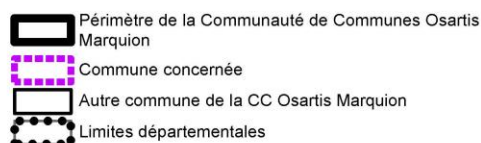
Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Sailly-en-Ostrevent**



Projets :

- Bâtiment de stockage / Hangar

Bâtiments agricoles :

- A définir
- Elevage bovin
- Habitation
- Silo à aliment
- Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

- Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

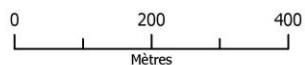
- Foncier autour du tissu urbain à préserver

Localisation des problématiques spécifiques :

- Circulation

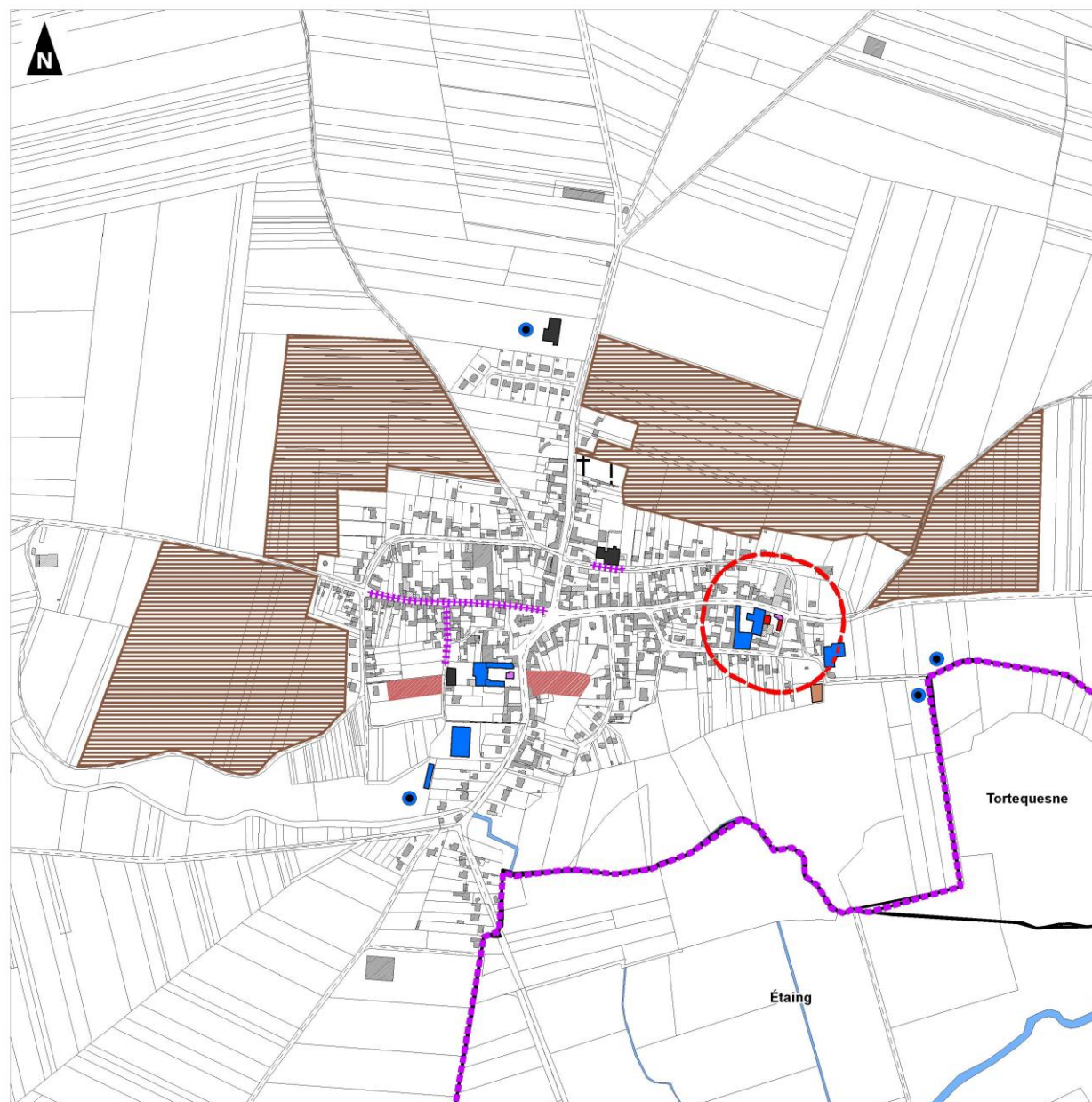
Autres :

- Potentiel terrain constructible ?



1:6 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

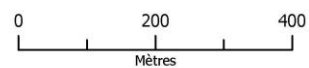


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

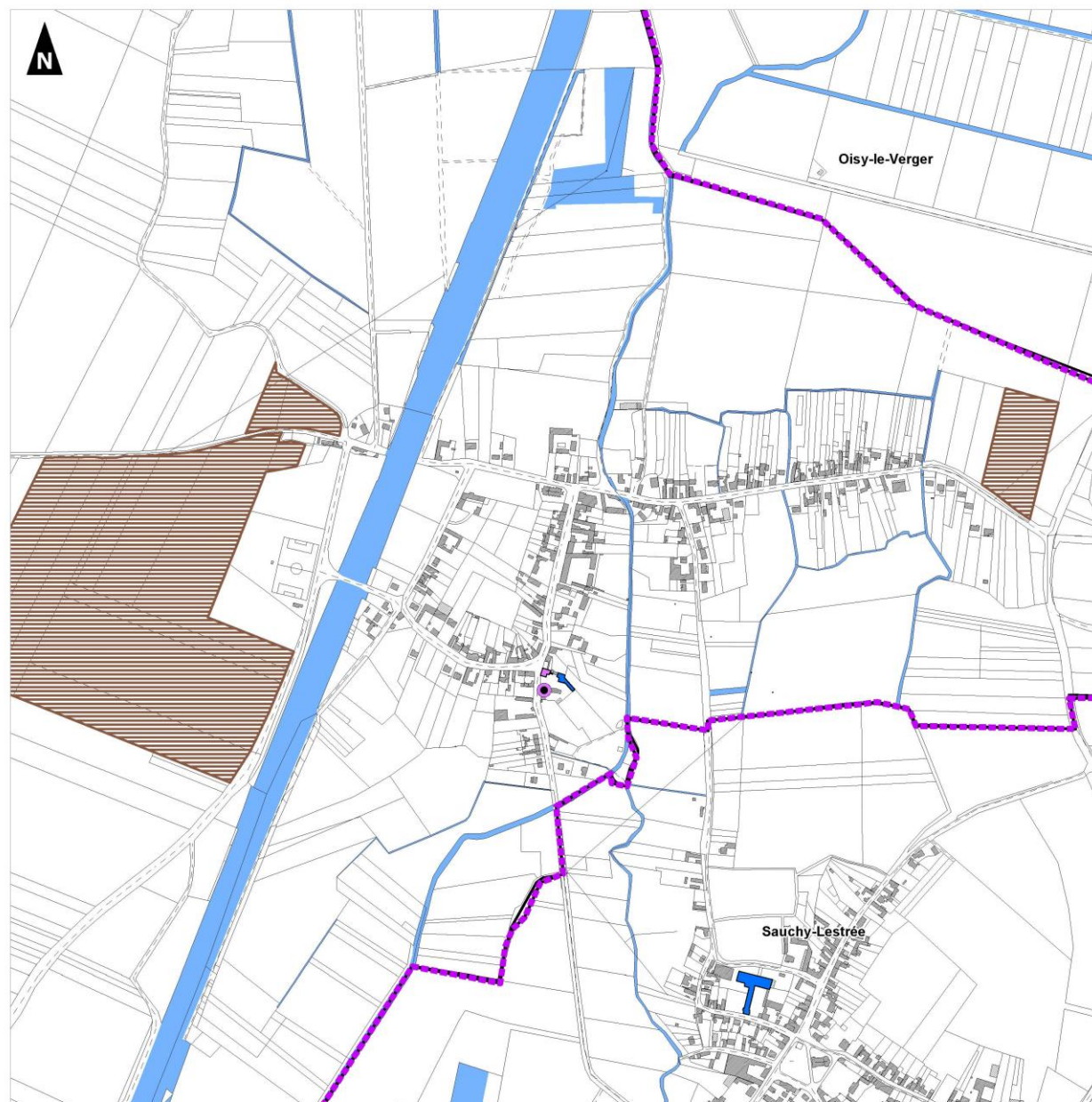
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Sauchy-Cauchy**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
 Commune concernée
 Autre commune de la CC Osartis Marquion
 Limites départementales
Projets :
 Logement
Bâtiments agricoles :
 Habitation
 Stockage matériel et production
Fonciers à enjeu agricole :
 Foncier autour du tissu urbain à préserver



1:6 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

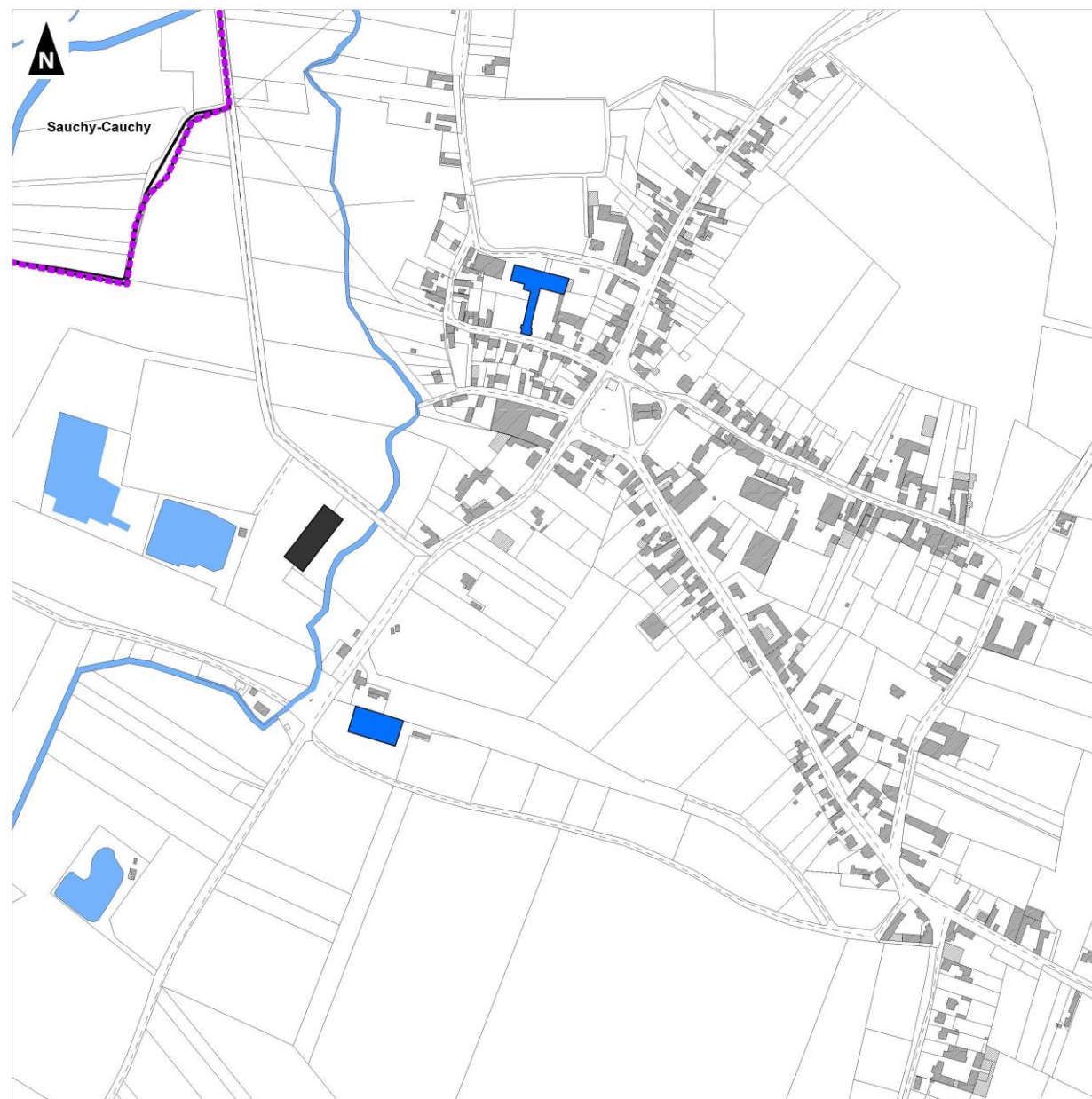


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Sauchy-Lestrée**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Bâtiments agricoles :**
-  A définir
-  Stockage matériel et production



0 200 400
Mètres



1:4 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Saudemont**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Bâtiment d'élevage

Bâtiments agricoles :

-  A définir
-  Elevage avicole
-  Habitation
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

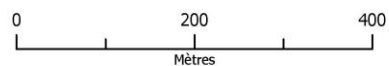
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

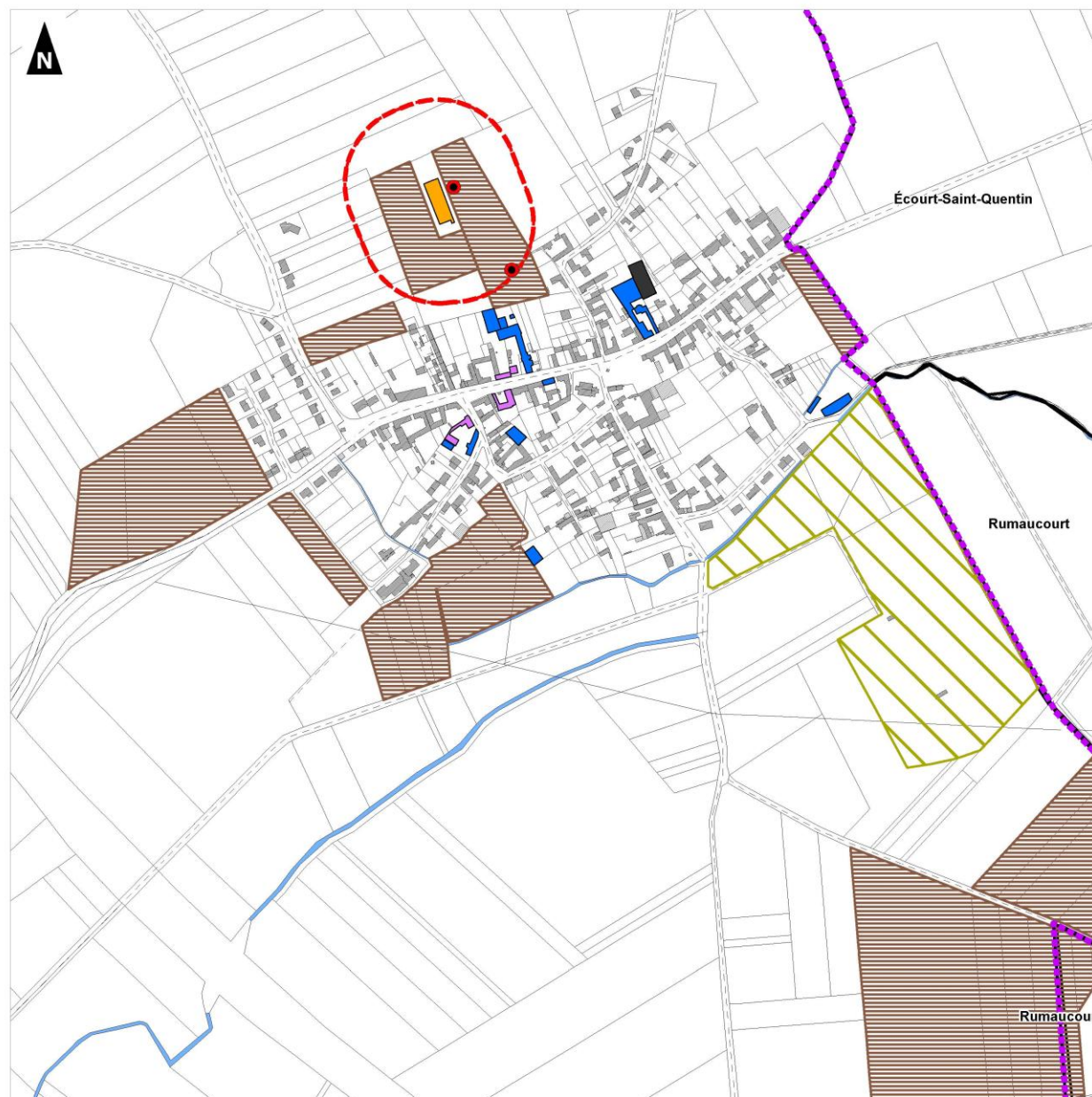
Autres :

-  Camping



 **1:5 000**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

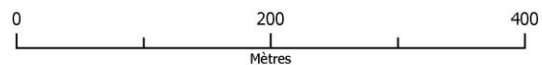


Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

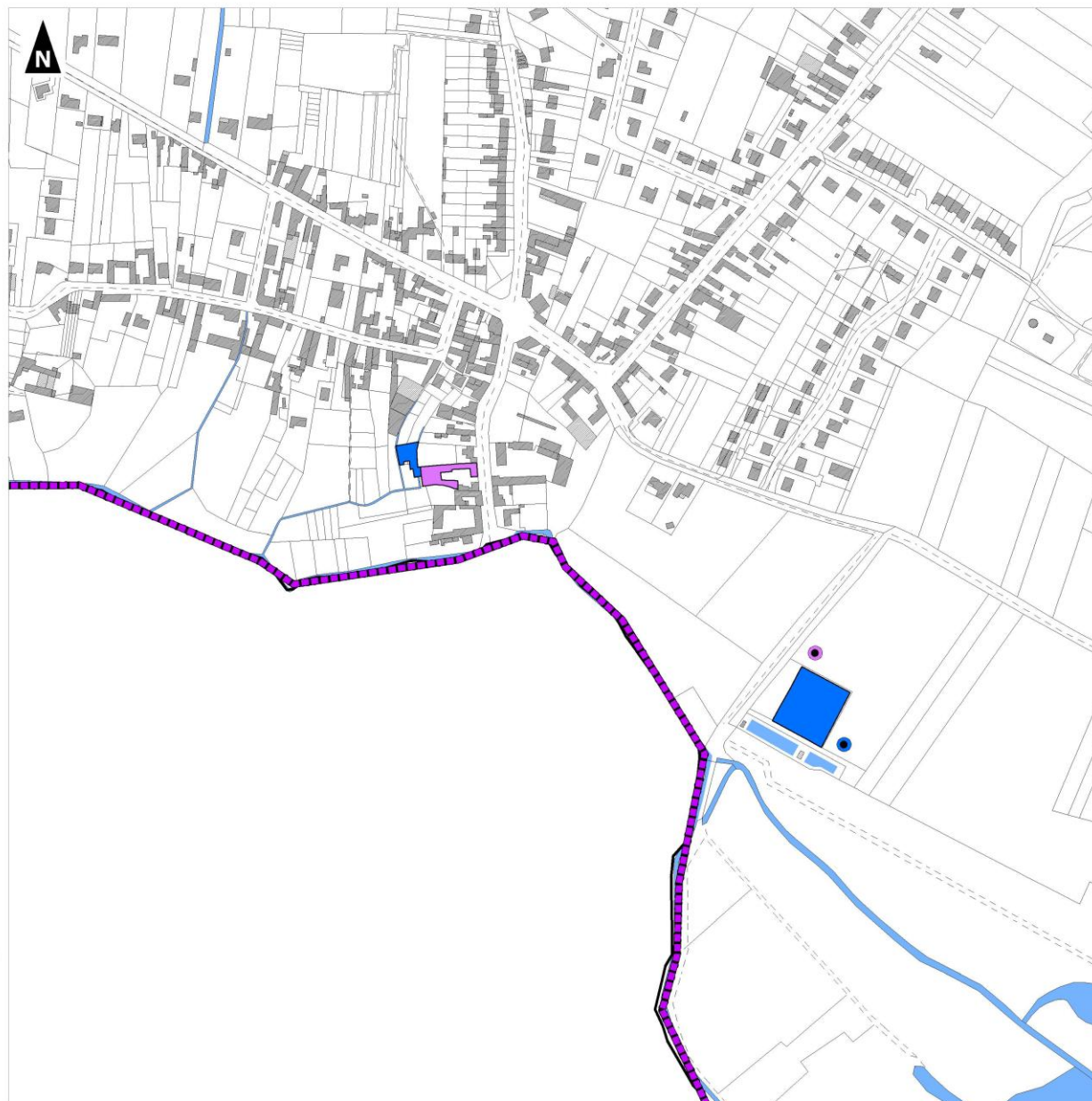
**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Tortequesne**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Projets :**
 -  Bâtiment de stockage / Hangar
 -  Logement
- Bâtiments agricoles :**
 -  Habitation
 -  Stockage matériel et production



1:3 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles

Commune : Vis-en-Artois 1/2

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

-  Possible développement

Bâtiments agricoles :

-  Elevage bovin
-  Elevage ovin
-  Fabrication aliments
-  Serre
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

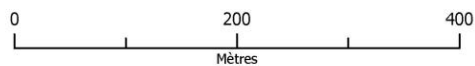
-  Foncier autour du tissu urbain à préserver

Autres :

-  Entreprises

Autres :

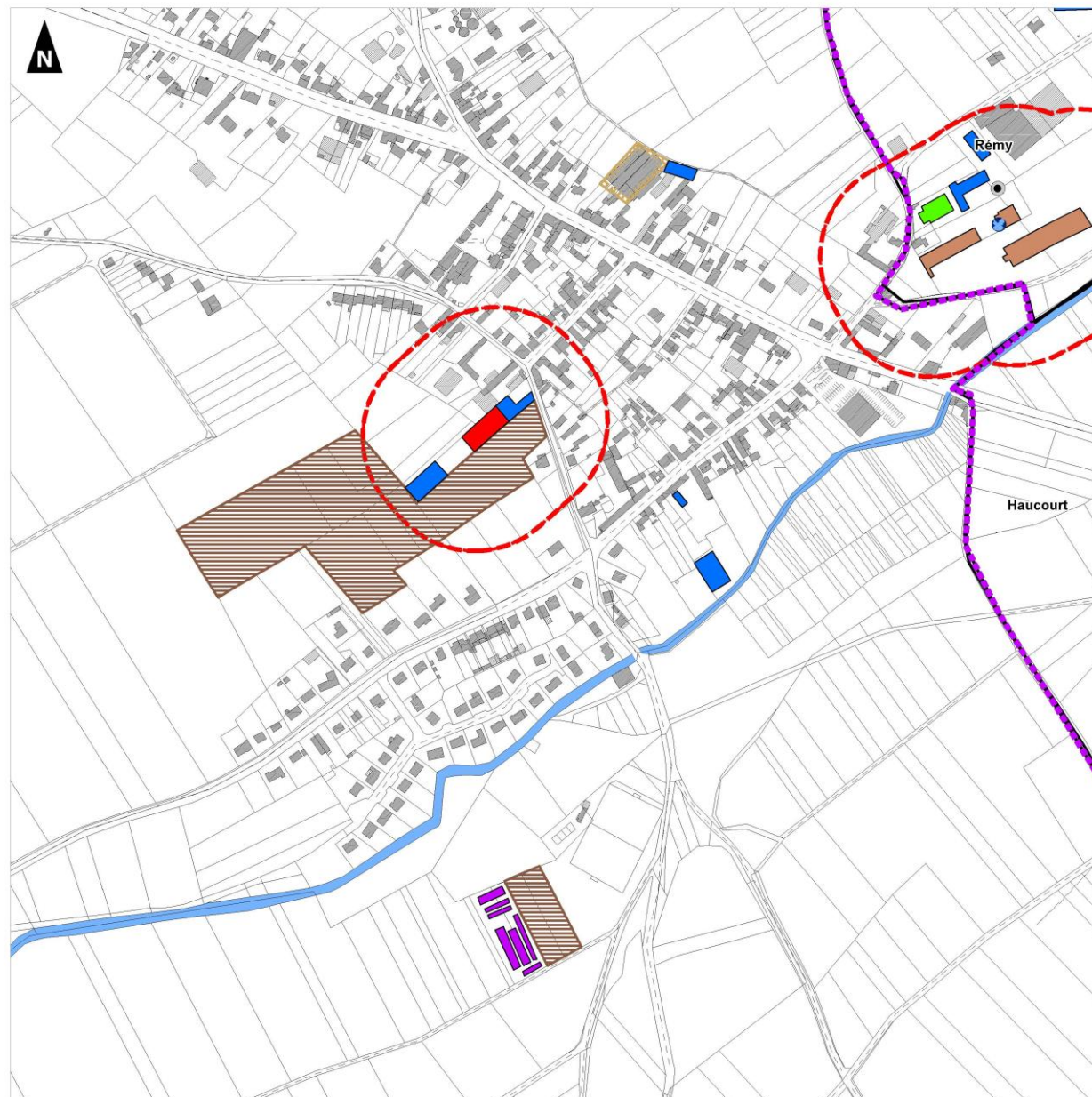
-  Forage



1:4 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



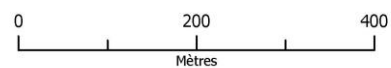
Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles**

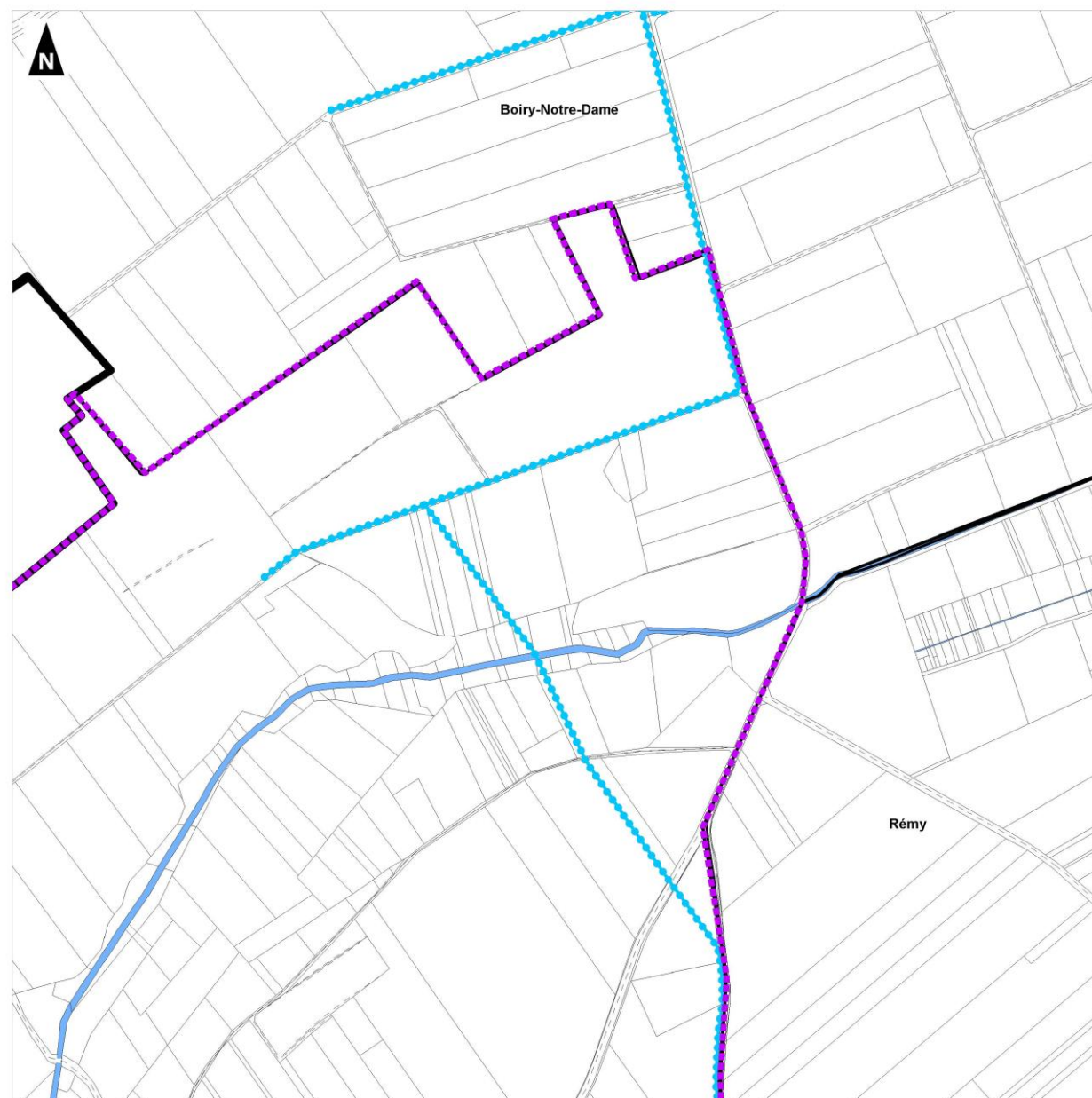
Commune : Vis-en-Artois 2/2

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales
- Autres :**
-  Réseau d'irrigation



1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Vitry-en-Artois 1/2**

-  Périmètre de la Communauté de Communes Osartis Marquion
-  Commune concernée
-  Autre commune de la CC Osartis Marquion
-  Limites départementales

Projets :

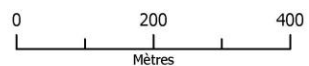
-  Camping
-  Reconversion

Localisation des problématiques spécifiques :

 Fossé non entretenu

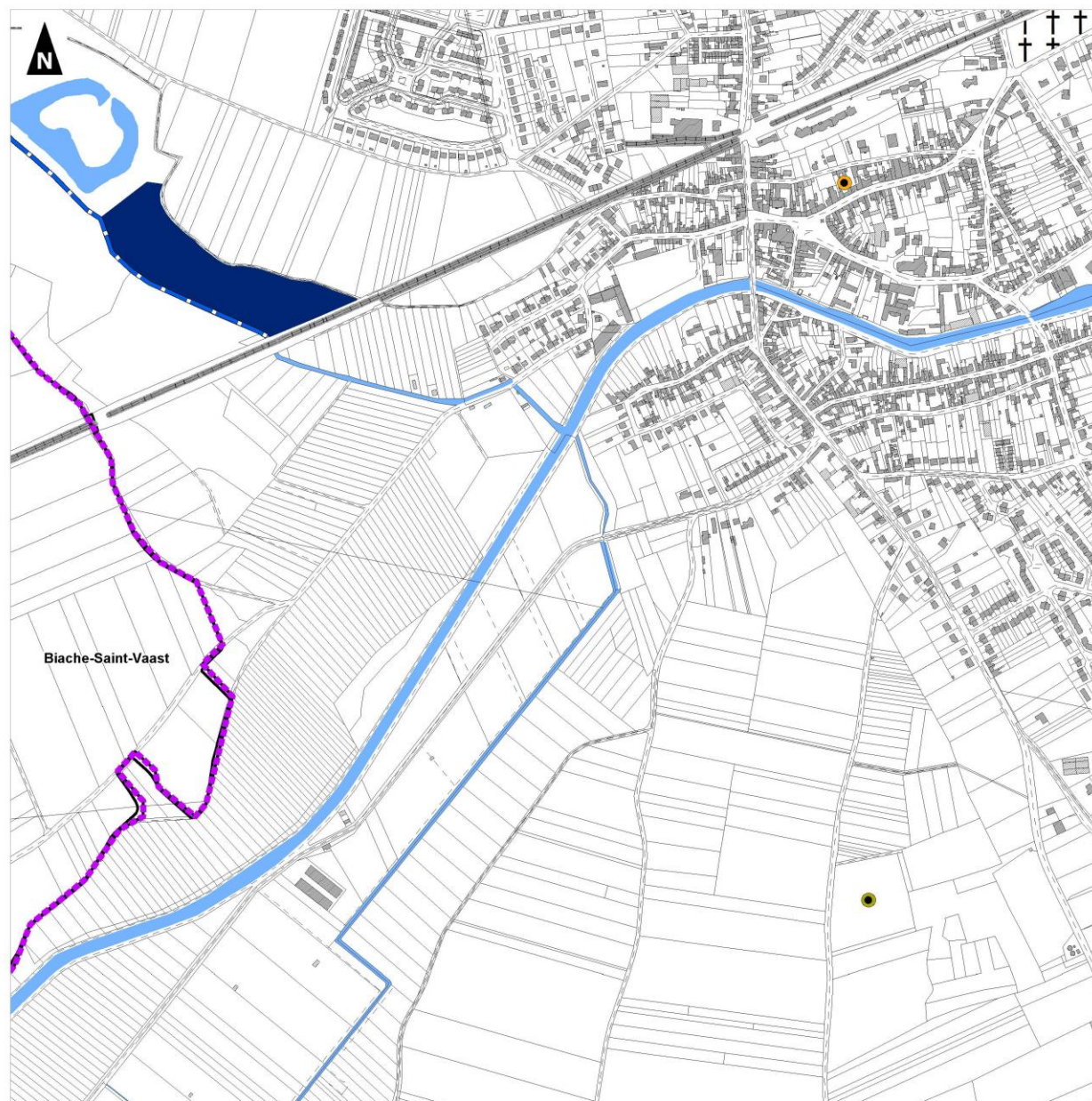
Localisation des problématiques spécifiques :

 Zones inondables



1:6 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

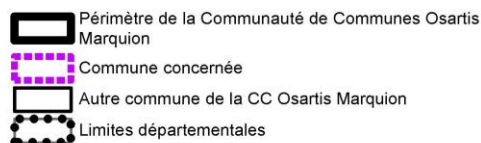
Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



Communauté de Communes Osartis Marquion

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Informations (non exhaustives) issues
des ateliers agricoles
Commune : Vitry-en-Artois 2/2**



Projets :

-  Agro-foresterie
-  Bâtiment d'élevage

Bâtiments agricoles :

-  Elevage bovin
-  Stockage matériel et production

Périmètres de protection :

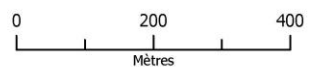
-  Périmètre de protection de 100 m autour des ICPE

Fonciers à enjeu agricole :

-  Foncier autour du tissu urbain à préserver
-  Projet

Localisation des problématiques spécifiques :

-  Circulation



1:6 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020

